This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

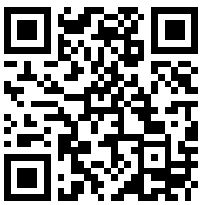

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,217

Digitized by Google

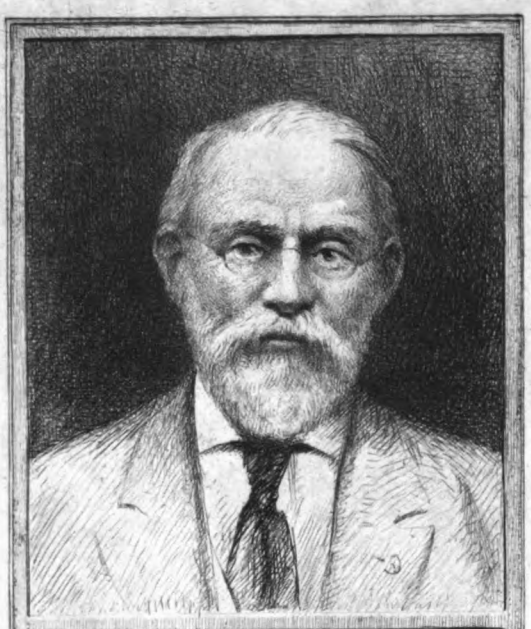

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

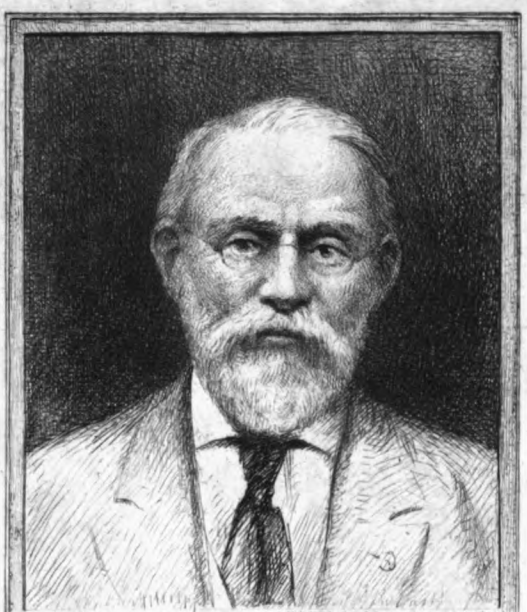

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

16
.V35

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XV. — ANNÉE 1915

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1915

Digitized by Google

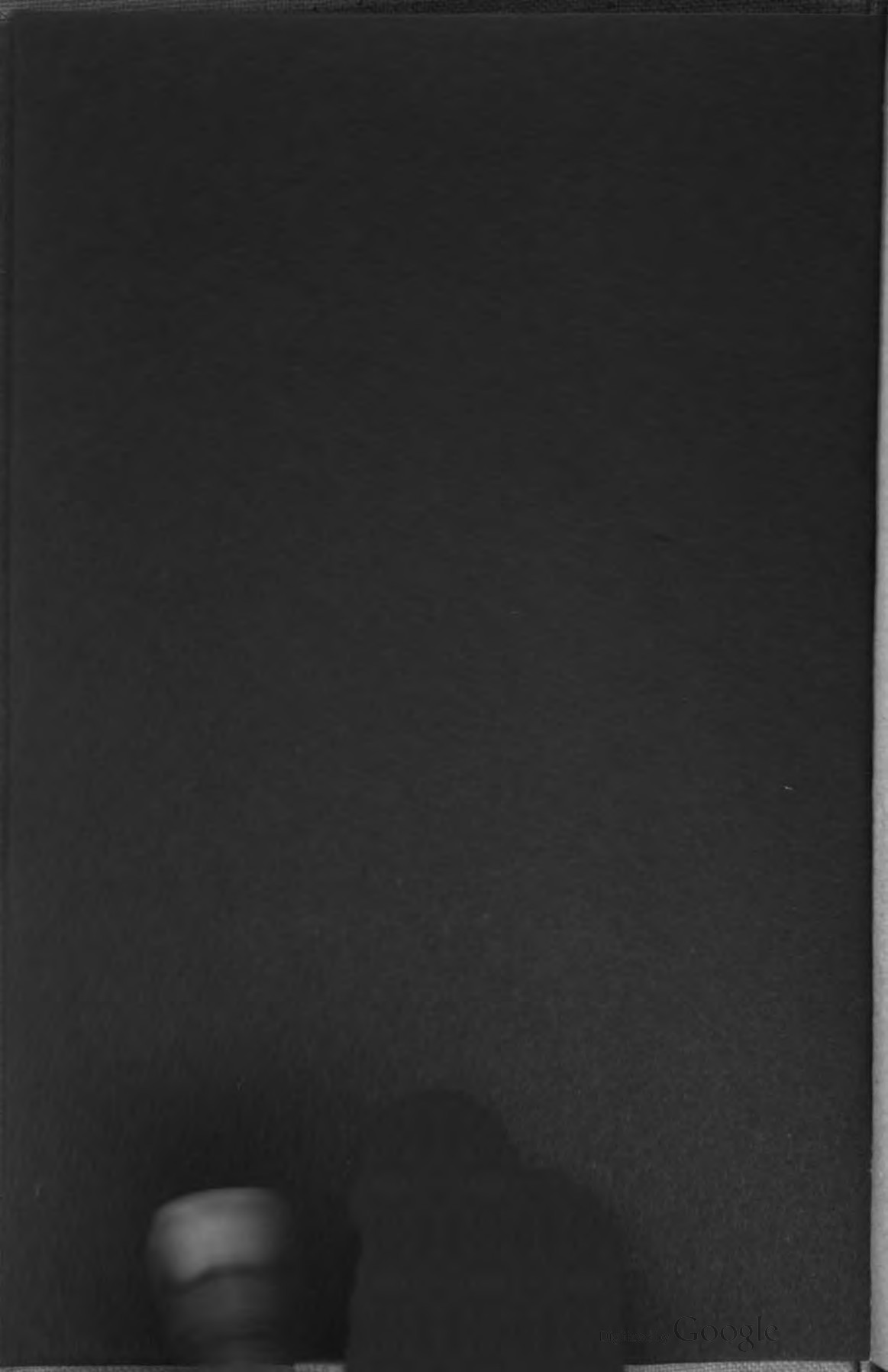
Digitized by Google

AS
162
.V55

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XV. — ANNÉE 1915

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1915

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Président Reboulet

Le sanglant fléau qui s'est abattu sur la terre de France au milieu de l'année 1914 ne devait pas épargner l'Académie de Vaucluse ; atteinte dans plusieurs de ses membres, elle a été frappée à la tête en la personne même de son Président.

Dès la mobilisation, le *capitaine Reboulet,* qui appartenait au 58e d'infanterie, fut versé au 258e et envoyé sur le front avec ce dernier régiment. C'est aux approches de St-Mihiel, qu'il tomba glorieusement, le 26 septembre, avec nombre de ses camarades, dans un combat des plus meurtriers. Durant sept mois d'angoisses, aucune indication ne put renseigner sur son sort ; mais malgré l'effrayant silence qui s'était fait autour de son nom, l'Académie de Vaucluse voulait, obstinément, conserver un dernier espoir. Hélas ! le linceul de neige qui les avait ensevelies, vient, en se déchirant aux rayons du soleil printanier, de découvrir les nobles victimes du devoir. La triste vérité s'est révélée avec sa rigueur inéluctable... Le capitaine Reboulet n'est plus !... Nous nous trompons ; il est et demeure vivant dans notre souvenir !

L'union patriotique qui s'est faite entre tous les enfants de la France doit s'affirmer à chaque nouvelle énonciation du douloureux martyrologe. Le capitaine Reboulet,

Digitized by Google

Président de l'Académie de Vaucluse, frappé en pleine bataille, est mort au service de la patrie ; il est juste que l'Académie tout entière garde pieusement sa chère mémoire.

Fils de ses œuvres, travailleur infatigable, le capitaine Reboulet, auteur de deux ouvrages méritoires : « Le général d'Anselme » et « Gaston de Foix », avait eu la flatteuse bonne fortune d'une accession rapide à la présidence de l'Académie. Dans cette fonction qu'il n'a remplie que pendant quelques mois, il a fait preuve des qualités les plus estimables ; le respect des traditions académiques uni à la courtoisie la plus parfaite, dans un dévouement absolu et une modestie des plus rares ; qualités précieuses, agrémentées, du reste, d'une bonhommie qui n'était pas sans charme.

Tel qu'il était, il aurait, nous n'en doutons pas, conquis peu à peu tous les suffrages. Tel qu'il est mort, il nous honore. Pour nous tous, désormais, ce sera surtout un président tombé au champ d'honneur, ennobli par le sacrifice de sa vie et digne de servir d'exemple. Notre Académie doit se montrer fière de la glorieuse blessure qu'elle a ainsi reçue pour la délivrance et le salut de la patrie !

26 Mars 1915.

Afin d'honorer particulièrement la mémoire du Président Reboulet, il a été décidé, conformément, du reste, à la faculté qui nous est accordée par nos statuts, que les élections présidentielles n'auraient lieu qu'avec le renouvellement intégral du Bureau. Jusque-là, la fonction sera remplie par le vice-président.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
2-4-26
13603

ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1915.

Président	MM. Reboulet.
Vice-présidents	Dr G. Colombe.
	H. Abit.
Secrétaire général	J. Girard.
Présidents de section	Ch. Legras.
	E. de Ribier.
	E. Zacharewicz.
Secrétaire	Joseph Didiée.
Trésorier	J. Gilles.
Bibliothécaire-Archiviste	A. Marcel.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DECÉDÉS.

Le Dr A. Dufossé († 20 septembre 1877).
Paul de Faucher († 23 septembre 1907).
Léon Brunel († 18 décembre 1912).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(*depuis la reconstitution de la Société en 1882*)

1882. † Cerquand. — 1883-84. Dr Alfred Pamard. — 1885-86. † Commandant Ducos. — 1887. † De Seynes. — 1888-89. † A. Sagnier. — 1890-91. † Rochetin. — 1892. † Torcapel. — 1893. Dr Alfred Pamard. — 1894-95. † Mordon — 1896-97. M. Alexis Mouzin. — 1898-99. Dr Marius Carré. — 1900-01. Dr Victorin Laval. — 1902-03. † Gabriel Bourges. — 1904-05. Baron Marc de Vissac. — 1906-07. M. A. Joleaud. — 1908-09. Baron Marc de Vissac. — 1910-11. — M. Alexis Mouzin. — 1912-13. Dr Remy Roux.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR. (13)

† FRÉDÉRIC MISTRAL.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
BELLEUDY, Jules, ✻, ✪ I., O. ★, préfet honoraire, trésorier payeur général, rue de Bonneval, 64, à Chartres (Eure-et-Loire).
CHARLES-ROUX, Jules, C. ✻, ancien député, rue Pierre-Charron, 12, à Paris (16).
FABRE, Jean-Henri, O. ✻, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan (Vaucluse).
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen, à Rouen (Seine-Inférieure).
JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).
LABANDE, L.-H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris 7e.
REQUIN (Chanoine) Henri, ✪ I., correspondant de l'Institut, rue Velouterie, 16, à Avignon.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION. (6)

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Chaulard, 4, à Avignon (5 avril 1889).
EYSSÉRIC, Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).
GILLES, Joseph, rue de la Masse, 12 bis, a Avignon (5 mars 1903).

Digitized by Google

MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue Victor-Hugo, 16, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES (218)

MM.

ABIT, Henri, ✪ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, rue de la Masse, 10, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, rue Grande-Monnaie, 3, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, ✪, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, rue des Teinturiers, 28, à Avignon (6 mars 1902).

ANTONY-RÉAL fils, ✪ I., publiciste, à Orange (4 janvier 1895).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 38, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé), ✪, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✪, artiste peintre, rue Joseph-Vernet, 23 bis, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

Digitized by Google

Azémar, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

Barthelemy, ✿, ★, conseiller de Préfecture, à Avignon (14 novembre 1907).

Baudoin (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, à Avignon (7 mai 1914).

Beaulieu (de), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

Bec, Fortuné, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

Belladen, Louis, négociant, rue Bonneterie, 54, à Avignon (2 décembre 1897).

Benoit de Longchamp, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

Bernard, ✿, commissaire de surveillance administrative du chemin de fer, à la gare d'Avignon (9 novembre 1911).

Biret, Noël, ✿ I., ancien ferronnier d'art, rue Pétramale, 5, à Avignon (1882).

Blanc, Alfred, ✿, professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

Boch, ✿, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

Boissières-Roumanille (M^me^), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

Bojero, C., ✿ I, pharmacien, rue Grétry, 26, à Nimes (5 mars 1908).

Bonnamaison, docteur en médecine, à Saint-Didier (Vaucluse) (6 mai 1909).

Bonnet, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

Bonnet, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Impasse Oratoire, 1, à Avignon (1883).

Bonfils, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

Bougenot, directeur de la Société générale, rue Victor-Hugo, 15, à Avignon (9 octobre 1913).

Bourges (D^r^ Michel), avenue Riondet, à Hyères (1^er^ février 1900).

Broche, E. (Gaston) ✿, professeur de l'Université, rue Corderie, 8, à Avignon (6 décembre 1906).

Broelemann, Henry, propriétaire, à Pau (Basses-Pyrénées) (11 octobre 1900).

Brun, Auguste, professeur au Lycée de Digne (6 janvier 1910).

Digitized by Google

BRUN, Auguste, chirurgien-dentiste, rue Thiers, 32, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUNEAU, Benezet, ancienne École d'Agriculture, route de Rognonas, à Avignon (4 janvier 1912).

BUFFAVEN, maire, à Vaison (5 février 1914).

CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, rue Laboureur, 9, à Avignon (6 janvier 1910).

CAILLET, Louis, ✠ I., archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de Limoges (Haute-Vienne) (12 janvier 1911).

CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).

CARRE, docteur en médecine, rue Banasterie, 29, à Avignon (1882).

CASSIN, Paul, docteur en médecine, 15, place du Palais, à Avignon (1882).

CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CERF, Simon, avocat à la Cour d'appel de Paris, 81, rue Malakoff (16e) (9 novembre 1911).

CHAMBON, A., membre de la Chambre de commerce, rue Thiers, 17, à Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBON fils, ✠, O. ★, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).

CHARLET, Louis, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint des archives du Palais, à Monaco (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✠, avenue de Lodève, à Montpellier (5 janvier 1905).

COLOMBE ✠, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COTTE, notaire à Pertuis (6 juin 1912).

COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).

COUSIN, Joseph, ✠, docteur en médecine, à Pertuis (9 nov. 911).

CROSET, Emile, industriel, à L'Isle-sur-Sorgue (13 février 1913).

DAMPEINE, Edouard, à Monteux (2 juin 1910).

DAUVERGNE, René, avoué, place St Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

Digitized by Google

DEBANNE, Victor, ✻, vétérinaire-inspecteur, à l'Abattoir, à Avignon (4 mai 1905).

DELACOUR, Théodore, rue de la Faisanderie, 94, à Paris (16e) (1883).

DELEUZE, avocat, rue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (B.-du-Rhône (1892).

DEYDIER, Marc, ✪, ★, notaire honoraire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Cucuron (Vaucluse) (1890).

DIBON (Henri), ✪ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE, Joseph, ✪ I., O. ★, sous-ingénieur des Ponts-et-chaussées, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✪, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, rue Guillame-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✪, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURIAU, entreposeur des tabacs, boulevard St-Michel, à Avignon (6 novembre 1913).

EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE (Dr), rue Petite-Saunerie, 13, à Avignon (8 janvier 1914).

FABRE André, ✪, Président du Tribunal de Commerce à Avignon, place Principale, 4 (25 juin 1914).

FABRE, Henri, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).

FAGES-FABRE, publiciste, rue du Pont-Troucat, 5, à Avignon (6 juin 1913).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FANAU (Mlle Jeanne), à Belleville-sur-Saône (Rhône) (6 février 1914).

FARJON, ✻, capitaine au 58e régiment d'infanterie, impasse du Florège, St-Ruf, à Avignon (6 juillet 1911).

FAUCHER (DE), Adrien, à la Banque de France, rue des Trois-Faucons, 18, à Avignon (2 juillet 1908).

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).

Digitized by Google

FAURE-CARLHIAN, juge au Tribunal, rue des Gargates, à Vienne (Isère), (3 mai 1906.

FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, rue Bonneterie, 56, à Avignon (1886).

FORBIN DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard), et rue de Monceau, 71, à Paris (8e) (11 avril 1907).

FORMENTIN, ✻, ❶ I., O. ★, trésorier-payeur général, rue de la République, 18, à Avignon (6 février 1910).

GAFFAREL (Raymond), sous-préfet, à Apt (8 janvier 1914).

GAMBIN, Maurice, ❶, attaché aux Archives départementales, villa Mireille, St-Ruf, Avignon (3 mars 1909).

GAP, Lucien, ❶, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).

GAUGER, procureur de la République, boulevard des Villas, St-Ruf, à Avignon (5 décembre 1912).

GÉRIN-RICARD (Comte de), ❶ I., rue Wulfran-Puget, 33, à Marseille (1882).

GERMAIN, Eugène, ❶ I., économe au Lycée d'Avignon (3 juillet 1913).

GILLES, Alphonse, rue Joseph-Vernet, 108, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).

GIRARD, Joseph, ❶ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, rue de la Croix, 12, à Avignon (12 octobre 1905).

GIRARD, Pierre, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).

GOLLIARD, ❶, secrétaire général de la Préfecture, rue Saint-Charles, 10, à Avignon (4 décembre 1913).

GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril (1905).

GRANIER, Lucien. ❶ I., inspecteur primaire, impasse Monvoisin-Autard, Avignon (2 juillet 1914).

GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

GUIGNOT Dr), Félix, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUND (Mme), villa « les Cèdres », à Monclar, Avignon (5 juin 1913).

HONORAT, Bastide, quartier de la Cèbe, à Digne (1892).

HUC, Louis. villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HUGUES, ❶, O. ★, ingénieur des Ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon (11 avril 1907).

Digitized by Google

HUOT-SORDOT, ✪ I., professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, rue Carnot, 28, à Avignon (5 mars 1908).
ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).
IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, à Avignon (13 février 1913).
JACQUET, Georges, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).
JAUFFRET (J.), chef de bataillon en retraite, Vieille Chapelle, à Toulon (Var), (5 mars 1914).
JAUFFRET, Paul, industriel, rue Arnaud de Fabre. 8, à Avignon (11 avril 1912).
JEAN, Hippolyte, ✪, ✱, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, Léonce, docteur ès-sciences, 20, promenade de la Plage, à Marseille (6 octobre 1904).
JOLEAUD, O. ❋, ✪ I., ✱, sous-intendant militaire en retraite, plage du Prado, 16, à Marseille (8 novembre 1900).
JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).
KASLER, tapissier, rue St-Agricol, 31, à Avignon (8 janvier 1903).
LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).
LAFFONT, ✪, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).
LAFOUILLADE, ❋, lieutenant au 2e chasseurs à pied, faubourg de Nancy, 165, à Lunéville (11 avril 1912).
LALO ✪, O. ✱, Henri, ingénieur, rue de la République, 18, Avignon (2 juillet 1914).
LARCHÉ, ✪, docteur en médecine, rue Bancasse, 23, à Avignon (1883).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ❋, ✪ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle) Nelly, rue du Lac, 19, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

Digitized by Google

LEVEZOU (Abbé), rue du Pont, 2 bis, à Avignon (11 novembre 1897).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LHERMITE, Joseph, homme de lettres, rue Joseph-Vernet, 34, à Avignon (1889).

LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).

LIQUIER, Roger, ✪ I., ancien directeur de l'Ecôle normale d'instituteurs, rue Thiers, 56, à Avignon (6 juillet 1911).

MAITROT DE VARENNE, ✱, ancien préfet, à Sauveterre (Gard) (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul, ✪ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL, Adrien, ✪ I., rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE, ✪, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MASSE, agent d'assurances, rue Limas, 53, à Avignon (7 mai 1914).

MATHON, ✪ I., directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (5 juin 1913).

MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de St-Ruf, à Avignon (3 février 1898).

MEVIL (André), ✱, au château de Gallifet, à Cairanne (Vaucluse), 25 juin 1914).

MICHEL (Mme Louis), route de St-Ruf, à Avignon (5 mars 1914).

MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY, Marc, propriétaire, au Devès, Noves (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MISTRAL, notaire honoraire, à Sault (14 novembre 1901).

MOIRENC, Albert, ✪, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONCLAR (Marquis DE RIPERT-), C. ✱, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).

MONTILLET (vicomte Edouard DE), rue Violette, 2 bis, à Avignon (4 mars 1909).

MOURRET, ✪ I., notaire à Tarascon (10 janvier 1907).

MOUZIN, Alexis, ✱, ✪ I., route de Tarascon, villa « La Fragonette », à Avignon (1882).

NAQUET, Gustave, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, rue Rempart de la Ligne, 2, à Avignon (2 juin 1898).

Digitized by Google

NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).
PALUN, Auguste, négociant, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✻, ✪ I., docteur en médecine, place de l'Amirande, 4, à Avignon (1882).
PAMARD, Paul, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).
PAOLETTI, commis à l'Inspection d'Académie, rue des Lices, 20, à Avignon (6 mars 1913).
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, rue St-Ferréol, 51, à Marseile (5 avril 1895).
PASTRÉ, Paul, architecte, rue Terre-Noire, St-Ruf, 5, à Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (M^lle), professeur au collège de jeunes filles, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, rue Guillaume-Puy, 75, à Avignon (1882).
PERNOD, René, capitaine au 23^e d'infanterie, à Pontarlier (Doubs) (9 février 1911).
PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).
POIRSON Alexandre, ✻, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).
PRENER, Josué-Georges, rabbin, rue Buffon, 18, à Avignon (3 février 1910).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RAYNOLT, ✪, bibliophile, rue Rempart de Loulle, 3, à Avignon (1^er février 1900).
REBOULET, ✻, ✪, capitaine au 58^e d'infanterie, rue Nationale, Monclar, à Avignon (4 décembre 1902).
RENCUREL, ✪, ancien conseiller de préfecture, rue St-Jean-le-Vieux, 17, à Avignon (1882).
REVEST (Abbé), curé de La Levade (Gard) (10 novembre 1905).
RIBIER (E. DE), ✪ I., proviseur du Lycée, à Avignon (5 déc. 1912).
RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).
RIOUSSET (Jules), industriel, rue Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

Digitized by Google

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).
RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (2 décembre 1897).
ROURE, Joseph, rédacteur à la Préfecture, à Avignon (4 décembre 1913).
ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).
ROUX-REMY, ✪ I., docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).
SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).
SAUTEL (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue St-Thomas-d'Aquin, 13, à Avignon (9 janvier 1908).
SAUVE, Fernand, ✪ I., archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVOURNIN, ✪ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).
SCHÆFFER, O. ✱, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).
SEYNES (M^me^ la Comtesse DE), rue Bonneterie, 35, à Avignon (janvier 1911).
SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).
SOUVET, Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).
SUSINI (DE), Nicolas, inspecteur régional d'assurances, 26, rue de la République, à Avignon (6 mars 1913).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TARTANSON, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).
THÉVENET, directeur du Crédit foncier, Square Antonin, à Nimes (12 octobre 1905).
THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1^er^ avril 1909).
THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).
TOURTET, ✪ I., architecte départemental, rue Bouquerie, 16, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1^er^ mars 1890).
VALLA (Abbé), Louis, ✪, aumônier, rue du Pont, 2, à Avignon (7 décembre 1894).
VALENTIN, Louis, ✪ I., architecte des monuments historiques, rue de la Masse, 7, à Avignon (1883).

Digitized by Google

VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✪, rue du Jeu de Paume, à Montélimar (5 novembre 1887).

VAYSSIÈRE, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VÉRAN, Auguste, ✪ I., architecte, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET, Marcel, rue Victor-Hugo, 11, à Avignon (1882).

VERDET-KLÉBER, Maurice, ❋, prieuré de Montaut, Villeneuve-lez-Avignon.

VERNET, Honoré, industriel, 4, rue Grivolas, à Avignon (3 juillet 1913).

VIDAU, Léopold, ✪ I., félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).

VISSAC (Baron DE), Marc, ✪, ancien directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, rue Banasterie, 38, à Avignon (18 octobre 1895).

ZACHAREWICZ (Ed.), ❋, ✪ I., C. ✱, directeur des Services Agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✻, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

CUNHA (DA), Xavier, ✻, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.

GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy.

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

ABONNÉS (2)

MM. BRUN ET Cie, libraires, à Carpentras (Vaucluse).
W.-R. MARTIN, 5th West of Broadway, New-York (U. S. A.).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

1° *Par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.* (95)

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège. . . . . — Société des sciences, lettres et arts, et Société des études du Conserans, à Foix.

Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Archives départementales des Bou-du-Rhône.
Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Bibliothèque de la ville d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Societé des Amis du Vieil-Arles, rue de la Monnaie, 4, à Arles.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille, 6, place du Lycée.
Société linnéenne de Provence, à Marseille.
Société de statistique de Marseille, rue Paradis, 52.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, cours National, 99, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Digitized by Google

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, à Nîmes.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Bagnols.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, et Musée historique lorrain, à Nancy.

Digitized by Google

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Bibliothèque de l'Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Bibliothèque de l'Université de Clermont-Ferrand, Avenue Carnot, 4.
Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau, rue Serviez, 26.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, au Palais des Arts, place Sathonay.
Société Linéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique, 2, Montée de Fourvière, à Lyon.
Bibliothèque de l'Université de Lyon, quai Claude Bernard, 18.

Saône-et-Loire . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Académie florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès des Sociétés savantes (5 exemplaires).
Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19, à Paris.
Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.

Digitized by Google

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.

Vaucluse. . . . . — Société de Médecine de Vaucluse, à Avignon.
Athénée de Pertuis, à Pertuis.
Bibliothèque et Archives de la ville, à Apt.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Carpentras.

Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Alsace-Lorraine. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Belgique.. . . . . — Revue Mabillon à Chevetogne, par Lignon.
Société des Bollandistes, boulevard St-Michel, 22, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.

Mexique . . . . . — Bibliotheca nacional de Mexico.
Museo nacional de Arquelogia, à Mexico.

Digitized by Google

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

2° *Echange direct*. (2)

Ardèche. . . . — Revue du Vivarais, château d'Entrevaux, par Privas.

Rhône. . . . . — Bulletin historique du diocèse de Lyon.

3° *Service*. (6)

Avignon (*Vaucluse*). — Archives départementales.
Bureaux de la Préfecture.
Musée Calvet (2 exemplaires).
Syndicat des Typographes.

Paris. . . . . — Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain.

RÉSUMÉ

Membres d'honneur.	Membres de droit. . . .	4	13
	— élus	8	
	— à titre étranger. .	1	
Membres titulaires ayant racheté leur cotisation. . .			6
Membres titulaires.			220
Abonnés.			2
Échanges	par l'intermédiaire du Ministre de l'Instruction publique.		95
	directement.		2
	service.		6
	Total général. . . .		344

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1914

ET

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1915.

I. — *Comptes de l'année 1914.*

RECETTES.

Reliquat au 1er février 1914		2 »
Revenus	376 95	421 95
— affectés au prix Dufossé	45 »	
Cotisations : 224 à 12 fr		2.688 »
27 Droits de Diplôme à 2 fr		54 »
Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires		36 »
Subvention de la ville d'Avignon		200 »
— du Conseil général		100 »
Allocation du prix de Faucher		200 »
Retrait à la Caisse d'Epargne pour achat de titres		878
Total des recettes		4.579 95

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 70
Impositions	39 30
Assurance	11 05
Frais de bureau, correspondance, entretien du local et des collections, éclairage et chauffage	36 55
Traitement du gérant	100 »
Étrennes diverses	20 »
Convocation des membres. Impression et envoi	60 95
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	113 20
Frais d'impression des Mémoires	906 75
— d'expédition —	48 55
Prix Dufossé	44 60
— Paul de Faucher	200 »
Achat de titres (quatre fusions anciennes P.-L.-M.)	2.116 10
Versement à la Caisse d'épargne	654 85
Dépenses imprévues (obsèques Mistral)	25 »
Solde en caisse	2 35
Total des dépenses	4.579 95

Digitized by Google

II. — *Etat du fonds social au 1er janvier 1915.*

Un titre nominatif de rente française 3 °/₀ (n° 796.694) de 120 fr., soit en capital (au pair)	4.000 »
Neuf obligations nominatives P.-L.-M. (n°s 388.034, 427.180, 490.246, 548.797 et 572.376), une fusion nouvelle et huit fusions anciennes remboursables à 500 francs	4.500 »
Deux obligations du Crédit Foncier communales 1906 (nominatives) (n°s 512.681 et 512.682) remboursables à 500 francs	1.000 »
Un bon du Trésor de 500 fr. (n 33.480) payable à 500 fr au 10 octobre 1915	500 »
Livret de la Caisse d'épargne (n° 50.409) montant à 1927 fr.50, mais dont 667 fr. sont applicables à l'impression des Chartes d'Avignon	1 260 50
Compte spécial à l'impression des Chartes d'Avignon	86 35
Reliquat en caisse au 1er janvier 1915	2 35
Total du fonds social	11.349 20

III. — *Budget de prévision pour l'année 1915.*

RECETTES.

Reliquat en caisse de l'exercice 1914	2 35
Revenus et arrérages	388 65
Cotisations : 200 à 12 fr. pour 1915	2 400 »
— 5 à recouvrer pour 1914	60 »
12 Droits de diplôme des nouveaux membres	24 »
Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires	25 »
Subvention de la ville d'Avignon	200 »
— du Conseil général	100 »
Allocation du prix de Faucher	200 »
Somme due applicable aux chartes d'Avignon	33 »
Prélèvement à la Caisse d'épargne pour l'impression des Chartes d'Avignon	667 »
Total des recettes	4 100 »

DEPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 »
Impositions	40 »
Assurance	11 05
Frais de bureau, correspondance, entretien du local et des collections, chauffage et éclairage	120 »
Traitement du gérant	100 »
Etrennes diverses	20 »
Convocation des membres. Impression et envoi	110 »
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	130 »
Frais d'impression des Mémoires	1.500 »
— d'expédition —	100 »
— d'impression des Chartes d'Avignon	1.200 »
Prix Dufossé	45 »
— Paul de Faucher	200 »
Versement statuaire à la Caisse d'épargne	150 »
Dépenses imprévues	173 95
Total des dépenses	4.100 »

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

Assemblée générale du 11 février 1915.

L'Académie de Vaucluse, pour mieux s'associer aux préoccupations générales nées de l'état de guerre ; privée, au surplus, de son Président et de son Secrétaire général, n'a pas cru pouvoir reprendre, au mois d'octobre 1914, la série de ses réunions mensuelles ordinaires. Elle n'est point, malgré cela, demeurée inactive ; non seulement le Bureau a continué à s'assembler régulièrement sous la présidence de M. le docteur Colombe, vice-président, mais il s'est étroitement uni aux sociétés savantes dans leur mouvement de généreuse et vibrante protestation contre les crimes de Louvain et de Reims, contre les manifestations brutales et les forfaits de la barbarie teutonne.

C'est ainsi notamment que, le 12 octobre 1914, l'Académie de Vaucluse a donné une chaleureuse adhèsion à la protestation de la Société nationale des Antiquaires de France, ainsi qu'au projet de mesures réparatrices proposées par l'Académie de Clermont-Ferrand, en faveur des malheureuses cités d'art, souillées, pillées et détruites par les hordes allemandes. Ces mesures, consistant essentiellement en envois de livres et de collections, permettront à notre Société, sans manquer à ses statuts, de participer activement aux générosités qui germeront, avec l'ingéniosité et la grâce accoutumées, du noble cœur de la France.

A l'ouverture de l'année 1915, la question s'est posée de savoir s'il convenait de reprendre le cours des réunions ordinaires. Mais, pour des motifs de haute convenance, le Bureau, considérant que la vie active de notre Société se manifestait par la publication de nos *Mémoires*, a pensé qu'il était préférable de s'en tenir, pour le moment, à l'assemblée générale qui doit examiner les comptes de l'année écoulée. Cette assemblée a eu lieu le 11 février 1915, après une convocation régulière de tous les membres. Mais les intempéries (une pluie battante tomba toute l'après-midi), le caractère restreint donné à cette assemblée et les circonstances de guerre en ont tenu éloignés la plupart des membres assidus.

M. le docteur Colombe, qui la présidait, prononça le discours reproduit ci-après :

MESSIEURS,

Huit mois se sont écoulés depuis notre dernière réunion. Rien ne faisait prévoir à cette époque les tragiques événements qui nous ont forcé d'interrompre le cours de nos séances publiques...

Digitized by Google

La guerre a bouleversé les conditions de notre existence. Dès le début des hostilités, votre Bureau s'est vu privé de deux organes essentiels. Notre cher Président, M. le capitaine Reboulet, est parti des premiers pour le front. Il a participé aux combats meurtriers qui ont eu les Vosges pour théâtre. A partir de la fin septembre, sa famille cesse de recevoir de ses nouvelles. Qu'est-il devenu ? Nul n'a su nous le dire. Nous gardons, malgré tout, l'espoir de le revoir à cette place ; s'il est prisonnier et qu'il devienne possible de communiquer avec lui, soyez assurés que les vœux de l'Académie ne seront pas les derniers à lui parvenir.

En son absence, il était de mon devoir de le suppléer dans ses fonctions ; j'ai assumé cette lourde responsabilité, sachant que votre bienveillance ne me ferait pas défaut.

M. Joseph Girard était appelé, lui aussi, à remplir ses obligations militaires. Vous savez combien son concours nous est précieux. Nous nous fussions trouvés dans l'embarras, si deux membres du Bureau, des plus distingués, n'avaient accepté de se partager la tâche qui incombe à notre Secrétaire général.

On ne s'adresse jamais en vain au Secrétaire de nos séances. M. Joseph Didiée, quand il s'agit de rendre service, est toujours prêt à répondre à l'appel de son nom. A dire vrai, la rare faculté d'adaptation que nous nous plaisons à lui reconnaître, rend à notre collègue tout travail facile. Son mérite n'en est pas diminué. J'ai tenu à le remercier publiquement, ainsi que le très érudit archiviste de l'Académie, M. Adrien Marcel, qui a bien voulu se charger de la publication des *Mémoires*.

D'ailleurs, Messieurs, le Bureau tout entier, dans une parfaite communauté d'idées, veillera à ce que vos intérêts ne périclitent point. Il me prie de déclarer que vous pouvez compter sur son absolu dévouement.

Je crois répondre à votre désir, en offrant l'hommage de votre admiration à ceux qui luttent pour la défense de nos droits et le triomphe de la civilisation : à nos armées, à nos alliés, grands et petits, surtout à la loyale et généreuse Belgique. Je salue profondement nos morts glorieux. J'exprime notre sympathie, combien douloureuse ! à nos blessés, à nos soldats prisonniers, à ces malheureux réfugiés qui viennent ici nous apporter la preuve tangible que « les horreurs de l'invasion » ne sont pas une formule de rhétorique, mais une navrante réalité

Digitized by Google

Pour soulager la misère des uns, la souffrance des autres, vous avez tous rivalisé d'intelligence et de zèle. Si j'étais tenu de décerner des éloges, je n'aurais que l'embarras du choix. Il m'eût été agréable de distinguer les énergies qui se sont plus particulièrement dépensées. Mais l'effort est général : la louange restera collective.

Heureux ceux qui ont pu et su trouver l'emploi intégral de leur patriotisme ! Aux autres, une mission reste à remplir, une tâche qui est à la portée de tous et à laquelle je me permets de vous tous convier : c'est de maintenir intact, jusqu'à la fin, le moral des populations qui nous entourent. « La vertu française la plus utile à cette heure est la patience. » Prêchons cette vertu et sachons en donner l'exemple,

L'un des pénibles devoirs de la charge est de vous parler, Messieurs, de nos membres décédés.

Le capitaine de Jerphanion est tombé noblement, face à l'ennemi, sur les champs de bataille de la Lorraine. Je le rencontrai la veille de son départ ; et comme, lui serrant la main, je me croyais obligé de lui souhaiter bonne chance et prompt retour, il ne répondit rien ; mais je me rappellerai toujours son sourire désabusé. Lui ferais-je l'injure de plaindre son sort ? Militaire dans l'âme, élevé dans le culte de l'héroïsme, le capitaine de Jerphanion a eu la fin que rêvent ses pareils. Si je suis bien renseigné, son esprit volontiers s'attachait aux problèmes de l'au-delà. La mort ne l'effrayait point. Il l'avait acceptée d'avance et peut-être l'a-t-il pressentie.

La guerre a fait parmi nous une seconde victime. M. Elisée Gonnet, après avoir accompli courageusement son devoir de soldat, a succombé sur un lit d'hôpital, aux suites de ses blessures. Élève de l'École normale supérieure, licencié ès-lettres, il se trouvait, lors de la mobilisation, à la tête de l'école Bossuet. Notre collègue était originaire de Monteux. Le temps lui a manqué de donner sa pleine mesure. D'heureuses initiatives lui sont dues : témoin cette petite, mais intéressante « *Revue des Escholiers* » qu'il fonda l'an dernier. Il suivait avec intérêt nos travaux. Sans doute eût-il un jour, pour nos *Mémoires*, fourni sa contribution personnelle. C'est une raison, qui s'ajoute à d'autres, de regretter vivement sa disparition.

Digitized by Google

M. l'abbé Juge, encore un nom à insérer au nécrologe ! Cette perte, Messieurs, nous a été particulièrement sensible. M. l'abbé Juge faisait honneur à l'Académie de Vaucluse : c'était une intelligence et une conscience. Nous admirions la dignité de sa vie, l'ardeur de ses convictions qui n'avait d'égale que sa tolérance, la sûreté de ses relations. Il était modeste, sans affectation. Sa sensibilité exquise, qu'il avait conservée telle jusque dans la vieillesse, s'épanchait à ses heures en poésies charmantes. Notre Société a eu la primeur de quelques-unes.

Messieurs, il y a trois mois à peine, chacun de nous recevait un élégant volume, édité au chef-lieu du département du Cantal. Le duc de la Salle de Rochemaure, fidèle à ses habitudes de munificence, nous octroyait cette faveur à nous qu'il appelait aimablement ses « confrères ».

Notre collègue sentait-il, à ce moment, se resserrer l'étreinte de la maladie qui devait bientôt avoir raison de sa vigueur ? J'ai lieu de le croire. Ce grand seigneur était certes bien capable d'imaginer une si élégante façon de prendre congé.

Sa mort fut une surprise. Elle fut un coup douloureux pour ceux qui se tenaient en rapports constants avec ce galant homme. Son affabilité naturelle, jointe à une parfaite courtoisie, savait leur donner l'illusion de l'amitié.

Le vide qu'il laisse après lui sera difficile à combler. Ses facultés étaient brillantes ; mais, il faut l'avouer, ce que nous regrettons surtout en lui, c'est l'homme de qualité, qu'on est heureux de posséder, — parce qu'il fait l'ornement d'une société, même démocratique comme la nôtre.

Rien qu'à parcourir ses dernières « *Causeries* », l'on est surpris de la variété des connaissances qu'elles supposent en art, littérature, morale, érudition... Ayant beaucoup fréquenté, beaucoup voyagé, beaucoup étudié, possédant l'art de bien dire, et d'ailleurs jouissant des avantages de la naissance et de la fortune, il est naturellement désigné pour la première place partout où il se montre. Je dirais de lui qu'il est le président-né.

Ce n'est pas avec un mince bagage qu'il se présente à la porte des Sociétés savantes. Aussi n'êtes-vous pas étonnés de le voir entrer, comme de plain-pied, à l'Académie de Clermont-Ferrand qui n'admet qu'une élite, à l'Académie de Cologne, à celle plus renommée des Arcades, à Rome.

Je crois que son ambition tendait plus haut qu'à obtenir ces honneurs. Le bruit s'est accrédité qu'il fut mêlé à des négociations

Digitized by Google

importantes, lesquelles furent bien près d'aboutir. Il portait le titre d'ancien chambellan de Léon XIII ; il était grand-croix de S^t^ Grégoire-le-Grand, de Charles III et d'Isabelle-la-Catholique.

Je n'aurais garde d'oublier qu'il était aussi majoral du félibrige. Si l'on voulait établir le mérite de son œuvre, c'est — il me semble — dans ses « Troubadours cantaliens » qu'il faudrait en chercher la base solide.

Je laisse à de plus compétents le soin de vous parler de ses écrits. J'espère que son compatriote et son ami, M. de Ribiers, notre très-distingué président de section, voudra bien, quand les circonstances seront plus favorables, nous donner les caractéristiques de son esprit, et apprécier, pour notre édification, la nature de son talent.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, le but de notre Société. Elle s'intéresse à toutes les manifestations de l'esprit humain. Elle se fait un devoir particulier de ne laisser sans protestation aucun dommage dont aurait à souffrir le patrimoine artistique de notre pays.

L'Allemagne, ayant inventé le *surhomme,* devait logiquement aboutir à la conception du *surpeuple.* Il faut admettre que seule « la nation choisie de Dieu » était de taille à remplir ce rôle, à exercer ce magistère. Vous n'oseriez pas douter de la supériorité des Germains, en toutes choses.

Leur colossal orgueil ne serait que ridicule, s'il n'était la source des abominations qui ont révolté la conscience universelle. Ils pensaient : « Notre science, notre esthétique, suffisent amplement aux besoins de l'humanité. Dans le rayonnement de l'astre teuton, toute lumière doit s'éteindre ». Qu'importe, dès lors, la destruction de quelques chefs-d'œuvre !

Vous pensez bien, Messieurs, que votre Bureau n'est pas resté spectateur indifférent devant les ruines qui s'accumulent. Il s'est hâté de profiter de la première occasion favorable. Avec la Société des Antiquaires de France, il a marqué sa réprobation contre le bombardement de la cathédrale de Reims. Sollicité par l'Académie de Clermont-Ferrand de venir en aide à la malheureuse Université de Louvain, pour la reconstitution de sa bibliothèque incendiée par les Vandales, il s'est engagé, en votre nom, à fournir gratuitement la série de nos *Mémoires.* J'espère que vous essaierez de faire davantage, quand le moment sera venu.

Digitized by Google

M. l'abbé Juge, encore un nom à insérer au nécrologe ! Cette perte, Messieurs, nous a été particulièrement sensible. M. l'abbé Juge faisait honneur à l'Académie de Vaucluse : c'était une intelligence et une conscience. Nous admirions la dignité de sa vie, l'ardeur de ses convictions qui n'avait d'égale que sa tolérance, la sûreté de ses relations. Il était modeste, sans affectation. Sa sensibilité exquise, qu'il avait conservée telle jusque dans la vieillesse, s'épanchait à ses heures en poésies charmantes. Notre Société a eu la primeur de quelques-unes.

Messieurs, il y a trois mois à peine, chacun de nous recevait un élégant volume, édité au chef-lieu du département du Cantal. Le duc de la Salle de Rochemaure, fidèle à ses habitudes de munificence, nous octroyait cette faveur à nous qu'il appelait aimablement ses « confrères ».

Notre collègue sentait-il, à ce moment, se resserrer l'étreinte de la maladie qui devait bientôt avoir raison de sa vigueur ? J'ai lieu de le croire. Ce grand seigneur était certes bien capable d'imaginer une si élégante façon de prendre congé.

Sa mort fut une surprise. Elle fut un coup douloureux pour ceux qui se tenaient en rapports constants avec ce galant homme. Son affabilité naturelle, jointe à une parfaite courtoisie, savait leur donner l'illusion de l'amitié.

Le vide qu'il laisse après lui sera difficile à combler. Ses facultés étaient brillantes ; mais, il faut l'avouer, ce que nous regrettons surtout en lui, c'est l'homme de qualité, qu'on est heureux de posséder, — parce qu'il fait l'ornement d'une société, même démocratique comme la nôtre.

Rien qu'à parcourir ses dernières « *Causeries* », l'on est surpris de la variété des connaissances qu'elles supposent en art, littérature, morale, érudition... Ayant beaucoup fréquenté, beaucoup voyagé, beaucoup étudié, possédant l'art de bien dire, et d'ailleurs jouissant des avantages de la naissance et de la fortune, il est naturellement désigné pour la première place partout où il se montre. Je dirais de lui qu'il est le président-né.

Ce n'est pas avec un mince bagage qu'il se présente à la porte des Sociétés savantes. Aussi n'êtes-vous pas étonnés de le voir entrer, comme de plain-pied, à l'Académie de Clermont-Ferrand qui n'admet qu'une élite, à l'Académie de Cologne, à celle plus renommée des Arcades, à Rome.

Je crois que son ambition tendait plus haut qu'à obtenir ces honneurs. Le bruit s'est accrédité qu'il fut mêlé à des négociations

Digitized by Google

importantes, lesquelles furent bien près d'aboutir. Il portait le titre d'ancien chambellan de Léon XIII ; il était grand-croix de S^t^ Grégoire-le-Grand, de Charles III et d'Isabelle-la-Catholique.

Je n'aurais garde d'oublier qu'il était aussi majoral du félibrige. Si l'on voulait établir le mérite de son œuvre, c'est — il me semble — dans ses « Troubadours cantaliens » qu'il faudrait en chercher la base solide.

Je laisse à de plus compétents le soin de vous parler de ses écrits. J'espère que son compatriote et son ami, M. de Ribiers, notre très-distingué président de section, voudra bien, quand les circonstances seront plus favorables, nous donner les caractéristiques de son esprit, et apprécier, pour notre édification, la nature de son talent.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, le but de notre Société. Elle s'intéresse à toutes les manifestations de l'esprit humain. Elle se fait un devoir particulier de ne laisser sans protestation aucun dommage dont aurait à souffrir le patrimoine artistique de notre pays.

L'Allemagne, ayant inventé le *surhomme,* devait logiquement aboutir à la conception du *surpeuple*. Il faut admettre que seule « la nation choisie de Dieu » était de taille à remplir ce rôle, à exercer ce magistère. Vous n'oseriez pas douter de la supériorité des Germains, en toutes choses.

Leur colossal orgueil ne serait que ridicule, s'il n'était la source des abominations qui ont révolté la conscience universelle. Ils pensaient : « Notre science, notre esthétique, suffisent amplement aux besoins de l'humanité. Dans le rayonnement de l'astre teuton, toute lumière doit s'éteindre ». Qu'importe, dès lors, la destruction de quelques chefs-d'œuvre !

Vous pensez bien, Messieurs, que votre Bureau n'est pas resté spectateur indifférent devant les ruines qui s'accumulent. Il s'est hâté de profiter de la première occasion favorable. Avec la Société des Antiquaires de France, il a marqué sa réprobation contre le bombardement de la cathédrale de Reims. Sollicité par l'Académie de Clermont-Ferrand de venir en aide à la malheureuse Université de Louvain, pour la reconstitution de sa bibliothèque incendiée par les Vandales, il s'est engagé, en votre nom, à fournir gratuitement la série de nos *Mémoires*. J'espère que vous essaierez de faire davantage, quand le moment sera venu.

Digitized by Google

Pour aujourd'hui, je vous demande de faire vôtre, publiquement, l'expression de nos sentiments indignés contre des attentats sans nom et sans excuse. Même à la réflexion, ils s'expliquent à peine par la folie des grandeurs, et sous la forme qu'ils revêtent, froidement, systématiquement accomplis par une collectivité qui se targue de haute culture, apparaissent aux yeux de la raison, en ce XX^e^ siécle, comme de pures monstruosités.

Digitized by Google

LA

Capitainerie de Sorgues.

M. Melchior Joannis de Pagan, titulaire de la Capitainerie et Viguier de la Baronnie de Pont-de-Sorgues, a laissé un Journal ou *Livre de raison* qui renferme, y est-il dit en tête, « l'État de toutes ses affaires générales, domestiques et particulières, de 1692 à 1724 ». Le Journal a dû se composer à l'origine de 5 ou 6 volumes in-4°, sous reliure de parchemin. Mais il n'en existe plus que 4, par le fait d'une double lacune, l'une de 1698 à 1703, l'autre de 1712 à 1723, représentant la matière d'un ou deux volumes aujourd'hui égarés. Un dernier cahier renferme la copie des lettres spéciales écrites par le mémorialiste au cours des années 1722 et 1723.

Ce Livre de raison, conservé aux archives de la famille d'Andrée de Renoard, qui a bien voulu m'en donner communication, ne présente, bien que très compact, qu'un intérêt secondaire au point de vue de l'histoire régionale ; les questions *domestiques et particulières* en encombrent les pages. Néanmoins, il en est de lui comme de la plupart de ces registres familiaux tenus par nos pères, qui, à travers les actes publics et privés, — ventes, donations, testaments, naissances, décès ou mariages, comptes de doit et avoir, fermages, arrentements et redevances, détails de ménage ou d'intérieur, — laissent filtrer quelques lueurs du passé, quelques paillettes de mœurs locales, daguerréotypant une époque, que le chroniqueur doit saisir au passage et épingler avec le scrupule méticuleux du collectionneur sur son album de documentation.

Digitized by Google

A défaut de riche moisson, cueillons donc les glanes éparses qui se dégagent de ces feuilles jaunies.

* * *

Le Mémoire de M. de Pagan nous transporte à Sorgues, bourgade située à neuf kilomètres environ au nord-est d'Avignon, et qui, durant tout le moyen âge, porta le nom de Pont-de-Sorgues. Elle devait cette appellation à un joli pont de pierre jeté sur la branche maîtresse de la Sorgue qui reçoit sur son passage le tribut du Lauzet, de la Mède et de l'Ouvèze. Ce pont, dont elle était fière, figurait dans ses armoiries parlantes formées de deux arches flanquées en chef d'une croix, et en abîme de deux clefs en sautoir.

L'histoire de Pont-de-Sorgues est intimement liée à celle de notre ville qui sourit à son berceau, et féconda les germes de vie puisés dans un sol privilégié.

Jugeant ce poste stratégique très propice à la défense du pays, les Comtes de Toulouse y avaient élevé un château fort, sentinelle avancée sur la route de France, dont le pont, muni d'une vigie, de parapets et de meurtrières, surveillait les abords. Lors du partage transactionnel intervenu en 1125 entre le comte de Toulouse et le comte de Provence, la citadelle fut laissée dans l'indivision.

Comme les remparts et les tours d'Avignon, ses tours et ses remparts furent balayés par la rafale de 1228, qu'à l'exemple de Charles Martel, Louis VIII déchaîna sur une contrée destinée à devenir française. Mais, comme les remparts et les monuments d'Avignon, elle renaquit de ses cendres quand la Papauté la couvrit de son aile. Seulement alors elle changea d'aspect.

Le château fort, démantelé et amoindri, à l'allure rébarbative et morose, ne répondait plus aux vues de ses nouveaux seigneurs et maîtres. Les pontifes romains qui asseyaient à ce moment sur le rocher des Doms leur colossale citadelle, chef-lieu du monde chrétien, entendaient se créer à Pont-de-Sorgues, dont le site et la proximité leur souriait, une résidence de campagne, un séjour de villégiature et de plaisance. Ce serait bien encore une redoute militaire susceptible d'en imposer à tout agresseur, mais

Digitized by Google

ce serait aussi une maison des champs où ils pourraient jouir de cet *otium cum dignitate* chanté par le poète de Tibur.

La construction, commencée en 1317 sous la direction de Pierre de Gauriac et de Pierre de Aula, ne fut achevée que sous le pontificat d'Urbain V qui se plut à l'embellir.

Majestueusement dressée non loin de la rivière qui coule du nord-ouest au sud-ést, au milieu d'un parc immense offrant tous les agréments de la nature, ruisseau limpide, vivier, piscine, glacière, salles d'ombrages et bosquets, elle constituait une véritable résidence princière, indifféremment nommée le Château ou le Palais Pontifical.

Nous savons bien ce qu'elle avait coûté, puisque M. E. Müntz en a retrouvé et publié les comptes de dépenses ; mais nous ignorerions absolument sa physionomie générale sans l'Album manuscrit des *Vues d'Avignon et du Comtat*, donné à la Bibliothèque Calvet par le Marquis de Laincel. Cet Album, unique en son genre, contient, aux pages 105, 107 et 109, trois planches représentant l'édifice sur trois de ses faces. Le dessin nous montre qu'il n'était pas raccordé, mais simplement relié à l'ancien château, afin de lui conserver le caractère d'unité et de symétrie qui fait défaut au Palais d'Avignon.

Voici d'ailleurs comment M. Maurice Faucon fait l'explication des planches dans les *Mélanges archéologiques et historiques* des années 1882-1884 :

« Tout au bord une première clôture armée de créneaux et de mâchicoulis, mais sans tours, était accessible par une porte fortifiée à la sortie du pont. A l'intérieur, contre cette clôture, s'appuyaient, à gauche, les bâtiments des communs, parmi lesquels la cuisine se faisait remarquer par sa haute cheminée pyramidale. Puis venait le château avec ses quatre corps de logis assemblés en rectangles parfaits, reliés aux angles par quatre tours carrées engagées dans l'œuvre, surélevées d'un tiers sur la hauteur des murailles. Celles-ci, comme les tours, étaient défendues, au nord et à l'ouest, par un système de créneaux et de mâchicoulis, à l'est et au midi, du côté du village, par de grandes arcades en tiers-points, appuyées sur des contreforts, comme au Palais d'Avignon. Une cinquième tour carrée, également engagée, commandait la herse de l'entrée principale, située au milieu de la façade occidentale, en face de la rivière et du pont. Une tour de guette était au sommet. Sauf sur cette façade, rarement et étroitement ajourée, les appartements étaient éclairés par d'assez

Digitized by Google

grandes fenêtres rectangulaires à meneaux en croix. Au milieu du château, une cour carrée, entourée d'arcades. Sur cette cour, qui servait de cloître, de promenoir couvert, s'ouvraient les salles et les chambres construites dans la partie intérieure du Palais. »

Les dispositions intérieures des appartements sont plus hypothétiques. On sait cependant, par les livres de compte des ouvriers et décorateurs, qu'au rez-de-chaussée, à droite et à gauche de l'entrée qui s'ouvrait au pied de la tour centrale, se trouvaient les salles des gardes, une grande salle d'apparat dont la décoration avait coûté cent florins d'or, la salle d'audience peinte en 1325 par Pierre Massonnier, le réfectoire, la chapelle basse et les chambres de service. Au premier étage, le cabinet et la chambre du Pape communiquant avec la chapelle haute, les chambres des chevaliers et celles de toute la suite de Sa Sainteté. La toiture du bâtiment était couverte en dalles.

Dans l'ancien château, aux murs épais et sûrs, se trouvaient l'atelier et le matériel destiné à la frappe de la monnaie d'or, les magasins militaires et le casernement de la garnison.

Les papes qui se succédèrent dans la Rome des Gaules venaient fréquemment se délasser des fatigues du pouvoir au sein de cette reposante oasis. Parfois ils y rendaient la justice en personne, non sous un chêne, comme saint Louis à Vincennes, mais dans la *domus audientie*. Les Légats délégués par la Cour romaine à Avignon, après le grand schisme d'Occident, imitèrent leur exemple.

* * *

Sous la paternelle administration du St-Siège, Pont-de-Sorgues s'était développé ; il comptait 1800 habitants. Ses deux Consuls n'étaient plus choisis par l'échevinage avignonais, mais élus annuellement par la communauté elle-même. — Il possédait une église paroissiale sous le vocable de St-Sauveur et le patronage de St-Sixte, bel édifice dont l'abside, pentagonale à l'extérieur, était ornée de pilastres cannelés et de chapiteaux à crochets, tandis qu'à l'intérieur sa forme demi-circulaire était ornée de sept arceaux plein cintre portés par des colonnes imbriquées. — Outre ce bénéfice, dépendant des religieux de St-Martial, il comptait quatre chapelles : celle de St-Martin, à la collation du

Digitized by Google

baron d'Oiselay ; celle de N.-D. de Lorette, à la collation du marquis de Brantes ; celles de Ste-Anne et de St-Nicolas, à la collation des Consuls. Une confrérie de Pénitents blancs à cordon bleu témoignait de la vitalité de sa foi, et un hôpital, restauré en 1481, affirmait son esprit de charité. — Enfin, superbe couronnement à son expansion religieuse, le monastère réputé des Célestins, dû à la munificence de trois princes de l'Eglise, les cardinaux Cecaldo, des Ursins et de Clermont, étalait dans les vastes jardins de Gentilly l'immensité de ses cloîtres, la pompe de ses cérémonies et la splendeur de sa chapelle dotée de toutes les merveilles de l'art.

Mais, hélas ! les guerres religieuses qui, au cours du XVI[e] siècle, secouèrent du nord au midi leurs brandons sacrilèges, allaient porter à cette prospérité un coup funeste.

En 1562, le féroce baron des Adrets, fléau du Dauphiné et de la Provence, qui avait conçu le rêve audacieux de faire d'Avignon, boulevard naturel de la catholicité, une base d'opération protestante, vint mettre le siège devant le château de Pont de-Sorgues qui en défendait l'approche. On vit alors combien avaient été sages les prévisions de ceux qui avaient muni la cité de ce bouclier de sauvegarde.

La garnison de la place ne se composait que de 25 italiens. Elle opposa néanmoins aux assaillants une énergique résistance. Elle tint bon du 21 juillet au 29 août et ne se replia que devant l'incendie qui dévorait toute une aile de la forteresse. Certes, des Adrets se vengea d'une aussi opiniâtre résistance en accumulant les ruines autour de lui. Il dévasta, pilla, saccagea le couvent de Gentilly, l'église, l'hôpital, la maison curiale, les chapelles, souillant les autels, brisant les vases sacrés, dispersant les reliques, mutilant les statues, profanant les tombeaux. Il se reput de carnage ; mais le temps d'arrêt imposé à son attaque avait permis à Serbelloni, général des troupes pontificales, de rendre Avignon inexpugnable. Le baron huguenot hésita un moment, puis n'osa pas affronter la lutte et battit prudemment en retraite.

Profondes étaient les plaies du palais de la Papauté, dont un corps de logis offrait le navrant spectacle de la dévastation. Seuls, sur ce point, restaient debout les murs extérieurs léchés par les flammes. Au dedans, des débris informes de tentures, de meubles ou de boiseries patiemment tissés ou ciselés par des artistes florentins, pêle-mêle gisant à terre, des fragments de

Digitized by Google

grandes fenêtres rectangulaires à meneaux en croix. Au milieu du château, une cour carrée, entourée d'arcades. Sur cette cour, qui servait de cloître, de promenoir couvert, s'ouvraient les salles et les chambres construites dans la partie intérieure du Palais. »

Les dispositions intérieures des appartements sont plus hypothétiques. On sait cependant, par les livres de compte des ouvriers et décorateurs, qu'au rez-de-chaussée, à droite et à gauche de l'entrée qui s'ouvrait au pied de la tour centrale, se trouvaient les salles des gardes, une grande salle d'apparat dont la décoration avait coûté cent florins d'or, la salle d'audience peinte en 1325 par Pierre Massonnier, le réfectoire, la chapelle basse et les chambres de service. Au premier étage, le cabinet et la chambre du Pape communiquant avec la chapelle haute, les chambres des chevaliers et celles de toute la suite de Sa Sainteté. La toiture du bâtiment était couverte en dalles.

Dans l'ancien château, aux murs épais et sûrs, se trouvaient l'atelier et le matériel destiné à la frappe de la monnaie d'or, les magasins militaires et le casernement de la garnison.

Les papes qui se succédèrent dans la Rome des Gaules venaient fréquemment se délasser des fatigues du pouvoir au sein de cette reposante oasis. Parfois ils y rendaient la justice en personne, non sous un chêne, comme saint Louis à Vincennes, mais dans la *domus audientie*. Les Légats délégués par la Cour romaine à Avignon, après le grand schisme d'Occident, imitèrent leur exemple.

∴

Sous la paternelle administration du St-Siège, Pont-de-Sorgues s'était développé; il comptait 1800 habitants. Ses deux Consuls n'étaient plus choisis par l'échevinage avignonais, mais élus annuellement par la communauté elle-même. — Il possédait une église paroissiale sous le vocable de St-Sauveur et le patronage de St-Sixte, bel édifice dont l'abside, pentagonale à l'extérieur, était ornée de pilastres cannelés et de chapiteaux à crochets, tandis qu'à l'intérieur sa forme demi-circulaire était ornée de sept arceaux plein cintre portés par des colonnes imbriquées. — Outre ce bénéfice, dépendant des religieux de St-Martial, il comptait quatre chapelles : celle de St-Martin, à la collation du

Digitized by Google

baron d'Oiselay ; celle de N.-D. de Lorette, à la collation du marquis de Brantes ; celles de Ste-Anne et de St-Nicolas, à la collation des Consuls. Une confrérie de Pénitents blancs à cordon bleu témoignait de la vitalité de sa foi, et un hôpital, restauré en 1481, affirmait son esprit de charité. — Enfin, superbe couronnement à son expansion religieuse, le monastère réputé des Célestins, dû à la munificence de trois princes de l'Église, les cardinaux Cecaldo, des Ursins et de Clermont, étalait dans les vastes jardins de Gentilly l'immensité de ses cloîtres, la pompe de ses cérémonies et la splendeur de sa chapelle dotée de toutes les merveilles de l'art.

Mais, hélas ! les guerres religieuses qui, au cours du XVI[e] siècle, secouèrent du nord au midi leurs brandons sacrilèges, allaient porter à cette prospérité un coup funeste.

En 1562, le féroce baron des Adrets, fléau du Dauphiné et de la Provence, qui avait conçu le rêve audacieux de faire d'Avignon, boulevard naturel de la catholicité, une base d'opération protestante, vint mettre le siège devant le château de Pont de-Sorgues qui en défendait l'approche. On vit alors combien avaient été sages les prévisions de ceux qui avaient muni la cité de ce bouclier de sauvegarde.

La garnison de la place ne se composait que de 25 italiens. Elle opposa néanmoins aux assaillants une énergique résistance. Elle tint bon du 21 juillet au 29 août et ne se replia que devant l'incendie qui dévorait toute une aile de la forteresse. Certes, des Adrets se vengea d'une aussi opiniâtre résistance en accumulant les ruines autour de lui. Il dévasta, pilla, saccagea le couvent de Gentilly, l'église, l'hôpital, la maison curiale, les chapelles, souillant les autels, brisant les vases sacrés, dispersant les reliques, mutilant les statues, profanant les tombeaux. Il se reput de carnage ; mais le temps d'arrêt imposé à son attaque avait permis à Serbelloni, général des troupes pontificales, de rendre Avignon inexpugnable. Le baron huguenot hésita un moment, puis n'osa pas affronter la lutte et battit prudemment en retraite.

Profondes étaient les plaies du palais de la Papauté, dont un corps de logis offrait le navrant spectacle de la dévastation. Seuls, sur ce point, restaient debout les murs extérieurs léchés par les flammes. Au dedans, des débris informes de tentures, de meubles ou de boiseries patiemment tissés ou ciselés par des artistes florentins, pêle-mêle gisant à terre, des fragments de

Digitized by Google

mosaïques et de tristes vestiges des belles fresques dues au pinceau de Thomas de Montpellier, d'Aimerie Cellerier, de Thomas d'Aristot ou de Jean d'Albo.

La partie du château épargnée par l'incendie n'abrita pas moins, le 22 septembre 1564, des hôtes royaux. Je veux parler de Charles IX et de Catherine de Médicis qui, venus dans le midi pour tenter de concilier les esprits, y réunirent, comme sur un terrain neutre, les chefs catholiques et protestants. Grâce à une de ces transactions à l'italienne dans le génie de la reine-mère, les Orangeois consentirent momentanément à désarmer en échange de la nomination, en qualité de Légat d'Avignon, du cardinal de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et chef des calvinistes. Observons toutefois que, comme tempérament à cette concession papale, le cardinal d'Armagnac fut pourvu en même temps de la qualité de co-légat.

A partir de ce moment, le château, déchu de son antique gloire, ne fut plus que la résidence habituelle du capitaine-gouverneur chargé d'administrer, au nom du Saint-Siège la Baronnie de Pont-de-Sorgues.

Et c'est ainsi que nous voyons, vers 1600, la Capitainerie passer des mains de Jean Capola en celles de la famille de Pagan, qui devait en être pourvue durant plus d'un siècle.

∴

La maison de Pagan, d'origine parthénopéenne, était issue des ducs de Terra-Nova. Ses armes d'or et d'azur au chef d'hermine étaient chargées d'un écu bandé d'Anjou, de Sicile et de Jérusalem, à huit pièces. Son illustration était ancienne, car un de ses membres, Hugues de Pagan (Paganis) est cité parmi les grands-maitres de l'Ordre des Templiers, detruit, comme on sait, en 1311.

Thomas de Pagan quitta Naples en 1547, à la suite du prince de Salerne, et se fixa à Avignon où il conquit bien vite une légitime influence.

De son mariage avec Marguerite de Merle de Beauchamp, il eut deux fils, dont *Claude Ferdinand*, page d'Henri II, appelé par le roi au gouvernement de Beaucaire, en récompense de ses services militaires, élu plus tard viguier d'Avignon et enfin nommé

Digitized by Google

par le Pape capitaine-gouverneur du Pont-de-Sorgues, vers la fin du XVI[e] siècle. Il mourut en 1620 au château d'Amboise, où il avait accompagné le roi, laissant après lui sa veuve, Marguerite de Coucils-Agafin, ex-demoiselle d'honneur d'Anne d'Autriche, et son fils Blaise François, qui devait être une des illustrations de sa race.

Attiré à la Cour par le connétable de Luynes, son parent et son ami, *Blaise-François* s'y distingua par les plus rares qualités de vaillance, de savoir et d'intelligence. Il avait le génie des fortifications, l'intuition de la balistique. Les initiatives heureuses dont il fit preuve et le courage qu'il déploya aux sièges de Caen, de St-Jean d'Angély, de Montauban, au combat du Pont-de-Sé, à la reddition du Navarrais et du Béarn, en vingt autres circonstances mémorables, avaient rendu son nom populaire. Il était maréchal de camp et conseiller d'État quand il décéda en 1665, célibataire et aveugle, regretté et admiré par le monarque pour ses services signalés, par l'armée pour ses glorieux exploits, par le public pour ses écrits.

Il avait obtenu — qu'aurait-on pu lui refuser? — la survivance de sa charge de gouverneur de Pont-de-Sorgues, dont il n'avait pu exercer effectivement les fonctions, en faveur de son neveu et filleul, autre *Blaise-François* de Pagan, représentant d'une seconde branche de sa famille.

C'est par une pareille filiation que nous arrivons à notre mémorialiste *Melchior* de Pagan, qui avait ajouté à son nom celui de sa mère Élizabeth de Joannis [1]. Voici en effet ce que nous lisons dans les notes du Journal dont nous extrayons la substance : « Je tins en 16[illegible]2 la Capitainerie de Pont-de-Sorgues de mes aïeux Claude-Ferdinand et Blaise-François de Pagan. Elle me fut concédée par la grâce du St-Siège et en vertu des bulles émanées de l'autorité de Mgr le cardinal Flanchigny (*sic*), légat *a latere*, sous le pontificat du pape Clément X. Les patentes sont enregistrées à Avignon chez M[e] Vache, et à Carpentras, chez M[e] Georges, notaires. »

*
* *

Le nouveau titulaire, né à Avignon en 165..., avait donc 40 ans environ. Il partit de Paris, où il séjournait depuis quelques mois,

1. Élizabeth de Joannis, épouse de Benoît-François de Pagan, deuxième du nom, avait deux sœurs : Catherine de Joannis et Marguerite, épouse de Gabriel de Vedeau.

Digitized by Google

mosaïques et de tristes vestiges des belles fresques dues au pinceau de Thomas de Montpellier, d'Aimerie Cellerier, de Thomas d'Aristot ou de Jean d'Albo.

La partie du château épargnée par l'incendie n'abrita pas moins, le 22 septembre 1564, des hôtes royaux. Je veux parler de Charles IX et de Catherine de Médicis qui, venus dans le midi pour tenter de concilier les esprits, y réunirent, comme sur un terrain neutre, les chefs catholiques et protestants. Grâce à une de ces transactions à l'italienne dans le génie de la reine-mère, les Orangeois consentirent momentanément à désarmer en échange de la nomination, en qualité de Légat d'Avignon, du cardinal de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et chef des calvinistes. Observons toutefois que, comme tempérament à cette concession papale, le cardinal d'Armagnac fut pourvu en même temps de la qualité de co-légat.

A partir de ce moment, le château, déchu de son antique gloire, ne fut plus que la résidence habituelle du capitaine-gouverneur chargé d'administrer, au nom du Saint-Siège la Baronnie de Pont-de-Sorgues.

Et c'est ainsi que nous voyons, vers 1600, la Capitainerie passer des mains de Jean Capola en celles de la famille de Pagan, qui devait en être pourvue durant plus d'un siècle.

* * *

La maison de Pagan, d'origine parthénopéenne, était issue des ducs de Terra-Nova. Ses armes d'or et d'azur au chef d'hermine étaient chargées d'un écu bandé d'Anjou, de Sicile et de Jérusalem, à huit pièces. Son illustration était ancienne, car un de ses membres, Hugues de Pagan (Paganis) est cité parmi les grands-maîtres de l'Ordre des Templiers, détruit, comme on sait, en 1311.

Thomas de Pagan quitta Naples en 1547, à la suite du prince de Salerne, et se fixa à Avignon où il conquit bien vite une légitime influence.

De son mariage avec Marguerite de Merle de Beauchamp, il eut deux fils, dont *Claude Ferdinand*, page d'Henri II, appelé par le roi au gouvernement de Beaucaire, en récompense de ses services militaires, élu plus tard viguier d'Avignon et enfin nommé

Digitized by Google

prélevait enfin sur les habitants d'autres redevances en céréales, œufs, volailles, ruchers, etc...

La plupart de ces droits constituaient les épices de la viguerie, c'est-à-dire l'émolument de ces fonctions de juge de 1re instance de tous les différends surgis dans le district de Pont-de-Sorgues. Chose bizarre, une année sur trois, sa compétence s'étendait même au district d'Entraigues, dont les deux autres années la juridiction passait au seigneur vassal du lieu.

Les audiences se tenaient les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à midi, dans la salle basse du château, qui servait autrefois de prétoire aux Papes en vacances. Cela déplut en 1694 à un justiciable grincheux, un sieur Vernéty, surnommé *Contrarius*, qui fit appel devant l'autorité supérieure d'une sentence défavorable, en soutenant qu'un jugement ne pouvait être valablement rendu que *dans la boutique du greffier*.

Il est à remarquer du reste que l'esprit de chicane est une des caractéristiques du temps. Si les jugeries étaient innombrables, aucune néanmoins ne chômait. On litigeait sur tout, à propos de tout. Notre viguier lui-même, tout magistrat qu'il fût, ne pouvait se soustraire à l'obligation de se défendre ou à la satisfaction d'attaquer. Il avait déjà plaidé contre MM. de Cabannes et Vernéty ; il plaidait maintenant contre le seigneur d'Entraigues pour son droit triennal de juridiction, contre l'abbé de Florent qui s'opposait à l'enterrement de sa mère, Elizabeth de Joannis, dans la chapelle des Pénitents Blancs, contre le curé Rochette à propos d'une balustrade qui gênait son banc familial dans la chapelle de l'église St-Sixte.

On affrontait le capitaine avec moins de réserve, avec plus de désinvolture qu'on ne l'eût fait jadis, parce que la Capitainerie s'était un peu embourgeoisée. Le château, avec ses tours, son donjon et son enceinte fortifiée, conservait bien son aspect de semi-citadelle. Mais sous cette apparence martiale perçait une physionomie plus modeste de gentilhommière rurale. Le fossé, dit la *Fausse-baie*, était à moitié comblé ; la herse rouillée ne fonctionnait plus dans sa gaine ; les cicatrices du corps de logis occidental le faisaient ressembler à un soldat blessé ; l'ancienne salle des gardes et ses dépendances servaient de remises et écuries ; un jardin potager occupait la cour centrale ; l'immense parc, relié à la campagne par une ouverture en dehors des murs, avait été mis en culture ; une prairie, un verger, une muscadière, une vigne, une ramière en occupaient l'emplacement. On en

Digitized by Google

et débarqua au Pont d'Oiselay le 12 juillet. Il fut reçu par un grand concours de population accourue pour fêter sa bienvenue. Il y eut réjouissance publique et feu d'artifice.

Sa prise de possession ne laissa pas toutefois que de soulever certaines difficultés. Un compétiteur s'était dressé en face de lui en la personne de M. de Cabannes, se disant fondé à exercer le gouvernement du château et de la milice, et appuyant sa prétention sur une ordonnance du représentant provisoire de Sa Sainteté. Or, on se trouvait exactement, 1692-1693, à cette période transitoire où la légation d'Avignon venait d'être supprimée et remplacée par une vice-légation dont les décisions restaient subordonnées à l'examen d'une Congrégation de trois prélats siégeant à Rome. L'ordonnance invoquée avait été surprise sans doute à la religion d'un vice-légat nouveau venu et mal informé, car elle fut écartée *de plano* par le cardinal Spada, président de la Commission de contrôle, sur le vu du Mémoire justificatif présenté par M. de Pagan, dégagé désormais de toute compétition.

Le résultat du conflit dépassa ses espérances. De même que sur la tête de son grand-oncle avaient été confondues les fonctions, jadis distinctes, de gouverneur et de capitaine, les fonctions de capitaine et de viguier furent réunies sur la sienne, de telle sorte qu'il avait en main tout à la fois l'autorité militaire et l'autorité judiciaire, l'épée de commandant d'armes et le bâton de justicier

Il jouissait dès lors de toutes les préséances et de tous les privilèges attachés à cette double qualité. Les Consuls étaient tenus de venir lui souhaiter la bonne année en lui apportant les deux écus dont la Communauté lui devait le tribut. — Il percevait un droit d'encan sur toutes les ventes immobilières, que les biens fussent aliénés sous son autorité ou sous celle d'un juge supérieur. En cas de revente, il touchait de l'acheteur ou libérateur un nouveau droit que, cette fois, il partageait avec son greffier. Le droit d'encan était de deux sols un denier par écu. — La langue de tous les bœufs abattus pour l'usage du public lui appartenait. Les bouchers étaient en outre astreints à lui livrer, pour son usage et celui de sa famille, la viande de mouton à un patard, et celle de bœuf à un denier au-dessous de la taxe. — Lors du passage des troupeaux de la bergerie d'Arles, allant à la montagne avec l'agrément du Vice-Légat, il percevait à l'aller un mouton et une pièce d'or, au retour dix fromages... — Il

Digitized by Google

prélevait enfin sur les habitants d'autres redevances en céréales, œufs, volailles, ruchers, etc...

La plupart de ces droits constituaient les épices de la viguerie, c'est-à-dire l'émolument de ces fonctions de juge de 1re instance de tous les différends surgis dans le district de Pont-de-Sorgues. Chose bizarre, une année sur trois, sa compétence s'étendait même au district d'Entraigues, dont les deux autres années la juridiction passait au seigneur vassal du lieu.

Les audiences se tenaient les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à midi, dans la salle basse du château, qui servait autrefois de prétoire aux Papes en vacances. Cela déplut en 1694 à un justiciable grincheux, un sieur Vernéty, surnommé *Contrarius*, qui fit appel devant l'autorité supérieure d'une sentence défavorable, en soutenant qu'un jugement ne pouvait être valablement rendu que *dans la boutique du greffier*.

Il est à remarquer du reste que l'esprit de chicane est une des caractéristiques du temps. Si les jugeries étaient innombrables, aucune néanmoins ne chômait. On litigeait sur tout, à propos de tout. Notre viguier lui-même, tout magistrat qu'il fût, ne pouvait se soustraire a l'obligation de se défendre ou à la satisfaction d'attaquer. Il avait déjà plaidé contre MM. de Cabannes et Vernéty ; il plaidait maintenant contre le seigneur d'Entraigues pour son droit triennal de juridiction, contre l'abbé de Florent qui s'opposait à l'enterrement de sa mère, Elizabeth de Joannis, dans la chapelle des Pénitents Blancs, contre le curé Rochette à propos d'une balustrade qui gênait son banc familial dans la chapelle de l'église St-Sixte.

On affrontait le capitaine avec moins de réserve, avec plus de désinvolture qu'on ne l'eût fait jadis, parce que la Capitainerie s'était un peu embourgeoisée. Le château, avec ses tours, son donjon et son enceinte fortifiée, conservait bien son aspect de semi-citadelle. Mais sous cette apparence martiale perçait une physionomie plus modeste de gentilhommière rurale. Le fossé, dit la *Fausse-baie*, était à moitié comblé ; la herse rouillée ne fonctionnait plus dans sa gaine ; les cicatrices du corps de logis occidental le faisaient ressembler à un soldat blessé ; l'ancienne salle des gardes et ses dépendances servaient de remises et écuries ; un jardin potager occupait la cour centrale ; l'immense parc, relié à la campagne par une ouverture en dehors des murs, avait été mis en culture ; une prairie, un verger, une muscadière, une vigne, une ramière en occupaient l'emplacement. On en

Digitized by Google

Bédarrides ; il en vient de partout. Pour les garder, on envoie à la garnison un renfort de 50 soldats sous la conduite de M. de Molespine. La Communauté, non sans marchander, alloue 7 sols par jour et par homme, allocation bientôt réduite à 4 sols. Pour mettre fin à cette situation, M. de Pagan divise les détenus en trois catégories : ceux qui font amende honorable et se déclarent prêts à l'obéissance ; ceux qui sont reconnus inaptes au service ; ceux qui sont obstinément récalcitrants. Les premiers sont remis en liberté ; les seconds renvoyés dans leurs foyers; les plus scélérats, ainsi que trois faussaires, faisant la contrebande du sel, sont transférés dans les prisons du Palais d'Avignon. Il n'en reste que 10 enfermés dans la tour du château qui reprend dès lors le cours de sa vie normale.

Et c'est tout. Nous ne trouvons pas d'autres exploits guerriers, pas d'autres faits d'armes à signaler à l'actif de la citadelle.

Cependant en 1710 un événement s'accomplissait, digne de mémoire, qui eût pu fournir au Capitaine-gouverneur l'occasion de mettre en relief ses qualités de stratège, et à sa petite troupe l'occasion de manifester sa vaillance. Je veux parler de l'inoubliable siège de Caderousse. M. de Pagan nous en dit bien quelques mots, mais il est vraiment trop laconique sur une équipée qui n'a de pendant, dans notre histoire méridionale, que le fantastique siège de Frigolet. Par bonheur, l'abbé Fabre et le capoulié Roumanille nous en ont conservé les savoureux épisodes dans un récit à grelots plus amplement détaillé.

L'hiver de 1709 avait été désastreux ; les récoltes avaient manqué et les Avignonais, réduits à la portion congrue, risquaient de mourir de faim. Le pape Clément XI expédia d'urgence un premier secours et ordonna en même temps aux bourgades du Comtat, épargnées par le fléau, de faire bénéficier de leur superflu la cité pontificale. Toutes répondirent avec empressement à cette requête d'humanité solidaire. Seule, la petite ville de Caderousse refusa obstinément de puiser dans son sextier, prétendant que ces réserves ne constituaient pas un superflu.

Outré d'un pareil égoïsme, Mgr Doria, vice-légat, fait partir sur-le-champ cent miliciens pour s'emparer de vive force des provisions que l'on ne voulait pas céder de bonne grâce. « *Li Caderoussin aguèron pas pòu !* » Les femmes firent la nique à la troupe et sonnèrent le tocsin. Les hommes s'armèrent de faulx, de fourches, de haches, de pioches, de tout ce qui leur tomba sous la main. « *Digue li que vengue, moun bon !* » Ils battirent

Digitized by Google

le détachement, qui dut tourner les talons, honteux comme le renard de la fable.

C'en était trop. Une injure aussi sanglante exigeait une éclatante vengeance. Arrière les pacifistes, les temporisateurs, les curés des paroisses, l'Archevêque, les bénéficiaires de St-Pierre! Des parlementaires se présentent au nom de Caderousse. On arrête les parlementaires, on les emprisonne au mépris du droit des gens. On ne connaît plus que le droit canon. L'armée avignonaise s'organise.

Le 31 mai 1710, par une belle matinée de printemps, mille guerriers se mettent en route au son des fifres et des tambours. Les chevau-légers ouvrent la marche. Le gros des troupes suit avec quatre pièces d'artillerie, sous le commandement du comte de Crillon, dont le regard d'aigle plane sur la colonne. Au centre, le porte-drapeau escorté des aumôniers et d'une garde d'élite, tire-balles en bandoullière, devance les fourgons de munitions, les pelles de sape, les échelles d'assaut, les chariots de vivres et les cantines, les voitures d'ambulance, etc.

On arrive, on est arrivé. On trace des lignes de circonvallation, on creuse des tranchées, on dresse deux potences, l'une sur la grande place, l'autre devant l'hôtel des Consuls, on dispose les batteries.

Devant une démonstration aussi formidable, un appareil aussi menaçant, les Caderoussins perdent leur arrogance ; ils tremblent la fièvre, la *pétachine* les gagne. Ils ouvrent leurs portes et en remettent les clefs ; ils amènent des chars bondés de sacs de blé ; ils se rendent à discrétion.

L'état-major, qui connaît son métier, veut entrer par la brèche ; la campagne ne peut se terminer ainsi sans que la poudre ait parlé. En vain Crillon proteste, puisque l'ennemi a fait sa soumission ; il se voit contraint de lancer quelques boulets qui passent au-dessus du clocher de l'église.

En résumé, personne n'est pendu. L'armée défile en armes dans les rues du village, après avoir été largement indemnisée des frais de guerre, et revient en triomphe, chargée de butin et de nombreuses dépouilles opines cueillies dans les métairies sur le parcours.

La garnison de Pont-de-Sorgues ne dut pas prendre part à l'expédition, car, s'il en eût été autrement, M. de Pagan se fût montré dans ses notes d'une expansion plus abondante.

En revanche, cette expansion, il ne la marchande pas quand il

Digitized by Google

Bédarrides ; il en vient de partout. Pour les garder, on envoie à la garnison un renfort de 50 soldats sous la conduite de M. de Molespine. La Communauté, non sans marchander, alloue 7 sols par jour et par homme, allocation bientôt réduite à 4 sols. Pour mettre fin à cette situation, M. de Pagan divise les détenus en trois catégories : ceux qui font amende honorable et se déclarent prêts à l'obéissance ; ceux qui sont reconnus inaptes au service ; ceux qui sont obstinément récalcitrants. Les premiers sont remis en liberté ; les seconds renvoyés dans leurs foyers; les plus scélérats, ainsi que trois faussaires, faisant la contrebande du sel, sont transférés dans les prisons du Palais d'Avignon. Il n'en reste que 10 enfermés dans la tour du château qui reprend dès lors le cours de sa vie normale.

Et c'est tout. Nous ne trouvons pas d'autres exploits guerriers, pas d'autres faits d'armes à signaler à l'actif de la citadelle.

Cependant en 1710 un événement s'accomplissait, digne de mémoire, qui eût pu fournir au Capitaine-gouverneur l'occasion de mettre en relief ses qualités de stratège, et à sa petite troupe l'occasion de manifester sa vaillance. Je veux parler de l'inoubliable siège de Caderousse. M. de Pagan nous en dit bien quelques mots, mais il est vraiment trop laconique sur une équipée qui n'a de pendant, dans notre histoire méridionale, que le fantastique siège de Frigolet. Par bonheur, l'abbé Fabre et le capoulié Roumanille nous en ont conservé les savoureux épisodes dans un récit à grelots plus amplement détaillé.

L'hiver de 1709 avait été désastreux ; les récoltes avaient manqué et les Avignonais, réduits à la portion congrue, risquaient de mourir de faim. Le pape Clément XI expédia d'urgence un premier secours et ordonna en même temps aux bourgades du Comtat, épargnées par le fléau, de faire bénéficier de leur superflu la cité pontificale. Toutes répondirent avec empressement à cette requête d'humanité solidaire. Seule, la petite ville de Caderousse refusa obstinément de puiser dans son sextier, prétendant que ces réserves ne constituaient pas un superflu.

Outré d'un pareil égoïsme, Mgr Doria, vice-légat, fait partir sur-le-champ cent miliciens pour s'emparer de vive force des provisions que l'on ne voulait pas céder de bonne grâce. « *Li Caderoussin aguèron pas pòu !* » Les femmes firent la nique à la troupe et sonnèrent le tocsin. Les hommes s'armèrent de faulx, de fourches, de haches, de pioches, de tout ce qui leur tomba sous la main. « *Digue li que vengue, moun bon !* » Ils battirent

Digitized by Google

le détachement, qui dut tourner les talons, honteux comme le renard de la fable.

C'en était trop. Une injure aussi sanglante exigeait une éclatante vengeance. Arriere les pacifistes, les temporisateurs, les curés des paroisses, l'Archevêque, les bénéficiaires de St-Pierre! Des parlementaires se présentent au nom de Caderousse. On arrête les parlementaires, on les emprisonne au mépris du droit des gens. On ne connaît plus que le droit canon. L'armée avignonaise s'organise.

Le 31 mai 1710, par une belle matinée de printemps, mille guerriers se mettent en route au son des fifres et des tambours. Les chevau-légers ouvrent la marche. Le gros des troupes suit avec quatre pièces d'artillerie, sous le commandement du comte de Crillon, dont le regard d'aigle plane sur la colonne. Au centre, le porte-drapeau escorté des aumôniers et d'une garde d'élite, tire-balles en bandoullière, devance les fourgons de munitions, les pelles de sape, les échelles d'assaut, les chariots de vivres et les cantines, les voitures d'ambulance, etc.

On arrive, on est arrivé. On trace des lignes de circonvallation, on creuse des tranchées, on dresse deux potences, l'une sur la grande place, l'autre devant l'hôtel des Consuls, on dispose les batteries.

Devant une démonstration aussi formidable, un appareil aussi menaçant, les Caderoussins perdent leur arrogance ; ils tremblent la fièvre, la *pétachine* les gagne. Ils ouvrent leurs portes et en remettent les clefs ; ils amènent des chars bondés de sacs de blé ; ils se rendent à discrétion.

L'état-major, qui connaît son métier, veut entrer par la brèche ; la campagne ne peut se terminer ainsi sans que la poudre ait parlé. En vain Crillon proteste, puisque l'ennemi a fait sa soumission ; il se voit contraint de lancer quelques boulets qui passent au-dessus du clocher de l'église.

En résumé, personne n'est pendu. L'armée défile en armes dans les rues du village, après avoir été largement indemnisée des frais de guerre, et revient en triomphe, chargée de butin et de nombreuses dépouilles opines cueillies dans les métairies sur le parcours.

La garnison de Pont-de-Sorgues ne dut pas prendre part à l'expédition, car, s'il en eût été autrement, M. de Pagan se fût montré dans ses notes d'une expansion plus abondante.

En revanche, cette expansion, il ne la marchande pas quand il

Digitized by Google

s'agit d'énumérer les diverses promotions ecclésiastiques survenues durant le cours de son gouvernement. Papes et conclaves, légats et vice-légats, archevêques et auditeurs d'Avignon, cardinaux créés dans l'étendue de la chrétienté figurent tour à tour sur ses registres avec une scrupuleuse fidélité chronologique. Si nous n'en reproduisons pas l'énumération, c'est que ces tableaux d'ensemble ont été déjà publiés dans les ouvrages spéciaux sur la matière.

Le séjour à Pont-de-Sorgues du maréchal duc de Berwick, fils naturel de Jacques II d'Angleterre, est le dernier incident consigné par M. de Pagan sur le dernier volume qui subsiste de son Mémorial. A cette même date, en effet, 1712, se produit brusquement dans le manuscrit la lacune de onze ans que nous avons signalée au début de cette analyse.

∴

Nous aurions évidemment trouvé dans les pages égarées quelques détails, non dépourvus d'intérêt, sur la visite durant trois jours de la reine de Portugal en 1713, sur celle de la duchesse de Parme en 1714, et surtout sur les fêtes somptueuses données à Gentilly en 1716 et 1717, par le royal chevalier de St-Georges et par Mylord duc d'Ormond, son premier ministre, au temps de l'exil à Avignon de la Cour de Stuart.

Mais à cela se serait borné sans doute notre documentation ; car sur la Capitainerie commençait déjà à s'étendre cette lueur crépusculaire qui annonce la nuit, c'est-à-dire l'effacement dans l'oubli des choses et des gens qui n'ont joué qu'un rôle de comparse sur le théâtre de l'histoire.

Les seuls aperçus supplémentaires qu'il nous ait été donné de recueillir, nous les puisons dans la copie des lettres adressées par Melchior de Pagan à divers personnages en 1722 et 1723.

Ces deux années furent deux années de deuil pour la Provence et de tribulations pour le Capitaine-gouverneur.

Malgré la ligne de défense que 1400 terrassiers avaient tracée suivant la crête des montagnes du Luberon, malgré les gardes établis au pont de la Durance, la peste, que Belzunce combattait en personne à Marseille, s'était infiltrée dans le Comtat et à Avignon qui, en l'espace de 16 mois, devait être décimé de 6.000 habitants. Et Sorgues n'était pas épargné.

Digitized by Google

Devant le fléau M. de Pagan recula et se réfugia chez M. de Félix, à la Serre, maison de campagne isolée et indemne de la contagion. Il eut tort, car l'abandon d'un poste d'honneur quand le danger affole les populations, quand la fièvre agite les esprits, laisse un libre cours aux instincts mauvais, aux passions déchaînées, à cette lie turbulente qu'une main ferme peut seule refouler au fond du vase populaire. Une faction de gens sans aveu s'empara de l'autorité. Le château fut envahi. On y entassa arbitrairement les habitants soupçonnés d'avoir approché d'un pestiféré ou d'avoir pénétré dans une maison contaminée. On alluma dans la cour centrale d'immenses bûchers purificateurs, sans cesse entretenus par des meubles ou objets mobiliers déclarés suspects. On enferma dans les prisons de la tour le domestique du gouverneur, surnommé le *Corbeau-Carlin*, sans même invoquer de prétextes, et, quelques jours après, vint le rejoindre le premier lieutenant de la Viguerie, *chirurgien* de son état, *convaincu d'avoir désinfecté un local atteint par le fléau.*

M. de Pagan se répand en protestations indignées. Il dénonce les attentats que nous venons d'énumérer et les vexations dont il est journellement victime ; « *il semblerait,* écrit-il, que le pouvoir favorise une poignée de rebelles qui attentent à ses droits et qui reçoivent des couronnes de laurier, alors qu'ils méritent un châtiment corporel pour leur attitude vis-à-vis d'un officier dont ils sont réglementairement les justiciables ». « On le réduit, ajoute-t il dans une autre lettre, à vivre comme un simple particulier, en le dépouillant du droit acquis à sa charge, en prenant des décisions par dessus sa tête, sans comprendre qu'on déshonore ainsi la Capitainerie qui est la première et la plus belle des quatre Baronnies du Comtat. C'est ainsi qu'on a fait cesser le redressement des murs de l'enceinte éboulés depuis 1721. »

Naguère ces plaintes justifiées auraient été bien accueillies par l'administration supérieure. Mgr de Gontéris, archevêque d'Avignon, à plusieurs reprises vice-légat intérimaire, eût écouté d'une oreille favorable d'aussi légitimes revendications. Mais il n'en était plus de même de Mgr d'Elci, vice-légat d'office, arrivé à Avignon presque en même temps que la peste, qui, selon l'expression de M. de Pagan, *semblait* mal disposé en sa faveur, et même nettement hostile.

Le Prélat se borna à envoyer à Pont-de-Sorgues un lieutenant chargé d'enquêter sur les faits allégués. Celui-ci fit élargir le Corbeau-Carlin qui pourrissait dans un cachot, sans air,

Digitized by Google

sans couverture et sans motif. Il relâcha aussi le lieutenant du gouverneur, tout en le maintenant en quarantaine et en le condamnant à une forte amende ; mais il ne tint aucun compte des autres revendications.

Un pareil dédain des droits acquis, un aussi flagrant déni de justice ne sont pas absolument rares en temps de calamités publiques. M. de Pagan s'en montra très affecté et il fit entendre une protestation suprême qui se termine par ces mots : « Je savais bien que j'avais des ennemis qui voudraient me forcer à démissionner, mais ils n'atteindront pas leur but. »

Est-il bien certain qu'ils ne l'atteignirent pas ?

En 1723, quand il faisait encore face à ses détracteurs, M. Melchior de Pagan, il ne faut pas l'oublier, était plus que septuagénaire. Son action fut-elle aussi ferme que sa volonté ? sa volonté eut-elle pour auxiliaire sa vigueur physique ? Nous l'ignorons absolument. Aucun indice ne nous a révélé l'instant, volontaire ou non, où il dut résilier ses fonctions. Barjavel, dans son *Dictionnaire biographique*, ne connaît que le fameux Blaise-François de Pagan. Le docteur Achard, dans son *Histoire des Célébrités de Provence*, et Pithon-Curt, dans son *Histoire de la Noblesse du Comtat*, remontent en deça de cette illustration, mais ne vont pas au delà. L'un déclare la famille éteinte en sa personne, l'autre la fait substituer par la noble maison de Saurras, en Venaissin, qui aurait hérité des noms, armes et biens de la famille.

La nuit sombre et muette s'étend sur la Capitainerie de Pont-de-Sorgues jusqu'au jour où le minotaure révolutionnaire la dévora au ras du sol.

Cherchez maintenant, sur la rive de l'Ouvèze, l'antique forteresse des Comtes de Toulouse et le somptueux Palais Pontifical. Les rues du Château, de la Tour, des Remparts, vous conduiront dans un quartier champêtre construit de leurs débris, dépeçant la vieille enceinte en cases irrégulières de jardins maraîchers, ou en humbles maisonnettes habillées, à la façon d'Arlequin, de pierres de bel appareil et de pièces rapportées en moellons vul-

Digitized by Google

gaires. A travers le dédale, en écartant l'herbe ou le jardinage, l'archéologue à l'œil perspicace découvrira quelques assises de tours géantes, quelques dalles inutilisées, quelques fragments de fresques décolorées. De ci de là des montants d'arcades ogivales, d'informes pans de murailles, une fenêtre à croisillons, une cheminée dépaysée. Telle la plaine où fut Ilion.

La derniere tour qui avait survécu au naufrage, et qui servit un jour aux opérations trigonométriques de la carte de France, s'est effondrée aujourd'hui dans le néant.

Pont-de-Sorgues n'est plus qu'un souvenir perdu dans le passé. Le viaduc fortifié lui-même qui lui servit de parrain et qui s'étalait là-bas, à une quarantaine de mètres en aval, a cédé la place à un pont au dos arrondi, à l'allure bourgeoise, sans casque de créneaux et sans visières.

Mais la petite ville de Sorgues qui naquit aux pieds du géant, grandit et prospère dans le présent, populeuse sans encombrement, calme sans tristesse, laborieuse sans fébrilité, coquette sans ostentation avec son collier de verdure.

Elle se fait un charme de ses vieilles ruines. Elle a même poussé ce charme très loin, puisqu'elle s'est payé le luxe de ruines nouvelles, — du vieux-neuf archéologique, — en laissant la mousse envahir les blocs énormes de la construction, abandonnée à hauteur d'homme, d'une église paroissiale projetée splendide.

De la terrasse de son Hôtel-de-Ville à l'aspect monumental, Sorgues ne peut plus admirer le célèbre monastère de Gentilly, vendu par la nation au représentant Rovère pour quelques poignées d'assignats, et que l'immuable loi du transformisme a morcelé en délicieuses villas dissimulées sous les ombrages et sous les fleurs ; mais elle contemple avec orgueil ses usines, ses manufactures et ses fabriques avec leurs hauts fourneaux, tours féodales de l'Industrie et du Commerce qui semblent dire à tous que le monde moderne est aux travailleurs.

B^on^ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

RÉFÉRENCES.

IMPRIMÉS.

PITHON-CURT. — *Histoire de la Noblesse du Comtat d'Avignon et de la Principauté d'Orange*. — 4 vol. in-fol., 1743, t. II, pages 310 à 318.

E. MUNTZ. — *Le Palais Pontifical de Sorgues de 1305 à 1395*. Cité dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de 1884*.

BARJAVEL. — *Dictionnaire historique et biographique du département de Vaucluse*. — Carpentras, 1841, 2 vol. grand in-8°, t. II, p. 223 à 225.

ACHARD. — *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin*. — 2 vol. in-4°. Marseille, Mossy, 1786, t. II, pages 33 à 35.

J. COURTET. — *Dictionnaire des Communes du département de Vaucluse*. — In-8°, Avignon, Bonnet, 1857, pages 315 à 318.

MAURICE FAUCON. — Article publié dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, — Année 1889.

JOUVE. — *Histoire de la Ville d'Avignon*. — Avignon, Fischer, 1853.

J.-B. FAVRE. — *Lou Siege de Cadarousso*. — In-12, broché, 1896, avec préface de Roumanille.

MANUSCRITS.

Mis DE LAINCEL. — *Vues d'Avigon et du Comtat*. — Album in-fol°, Ms. n° 36. Bibliot. Calvet.

Abbé D'EXPILLY. — *Histoire civile et religieuse d'Avignon et du Comtat*. — Ms. n° 2462. Biblioth. Calvet, pages 377, 458 et 609.

L. DUHAMEL. — *Archives communales d'Avignon antérieures à 1790*. — Série AA, in-fol., n° 5256.

Digitized by Google

La jeunesse de Joseph Vernet

Peintre de Marines.

En 1826, Horace Vernet fit don à la Bibliothèque d'Avignon des *Livres de raison* de Joseph Vernet, son aïeul, et ces mémoriaux, qui embrassent une période de plus d'un demi-siècle, 1735-1788, constituent un document autobiographique de premier ordre [1]. C'est grâce à eux que Léon Lagrange a pu écrire son bel ouvrage intitulé : *Joseph Vernet et la peinture au XVIII^e siècle*, si plein d'aperçus et de renseignements nouveaux [2]. Mais quel que soit le soin que Lagrange ait apporté dans l'exécution de son travail, on y trouve une lacune. En effet, s'il marche d'un pied ferme à partir du moment où son héros commença de prendre des notes, il ignore à peu près tout de la vie que celui-ci mena antérieurement à cette époque. A la vérité, il a consulté et utilisé aussi quelques lettres écrites à M. de Caumont par la marquise de Simiane, qui habitait Aix (1732), et par le P. Foucquet, qui habitait Rome (1734-1738) ; mais afin de dissimuler les vides que présentait sa monographie pour la période relative à la jeunesse de Vernet, il a ramassé je ne sais où — il ne le dit point — quelques menus faits prétendus traditionnels et deux ou trois historiettes dont on peut dire ce qu'il dit lui-même de certains traits rapportés par Diderot et Pitra : « De bonne foi, de telles anecdotes méritent-elles qu'on les discute ? [3] »

1. Bibliothèque d'Avignon, Mss. 2321 à 2324.
2. Paris, 1re édition, 1863, in-8° ; 2e, 1864, in-12
3. *Joseph Vernet et la peinture au XVIII^e siècle*, 1864, p. 25.

Digitized by Google

La Bibliothèque d'Avignon possède un très important recueil en quatre volumes où sont réunies les lettres adressées au célebre architecte Jean-Baptiste Franque et a son fils François, par leurs clients et par leurs amis, et dont l'une est de la main même de Joseph Vernet. Or, chose curieuse, Lagrange a tenu ce recueil entre ses mains, il l'a feuilleté, il l'a lu, il en a même tiré, un an avant de faire paraître son livre sur le peintre de marines, plusieurs lettres de l'orfèvre Pierre Germain, qu'il a publiées [1]. Comment celle deVernet a-t-elle pu lui échapper? Comment a-t-il pu en passer quelques autres où il est parlé du même artiste? Je ne saurais me l'expliquer. Mais ce dont je suis absolument certain, c'est que, s'il les avait mises à profit, et de plus si, pour reconstituer le milieu dans lequel s'écoula la première jeunesse du peintre, il avait eu recours soit aux documents des Archives départementales de Vaucluse, soit aux manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon, — son ouvrage n'eût pas présenté la lacune dont je viens de parler, et toute la partie qui s'étend de 1714 à 1735 n'eût pas été à refaire à peu près entièrement.

Je n'ai nullement la prétention d'accomplir cette besogne. Dans la petite étude qu'on va lire, je ne tends qu'à préciser trois ou quatre points et mettre en œuvre quelques matériaux que j'ai recueillis et qui m'ont paru dignes d'intérêt. Cela fait, j'aurai conscience que la documentation au sujet de Vernet n'est pas encore épuisée et qu'il y a là un champ qui, comme celui du Fabuliste,

> ....ne se peut tellement moissonner
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

I.

Claude-Joseph Vernet naquit à Avignon le 14 août 1714 [2], à deux heures du matin [3]. Il était le second enfant des époux Antoine Vernet et Marie-Thérèse Granier, qui en eurent vingt-deux. Il fut baptisé le jour même de sa naissance en l'église Saint-Geniès,

1. *Douze lettres de Germain, orfèvre, à Jean-Baptiste et François Franque, architectes d'Avignon.* (*Archives de l'Art français*, 1862, p. 177 à 197.)

2. Et non 1712, comme écrit Jal, qui fait aussi mourir Vernet le 23 au lieu du 3 décembre 1789. (*Dict. critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1872, p. 1256.)

3. Arch. municipales d'Avignon, GG. *Registres paroissiaux*: Saint-Geniès, *Naissances 1690-1714*.

Digitized by Google

alors l'une des sept paroisses de la ville et aujourd'hui Bourse de Commerce. Cette église n'était pas bien éloignée de la maison natale, puisque l'une et l'autre se trouvaient dans la rue de la Bonneterie ; mais Paul Achard, qui donne ce renseignement [1], ne fixe point le numéro actuel de la maison. Le *Plan d'Avignon* de l'imprimerie Prévot, dont il existe de multiples éditions, est plus explicite et place l'immeuble à l'angle occidental de la rue Trémoulet, c'est-à-dire au n° 48 de la rue de la Bonneterie.

Antoine Vernet était peintre décorateur et fut le premier maître de son fils. Suivant l'historien Lagrange, après qu'il lui eut appris ce qu'il savait, — et ce ne dut pas être fort long, — il l'aurait envoyé, à l'âge de quinze ans (1729), continuer ses études à Aix-en-Provence, sous la direction d'un peintre nommé Jacques Viali ; celui-ci, qui exécutait parfois des tableaux de marine, aurait initié son élève à un genre dans lequel il devait se faire une si grande réputation ; puis, le jeune artiste serait revenu à Avignon et y aurait étudié la peinture d'histoire sous Philippe Sauvan [2].

Comme Lagrange a négligé d'indiquer la source de ces renseignements, je suis dans l'impossibilité d'en contrôler l'exactitude. Mais je ne crois absolument pas à un voyage du jeune Vernet à Aix en 1729. Son père, chargé de famille et ne pouvant travailler qu'à des ouvrages de simple décoration, était bien trop pauvre pour pouvoir entretenir son fils dans cette ville. Joseph passa son enfance à Avignon et, dès qu'il eut appris les rudiments de l'art, il aida Antoine Vernet dans les travaux que celui-ci avait habituellement à exécuter et qui consistaient en des peintures de panneaux de chaises à porteurs, de dessus de portes, de trumeaux, etc. Cette existence calme et laborieuse fut troublée par un incident qui faillit avoir des conséquences fâcheuses.

Le 17 juin 1728, à neuf heures du soir, Joseph, alors âgé de quatorze ans, et son frère Jean-Antoine, plus jeune que lui de deux années [3], jouaient avec les enfants d'un nommé Brichet et avec trois jeunes gens qui paraissent avoir été plus âgés qu'eux

1. *Notes sur Joseph Vernet.* (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 3886, fol. 61.)

2. *Joseph Vernet*, p. 7. — Ailleurs (p. 232), Lagrange place en 1732 la date des leçons de Sauvan à Vernet.

3. Vernet (Jean-Antoine), sculpteur, baptisé à Avignon le 15 septembre 1716, marié le 3 décembre 1741, mort en avril 1747. Le 19 juin 1745, il prit pour apprenti Charles Regnault. Sa veuve Catherine Brun poursuivit, le 30 septembre 1756, le sculpteur Guibert, en paiement de quarante-deux livres qu'il lui devait pour divers outils de son métier qu'elle lui avait vendus (A. de Vaucluse, B. 1048, fol. 636).

Digitized by Google

et étaient Tourreau et Moureau, maçons, et Duvernois, sellier. Le groupe déambula de la place St-Didier à la place du Change, devant la maison du sieur Palasse, et de là aux Grands-Augustins. Au retour, on imagina une espièglerie : Tourreau, Duvernois et Moureau prirent les devants vers la rue Sainte-Garde en se bousculant tous les trois de façon à ce que, s'il survenait une femme ou une fille, l'un d'eux fût projeté contre elle ; quant aux enfants, ils suivaient à distance, sans perdre les autres de vue. On revint ainsi devant la maison de Palasse.

En ce moment passait la femme d'Antoine Staubel, maître tailleur [1]. Duvernois poussa Tourreau sur elle assez fort pour que celle-ci perdît l'équilibre et tombât ; les trois jeunes gens se sauvèrent à toutes jambes, pendant que leur victime était relevée par les passants. Sur ces entrefaites, Joseph et son frère étant arrivés sur les lieux, furent accusés du méfait, frappés et enfermés dans une maison pour être livrés à la justice; mais, à la faveur du tumulte occasionné par l'affluence des curieux, ils parvinrent à s'échapper. Le chirurgien Poutingon, appelé en hâte, examina la dame Staubel et constata chez elle « un relâchement considérable dans l'articulation de la cuisse, lequel provenoit d'un allongement ou extension tant des muscles que des ligaments : d'où pouvoit s'ensuivre une luxation dont on ne guérit presque jamais, principalement si le ligament rond est rompu ou trop allongé, ce qui ne peut se manifester que dans la suite du temps, et pour lors la malade demeure boiteuse pour le reste de ses jours... »

L'incident était véritablement trop grave pour en rester là. Il y eut plainte et partie civile ; les jeunes Vernet furent entendus en justice et signèrent tous deux leur déposition. On ne connaît pas l'issue définitive de cette affaire [2]. Toutefois, il n'est point douteux que les deux enfants furent mis hors de cause, puisqu'ils n'étaient pour rien dans la blessure de la dame Staubel.

Heureusement pour Joseph qu'il ne fréquentait pas que des étourdis de cette espèce. Il rencontrait, en effet, auprès de son

1. Cet Antoine Staubel acheta en 1736 une maison dans la rue allant de la place du Change au puits des Carreaux et à la place Saint-Didier ; il reconnut la directe du chapitre de la paroisse Saint-Didier sur cette maison le 30 avril de la même année. (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre Saint-Didier*, 15, fol. 192.

2. C'est dans les notes manuscrites de l'archiviste Paul Achard sur les artistes comtadins, que se trouve le récit qu'on vient de lire ; quant au document d'où il l'a tiré, il se borne à dire qu'il existe dans les Archives de la ville d'Avignon. (Voir Ms. 157, fol. 912.) On conviendra que cette indication est par trop imprécise.

Digitized by Google

père, un entourage sérieux et d'un commerce profitable pour lui. Quelque modeste que fût son talent, Antoine Vernet entretenait d'excellentes relations avec la plupart des artistes qui vivaient à cette époque à Avignon et dont le nombre était assez grand.

Pierre Mignard, à la fois architecte et peintre, venait à peine de mourir en sa maison de la rue de la Bouquerie, le 10 avril 1725, et on l'avait enseveli en grande pompe dans l'église Saint-Agricol, sa paroisse. L'architecture eut, après lui, pour principal représentant, un languedocien de beaucoup de talent, Jean-Baptiste Franque, qui, né à Villeneuve vers 1678, était venu s'établir à Avignon en 1706; on lui doit quelques-unes des belles constructions de cette ville, entre autres l'hôtel du marquis de Caumont, rue Violette. En 1721, Franque acheta dans la rue Pétramale la maison qui porte aujourd'hui le n° 14.

A côté de ce bon architecte, il faut placer un bon peintre. Philippe Sauvan, né à Arles en 1698, s'était aussi fixé à Avignon et y avait épousé Jeanne-Marie Benoît [1]; en 1728, il devint acquéreur d'une maison que les hoirs de Louis de Palys lui cédèrent pour la modeste somme de mille écus, parce qu'elle était en état de ruine [2]; cet immeuble s'élevait sur l'emplacement de celui qui porte le n° 21 de la rue des Trois-Faucons, au coin de la rue des Études. Le 11 décembre 1732, Sauvan tint sur les fonts baptismaux un fils du prolifique Antoine Vernet. L'église de l'hospice des Vieillards possède un *Saint Louis* de cet artiste; il y a plusieurs de ses œuvres au Musée, entre autres trois peintures à la détrempe sur toile, qu'il avait exécutées en 1749 pour la décoration du plafond de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, etc. [3]. A la même époque, la grande famille des Parrocel était représentée dans la cité des papes par deux frères: Pierre-Ignace, né en 1702, et Joseph-François, né en 1704.

Venaient ensuite les graveurs : Louis Rouman, Joseph Pomarède, Jean Michel. — Rouman acheta, le 18 juin 1711, la maison du marchand de soie Teyssèdre, dans la rue de la Bonneterie [4]. — Pomarède traita, le 31 janvier 1701, avec la Municipalité d'Avignon, pour la gravure des coins des médailles qu'elle voulait offrir aux ducs de Bourgogne et de Berry à leur passage à

1. Arch. de Vaucluse, B. 1190.
2. Arch. de Vaucluse, B. 1060.
3. J. Girard, *Catalogue des tableaux du musée Calvet à Avignon*, n°s 360 à 369.
4. Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre de Saint-Agricol d'Avignon*, 58, fol. 152.

Digitized by Google

Avignon, et reçut pour cet ouvrage 15 louis d'or [1]. Il mourut dans le courant de 1730, et, au mois d'octobre de la même année, sa veuve vendit une partie de ses poinçons, gardant les autres pour son fils [2]. — Quant à Jean Michel, né à Genève dans la religion calviniste, il parcourut la Provence, abjura à Grasse en 1719 et vint s'établir à Avignon où, en 1732, nous le trouvons domicilié chez le perruquier Gravier, près de Saint-Didier [3]. Au bas d'une estampe représentant *Saint Agricol* se lisent ces mots: « Regravé chez Michel, près Saint-Eutrope à Avignon »; le couvent de Saint-Eutrope était à cette époque dans la rue des Trois-Faucons, au coin de la rue des Études, où se voit encore la façade de sa chapelle, et se trouvait à l'angle opposé à celui qu'occupait la maison du peintre Sauvan. Le 22 septembre 1731, Michel prit en apprentissage pour trois années un jeune arlésien de quinze ans qui devait être le célèbre graveur Balechou [4].

C'est dans ce milieu artistique, intelligent et travailleur, plus encore probablement que dans l'atelier de son père, que se forma le talent de Joseph Vernet. Rien ne s'oppose à croire que ce fut alors qu'il étudia la peinture d'histoire dans l'atelier de Philippe Sauvan, où il rencontra son jeune contemporain Balechou, qui devait être dans la suite le meilleur de ses interprètes.

II.

En l'année 1731, la petite-fille de Mme de Sévigné, Pauline de Grignan, veuve du marquis de Simiane [5], ayant fait reconstruire son hôtel d'Aix-en-Provence, consulta, pour la décoration intérieure de cet hôtel, son vieil ami d'Avignon, le marquis de

1. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1575, fol. 763.

2. J. Pomet, architecte, à J.-B. Franque, Tarascon, 21 octobre 1730: « Il (M. Caudice) vous prie de vous informer de la vefve de Pomarède, dont le mari estoit graveur, s'il vouloit vendre ses poinçons, sçavoir le prix; ne marqués pas un grand empressement, pour les avoir à un prix raisonnable; vous nous le fairiez sçavoir; M. Caudice se porteroit sur le lieu pour l'acheter ». — Réponse de Franque (brouillon au crayon, sans date): « Je n'ay pas manqué de voir la vefve de Pomarède, qu'il m'a dit qu'elle vendroit une partie de ses poinçons, qu'elle en vouloit garder une partie pour le fils de son mari. » (Biblioth. d'Avignon, Ms. 1298, fol. 261 v° et 262 v°.)

3. Bibliothèque, Ms. 1300, fol. 62.

4. Anatole de Montaiglon, *Archives de l'Art français*, 1861. — Jules Belleudy, *J.-J. Balechou, graveur du roi*, Avignon, 1908. pp. 44 à 46.

5. Pauline Adhémar de Monteil de Grignan, née à Paris le 16 août 1674, décédée à Aix le 2 juillet 1737. Ses *Lettres* ont été publiées par La Harpe (1773) et ajoutées par Grouvelle à celles de Mme de Sévigné (1806).

Digitized by Google

Caumont[1]. Ce gentilhomme, érudit, archéologue et collectionneur, aimait aussi les arts et les artistes; il aidait volontiers de ses encouragements et de sa bourse les jeunes gens chez qui se révélaient de grandes dispositions. Ainsi, il protégea François Franque, fils de l'architecte, qui était parti pour l'Italie et était entré à l'Académie de France à Rome; il protégea aussi Joseph Vernet qui, de bonne heure, avait montré les aptitudes picturales les plus heureuses et les mieux caractérisées.

C'est ce jeune artiste qu'il se hâta de désigner à Mme de Simiane; il voulait même le faire partir pour Aix sur-le-champ; mais la marquise s'y opposa, ne voyant point la nécessité que Joseph vint achever sur place des peintures qu'il pouvait tout aussi bien exécuter chez lui[2]. Mais M. de Caumont tenait à ses idées; il patienta quelque temps; puis, dans les premiers jours de l'année 1732, n'y tenant plus, il expédia son protégé sans crier gare. La marquise en fut d'autant plus fâchée que le jeune homme prétendait mettre des tableaux partout, même dans l'antichambre, par la raison que son protecteur les lui avait commandés. Les choses s'arrangèrent pourtant et la petite-fille de la grande épistolière put écrire, le 14 janvier, à son ami l'archéologue : « M. Vernet est content, et moy beaucoup de luy. Les dessus de porte sont admirables, j'en ay pris douze et il est consolé des autres. »

Une fois à Aix, Joseph y resta. Il y avait alors dans cette ville un sculpteur, nommé Pellegrin, qui fut chargé d'exécuter des figures pour l'église Sainte-Marie-Madeleine. Pellegrin était en rapport, dans le Comtat, avec l'architecte Jean-Baptiste Franque, le sculpteur Jacques Bernus, le décorateur Antoine Vernet, etc. Ayant eu l'occasion d'écrire à Franque, le 5 mai 1733, au sujet des pierres qu'il se faisait envoyer de Pernes pour les statues projetées, il ajouta, en post-scriptum, qu'il était surpris des progrès que le fils Vernet avait fait en si peu de temps dans le dessin, et que personne n'avait aussi bien profité de l'Académie que lui[3]. Il serait curieux de savoir ce qu'était cette Académie, par quels maîtres elle était dirigée, et quels élèves s'y formèrent. Ce ne pouvait être l'Ecole de dessin de la ville, qui ne fut fondée,

1. Joseph de Seytres, marquis de Caumont, érudit, né à Avignon le 28 juin 1688, mort dans la même ville le 25 septembre 1745. Il fut membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

2. Lettre du 29 août 1731.

3. Pièces justifivatives, A. 1°.

Digitized by Google

en exécution du testament du duc de Villars, qu'en 1771 [1]. Faut-il y voir cet atelier de Jacques Viali, où Lagrange aurait fait entrer Joseph quatre ans trop tôt ? Il y a lieu de désirer que quelque chercheur aixois retrouve un jour la trace de cette Académie et aussi le souvenir du passage du futur peintre de marines dans cet établissement.

Les circonstances étaient beaucoup plus favorables en 1732-1733 qu'en 1729 pour un séjour de Vernet à Aix, où il venait de se faire connaître par ses peintures de l'hôtel de Simiane qui, peut-être, lui firent avoir d'autres travaux du même genre. En tout cas, les études qu'il y fit pour se perfectionner dans son art furent soldées par son petit budget, car sa famille ne pouvait guère lui venir en aide. En effet, en 1732, nous voyons son père poursuivi par les époux Mignard, en paiement de douze livres pour le reste d'une plus forte somme qu'ils lui avaient prêtée [2].

L'année 1733 fut plus favorable au pauvre peintre décorateur. Une salle de spectacle était, depuis l'année précédente, en construction à Avignon, sur la place de la Porte de l'Oulle. Après avoir bâti l'édifice, l'architecte Lainé le fit décorer par Antoine Vernet, Lauze, Bouvène et Périer. Le devis des ouvrages de peinture est du 1er octobre 1733 [3]. Huit mois après, les intéressés, payés par acomptes, touchèrent le solde de la somme qui leur était due et en donnèrent quittance en ces termes : « Nous avons receut de Messieurs de la société de la sale de spectacle davignon la somme de huit cent quarante livres pour reste et entier peiement de la somme de deux milles cent nonante livres pour la peinture, dont contant nous les quitons. A Avignon, ce 24e juin 1734. Bouvene, Vernet, Lauze, Perier [4]. »

Malheureusement, comme il arrive presque toujours dans la maison des besogneux, l'argent sortait de chez Vernet encore plus vite qu'il n'y entrait. Quelque temps même avant de toucher sa part du solde de compte, le 5 avril, le pauvre homme se faisait citer en la Cour de Saint-Pierre par son cordonnier Delaurier, à qui il devait six livres et demie pour prix de deux paires de souliers ; sa femme comparut pour lui et s'engagea à acquitter

1. E. Rouard, *Notice sur la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes*, Paris-Aix, 1831, p. 289.

2. Arch. de Vaucluse, B. 1008.

3. L. Duhamel (*Le Théâtre d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *Annuaire de Vaucluse*, 1909, p. 77 à 80) a donné ce devis.

4. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2176, non folioté.

Digitized by Google

cette dette moitié dans un mois, moitié à l'expiration du mois suivant [1].

Pendant ce temps, Joseph était revenu d'Aix à Avignon. Cela eut lieu avant le 15 juin 1733, puisqu'à cette date le sculpteur Pellegrin donnait avis à Franque qu'il venait de recevoir à Aix une lettre de Vernet fils [2]. En avril 1734, le jeune artiste était encore dans sa ville natale. Le fait est établi par cette circonstance qu'il y peignit un portrait de l'abbé Bridaine, lequel prêchait alors à Saint-Didier une mission restée célèbre. Ce portrait, qui fut gravé par le maître de Balechou, porte l'indication suivante : « Le portrait dessiné d'idée par Vernet fils, peintre. Gravé par Michel à Avignon 1734 [3]. »

Au demeurant, Joseph ne perdait point son temps. « Lorsqu'il étoit ici, et sans doute ailleurs, rapporte Esprit Calvet, il alloit tous les matins à la campagne étudier les effets et les couleurs de la nature, et il écrivoit sur un portefeuille ce qu'il voyoit ou le dessinoit au crayon. Combien de fois, étant même à cheval, n'a-t-il pas dessiné un nuage, un arbre, un rocher. Aucun peintre n'a montré plus de génie pour varier les attitudes de ses figures. Il n'a rien peint pour des communautés religieuses ni pour des églises ; ses ouvrages, presque tous de chevalet, ne se trouvent ici que chés des particuliers et ne sont point entrés dans le dépôt [4] ». C'est à cette époque, c'est-à-dire avant son départ pour Rome, que Vernet peignit pour Nicolas-Dominique Pamard deux marines, le *Calme* et la *Tempête*, qui se trouvent encore dans l'hôtel de la famille Pamard, place de la Mirande. Ces deux œuvres sont précieuses en ce qu'elles nous montrent l'idée que Vernet se faisait de la mer à une époque où il n'avait pu la connaître que par les tableaux de Jacques Viali ou par ceux de J.-B. de La Rose, ancien directeur de l'atelier de peinture de l'Arsenal de Toulon, dont beaucoup d'œuvres se conservaient à Aix [5]. Le petit-fils de Joseph Vernet, Horace, ayant vu chez le Dr Paul Pamard les deux tableaux dont il s'agit, les lui demanda en lui promettant une grande toile de lui. « Horace, lui répondit le futur maire et député d'Avignon, envoyez-moi votre tableau

1. Arch. de Vaucluse, B. 1012, fol. 135-136.
2. Pièces justificatives, A. 2°.
3. Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 220.
4. *Lettre et mémoire à M*** sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794.* (Ms. 2348, fol. 386 v°.)
5. Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 6.

Digitized by Google

et vous recevrez, courrier par courrier, les deux marines de votre aïeul. » Le dos tourné, le peintre de la *Smala* n'y songea plus, et voilà comment les deux compositions du jeune Vernet sont, fort heureusement, restées à Avignon [1].

Au XVII[e] siècle et au XVIII[e], il n'y avait pas d'éducation artistique qui fût considérée comme complète sans un voyage et un séjour à Rome. Joseph Vernet n'ayant plus rien a apprendre en France, devait aller en Italie. Il partit donc. Il avait en poche l'argent provenant de la vente de quelques tableaux et les subsides qu'il devait à la libéralité de deux protecteurs, le marquis de Caumont et le comte de Quinson.

La date exacte de son départ n'est pas connue ; mais il est possible d'arriver à une approximation assez approchante. Vernet père avait fait faire par Franque une démarche en vue de l'admission de son fils Jean-Antoine dans l'atelier de sculpture navale de l'Arsenal de Toulon. Ange Maucord [2], qui dirigeait cet atelier, répondit à Franque, le 1[er] septembre 1734, qu'il ne pouvait pour le moment donner de l'ouvrage à ce jeune homme, mais que, dès qu'il en aurait, il s'empresserait de l'aviser. « Je souhaiterois même grandement, ajoutait-il, d'être en état d'appeler le peintre (Joseph) dans ce pays, pour avoir le plaisir de voir de ses ouvrages ; je me flattois même que notre armement passé me l'auroit procuré, mais peut-être son voyage à Rome l'en a empêché [3] ». Nous pouvons donc inférer de cette lettre que Vernet s'était mis en route pour l'Italie dans le courant du mois d'août 1734. Lagrange dit qu'il alla s'embarquer à Marseille. Le voyage fut pénible, et il est regrettable que nous n'ayons pas le détail des divers incidents qui le marquèrent. Le jeune artiste en fit le récit dans les lettres adressées à sa famille et à ses amis ;

1. Adr. Marcel, *Collectionneurs avignonais : M. le Dr Pamard*, (*L'Art provençal* du 15 janvier 1913). Il existe un catalogue imprimé, sans date, de la collection des tableaux des Pamard ; les deux ouvrages de Vernet y sont mentionnés.

2. Maucord (Jean-Ange), sculpteur, baptisé à Oppède (Vaucluse) le 5 octobre 1673, mort à Toulon le 12 janvier 1761. On l'appelait et il signait de son prénom *Ange*, à la manière italienne. Il sculpta le tombeau de J.-B. de Sade, évêque de Cavaillon, la grande porte de l'Arsenal de Toulon, etc., et dirigea l'atelier de sculpture navale de cet Arsenal de 1731 à 1760. — Voir Ch. Ginoux, *Artistes de Toulon et décorateurs de vaisseaux* (*Société des Beaux-Arts des départements* 1884, p. 344) ; *Peintres et sculpteurs nés à Toulon ou ayant travaillé dans cette ville* (*Nouvelles archives de l'Art français*, 1888, p. 176 et 262). — H. Requin, *Le sculpteur J.-A. Maucord*. (*Soc. des Beaux-Arts des départ.*, 1894, p. 107-120 ; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1895, p. 1-17) ; etc.

3. Ms. 1300, fol. 183.

Digitized by Google

mais ces lettres ne nous sont pas parvenues, sauf celle qu'il écrivit le 25 novembre 1734 à l'architecte Franque et qui est pleine de détails précieux et de renseignements inédits, dont il y a lieu de faire état [1].

III.

C'est dans la soirée du dimanche 7 novembre 1734, trois mois environ après son départ, que Joseph Vernet fit son entrée dans la Ville Éternelle. Il était porteur de lettres de recommandation pour le cardinal Corsini, le P. Foucquet, le peintre Manglard, etc. Mais il y avait une personne qu'il tenait à voir avant toutes les autres, François Franque, son compatriote, le fils de l'architecte, de quatre ans plus âgé que lui et qui, arrivé à Rome à la fin de 1732, avait été admis comme élève à l'Académie de France. Après une nuit de repos, Joseph se leva de bonne heure le lundi 8 novembre et, prenant un guide, se fit conduire à l'Académie.

Cette grande et célèbre école d'art occupait alors le palais Mancini, où elle s'était installée en 1724 en quittant le palais Capranica. Le palazzo Mancini, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et couvert d'une toiture plate, étendait le long du Corso son interminable et solennelle façade qu'éclairaient seize fenêtres à chaque étage ; cette façade dessinait une ligne assurément noble et régulière, mais froide et un peu monotone, rompue seulement au centre par un porche à colonnes en saillie devant la porte d'entrée.

Joseph tenait à faire une surprise à François, et, comme il ne voulait pas que celui-ci prît quelque prétexte pour ne point sortir de l'Académie, il le fit prévenir par son guide qu'un abbé l'attendait au dehors. Le stratagème réussit à merveille. Comme le jeune peintre faisait les cent pas sur le Corso, il vit de loin l'élève architecte sortir du palais, s'engager sur la promenade et chercher des yeux l'ecclésiastique qui le demandait à cette heure matinale. Joseph sentit battre son cœur ; mais il se contint et, revenant sur ses pas, il alla à la rencontre de François et passa à côté de lui d'un air indifférent. L'autre le regarda et fit encore deux ou trois pas ; puis il se retourna vivement, regarda de nouveau Joseph et le reconnut. Les deux amis tombèrent dans les bras l'un de l'autre. Vous voyez par la pensée cette jolie

1. Pièces justificatives, B.

Digitized by Google

scène ; elle est contée avec beaucoup de simplicité et une verve tout-à-fait charmante.

Mais la lettre ne se termine point là. Elle renferme encore mille détails pleins d'intérêt sur les premières journées que Vernet passa à Rome. Le mardi 9 novembre, il alla voir le P. Foucquet, et revint chez ce savant jésuite sept jours après [1]. Le P. Foucquet écrivit le 18 novembre au marquis de Caumont : « J'ai assuré le Sr Vernet que je ferois pour lui tout ce qui dépendroit de moi, à cause de vous. Je le vis pour la première fois le 9e novembre, et il s'est encore présenté depuis deux jours. Il me paroît joli garçon. S'il y a occasion de l'introduire auprès des gens qui puissent lui être utiles, je ne la manquerai pas [2]. »

François Franque accompagna son jeune ami chez les personnes pour qui celui-ci avait des lettres et qu'il connaissait aussi. Il le présenta même chez d'autres, parmi lesquelles un de leurs plus éminents compatriotes, le futur évêque de Carpentras, d'Inguimbert, que Joseph appelle Mgr Malachie [3]. Ce prélat témoigna aux deux jeunes gens une grande amitié ; il leur offrit le chocolat, leur fit voir sa galerie et mit à leur disposition tout ce qu'il possédait d'intéressant pour leur art, soit en peinture, soit en architecture. D. Malachie était très lié avec la famille romaine des Corsini, dont il avait mis en ordre et catalogué la bibliothèque. Lorenzo Corsini, devenu le pape Clément XII, le fit consulteur du Saint-Office, prélat domestique, archevêque titulaire de Théodosie. Jouissant ainsi de la faveur pontificale, l'ex-trappiste manifesta à ses deux visiteurs l'intention de leur ménager prochainement une entrevue avec le Saint-Père. Il pria aussi Vernet de lui apporter ses premiers ouvrages, parce qu'il tenait beaucoup à les montrer au cardinal Neri Corsini et à d'autres amateurs de sa connaissance. Enfin, il mit les deux jeunes comtadins tout à

1. Foucquet (Jean-François), né dans le diocèse d'Autun le 12 mars 1663, missionnaire en Chine de 1699 à 1722, époque à laquelle il sortit de la Compagnie de Jésus, évêque *in partibus* d'Eleutherapolis en mars 1725, mort en 1739 ou 1740. Il publia en 1728 une *Tabula chronologica historiæ Sinicæ*. Voir Abel Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, 1888, t. II, p. 253-261. — Lagrange l'appelle *Fouque*, j'ignore pour quelle raison.

2. Bibloth. d'Avignon, Ms. 2276, fol. 137. — Lagrange a donné cette lettre (p. 460) avec une erreur de date : 3 novembre au lieu de 9, et une erreur de texte : « s'il y a moyen » au lieu de « s'il y a occasion ».

3. Inguimbert (Joseph-Dominique d'), né à Carpentras le 16 août 1683, dominicain, puis trappiste sous le nom de Don Malachie, évêque de Carpentras le 25 mai 1735, décédé le 6 septembre 1757 dans cette ville, qu'il dota d'un Hôtel-Dieu, d'une Bibliothèque, etc.

Digitized by Google

fait à leur aise, en leur disant qu'ils étaient maîtres de faire chez lui tout ce que bon leur semblerait.

François conduisit ensuite Joseph chez le peintre Manglard [1]. Celui-ci, qui avait été reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris le 24 novembre 1736, était venu s'établir à Rome, où son talent était fort apprécié. Vernet, en ce mois de novembre 1734, ne put le voir qu'une seule fois, parce que Manglard travaillait très peu chez lui. Cet artiste devait avoir une telle influence sur le peintre avignonais qu'on ne saurait douter que ce dernier étudia, au moins pendant quelque temps, sous sa direction. M. Démians possède, en son hôtel d'Avignon, rue des Trois-Faucons, une très belle marine de Manglard, un *Port de mer* animé d'une foule de petits personnages : ce qui est une des caractéristiques des nombreuses toiles que Joseph Vernet devait peindre dans le cours de sa longue carrière [2].

Les deux amis ne se bornèrent pas à faire des visites. François montra à Joseph tout ce que Rome renfermait de plus beau ; il le conduisit même au concert : ce dont Joseph fut ravi. Leurs conversations roulaient fréquemment sur le pays natal, les parents et les amis communs. « Tous nos entretiens ne sont que de parler de nos pères et mères et de notre famille et de nos amis. » Puis, on se préoccupa des travaux et, en terminant sa lettre, Joseph annonça à M. Franque père que, le soir même, il allait commencer à dessiner à l'Académie d'après le modèle.

Telle est, analysée, la longue missive qui échappa aux investigations de Léon Lagrange. Si elle ne nous donne pas de renseignements sur les œuvres de Vernet, du moins elle nous fait connaître un moment de sa vie que ses historiens ont jusqu'ici ignoré. Elle nous montre aussi dans l'adolescent ce que sera plus tard l'homme, gai, bon enfant, d'esprit vif et curieux, un peu superficiel sans doute, mais si vibrant, si spontané !... Ne nous révélerait-elle que cela que son texte serait déjà utile à conserver ; mais c'est avant tout et surtout un document biographique de premier ordre, un document qui a cet avantage sur les livres de raison de Vernet d'être ému et d'être vivant.

1. Manglard (Adrien), peintre de marines, né à Lyon le 10 mars 1695, élève d'Adrien von der Kabel, mort à Rome le 1er août 1760. Le Musée d'Avignon possède de lui une *Marine, effet du matin* (Joseph Girard, *Catalogue des tableaux du Musée Calvet* n° 286).

2. Adr. Marcel, *Collectionneurs avignonais* : M. Démians (*La Farandole* du 10 février 1914).

Digitized by Google

IV.

Le séjour de Vernet en Italie est connu, en partie, par les lettres du P. Foucquet au marquis de Caumont ; ces lettres ont été utilisées par Lagrange, je n'en parlerai donc pas.

Le jeune maître ne semble pas être revenu en France avant 1751. Une lettre de Natoire nous fait connaître que, le 6 octobre de cette année-là, il était à Marseille. Certainement, il était allé embrasser son père à Avignon. A cette époque, la situation de celui-ci s'était un peu améliorée. Laurent Drapier rapporte, à la date du 2 novembre 1747, que la duchesse de Holstein-Beck, fille naturelle du roi de Pologne, électeur de Saxe, et sœur de cet illustre maréchal de Saxe qui, deux ans avant, avait remporté la belle victoire de Fontenoy, arriva à Avignon et logea chez Reboul, fabricant, à l'Épicerie (rue des Marchands). Elle fait ses visites, ajoute Drapier, « dans une superbe chaise à porteurs qu'elle avoit fait faire auparavant au S[r] Guiguet, sellier ; elle est dorée, scultée et peinte par le fameux (*sic*) Vernet, peintre, qui a le gout parfait pour ces sortes d'ouvrages ; il y a dedans et dehors des franges et cartisanes en or, avec quatre houpes toutes en or qui pendent aux quatre coins de la chaise ; elle coûte plus de 4000 livres. On n'avoit jamais rien veu de si beau ny de si parfait dans ce genre [1]. » De pareils travaux renflouaient opportunément l'escarcelle du vieux décorateur.

En 1753, Joseph reparut à Avignon ; il y arriva le 14 octobre et, le même jour, alla voir ses amis les Franque. Le chanoine Franque, qui notait au jour le jour les moindres incidents de son existence, ne manqua pas de mentionner cette visite dans ses tablettes. « M. Vernet père (Joseph avait alors deux fils) est entré. Il m'a embrassé ainsy que ma mère. Il y avoit qu'une heure qu'il étoit arrivé [de Paris]. Il a donné des nouvelles de M. frère aîné (François Franque) ; il n'a jamais vu l'abbé. Il m'a dit que M. Sauvan devoit bientôt arriver. Il m'a remis deux louis que mon frère l'aîné l'avoit chargé pour ma sœur la religieuse. Il compte partir dans deux jours pour la Provence [2] ». En effet, Vernet allait alors à Marseille pour en peindre le port, et l'on voit dans son livre de raison qu'il y arriva le 18 octobre.

1. *Journal historique de la ville d'Avignon* (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2563, fol. 265).
2. *Journal* (Biblioth. d'Avignon, Ms. 1515, fol. 90).

Digitized by Google

Il ne fit donc que traverser Avignon. Deux mois après, le 10 décembre, Antoine Vernet mourut dans cette ville, âgé de 63 ans, avec la consolation d'avoir vu la gloire de son fils et assisté à ses premiers triomphes [1].

Le 3 juillet 1756, le peintre des ports de France repassa par sa ville natale. Le 7 juillet, écrit encore le chanoine Franque, « à 5 heures et quart, j'ai rencontré M. Vernet qui m'a dit qu'il étoit icy avec son épouse (Virginie Parker) et son fils (Carle) pour quelques mois, demeurant chez M. Razibus [2] ». C'est, en effet, chez ce particulier qu'il avait, le jour même, arrêté un logement, à raison de trois louis par mois [3].

Joseph-Vincent-Marie Razibus exerçait la profession de marchand drapier; il possédait une vigne que sa femme Marguerite Gerouin tenait de l'héritage de son père Symphorien Gerouin et qui était située dans la banlieue d'Avignon, sur le chemin allant de la Fontaine-Couverte à Montfavet [4]. Razibus ne plaisantait point avec ses débiteurs, et en 1743 il avait fait saisir le linge du marquis de La Mure, qui ne le payait pas, entre les mains de la blanchisseuse chargée de le laver [5]. Il n'eut pas à user de la même rigueur envers son locataire Vernet, qui n'avait point coutume de laisser ses dettes impayées.

L'artiste profita de son séjour pour peindre une *Vue d'Avignon* que Peilhon, secrétaire du roi, lui demandait depuis 1751 et qui figura au Salon de 1759 sous le n° 67. Ce beau tableau, qui fut payé 1500 livres, atteignit la somme de 4001 livres à la vente après décès de Peilhon en 1763, et celle de 4199 à la vente du cabinet de Randon de Boisset en 1777; l'acquéreur fut alors Aubert, joaillier de la couronne. Nous ne connaissons plus la toile de Vernet que par la gravure faite en 1781 par Martini. — En quittant Avignon, Vernet se rendit à Cette, où il arriva le 1er novembre 1756.

Razibus survécut peu de temps à ce départ; mais son nom bizarre ne devait pas s'effacer aussi rapidement des annales locales. « Dans le mois de mars 1761, rapporte Laurent Drapier, le public vit avec surprise des pièces d'indienne, fabriquées et

1. Arch. municip. d'Avignon, GG. *Registres paroissiaux* : Saint-Didier, *Décès 1738 1768*, fol. 132 v°.
2. *Journal* (Ms. 1615, fol. 156).
3. Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 383.
4. Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre de Saint-Agricol d'Avignon* 62, fol. 20 v°.
5. Arch. de Vaucluse, B. 848.

Digitized by Google

peintes à Orange, sur le devant de la boutique de la veuve Razibus et fils ; un fermier général qui passa dans Avignon luy en permit la vente publiquement et exclusivement, ce qui est contre les règles du concordat passé entre le pape et le roy qui défend de ne point vendre des toilles peintes d'aucune sorte sous peine de confiscation et d'amende » [1]. Le fils Razibus, Pierre-Joseph, eut une fin tragique : le 14 décembre 1763, son cheval, ayant pris le mors aux dents, le jeta dans le fossé du pré de l'Observance où il y avait, par suite d'une inondation du Rhône, plus de dix pieds d'eau, et il s'y noya ; son corps ne fut retrouvé que trois jours après dans le conduit du Noviciat des Jésuites ; il fut inhumé aux Récollets. Il laissait une veuve de vingt-deux ans et deux petits enfants [2].

Revenons à Vernet. Continuant sa tournée des ports de France, il arriva à Bordeaux le 24 mai 1757. C'est dans cette ville qu'il reçut la nouvelle du décès de l'architecte Jean-Baptiste Franque, mort le 23 mars 1758 dans sa maison de la rue Pétramale [3]. Il envoya aussitôt une lettre de condoléance au fils du défunt, François Franque, son ancien compagnon d'études à Rome [4]. La mort fauchait autour de lui les artistes qu'il avait connus dans son adolescence. Ange Maucord mourut à Toulon le 12 janvier 1761 [5], et Balechou, à Avignon, le 8 août 1764 [6]. La date du décès de Jean Michel le graveur, qui n'est marquée nulle part, m'a coûté bien des recherches ; je l'ai enfin trouvée dans le journal du bon chanoine Franque : « Le 16e de ce mois [juin 1765], le Sr Michel, fameux graveur, est mort à l'hôpital ici, après une longue maladie » [7]. Le vieux maître de Vernet, Philippe Sauvan,

1. *Journal historique* (Ms. 2564, fol. 45).

2. Drapier, Ms. 2564, fol. 56 v°. — La veuve, Marie-Anne Fructus, agissant comme tutrice de ses deux enfants Joseph-Denis et Thérèse-Marguerite, n'accepta l'héritage du défunt que sous bénéfice d'inventaire. (Arch. de Vaucluse, B. 896.)

3. Arch. municipales d'Avignon, GG. *Registres paroissiaux* : Saint-Didier, *Décès 1738-1768*, fol. 183.

4. Pièce justificative, C.

5. Ch. Ginoux, *Les sculpteurs... Maucord, maîtres décorateurs de vaisseaux au port de Toulon* (*Soc. des Beaux-Arts des départements*, 1896, p. 296).

6. Arch. municipales d'Avignon, GG *Reg. paroiss.* : Saint-Didier. *Décès 1738-1768*, fol. 257 v°. — Chanoine Arnavon, *Journal* (Ms 1520, fol. 68). — En cette année 1764, Vernet travailla pour le négociant Guintrandy, d'Avignon ; il a négligé de l'indiquer dans ses livres de raison, mais Guintrandy ne l'a pas oublié dans le sien : « 1764, 16 mars. Compte à M. Vernet, peintre, pour les six dessus de porte placés dans mes appartements, qu'il m'a envoyés de Paris, à 56 l. pièce. Ci. . . . 336 l. » (Alfred Coulondres, *Généalogie des Guintrandy*, 1888, fol. 55 : manuscrit communiqué par l'auteur.)

7. Ms. 1517, fol. 90.

Digitized by Google

et son ami, François Franque, lui survécurent, le premier n'étant mort que le 8 janvier 1792 à Avignon, presque centenaire [1], et le second, en fructidor an II, à Paris, à 84 ans [2].

J'ai dépassé, sans doute, le cadre que je m'étais tracé; mais ayant raconté la jeunesse de Joseph Vernet, je n'ai pu résister à la tentation de dire ce qu'étaient devenus ceux qui en avaient été les témoins.

ADRIEN MARCEL.

1. Arch. municip. d'Avignon, GG. *Registres paroissiaux :* Saint Didier, *Décès 1790-1792*, fol. 17 v°.

2. ***Petites affiches***, fructidor an II, p. 9241.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. — *Lettres de Pellegrin à Jean-Baptiste Franque.*

1° « D'Aix, ce 5 mai 1733. — Monsieur, Permeté moy que je profite de la commodité de Monsieur Vernet pour vous assurer de la continuation de mes très humbles respec et meme pour vous prier de me pardonner si j'ay temps tardé a vous ecrire pour vous demender des nouvelles de monsieur votre fils[1] ainsi que de navoir pas repondu a celle que vous me fites la grace de m'ecrire au commencement de la presente année. Vous saures que j'aves fait tirer des pierres à Perne pour faire les figure de la paroisse de la Madelene don vous en avez ut le modelle du S[r] Endré. M[r] Bernus m'ecrivit que M. Martin de Carpentras m'aportera temps de piere à Aix que je voudré pour le prix de 20 s. par pans et quand les pieres on ete tiree il na plus voulu le falre à cause quelles sont trop groces. J'aves conclu d'aler à Perne pour les faire un peut ebaucher, il m'ecrivi qu'il ne voulé plus aporter si elles pese plus de 30 quintaux .. Quand vous veres M[r] Vernet je vous prie de luy dire de ma par quil et surprenent que son fils aie fait temps de progres pour le desaint den si peut de temps et quil ni a personne qu'il aie si bien profité de l'academie comme exceté un june conseillier de cette ville, més le sieur Verné l'a encore surpasé. Il peut conter sur ce que je vous marque, car ce né point pour flaterie.

2° « D'Aix, 15 juin 1733. — Monsieur, a mon arivee de deor jay trouvé une lettre de M[r] Vernet le fils, par laquelle il me marque de voir M[r] Saurin, mason, sil n'auré point de lettre pour vous. Sur le cham jay ete le voir ou il m'a remis la presente incluse, il ma dit qu'il l'avé depuis le jour de votre dépar, mes quil atendé de vous voir den deux ou trois jour pour vous la remettre. Il croie que vous retournerés avec M[r] de La Barbin [2]. Vous saurés que jay fait de desaint de sa fontaine et que je lay remis à M[r] Daupede[3], qu'il m'a temoiné etre tres contemps, mais quand je luy ay demende 200 fr. cela l'a surprix, il ma dit de le luy remettre pour l'envoier à mons[r] de La Barbin, et que cé luy quil en fait la depense. Je luy ay remis mais je croye que les tailleur de piere luy fairon entendre de le faire faire au sieur Liautau, celuy oui a fait la taille de M[r] de Montauron parce que parmi eux il pace pour un excelen sculpteur. Enfin nous veron la reponce de M[r] de La Barbin. (En ce qui concerne les pierres que Pellegrin a à la carrière de Pernes, il pense qu'il sera meilleur marché de les faire venir par eau et par Marseille, etc.)

(Bibliothèque d'Avignon, Ms 1300, fol. 96 et 105.)

1. François Franque.
2. M. de Forbin de La Barben.
3. M. d'Oppède.

Digitized by Google

B. — *Lettre de Joseph Vernet à J.-B. Franque.*

« Monsieur, — Je n'aurois pas pris la liberté que je pren si je vous connaissé moins bon que vous lettes, et surtout pour moy. J'ose esperer que vous voudrés bien avoir encore celle de me donner un moment.

« Vous scavez l'envie que j'avois de venir dans cette ville, mi voicy arrivé aprés bien des peines et bien des fatigues, pendent le cours de mon voyage quil n'a pas étoit des plus heureux par mon malheur, mais enfin on oublie tout quant on ce trouve indemnisé comme moy, et voici comment.

« Vous scavéz aussy le plaisir auquel je matandois depuis cy long temp que cetoit de trouver un amy tel que l'est Mr votre fils, que je metois deja figuré mille fois avant que di arriver. Je vous assure que je lay trouvé beaucoup plus grand, que tout ce que je pouvois me lettre représenté, je ne scay de quel terme me servir pour vous esprimer la joye que j'eût a la premiere entrevue. Cette joye dure encore, et va toujours en ogmentent. Voicy comment ce passa la premiere fois que nous nous viment. J'arriva le dimanche au soir 7ème de ce mois. Le lendemain matin je pris un homme pour menseigner l'academie de France, je dis a cest homme d'aler appeler Mr Franque et luy dire qu'il y avoit un habbé qu'il le demandoit, pour l'obliger à sortir, et moy je me promenois dans le cours[1], je le vis venir de loin avec cest homme, dans ce moment mon cœur ce tourna dessus dessous, et je passa a son costé. Il me regardat et fit deux ou trois pas et puis ce retourna ver moy et nous nous jetammes au col et jusés des brassades que nous nous fimes. Je ne pus pas faire tout ce que j'avois projeter.

« Depuis alor nous ne sortons jamais de chés nous que pour ce joindre l'un ou l'autre, on nous pourrés bien appeller St Comme et St Damian. Je vous puis assurer que deux freres ne scauroit s'aimer avec plus de tendresse, tous nos entretien ne sont que de parler de nos peres et de nos meres et de notre famille et de nos amis. Il fait plaisir a lun et a lautre de parler un peut d'Avignon. Il a eût la bonté de me faire voir tout ce qu'il y a de plus beau dont je ne vous faray pas le detail parce que ce serois me jeter dans un trop lon ouvrage, je vous diray seulement que j'ay deja entendu des plus belles musiques qu'elles me charme. Il faut avoüer que les italiens sont les dieux de la musique. Je vous diray que je me plais beaucoup dans cette ville par rapor aux commodités qu'ont a pour etudier. On trouve les plus belles vües du monde pour dessiner. Si je ne mavance pas ce sera bien de ma faute ayent les occations que j'ay. Je commenceray ce soir de dessiner a l'accademie d'apres le modele. Je n'ay pas pu voir Mr Manglard plus d'une fois depuis que je suis arrivé parce qu'il ne travaille pas ches luy, il me fit beaucoup des honnetetés, je ne scay pas ce qu'il faira par la suite. Ce fus Mr votre fils qui mi presentat, nous fumes rendre les lettres que j'avois, il voulut bien avoir la bonté de maccompagner luy etant connus presque de toutes les perssonnes pour qui javois des lettres, elles mont procurois beaucoup des agreement.

« Mr votre fils ma procuroit l'honneur de la connoissance de Mgnr Malachie quil nous fait toutes les honnetetés imaginables et a mille bontés pour nous, il eut la bonté de prevenir son Excelence Mgnr le cardinal Corsini pour qui

1. Le Corso.

Digitized by Google

j'avois une lettre. Il nous fis beaucoup des honnetetés et nous questionat sur ce que nous fesions et nous donna des bons conceil. Nous fument dimanche passé prendre le chocolat chés Mgnr Malachie qu'il nous attendoit, pour nous faire voir la galerie, et nous dit qu'il vouloit nous faire parler au pape [1] un de ces jours, qu'il nous y presenteroit. On trouve chés luy tout ce que lon peut souhaiter pour etudier soit pour l'architecture soit pour la peinture et pour toute autre chause. Il nous dit que nous etions les metres de faire ce que nous voudrion, il me dit de porter chez luy les premiers ouvrage que je feray parce quil veut les faire voir au cardinal Corsini et a beaucoup dautres quil vont chés luy. Jen ay lobligation a Mr votre fils qui ma procuré cette connoissance. Je join céle la avec au nombre d'autre j'ay a vous et a luy [2].

« Soyés tranquille sur sa conduite, vous pouvés etre assuré de sa sagesse et c'est par cest endroit la quil satire l'amitié et l'estime de tout le monde, il se porte assés bien et moy aussi Dieu mercy, je finis mon barboüilage en vous prient de m'onnorer de la continuation de vos bontés enver moy, et suis avec tout le respec et toute la soumission possible, Monsieur, votre tres humble et tres aubeissant serviteur.

J. VERNET.

« De Rome ce 25 novbre 1734. »

(Bibliothèque d'Avignon, ms 1300, fol. 181 et 182.)

C. — *Lettre de J. Vernet à François Franque.*

« A Bordeaux, ce 7e avril 1758. — Monsieur, Je ne puis assés vous exprimer la douleur dont j'ai été pénétré en apprennant la mort dé Mr votre père ; ses bonnes qualités, la perte que vous, toute sa famille et ses amis font, et les bontés dont il m'avoit toujours honoré excitent mes regrets et me font prendre toute la part possible à ce triste évènement. Ma femme en a été vivement touchée. Je suis persuadé que cette perte aura affecté tout Avignon et tous ceux qui avoient le bonheur de le connoitre. Je ne vous en dirai pas d'avantage la dessus, crainte d'irriter le mal que la bonté de votre cœur doit sans doute vous faire éprouver. Je vous prie de faire part à toute votre chère famille du vif intérest que je prends à tout ce qui la regarde et de croire qu'en toute occasion je serai toujours trés empressé de vous faire connoitre l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très.....

VERNET.

(Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1296, p. 104 et 105: copie.)

1. Clément XII.

2. C'est-à-dire : « Je joins cette obligation-là au nombre d'autres que j'ai à vous et à lui. »

Digitized by Google

VELORGUES
AU COMTÉ VENAISSIN

ETUDE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

(*Suite.*)

LES COSEIGNEURS

J'ai conduit dans ce chapitre la série chronologique des hauts seigneurs de Velorgues de la fin du XIV^e^ siècle au début du XVI^e^ ; il me reste à indiquer quels en furent les coseigneurs pendant la même période. Ici, apparait la famille des Cavalier dont l'importance, en tant que coseigneurs, fut au moins égale à celle des Bermond dont j'ai parlé. La maison était ancienne, mais ses origines sont incertaines. A ma connaissance, elle ne parut pas à Avignon avant les premières années du XIII^e^ siècle. Elle appartenait alors à cette classe de notables — *probi homines* — qui, pendant toute la première moitié du siècle, compta de véritables familles consulaires, comme celles des Faraud, des Rencurel, des Andraud, etc...[1]. D'Avignon elle rayonna ensuite dans tout le Comté Venaissin [2].

1. Cf. L.-H. Labande, *Avignon au XIII^e^ siècle*. Paris, 1908.

2. Les Cavalier sont en si grand nombre aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, qu'il est impossible d'établir leur filiation. Dès 1207, on rencontre à Avignon un Guillaume Cavalier parmi les consuls; de même en 1209-1210, 1213-1214, 1236-1237. En 1241, un Bertrand Cavalier y est juge. Faut il identifier ce dernier avec Bertrand Cavalier, un des témoins, qui, le 13 juillet 1243, sanctionnèrent le renouvellement du traité d'alliance entre Raymond-Béranger V et les Avignonais contre Raymond VII, comte de Toulouse, et l'empereur Fréderic II ? On peut le croire, et de même, quand il s'agit du Bertrand Cavalier, indiqué de 1253 à 1255 comme le vicaire et le procureur de Zoen, évêque d'Avignon, qu'il suppléa dans l'administration de son temporel. (Archives de Vaucluse, *Evêché d'Avignon*, G. 215, fol 7.) Celui-là, comblé de faveurs par ce prélat, fut successivement nommé par lui chanoine de Viviers, prieur de Saint-Laurent-des-Arbres, prieur de Lamanon, etc... En mai 1251, un Guillaume

Digitized by Google

Je vois, à la date du 7 mars 1274, un Guillaume Cavalier hommager à Giraud Amic, baron de Châteauneuf, — aujourd'hui Châteauneuf de Gadagne, — une sienne bastide qu'il possède dans le territoire de la baronnie[1]. Il conste même que ce quartier est comme le domaine patrimonial des Cavalier, au tout au moins d'une de leurs branches. Il en porte le nom : « *lieu dit aux*

Cavalier, citoyen d'Avignon, est un des délégués que la ville emploie pour la représenter dans la convention qu'elle passe avec Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou. A la même époque, on trouve aussi à Avignon Rostaing Cavalier, prévôt de Notre-Dame des Doms (1254). Il vivait encore en 1271, année où, le 12 des calendes d'août, il fonda dans cette église une chapellenie, sous le titre de Saint-Donnat (*a*).

Pierre Cavalier avait été élu clavaire d'Avignon, le 7 mai 1243.

D'autre part, il y a à Carpentras, en 1239, un Guillaume Cavalier parmi les syndics de la ville ; en 1274, Pons Cavalier, chanoine et précenteur de la cathédrale ; et en 1284, Béranger Cavalier, juge du Comtat.

La multiplicité de ces Cavalier occupant des charges civiles élevées, ou hauts dignitaires de l'Eglise, nous porterait à croire que, de près ou de loin, ils étaient touparents ou alliés de Zoen, évêque d'Avignon, d'autant que dans son testament du 10 février 1257, il qualifie lui-même de cousine une certaine Marie, fille de feu Rolland Cavalier, qu'il avait dotée de ses propres deniers.

Au XIV[e] siècle, les Cavalier ne sont pas moins nombreux à Avignon. Je me contenterai de citer celui qui me paraît le plus important de la famille. Il avait nom Rostaing : *Rostagnus Cavallerii, domicellus Avinionis.* » Il jouit de la confiance de la reine Jeanne dont il fut un des plus fidèles serviteurs. Ce damoiseau d'Avignon était aussi coseigneur d'Eyragues en Provence. Avec Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, et d'autres grands personnages d'Avignon et du Comté Venaissin, il assista, comme témoin, en 1346, au serment de fidélité qui fut prêté par les Marseillais à cette reine, et c'est à lui qu'elle donna commission, le 26 mai 1348, de se porter vivement, avec vingt-cinq cavaliers et cent hommes à pieds, aux environs de Barcelonnette, pour s'opposer aux incursions du duc de Milan. La suscription de l'ordre porte : « *Johanna Dei gratia regina Jerusalem et Sicilie, Rostagno Cavallerii de Avinione, militi fideli nostro, gratiam et bonam voluntatem* » (*b*). Par contrat du 1[er] décembre 1353, Rostaing Cavalier épousa Marquese d'Ancezune, fille de noble Arnaud d'Ancezune, coseigneur de Caderousse, et mourut entre le 12 décembre 1359 et le 18 août 1361 (*c*), laissant deux fils mineurs, autre Rostaing, ou Rostagnet, et Philippe Cavalier, dont leur mère, Marqueze d'Ancezune, fut nommée tutrice. D'après Pithon-Curt, du mariage de Rostaing Cavalier avec Marqueze d'Ancezune serait née également une fille, Bertrande Cavalier, laquelle, vers 1400, aurait épousé Baudet d'Ancezune, fils de Bernard, juge de la principauté d'Orange, et de Garaude de Sade (*d*). Ces deux alliances de la maison Cavalier avec celle des d'Ancezune sont à retenir, car plus tard ces derniers devinrent hauts seigneurs de Velorgues.

D'autre part, Marqueze d'Ancezune se serait mariée en secondes noces — contrat du 15 octobre 1362 — avec Messire Giraud des Baux-Orange, seigneur de Saint-Roman de Malegarde (*e*).

(*a*) Bibliothèque d'Avignon, *Ms.* 2.399, fol. 207.

(*b*) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 3, fol. 57.

(*c*) Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 9, fol. 396, et E. 62, *parchemins*, cotés n[os] 5 et 6.

(*d*) Pithon-Curt, *op. citat.* IV, pag. 362.

(*e*) Archives de Vaucluse. *Duché de Caderousse*, E. 9, fol. 397, et Pithon-Curt, IV, pag. 363, qui, par erreur, date le contrat du 15 octobre 1373.

1. Archives de Vaucluse, *Duché de Gadagne*, E. 1, fol. 15, v°.

Digitized by Google

bastides des Cavalier ». Et, en effet, on voit, par plusieurs hommages, successivement prêtés au cours de l'année 1337, qu'il y a dans le quartier au moins quatre bastides appartenant à la famille : bastides de Guillaume Cavalier, de noble Berenguier Cavalier, de Brunesconde Cavalier, d'Alasacie ou Alix Cavalier, les trois dernières détenues par des femmes, soit en leur propre, soit comme tutrices de leurs enfants mineurs[1]. Ces Cavalier de Châteauneuf faisaient apparemment leur résidence à L'Isle. Dans tous les cas, la famille y était représentée, dès 1286, en la personne d'Isnard Cavalier (*Isnardus Cavallerii*) qui paraît comme témoin à la rédaction de statuts pour le crieur public[2]. Les mêmes devinrent coseigneurs de Velorgues. A quelle époque ? comment ? je l'ignore.

Les premiers que je rencontre avec cette qualification sont le chevalier (*miles*) Beranger Cavalier, Georges Cavalier, âgé de plus de quinze ans et sa sœur Alasacie, tous deux enfants de feu noble autre Béranger Cavalier. Ils sont au nombre des coseigneurs de Velorgues qui, le 3 juillet 1326, prêtent hommage à leur haut seigneur Giraud Amic[3]. Parmi les témoins est aussi un Bertrand Cavalier.

En 1332 paraît comme coseigneur Guillaume Cavalier que, faute de renseignements plus précis, j'appellerai I^er^ du nom. Il figure à cette date avec Bermond, mais sans doute l'était-il bien avant. Il possédait aussi une part de la seigneurie de Lagnes, car, le 11 mai 1319, je trouve Pierre Rufy de Velorgues achetant, pour le compte de Guillaume Cavalier et de sa femme Alasacie, d'Avignon, des propriétés à Lagnes[4]. Le même jour, divers particuliers lui font reconnaissance pour des terres situées dans la même localité. J'ignore la date de sa mort.

Georges Cavalier, contemporain de Guillaume, fut aussi coseigneur de Velorgues et de Lagnes. Il était fils, ainsi qu'il vient d'être dit, de feu Béranger Cavalier, sans qu'il soit possible d'identifier ce dernier[5].

1. Hommages des 14 février, 17 mars et 23 décembre 1337. (Archives de Vaucluse, *Duché de Châteauneuf*, E. 1, pièces n^os^ 18, 19, 23.

2. Archives de L'Isle, A. A. 1, fol. 142.

3. *Pièce justif* n° IX.

4. Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 17, fol. 111 et 134 v°.

5. Alasacie, veuve de Béranger Cavalier, docteur ès lois, est, en 1295, tutrice de ses deux enfants, Berenguereti et Beasalte Cavalier : « *Domina Alasacia, uxor quondam domini Berengarii Cavallerii, legum doctoris, tutrix Berenguayreti et Beatsete, liberorum quondam dicti domini Berenguarii et ipsius domine Alsacie.* » Elle prête hommage, comme telle, au nom de ses deux enfants, le 3 septembre de la dite

Digitized by Google

On trouve, à la date du 18 mars 1329, une reconnaissance féodale de Jacques Ferrier, de Lagnes, en faveur de noble Georges Cavalier (*miles*), coseigneur de Velorgues, pour une terre sise au terroir de Lagnes [1]. D'autres reconnaissances sont faites au même « coseigneur de Velorgues et de Lagnes » en l'année 1340 [2]. Georges Cavalier avait épousé Marguerite, fille de noble Jean Audouard, chevalier de Montélimar [3]. Il mourut avant 1344 [4], laissant sous la tutelle de leur mère, entre autres enfants, trois filles mineures: Marguerite, qui épousa noble Astouaud d'Astouaud, chevalier coseigneur de Mazan et de Velleron, dont elle se dira veuve en 1361, et qui, à la mort de son mari, se retira au couvent de Sainte-Catherine d'Avignon [5]; Catherine, plus tard mariée à Raymond de Plaizian, coseigneur de la Motte-Chalançon [6], et Béatrix, morte jeune, après avoir épousé Pierre d'Alauzier dont elle eut au moins deux enfants, Marguerite et Georges. De ces deux derniers, Marguerite Cavalier, leur grand-mère, fut égale-

année, pour la coseigneurie de Lagnes, au chevalier Jean de Grillac, recteur du Comté Venaissin. Il est dit dans l'acte que les hommageants ont « in castro de Laneis dominium, jurisdictionem, merum et mixtum imperium. » (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2.144, fol. 6, *parchemin* sans sceau.) C'est sans doute ce jeune Béranger Cavalier qui, en 1308, possède des biens à Lagnes Mais il y a aussi un autre Béranger Cavalier, coseigneur de Lagnes en 1317, désigné comme fils et héritier de Guillaume Cavalier, le Guillaume sans doute de 1274. Comment se reconnaître dans cet enchevêtrement de prénoms identiques? Il importe peu d'ailleurs; il suffit de retenir qu'au début, les Cavalier coseigneurs de Velorgues furent aussi coseigneurs de Lagnes, comme les Bermond le furent à la fois de Velorgues et de Ménerbes.

1. Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 17, fol. 125 et 127.

2. *Ibidem*, fol. 134 v°.

3. « Nobilis Margarita Cavallerii, uxor quondam nobilis viri domini Georgii Cavallerii, militis, condomin. de Vellonicis, Cavallicensis diocesis, filiaque quondam nobilis viri domini Joannis Audoardi militis de Montilio Adhemarii, » (Jean Bontosi, notaire à L'Isle, *minutes* de 1390.)

4. Les hoirs de Georges Cavallerii, chevalier de Velorgues, possèdent, en 1344, maison à L'Isle, quartier de Ville-Boquiere. (Arch. de Vaucluse, *Chartreuse de Bonpas*. A. 1 *bis*, fol. ou n° 14); d'autre part, le 3 avril 1343, Georges Cavalier prête hommage pour la coseigneurie de Lagnes. (Girard Pigny, notaire à Carpentras. — Arch. de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 17, fol. 102.)

5. Elle y était en 1389. C'est cette Marguerite d'Astouaud qui, veuve, se fit représenter par noble Bertrand de Lubières, damoiseau de Tarascon (*nobilis vir Bertrandus de Luperiis, domicellus de Tharascone*), dans l'achat du moulin de Velleron fait le 1er septembre 1407 : « Emptio molendini Avelleronis empti per dominam Margaritam Cavallerii, relictam Astoaudi Astoaudi, dominam de Mazano, et venditi per dominum Johannem Malbernardi et ejus uxorem Siletam Astoaude et filios Guilhermum et Philippum. » (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 3.418, *parchemin*.)

6. « 1367 et die XXII marcii, Andreas de Lengres, domicellus de Mota-Chalanconis, Diensis diocesis, procurator nobilis Katherine Cavallerii, filie et heredis pro media parte bonorum nobilis Georgii Cavallerii, militis, condam condomini de Vellonicis, cavallicensis diocesis, uxorisque Raymundi de Plaziano condomini Mote-Chanlanco-

Digitized by Google

ment tutrice, à la mort prématurée de leur père[1]. Elle intervient dans plusieurs actes de tutelle :

7 Décembre 1353. — Par devant Pierre de Saint-Martin, licencié ès lois, juge et viguier de L'Isle, Marguerite, veuve de noble Georges Cavalier, chevalier d'Avignon, coseigneur de Velorgues, tutrice de Béatrix Cavalier, leur fille majeure de plus de dix ans, mais n'ayant pas encore atteint sa douzième année, donne à Jacques Carbonel procuration pour prêter en leur nom hommage et serment de fidélité à l'évêque d'Avignon, à raison de l'*affare* qu'elles possèdent à Saint-Geniès de Comolas en Lan-

nis », vend à Hugo Blanchi, procureur du Pape, cinq deniers et une obole que la dite dame possédait sur la leude des portes de la ville. (Archives d'Avignon, *boite* 23. pièce 28.) Plaisians, commune du canton de Buis-les-Baronnies, appartenait avant 1790 au bailliage du Buis.

1. Marguerite d'Alauzier épousa avant 1389 noble Gauthier d'Olmet, chevalier d'Aix (*Gauterius de Ulmeto, miles de Aquis, uxor Margarite de Lauzerio*). La famille d'Olmet était originaire de Provence (*a*). On trouve cependant un Bertrand de Ulmeto possédant biens à Velorgues dès 1348. Le même ou un autre Bertrand d'Olmet habita L'Isle « in burgata ville Boquerie » en 1412 (*b*).

Noble Gauthier d'Olmet était, en février 1365, procureur, avocat général et substitut du grand juge en la cour royale des comtes de Provence et de Forcalquier. Le 3 novembre 1368, il fut reçu maître rational en la même cour. Il était seigneur de Mazargues (Mazalquis), seigneurie qu'il avait acquise, au prix de cinq mille florins, de Raymond de Montauban et dont la vente lui fut confirmée par la reine Jeanne, le 11 août 1371 (*c*). On peut sans doute l'identifier avec Gauthier de Ulmeto, docteur ès lois, seigneur du Val Saint-Jean qui, avec Jean Cayre, autre légiste, fut témoin, comme on le verra plus loin, au contrat de mariage — 24 mai 1405 — de Anne Cavalier, fille de Guillaume Cavalier et de Marguerite, vivant à L'Isle à cette date (*d*). Le 8 mars 1380, Marguerite d'Alauzier prêta hommage à la Chambre apostolique, pour sa part de coseigneurie à Lagnes (*e*) ; à cette date, Pierre d'Alauzier, son père, était décédé. La même est indiquée comme possédant en 1392 des près au quartier des Jardins de Velorgues, dit aussi de Saint-Pancrace (*f*). Quant à son frère, Georges, il dut mourir en bas âge. Je n'ai trouvé nulle autre part mention de lui.

(*a*) Au territoire d'Arles, en basse Camargue, fut fondée, vers 1180, l'abbaye d'Olmet de l'ordre de Citeaux : « *Abbas monasterii sancte Marie de Ulmeto Cisterciensis ordinis, Arelatensis diocesis* » (1194). En 1240, les moines de cette abbaye furent transférés à Silveréal.

(*b*) Archives de Vaucluse, C. 146, fol. 7.

(*c*) « Tenor litterarum reginalium de confirmatione facta per excellentissimam reginam de venditione facta per dominum Raymundum de Monte Albano domino Gualterio de Ulmeto de castro de Mazalquis, sito in bajulia Sancti Maximi. — Datum Neapoli, 11 august. 1371. (*Bibliothèque de Carpentras*, Ms. 757, fol. 1.)

(*d*) « ... Ad arbitrium egregii militis domini Gauthii de Ulmeto, legum doctoris, vallis sancti Johannis domini etc... » (Bibliothèque d'Avignon. Ms. 4.111, *parchemin*, n° 2.)

(*e*) Archives de Vaucluse, *loco citat.* E. 17.

(*f*) Ibidem, *Chartreuse de Bompas*, II 1 *bis*.

Digitized by Google

guedoc[1] : d'autre part, Marguerite, autre fille des mêmes, majeure de plus de douze ans, donne également procuration au même pour rendre aussi hommage à l'évêque pour ce qu'elle possède au même lieu[2].

20 juillet 1363. — Bail emphytéotique passé par Marguerite Cavalier, en tant que tutrice de Marguerite et de Georges Cavalier, sa petite-fille et son petit-fils, et par son autre fille Catherine, pour des vignes à Lagnes[3].

27 novembre 1369. — Partage entre dame Marguerite Cavalier, veuve de Georges Cavalier, comme aïeule et tutrice de nobles Marguerite et Georges, enfants et héritiers de Béatrix Cavalier, sa fille, épouse de feu messire Pierre d'Alauzier, d'une part, et autre dame Catherine Cavalier, fille de la dite Marguerite et épouse de noble Raymond Plaizian, coseigneur de la Mothe-Chalancon, d'autre part, de directes et de censes, tant en grains qu'en argent, que les dites parties possédaient indivis à Lagnes[4].

2 janvier 1370. — Reconnaissance emphytéotique de Rostaing Ayraud pour diverses terres à Lagnes, en faveur de Marguerite Cavalier, veuve de Georges Cavalier, de L'Isle, comme aïeule et tutrice des enfants de feu Béatrix, et en faveur de noble Raymond de Plaizian, en sa qualité de mari de dame Catherine Cavalier *pro indivis*[5].

Nous avons d'autre part quelques actes qui établissent d'une façon certaine l'identité de la veuve de Georges Cavalier. Je citerai :

Février 1377. — Procuration de « nobilis domine Margarite Cavallerii relicte nobilis viri Georgii Cavallerii, quondam militis, condomini de Vellonicis[6].

23 juillet 1384. — Reconnaissance féodale en faveur de Marguerite Cavalier, veuve, etc..., dame *en partie* de Velorgues, pour des terres à Lagnes[7].

1. Saint-Geniès de Comolas (Gard).

2. Archives de Vaucluse, *Archevêché d'Avignon*, G. 8, *liber aureus*, fol. 94. Autre hommage prêté par la même veuve à l'évêque d'Avignon pour le même lieu, le 14 août 1364. *Ibidem*, fol. 104 v°.

3. Archives de Vaucluse, *loco citat.* E. 117, fol. 129.

4. *Ibidem*, fol. 119.

5. Archives de Vaucluse, *loco citat.*, E. 17, fol. 119.

6. Notes brèves de Bassinelli, notaire, fol. 28 ; étude Vincenty, à Avignon. — En 1373 Marguerite avait pour procureur Gantelme de Charpenel.

7. Raymond Botini, notaire à L'Isle ; étude Donnier.

Digitized by Google

8 février 1388. — Reconnaissance féodale à Marguerite, veuve de Georges Cavalier, habitante de L'Isle, pour des terres à Lagnes [1].

Marguerite eut part dans la succession de son mari. Cette part consista, outre des biens fonciers, dans des droits sur la coseigneurie de Velorgues. Dans maints actes notariés, elle est qualifiée de « dame *in parte* de Velorgues [2]. Elle mourut à L'Isle, où elle n'avait cessé d'habiter, l'an 1389, après y avoir testé, par devant Jean Bontosi, notaire, le 31 janvier, même année. Aux termes de ce testament, dans lequel elle est toujours qualifiée de dame *en partie* de Velorgues : « *condomina de Vellonicis* », elle laisse à sa fille, vénérable et pieuse dame Astouaud de Ulmeto, religieuse au dévot monastère de Sainte-Catherine d'Avignon, l'usufruit de tous les biens qu'elle possède tant à Avignon et dans son territoire qu'au delà du Rhône à Gandiac (Gandiaco) et à Saint-Geniès, aux diocèses d'Avignon et d'Uzès. A la mort de la dame d'Astouaud, cet usufruit reviendra à son héritière universelle, Marguerite d'Alauzier (de Lauzerio), sa petite-fille (*felezena*), actuellement mariée à noble et egrège personne Gauthier de Ulmeto, chevalier de la ville d'Aix [3].

Le testament est fait et passé à L'Isle, dans la maison d'habitation de la testatrice, « *scilicet in aula superiori in qua est capella.* » Sont témoins : nobles Raymond Burgondion et son frère Jean, Bernard Milhard, Guillaume Isnard, fils à feu autre Guillaume, Pierre Redortier et Louis Alphant. Le 17 février 1390, elle ajouta un codicille dans lequel elle renouvelait l'obligation de se conformer strictement aux clauses de son testament.

Le dernier coseigneur de Velorgues, de la maison des Cavalier, fut noble Guillaume, II[e] du nom. Il était fils et héritier de Béranger Cavalier, également coseigneur de Velorgues et de Galburge Porcellet. Il est mentionné dès 1367 [4] et ne cessa d'habiter l'Isle,

1. Archives de Vaucluse, *loco citat.*, E. 17, fol. 130.

2. 23 Juillet 1384. — Reconnaissance féodale à Marguerite Cavalier, dame *en partie* de Velorgues, pour une bosigue à Lagnes. — (Raymond Botini, notaire à L'Isle. — Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 17, fol. 121.)

3. « Nobilis et egregius vir dominus Galterius de Ulmeto, miles de Aquis et legum doctor, habitator Insule » (1400).

4. « Cum guillelmetus Cavallerii, pupillus, filius et heres quondam domini Berengarii Cavallerii, condomini de Vellonicis, sit diversis creditoribus obligatus pro quibusdam debitis predicti Berengarii, patris sui, ideo Rostagnus de Venasca, tutor

Digitized by Google

où il avait sa maison à la bourgade de Ville-Boquière, rue Droite (*carreria publica recta*)[1]. Il fut aussi coseigneur de Lagnes et de Velleron[2]. De son mariage avec Marguerite N... il eut une fille, Anne Cavalier, qui, par contrat de mariage du 24 mai 1405, épousa noble Gantelme Botini, du lieu d'Oppède, diocèse de Cavaillon[3]. Il semble qu'il ait été veuf de bonne heure, à en juger par un acte qui nous le montre, en 1409, vivant seul dans sa maison de Ville-Boquière avec Burga Tabalda, sa servante (*ancilla sua*)[4].

Guillaume II Cavalier fut, à l'instar de beaucoup de nobles et seigneurs de l'époque, un grand dissipateur. Nombreuses sont ses possessions de Lagnes et de Velorgues aliénées « *ad novum accapitum et emphyteosim perpetuam* » et ses ventes de directes et de droits seigneuriaux[5].

Par suite de la mauvaise gestion de sa fortune et de la folie de ses emprunts, le jour arriva où, acculé à la ruine, il dut déposer

et Johannes Grimodi, procurator Galbosie Porcellete, matris dicti pupilli, vendiderunt nobili viro Johanni de Ruspo, civi, mercatori Avinionis, ementi et solemniter stipulanti pro se et nomine nobilis Ludovici de Ruspo fratris sui, primum futurum laudimium et trezenum et jus prelationis cujusdam hospicii cum tabula cambii heredum quondam Andree de Ruspo, siti Avenione, etc... Actum Avenione, in presentia nobilis Poncii Autrici de Apta... 11 decemb. 1367. » (*Inventaire analytique des titres et documents du château de Barbegal*, par le baron du Roure, n° 2 483, pag. 495.)

1. Dans une reconnaissance de Barthelemy de Limoges, en 1429, il est dit que la maison reconnue confronte : « cum hospitio turris, quod olim fuit nobilis Guillelmi Cavallerii. »

2. Le 2 mai 1385, il fit reconnaissance à la Chambre apostolique pour cette coseigneurie : « Guillelmus de Vellonicis condominus loci de Laneis, etc. » (Archives de Vaucluse, Chambre apostolique, B. 7, fol. 52.) Le 19 avril 1412, il prêta de nouveau hommage pour elle. (*Ibidem*, B. 9, fol. 12.) Quant à sa coseigneurie de Velleron, il la tenait peut-être de sa parente Marguerite Cavalier, épouse d'Astouaud. Cette part de seigneurie de Velleron passa à sa mort à sa fille Anne et par elle aux Boutin d'Oppède et de Mazan.

3. Guillaume Cavalier et son épouse intervinrent au contrat de mariage de leur fille Anne. Ce contrat, à la rédaction duquel Gauthier de Ulmeto assista comme témoin, est intéressant par les détails qu'il renferme sur la dot faite à la jeune fille tant en argent qu'en vêtements, etc... (Copie à la Bibliothèque d'Avignon, Ms. 4, III, *parchemin*, coté n° 2. — Jean Bontosi, notaire à L'Isle.)

Gantelme ou Gantelin Boutin IV, qui fut coseigneur de Roussillon et de Velleron, hérita de sa mère Antoinette Ballarot, de la seigneurie de Mazan. Il faisait sa résidence à Avignon. Anne Cavalier, dont il eut plusieurs enfants, lui survécut.

(Voir sur la maison des Boutin, Pithon-Curt, *op. citat.*, I, pag. 180.

4. Archives de Vaucluse, *Etats du Comtat*, C. 146, fol. 7.

5. 14 Décembre 1415.— Vente à Auguste Chabaud, de six florins de cens annuel et de la directe et haute seigneurie qu'il possédait notamment « in et super quadam sua vinea XX eminat. sita in territorio Insule, loco appellato in ferraginibus de Vellonicis, *alias* ad vineam longam, etc. » (Etendues de Bermond Almerassi, notaire de L'Isle (Etude Donnier), vol. 1414-1416.)

Digitized by Google

son bilan et faire cession de biens à ses créanciers. Sur leur requête, un curateur, maître Deodat Alberti, jurisconsulte d'Avignon, lui fut donné : « *curator bonorum cessorum per nobilem Guilhelmum Cavallerii Insule.* » La sentence de l'auditeur général du Comtat, prononçant la liquidation de son avoir en faveur des créanciers, l'expropriation et la nomination d'un curateur, sont du 8 avril 1425. La vente devait avoir lieu à l'incant public, en l'auditoire de la cour temporelle de l'Isle, pour ceux du moins de ses biens « in dicta curia cessorum », c'est-à-dire situés dans le ressort de cette cour et plus particulièrement à l'Isle et dans son territoire. La vente à l'encan eut lieu en effet les 12 avril et 21 novembre 1425 dans les formes habituelles, « *in platea ecclesie et in carreria publica ad lapidem piscium in loco consueto* », au plus offrant et dernier enchérisseur

Ainsi furent acquis par noble Gantelme Botini de Mazan, son gendre, la maison dotale de l'Isle, au prix de 425 florins d'or, monnaie courante, sur la mise à prix de 400 florins[1] ; une terre franche de cinq salmées, dite *la Plantade*, près de Campredon, mise à prix à 50 florins, délivrée à 55[2] ; une autre terre franche de trois salmées, appelée vulgairement *la Sémade*, près de Planquette, adjugée à 25 florins, incantée à 20 ; une troisième terre franche de 15 salmées à Saint-Pancrace, mise à prix 100 florins, adjugée à 130[3] ; un pré de six journées dit : « *la Lone* », dans le territoire de l'Isle, pour 52 florins, incanté à 50[4].

La coseigneurie de Velorgues, mise aux enchères, fut adjugée, au prix de 50 florins d'or, à Guillaume de Lubières *Guillelmus de Luperiis*)[5] : « Item condominium cum juridictione quod et

1. « Hospitium cum turri et curtibus eidem attinentibus, francum et liberum ab omni jugo servitutis, quod fuit eiusdem nobilis cadentis, situm in prædicta villa Insule, in burgata Ville-Boquerie, confrontatum cum regali Sorgie et cum domo, etc... et cum carreria publica. »

Nota. — La tour en question a depuis porté le nom de tour Boutin.

2. « Prope iter quo pergitur ad campum rotundum. »

3. « Sita in territorio Insule, loco dicto ad Sanctum Pancracium, confrontata cum ecclesiâ Sancti Pancracii et cum itinere Cavallionis. »

(4) « *Item*, pratum sex jornalium, dictum vulgariter « la Lona », loco dicto a lona Banhols. »

5. La maison de Lubières, « de gueules à un lion d'or tenant entre ses pattes une fleur de lys d'argent », était très anciennement connue à Tarascon en Provence. Elle y possédait de temps immémorial une partie de la haute justice de la ville et des droits de péage du pont, ainsi qu'il conste d'une transaction du 12 septembre 1229 entre Béranger, comte de Provence, et Hugues de Lubières (*a*). En 1153, un Pons de Lubiéres était archevêque d'Aix. Le 23 juillet 1219, Raymond de Lubières (Raymundus

(*a*) Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, I. pag. 123.

Digitized by Google

quam habuit idem nobilis Guillelmus Cavallerii in loco de Vellonicis, cum quodam hospicio et turri minantibus ruinam, ibidem sitis [1]. »

Guillaume Cavalier n'avait pas eu le désagrément d'assister à sa ruine et à la dispersion de ses biens. Il était décédé en pleine débâcle, avant mai 1421. Ce fut, en effet, le 31 mai de cette année, après la mort de son beau-pére, que Gantelme Boutin fut mis en possession de la coseigneurie de Velleron par autorité du juge de l'Isle, suivant procès-verbal signé de Jean Imberti, greffier à la date de ce jour [2].

de Luperiis) fut témoin au traité de commerce entre les Marseillais et le comte d'Empurias (*a*). En 1295, un Bertrand de Lubières possédait des droits seigneuriaux de juridiction à Boulbon en Provence (*b*). A L'Isle même, nous trouvons un Jean de Lubières (Johannes de Luperiis) recteur de l'hôpital vieux, en vertu d'une concession apostolique de Clément VII, datée d'Avignon, le 2 du mois d'août, an 7 de son pontificat (*c*). Nous avons vu que noble Bertrand de Lubières, damoiseau de Tarascon, acheta, le 1er septembre 1407, au nom et comme procureur fondé de Marguerite Cavalier, veuve du chevalier Astouaud Astoaudi, le moulin de Velleron (*d*). En 1440, vivait Louis Baud, seigneur de Saignon, au diocèse d'Apt, époux de Marthe de Lubières, dont un des fils, Bertrand, épousa en secondes noces Rixende, fille de Jacques Ricard, écuyer de la ville de l'Isle (*e*). Vers la même époque, Isabelle de Sade épousa Philippe de Lubières, gentilhomme de Tarascon (*f*). A citer encore Jean de Lubières, reçu, le 8 septembre 1466, maître rational en la Cour des comptes de Provence (*g*). La maison de Lubières s'éteignit en 1521 dans les Benaud (*h*).

Il convient de rappeler enfin qu'il y avait eu des alliances entre les Lubières et les Cavalier. Ainsi Jacquette de Lubières, fille de Bertrand, avait épousé par contrat du 17 novembre 1376, Rostaing Cavalier, coseigneur d'Ayragues, mort avant le 8 juin 1385, laissant un fils autre Rostaing sous la tutelle de son aïeul Bertrand de Lubières. (Archives des Bouches-du-Rhône B. 762, fol. 24; voir aussi : Baron du Roure, *Les Meyran et leurs alliances*, pag. 645 et 1196.)

(*a*) Papon, *op. citat.* II, pag. XLVII.
(*b*) Archives des Bouches-du Rhône, B. 399.
(*c*) Lettres de Clément VII.
(*d*) *Supra*, p. 42.
(*e*) Pithon-Curt, *op. citat.*, I, pag. 266.
(*f*) *Ibidem*, III, pag. 181.
(*g*) Marquis de Boisgelin, *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence*
(*h*) Voir leur contrat de mariage du 13 juillet 1521, *Bibliotheque de Carpentras*, Ms 1847, fol. 8 et 177.

1. A l'encan du 22 novembre 1425, Pierre Alphant, licencié ès-lois, se rendit acquéreur d'un « pratum duarum jornalium vel circa, francum et liberum ab omni jugo et onere servitutis, situm in territorio ville Insule, loco dicto ad Vellonicas, confrontato cum prato Guillelmi Bonaudi ab oriente, et cum condamina prefati domini Guillelmi Cavallerii et cum parvo Morgono et cum itinere veteri ». D'autre part, Guillaume de Lubières acquit encore, de la même provenance, d'autres biens à Velorgues, etc.

2. Pithon-Curt. *op. citat.*, pag. 180.

Digitized by Google

La coseigneurie de Velorgues, au bout de peu d'années, passa des Lubières aux mains d'Arnauton de Montjoie, qui s'en rendit acquéreur à une date et dans des conditions qu'il m'est impossible de préciser.

Il a été déjà question d'Arnauton de Montjoie à propos des hommages qu'il prêta pour Velorgues, en 1447 et 1451, au haut seigneur. Qui était-il ? D'où venait-il ?

Un Louis de Montjoie (*Ludovicus de Montegaudio*) fut, en 1393, collecteur des taxes que percevait la Chambre apostolique à Lapalud et à Cairanne, charge qui lui avait été concédée par le Pape en récompense de services rendus[1]. Je ne sais s'il y a lieu, d'aucuns le croient, de l'identifier avec Louis de Montjoie, réputé l'un des plus grands capitaines de son temps, maréchal de la Cour romaine au Comté Venaissin en 1379 et 1387, généralissime des armes de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, le même qui, en 1425, fit un legs de dix-sept cents florins aux Célestins d'Avignon pour édifier une chapelle à saint Pierre de Luxembourg en remplacement de celle en bois démolie en 1421[2]. Louis de Montjoie aurait été le père de Simonet ou Simon de Montjoie, chambellan de Louis II, roi de Sicile, et Arnauton de Montjoie, propre fils de Simon, aurait été par conséquent le petit-fils du célèbre capitaine Louis de Montjoie. Enfin, Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers (1424-1451), recommandable par ses charités envers son église et les pauvres, serait le frère d'Arnauton.

Quoi qu'il en soit de cette filiation, acceptée d'ailleurs par beaucoup de généalogistes, Arnauton de Montjoie devint rapidement un homme considérable et occupa une situation prééminente, grâce surtout à la protection du cardinal de Foix, légat du pape Eugène IV à Avignon (1443-1464), dont il fut à la fois le chambellan, l'homme de confiance et le conseiller[3]. Il habita

1. Archives de Vaucluse, *Chambre apostolique*, C. 133, fol. 34.

2. Ce Louis de Montjoie fut inhumé dans l'église des Dominicains d'Avignon. Voir « Lettre de Rostagny d'Avignon à M. Fourelly d'Aix sur le tombeau de Louis de Montjoie, etc. » Il y a la description du mausolée. (Bibliothèque de Carpentras, Ms. 1862, fol. 330.)

3. Jusqu'à sa mort, survenue le 13 décembre 1464, le cardinal de Foix resta le protecteur de son chambellan et homme de confiance. Cette faveur, Arnauton de Montjoie la devait certainement en partie à sa qualité de quasi-compatriote du cardinal, qui aimait à peupler sa maison d'officiers de son pays. Ainsi, à la même époque, il avait pour écuyer Pertrand Guilhem de Champlon, originaire, comme Arnauton, du diocèse d'Oloron, qui plus tard épousa Annette de Sade, fille du seigneur de Sau-

Digitized by Google

d'abord Avignon, puis vint ensuite se fixer à l'Isle après qu'il eût obtenu la concession du greffe de la judicature de cette ville[1] et la seigneurie de Cabrières au Comté Venaissin, à titre de fief héréditaire, seigneurie à laquelle il aurait eu quelque droit, s'il était vrai, comme le prétend Pithon-Curt, que Louise Chiabaud, dame de Cabrières, fille de Laure de Sade et de Henri Chiabaud, seigneur de Cabrières, eût été mariée à son grand-père Louis de Montjoie.

Quand, en 1455, le cardinal de Foix, usant des droits que lui avait conférés le Saint-Siège, infeoda, à titre de fief noble *(in feudum nobile)*, la terre de Cabrières, celle-ci, par suite des malheurs du temps, n'avait plus de seigneur et relevait du domaine immédiat du Pape. C'était une pauvre seigneurie. Le bourg, en partie ruiné, « était bien petitement habité ». Ses fortifications avaient été rasées en 1411, lors de l'irruption dans le pays des bandes du sire d'Entremont, et depuis cette époque, son territoire, faute de bras, restait en partie inculte, Il s'agissait donc de repeupler la seigneurie et, en la relevant de ses ruines, de lui donner une nouvelle vie. A ce titre, cette inféodation par les immunités de tailles et autres franchises et privilèges qu'elle concédait aux

manes. Le contrat est du 9 janvier 1473. (Voy. Pithon-Curt.) On trouve encore, en 1455, Gercias de Motha, du même diocèse, trésorier du Comté Venaissin, le même qui précisément fut chargé par le cardinal de Foix de mettre Arnauton de Montjoie en possession de la terre de Cabrières qu'il venait de lui inféoder.

C'est sans doute aussi au cardinal de Foix qu'Arnauton dut de devenir seigneur de « *Laptana* », au diocèse de Lescar en Béarn, titre qui lui est donné dans un acte du 15 décembre 1456. Par la puissante recommandation du cardinal, le comte Gaston de Foix l'avait employé comme agent dans l'achat qu'il fit le 12 février 1448 du vicomté de Narbonne, et ce pourrait bien être en récompense du succès de cette négociation, à laquelle il prit une heureuse part, qu'Arnauton de Montjoie fut gratifié de cette seigneurie.

Enfin, le cardinal ne l'oublia pas dans son testament, où il est inscrit pour un legs important : « *Legamus et donamus nobili Arnauton de Montegaudio cubiculario nostro omnia jura ac omnes actiones quas et quae contra ipsos debitores, etc...* (Ce testament a été publié par MM. Labande et Requin dans le *Bulletin historique et philologique*.)

1. Je ne connais pas la date précise de la concession du greffe de L'Isle à Arnauton de Montjoie. Ce fut certainement avant 1457, puisqu'il en prêta hommage le 15 octobre de cette année. Archives de Vaucluse, *Chambre apostolique*, B. 241, fol. 37.) Mais il a pu y avoir des hommages antérieurs non parvenus jusqu'à nous. Il est prouvé d'ailleurs que dès 1447 il habitait l'Isle Ainsi, le 25 décembre même année, un acte notarié fut passé dans sa maison en présence du cardinal de Foix : « Actum Insule, in hospicio dotali nobilis Arnautoni de Montegaudio, cubicularii domini cardinalis de Fuxo, vulgariter nuncupato. » (Jean Magny, notaire du Thor, vol. de 1447, fol. 70.)

Depuis cette époque et jusqu'à sa mort, Arnauton ne cessa d'habiter l'Isle. Il y fut même, en 1463, membre du Conseil de ville. (Archives de l'Isle, BB 2, *passim*.)

Digitized by Google

soumis du nouveau seigneur, peut être considérée comme une véritable charte d'habilitation et de repeuplement[1]. Arnauton de Montjoie épousa, le 26 novembre 1461, Geneviève ou Genebre Litard[2], déjà veuve pour la seconde fois. Par ce mariage il devint, du chef de sa femme, coseigneur de Lagnes et, à la mort de celle-ci, il posséda la coseigneurie en propre, en qualité d'héritier universel[3].

Si nous savons comment Arnauton de Montjoie devint seigneur de Cabrières et coseigneur de Lagnes, nous ignorons absolument de quelle façon lui advint la coseigneurie de Velorgues. On peut croire qu'il l'acheta à prix d'argent, vers 1447, il en prêta hommage en 1448, — de la famille de Lubières, comme celle-ci l'avait acquise en 1425 dans la discussion des biens de Guillaume Cavalier. Il est dit dans un acte de 1480 qu'Arnauton de Montjoie, seigneur de Cabrières et citoyen de L'Isle, était aussi « *condominus Vellonicarum* » et qu'il y possédait [à Velorgues], outre la maison jadis des Cavalier, sise dans l'enceinte, et d'autres possessions à l'extérieur, la moitié de la juridiction du lieu et la moitié des cens et services relevant de cette juridiction. C'est dire par cela même qu'il y détenait la prééminence sur les autres coseigneurs, tant par l'importance de ses possessions terriennes, que de ses redevances féodales. Il n'est pas certain cependant qu'il y eût encore à Velorgues d'autres coseigneurs, sinon peut-être Baudet de Sade, qualifié de « *condominus de*

1. Voir : « Bulla concessionis in feudum loci de Capreriis concessa per cardinalem de Fuxo Arnautono de Montegaudio et eius successoribus masculis 14 januarii, anno 1455. » (Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 330, *parchemin.*) Il y a des confirmations de cette inféodation par les Papes en 1461, 1490, 1506, 1530, etc., en faveur des héritiers et successeurs d'Arnauton de Montjoie. (*Ibidem*, E. 330, *parchemin.*)

2. Brèves de Jacques Girardi, notaire à Avignon, vol. 1461, fol. 100 v°.

3. Geneviève Litard avait épousé en premières noces noble Louis de Retronchin, de l'Isle-en-Venaissin, coseigneur de Lagnes. Elle en fut héritière universelle et comme telle devint dame en partie de Lagnes (*a*) Son second mari fut noble Arnaud d'Albini ou d'Aubin d'Avignon qui, le 29 janvier 1442, prêta, au nom de sa femme, hommage à la Chambre apostolique pour la dite coseigneurie, juridiction haute et basse, mère, mixte impère, Elle ne laissa pas d'enfants de ses trois mariages et mourut probablement dans les derniers mois de 1461, après avoir testé le 19 juin de la même année. (Jacques Girardy, notaire à Avignon, vol. 1461, fol. 303 v°.)

(*a*) « La coseigneurie de Lagnes, écrit l'ancien archiviste « de la Duché de Caderousse », provient originairement de l'ancienne maison des Cavalier, coseigneurs de Lagnes, l'an 1295. Des Cavalier ladite coseigneurie passa à noble Louis de Retronchin, de L'Isle, premier mari de dame Genèbre de Litard, que le dit seigneur de Retronchin laissa veuve et son héritière. »

Digitized by Google

Vellonicis » en 1443[1]. Outre les biens et droits à Cabrières et à Velorgues. Arnauton en possédait encore à Lagnes, l'Isle, Saumanes, Vaucluse, etc...[2]. Le tout réuni lui constituait une belle fortune. Il avait épousé en secondes noces Alix de Taulignan dont il eut deux enfants, Pierre et Romane, encore mineurs lorsque leur mère « dame de Cabrières » décéda, avant février 1478, après avoir fait son testament dans sa maison : « *Insule in domo dicti nobilis Arnautoni de Montegaudio* », par devant Pierre Moricelly de Poitiers, notaire à L'Isle, le 15 décembre 1474. Aux termes de ce testament, elle instituait pour héritier universel Pierre de Montjoie son fils, et à défaut sa fille Romane. « Et venant ledit Pierre de Montjoie et demoiselle Romane à décéder, quand que ce soit, sans hoirs naturels et légitimes, ledit seigneur Arnauton de Montjoie, son mari, étant survivant, au dit cas la dite testatrice ordonnait que tous ses biens et droits parviendraient de plein droit à son dit mari et, après le décès d'iceluy, à messire Louis de Taulignan, frère de la dite testatrice[3].

De son côté, son fils Pierre étant mort, Arnauton de Montjoie, par son dernier et valable testament, fait à Cavaillon le 21 juin 1482, désigna pour héritière universelle Romane, sa fille, épouse de Giraud d'Ancezune, bien qu'encore mineure et, au cas où elle décéderait sans enfants, lui substituait ledit Giraud d'Ancezune et ses héritiers et successeurs à l'avenir quelconques[4].

Il mourut peu de temps après avoir testé, car déjà à la date du 1er mai 1483, l'Université d'Avignon, à laquelle appartenait le greffe de l'Isle, dut s'occuper à pourvoir à la charge de greffier vacante par son décès[5].

Outre un fils bâtard, mais légitimé, Arnaud Albini ou d'Aubin, dit de Montegaudio, qui, de 1490 à 1507, fut prêtre et prieur de Cabrières, protonotaire apostolique, prieur des prieurés de la Garde-Frenet au diocèse de Fréjus, et de La Coste au diocèse de Cavaillon, il laissait deux filles, une légitime, née de son mariage avec Eléonore ou Alix de Taulignan, c'était Romane, son héritière, et une seconde, adultérine, nommée Jeanne, qu'il avait mariée à Nicolas Graneti (?), notaire à Cavaillon.

1. Archives de Vaucluse, *Etats du Comtat*, C. 14, fol. 5 v°.
2. Ibidem. *Duché de Caderousse*, E. 9, fol. 402.
3. Archives de Vaucluse, *Duché de Caderousse*, E. 330, *parchemin*.
4. Testament aux minutes de Jean Dealba, notaire à Cavaillon, (Etude Liffran.) Copie, *parchemin*, Archives de Vaucluse, *loco citat*, E. 42.
5. *1er Mai 1483*. — « Mortuo nobili Arnautono de Montegaudio, misi dominum Tartuli ad locum Insule pro tabulari curie dicti loci... » (Comptes du Primicier, Archives de Vaucluse, *Université d'Avignon*, D. 135.

Digitized by Google

Ainsi, par la mort de son père, Romane de Montjoie devenait dame de Cabrières, dame *in parte* de Lagnès et de Velorgues, et par elle Giraud d'Ancezune, en tant que son mari et administrateur de ses biens dotaux, « *ut maritus et conjuncta persona, ac dominus rerum dotalium* », était fait seigneur de Cabrières et coseigneur de Velorgues.

Je ne puis clore ce chapitre sans dire un mot des relations de Velorgues avec l'Isle. Ces relations étaient journalières et généralement empreintes de réciproque cordialité, entretenue par des services de bon voisinage. Car, malgré son autonomie, le *castrum* de Velorgues n'était pas moins considéré par les l'Islois comme faisant partie de la banlieue de leur cité. A ce titre, le Conseil de ville regardait un peu ses habitants comme ses propres concitoyens, et il n'est pas rare de le voir s'occuper dans ses délibérations de leurs intérêts, non toutefois sans laisser paraître dans sa sollicitude une sorte de supériorité protectrice sur ses humbles voisins. Ce caractère de faveur apparaît nettement par exemple dans les statuts des 5 juin 1300 et 11 juin 1301 sur la foulaison des blés. La communauté veut bien que les attelages de juments qu'elle fait venir du dehors pour cette opération soient mis aussi au service des gens de Velorgues, mais un jour seulement par semaine[1].

Quant aux coseigneurs de Velorgues, nous savons déjà que la plupart, sinon tous, faisaient leur résidence habituelle à l'Isle. Ils en étaient citoyens, voire même coseigneurs, et quelques-uns y exercèrent le consulat, tel Pierre Bermond, coseigneur de Velorgues et de l'Isle, consul en 1253, à l'instar de Guillaume Bermond qui avait été également consul en 1201 et 1232. Cela ne les empêchait pas d'ailleurs d'entrer en conflit avec la cité lorsque les intérêts de leur coseigneurie de Velorgues étaient plus directement en jeu. Ces conflits se produisirent surtout à l'occasion du privilège, dont ils se disaient en possession, de n'avoir pas à contribuer aux frais d'entretien et de réparations

1. 5 *Junii 1300*. — Item ordinatum fuit quod equeferi extranei venientes et stantes apud Insulam, causa calcandi, non possint nec valeant hominibus de Vellonicis calcare, sed tantum semel una die in septimo. »

31 Jun. 1301. — « ... Quod [equeferi] non exeant de villa Insule seu eius territorio cum equabus suis, causa calcandi, ad alium locum, nisi ad castrum de Vellonicis, ut supra dictum est. » (Archives de L'Isle, A. A. 1, fol. 62,)

Digitized by Google

des fortifications de la ville, d'être exempts de certaines charges et impôts déterminés, etc... Leur principal argument était en fait l'autonomie de Velorgues et de son territoire, oubliant que le *castrum*, faisant partie de la viguerie, plus tard judicature, de l'Isle, ils étaient tenus en droit de subvenir pour une quotité proportionnelle à la défense et à certains besoins spéciaux du chef-lieu.

De toutes ces contestations qui surgirent à cette occasion, je ne veux rappeler que celle relatée aux années 1359 et 1360. Il paraîtrait qu'un Guillaume Cavalier, coseigneur de Velorgues, avait précédemment obtenu, sans doute par surprise, des lettres favorables à leurs prétentions, et par cela même contraires aux privilèges et coutumes de la cité, non moins qu'au droit commun. Sur ce, le 24 février 1359, écrivant Me Allemand Festier, notaire, Pierre Ricard et Bernard Burgondion, gardes des archives de la communauté de L'Isle, firent citer, de l'autorité des consuls, par devant le juge majeur, Bermond, coseigneur de Velorgues, aux fins qu'il leur rendit un instrument de privilèges intéressant la ville de l'Isle et les coseigneurs de Velorgues, reçu le dit instrument le 15 août 1322, aux minutes de Jacques Juliani, notaire à Bonnieux. Contrairement aux prétentions des coseigneurs, cet instrument d'accord spécifiait nettement qu'ils seraient tenus de contribuer à tous vingtains, tailles, et autres charges imposées aux l'Islois pour les fortifications. Le juge assigna délai au détenteur pour faire la remise du document ; mais comme Bermond ne s'exécuta pas en temps voulu, les consuls de l'Isle en appelèrent au capitaine général du Comté Venaissin, qui, par sa sentence du 23 octobre 1360, « passée, comme il s'y lit, en force de droit », prononça que les coseigneurs de Velorgues payeraient le vingtain et autres impositions « indictées en la ville de l'Isle », et ce nonobstant leurs dites oppositions.

Les coseigneurs ne se tinrent pas pour battus et introduisirent de nouvelles instances. De leur côté, les consuls, forts de l'ordonnance rendue en leur faveur, firent saisir quelques immeubles à Velorgues, en garantie du payement des contributions. En vain Léonard de Rascas, docteur ès-droits, commis par le capitaine général pour l'examen du litige, essaya-t-il de l'accommoder amiablement : comme il ne put y réussir, la sentence du capitaine général fut définitivement rendue exécutoire et la communauté de l'Isle eut l'autorisation « de garder ce qu'elle avait fait saisir aux habitants de Velorgues, pour lesdits vingtains et charges

Digitized by Google

imposés pour subvenir aux réparations des fortifications » [1].

Cette ordonnance ne mit fin d'ailleurs que pour un temps aux oppositions des coseigneurs de Velorgues, car, bien que, par suite de la désertion de ses habitants, l'ancien *castrum* fût devenu partie intégrante du territoire de l'Isle, les héritiers ou successeurs des coseigneurs, à l'exemple de leurs auteurs des siècles passés, tentèrent à diverses reprises de faire valoir contre l'Isle les mêmes prétentions à l'autonomie et à l'indépendance, pour se soustraire à leurs obligations serviles ou pécuniaires envers la communauté. Aussi, voyons-nous les consuls et le Conseil obligés fréquemment d'intervenir et d'en appeler à l'autorité supérieure pour la manutention des droits de la cité [2].

1. Quelques pièces, relatives à ce procès, existaient dans les anciennes archives de l'Isle. Elles ont disparu, et dans le fonds actuel, à II. 4, on trouve seulement la mention de certaines de ces pièces, entr'autres :

24 Février 1359. — « Instrument de réquisition judicielle que feust faicte par Pierre Ricard et Bernard Burgondion le jeuue, gardes des archives de la ville de l'Isle, à Bermond, conseigneur de Velorgues, de leur rendre certain instrument de privilèges qu'il avoit, appartenant à la dite ville. Lequel instrument de privilèges demandé estoit signé par M^e^ Jacques Juliany, notaire de Bonnieoulx, de l'année 1322, et le 15^e^ aoust, et, en ayant le dit Bremond (*sic*), comme il disait, encore affere, requit le sieur juge ordinaire que le dict instrument luy feust encore délaissé, moyennant l'obligation que le dit Bremond en feroit; ce que feust faict et par le dit Bermond passée la dicte obligation, reçue et signée par M^e^ Alamand Feste, notaire, 1359 et le 24 febvrier. »

13 Octobre 1360. — « Lettres obtenues du capitaine général du Comté pour Nostre Sainct Pere le Pape ou bien de Guillaume de Sancto Restituto, son lieutenant, dans lesquelles se comprend qu'estant la ville de L'Isle en procès avec les coseigneurs de Velorgues sur la contribution des tailhes, vingtains et supportations des autres charges indictes en la ville de L'Isle pour la fortification et réparation d'icelle ville, la dicte communauté de l'Isle heut sentence en sa faveur, passée, comme s'y lict, en force de droict. Toutesfois lesdicts conseigneurs s'opposant à cette sentence, ayant lors le sieur lieuctenant du dit capitaine général commis la cause à Monsieur Bernard Rascas (?), docteur ès-droits, du despuis l'évoqua et retint en mains, sans qu'on passât oultre, estant dans l'intention de les amiablement accorder... [***Suivent quelques lignes illisibles.***]

« Et à la fin d'icelles lettres est porté que ceux de L'Isle prendront ce qu'ils auroient fait saisir à ceux de Velorgues pour les dits vingtains et charges pour se secourir aux dites réparations. »

2. Je relève par exemple cette délibération du Conseil de ville de L'Isle du 2 novembre 1594 :

« Sur la remonstration, illec en conseil faicte par le dict seigneur consul Donodei, disant estre venu à sa notice que dans Velorgues et terroir de ceste ville [de l'Isle], aulcuns prétendent empescher y paistre bestail, chose que revient au préjudice de tous les habitants de ceste ville, en possession y paistre pour estre lieu public, et reviendrait au grand préjudice si l'on vouloit empescher les dits habitants de ceste ville,

« A esté dict et conclud prendre la cause au nom de la ville contre ceux qui vouldroient empescher de paistre dans ledict lieu de Velorgues, attendu que l'enclos

Digitized by Google

Je reviens à la chronologie des hauts seigneurs et des coseigneurs de Velorgues.

(*A suivre.*) Dr VICTORIN LAVAL.

du dict Velorgues a esté commun aux habitants de ceste ville pour s'en servir en pasturaiges. » (Archives de l'Isle, BB. 6 *bis*.)

En 1672, surgirent de nouvelles contestations. Un des rares habitants de l'enclos de Velorgues, le fermier du marquis de Lauris-Castellane, ayant refusé de payer le capage et autres impositions et tailles de la ville, prétextant « qu'il était habitant de Velorgues et non de l'Isle », la ville fit dresser contre lui, le 18 août, exploit de contrainte par Silvestre Sarnoux, acteur de la communauté, en vertu des lettres exécutoriales du 23 octobre 1360. Et pour donner à ces lettres nouvelle force contre tout habitant de Velorgues ou y possédant biens, les consuls les firent vidimer par devant l'auditeur général de la Légation, le 15 décembre 1672, écrivant Me Favier, notaire et greffier d'Avignon. (Archives de l'Isle, II.. 4.)

Digitized by Google

Un Atelier de fausse monnaie

AUX

Baumettes-lez-Faucon (Vaucluse)

en 1492.

NOTICE SUR CE QUARTIER

Le quartier des Baumettes, compris dans la section C, dite de la Rate, du plan cadastral de la commune de Faucon (Vaucluse), tire son nom des cavernes ou grottes, en provençal *baumo*, qui se trouvent dans ce lieu. L'une de ces grottes, située tout près de l'Ouvèze, rivière qui borne ce quartier au sud-est, s'appelle la grotte de la Masque. Elle a été fouillée en 1886 et 1887 par le regretté M. Nicolas qui y a fait des trouvailles fort intéressantes et a consigné le résultat de ses découvertes dans deux Mémoires, publiées le premier en 1887[1] et le deuxième en 1888[2].

Dans ce quartier se trouve le domaine des Baumettes, consistant en un vieux château et ses dépendances. Ce château fut érigé en fief à une époque inconnue, mais qui n'est ni antérieure à 1253, ni postérieure à 1323. En effet, il n'est nullement question des Baumettes à l'article Faucon du Polyptyque du Venaissin dressé en 1253 sous Alfonse de Poitiers, tandis que dans une série de reconnaissances souscrites le 18 novembre 1323 en faveur de la Chambre apostolique, pour des biens situés à Faucon, nous li-

1. Association française pour l'avancement des sciences, 15e session, Nancy. 2e partie, 1887, gr. in-8°, pag. 660-663.

2. Idem., 16e session, Toulouse, 1887, 2e partie, 1888, gr. in-8°, pag. 749-755.

Digitized by Google

sons : « Item, Bertrandus Laugerii quemdam ortum in Comba juxta nemus domine de Balmetis et juxta terra Rostagni Audiberti pro que servit unum denarium antique nonete eorum. »[1].

La première famille à nous connue ayant possédé la seigneurie des Baumettes est celle de Roger, qui habitait Entrechaux (Vaucluse). Cette famille est très peu connue et n'a été l'objet d'aucnne généalogie ; son plus ancien membre, à notre connaissance, est Bérenger de Roger, qui était seigneur d'Entrechaux le 4 août 1269[2]. *Ricau de Roger*, probablement descendant de Bérenger, était seigneur des Baumettes avant 1363 ; à cette date il était déjà mort. Dans un registre des arrentements de la Chambre apostolique on lit, en effet, au sujet des biens situés à Faucon : « Heredes condam Ricavi Rogerii de Intercallis tenentur annis singulis solvere pro censu de Balmetis in festo pasche 5 lib. quas solvit michi Giraudus Athenulphi tutor dictorum heredum pro uno anno finito in festo pasche 1364, videlicet V lib. »[3].

Le 9 mai 1394 c'était noble *Hugues de Roger,* sans doute fils de Ricau, demeurant aussi à Entrechaux, qui était seigneur des Baumettes, comme le prouve le document que nous donnons plus loin[4].

Plus tard, en 1414, le fief des Baumettes est possédé par noble *Rodolphe de Roger,* damoiseau habitant Entrechaux, probablement fils de Hugues, ainsi que nous l'apprend le cadastre de la commune de Faucon dressé en cette année[5] et dans lequel nous lisons, folio 43 v° : « Nobilis Raodulphus Rogerii dominus Balmetorum percipit in et super territorio Falconis de feno sinqueni et prato XVIII fassenate seminis quolibet ponderis duorum quintalium dumtaxat. Et de vino vinearum unum modium cum dimidio sinquenorum et est modium XII salmatarum. »

Le fief des Baumettes passa ensuite, nous ne savons de quelle manière ni à quelle date exacte, mais sûrement entre 1414 et 1492, de la famille de Roger à celle de Gandelin. A cette dernière famille, sur laquelle les auteurs dauphinois donnent fort peu de détails, bien qu'elle fût originaire de l'Embrunais, appartenait

1. Archives départementales de Vaucluse, B. 470, fol. 90 v°.
2. A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, tom. II, pag. 387, n° 1797.
3. Archives départementales de Vaucluse, C. 128, fol. 25 v°.
4. Pièces justificatives, n° 1.
5. Archives départementales de Vaucluse, C. 93.

Digitized by Google

l'intrépide Pierre Gandelin, damoiseau du diocèse d'Embrun, qui, avec son oncle, Pierre Rostaing, défendit héroïquement pendant un an contre les troupes d'Urbain VII, au commencement du grand schisme d'Occident, le château Saint-Ange à Rome, dont il avait été nommé châtelain ou gouverneur avant la mort de Grégoire XI[1]. Partisan de Clément VII, Pierre Gandelin obtint les faveurs de ce pontife, et ce fut sans doute ce pape qui donna à la famille Guandelin le fief des Pilles (Drôme), qui faisait partie du Comté Venaissin.

Nous ne savons pas, avons-nous dit ci-dessus, à quelle date exacte les Gandelin sont devenus seigneurs des Baumettes ; mais il est certain qu'en 1492 ce fief était possédé par *Pierre de Gandelin,* probablement descendant du gouverneur du château Saint-Ange, ainsi qu'il résulte d'un document judiciaire du 10 mai 1493 dont voici l'analyse :

Le 10 mai 1493, Pierre Gandelin, seigneur des Baumettes, diocèse de Vaison, expose à M. Rodolphe Boniface, faisant les fonctions de Recteur, en présence des membres du Conseil papal séant à Carpentras, qu'un procès criminel lui a été intenté à la poursuite et instance du fisc du Comtat, pour cause de la fausse monnaie qu'avaient fabriquée dans sa maison du dit lieu des Baumettes le neveu de noble François de Trunhac, baile du Barroux, et deux autres personnes inconnues, dans le mois d'octobre ou de novembre de l'année dernière 1492, sous le prétexte qu'ils voulaient faire de l'alchimie (arquimian). Pierre Gandelin déclare en conséquence qu'il ne veut plus plaider avec N. S. P. le Pape, offre de composer et faire un amiable accommodement et demande d'y être admis attendu sa pauvreté, sa simplicité, et qu'il a été séduit et trompé par les dits faux monnayeurs. En suite de cette exposition, un décret d'absolution est prononcé en faveur du dit Gandelin moyennant 10 livres monnaie courante dans le Comtat, sans préjudice des honoraires dus à l'avocat général et à tous autres qui ont fait des fonctions dans le susdit procès, et silence est imposé au fisc dans cette affaire.

Ajoutons, pour compléter l'analyse de ce document que nous donnons plus loin *in extenso*[2] : 1° que cet atelier de fausse mon-

1. Sur le rôle joué à Rome par Pierre Gandelin qui fut tout dévoué à Clément VII, voir : Louis Gayet, *Le Grand Schisme d'Occident,* Paris, 1889, tom. I, pièces justificatives, pag. 161-193, tom. II, pag. 174-194 ; et surtout Noël Valois, *La France et le Schisme d'Occident,* 1896, tom. I, pag. 9, 18, 71, 163, 179, tom. II, pag. 186.

2. Pièces justificatives, n° II.

Digitized by Google

naie ne fonctionna que trois jours, les deux compagnons ignorés étant partis au bout de ce temps, et que le neveu du baile du Barroux, qui demeura aux Baumettes tout le mois, ne fabriqua plus de fausse monnaie ; 2° que les deux compagnons arrivèrent aux Baumettes comme serviteurs du neveu du baile du Barroux; 3° que cet atelier frappa pour 25 ou 30 florins de parpis[1] regis; 4° que Pierre Gandelin renvoya les faux monnayeurs lorsqu'il sut qu'au lieu de faire de l'alchimie (arquimian), ils fabriquaient de la fausse monnaie ; 5° que ledit Gandelin et son épouse reçurent le premier 2 florins et la seconde 4 parpas pour les dépenses de ces étrangers qui étaient du Lyonnais (de Lionesio) ; 6° enfin que ces faux monnayeurs se servaient d'un coin spécial pour fabriquer leur fausse monnaie.

Quelques années après cette malheureuse affaire de fausse monnaie qui lui avait causé beaucoup d'ennuis, Pierre de Gandelin, dégoûté de son fief des Baumettes, le vendit le 29 novembre 1505, par acte passé au Buis par devant Raymond Martini, notaire de cette ville, à noble Jean d'Urre, co-seigneur de Mollans (Drôme), pour le prix de 1.400 florins monnaie courante au Comtat Venaissin. Noble dame Florimonde d'Agoult, épouse du dit Gandelin, présente à l'acte de vente, l'approuva et le ratifia. Jean d'Urre fut investi de ce fief le 10 février 1506, sous le cens annuel de 4 florins 4 gros payable à la Chambre apostolique à la St-Michel. Mais comme, au moment de la vente faite par Pierre de Gandelin à Jean d'Urre, une certaine partie du tènement des Baumettes appartenait à noble Louis de Taulignan, baron de Barr.s et seigneur de Puyméras, dont la famille en était investie depuis longtemps (a longo tempore)[2], il fut spécifié, dans l'acte d'investiture, que sur les 4 florins 4 gros de cens annuel supporté par ce domaine, Louis de Taulignan paierait 16 gros. Jean d'Urre

1. Ce mot désigne sans doute la monnaie appelée parpaillole, dont Ducange (*Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, tom. V, pag. 104, verbo Parpaillola) donne la définition suivante: « Monetae species, de qua Pittonus in Hist. Aquensi, lib. 3, cap. 9, sic loquitur : René de Sicile fut contraint de donner cours à une très mauvaise monnaie de fort bas alloy, qu'on fabriquait en la ville de Tarascon. Ces pièces furent appellées Parpailloles, desquelles il en falloit 33 pour un écu. Et comme nos Religionnaires du siècle dernier les remirent en usage, les Catholiques de Provence les appellèrent Parpaillaux qu'on pourrait expliquer faux monnayeurs, ou de leur chef Parpaille. »

2. Un prédécesseur de Louis de Taulignan avait passé reconnaissance à la Chambre apostolique pour cette partie des Baumettes le 18 octobre 1486, écrivant Jacques Salvaty, notaire à Carpentras. (Archives départementales de Vaucluse, B. 78, fol. 15-20.)

Digitized by Google

n'étant pas en mesure, le jour de l'investiture, de payer les lods de son acquisition, souscrivit, séance tenante, une reconnaissance à la Chambre pour ce paiement qui s'élevait à 233 florins 4 gros. Il en paya en effet une partie, soit 136 florins 6 gros, le 6 septembre 1507, et l'autre partie, soit 96 florins 5 gros, le 12 février 1508. Après avoir été investi de ces biens, Jean d'Urre en passa reconnaissance à la Chambre le même jour 10 février 1506, fut mis en réelle possession quatre jours après [1] et prêta hommage [2] le 21 du même mois [3].

Dans la vente du château et tènement des Baumettes, diocèse de Vaison, territoire de Faucon, « juxta riperiam Odidie », étaient compris : moulin, four, censes, fruits « pasturgagiis, pasquèyragiis, directis, dominiis, paratoriis, aquarumque decursibus, libertatibus et aliis juribus et pertinentiis, prata, terre, vinee, hermassia, orti, etc. ».

L'ancienne et illustre famille d'Urre, dont la filiation suivie remonte au commencement du XIII[e] siècle, possédait dès l'an 1004 la terre d'Urre ou Eurre au diocèse de Valence (Drôme). Il existe plusieurs généalogies de cette famille dauphinoise. La plus récente et en même temps la plus complète est celle qui occupe les pages 326-400 du tome I des *Esquisses généalogiques sur les familles de Provence*, publié en 1900 (Draguignan, Latil, in-4° de 400 pages) par feu M. le Marquis de Boisgelin. C'est cette dernière que nous avons suivie dans le présent Mémoire en la complétant par les actes de baptêmes, mariages et sépultures et autres documents que nous avons puisés aux Archives communales de Faucon, et par ceux que nous ont fournis les Archives départementales de Vaucluse.

Jean d'Urre, le nouveau seigneur des Baumettes, était fils de Guillaume, seigneur de Mollans, et de Jeanne de Chabestan d'Alauzon, mariés par contrat de 1451, passé par devant Pierre Raimundi. Il épousa lui-même, par contrat du 13 mars 1482, passé par devant Elzéar Enghirant, Madeleine ou Marguerite de Tholon, fille d'Antoine, seigneur de Sainte-Jalle, et de Geneviève de Luppé, fit son testament le 4 juillet 1502 par devant Bertrand Martini, notaire au Buis, et mourut entre le 12 février 1508 et le 1[er] mars 1509.

1. Archives départementales de Vaucluse, B. 78, fol. 15-20.
2. Idem, B. 8, fol. 94 r° et v°.
3. Pieces justificatives, n° III.

Digitized by Google

De con mariage Jean d'Urre eut de nombreux enfants :

1. Jean, qui suivra.

2. *Germain*, qui, en suite d'une transaction passée avec son frère Jean, le 1er mars 1519, fut seigneur des Baumettes dont il reçut l'investiture de la Chambre apostolique le 14 mars 1519 [1]. Ce Germain d'Urre, appelé le Capitaine Mollans, embrassa la carrière des armes, fut capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, commanda, comme lieutenant du roi en Provence, à la place du comte de Tende, en 1536 et 1537, défendit Grasse, en 1537, contre les Espagnols débarqués à Antibes, et commanda l'artillerie au siège de Cabrières, en 1541. Il fit son testament le 6 juin 1542 et mourut après 1578 [2] sans avoir été marié.

3. Guillaume.

4. Philippe, que Pithon-Curt fait à tort chevalier de St-Jean de Jérusalem.

5. Autre Jean.

6. Jacques.

7. Marguerite, qui épousa en 1549 Foulquet de l'Espine.

Jean d'Urre fut seigneur des Baumettes après son père et remit ensuite ce fief à Germain, son frère, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il épousa, par contrat passé en 1512 par devant Berne, notaire, Catherine Choiselat, fille de Colin et de Marguerite de La Plane, et fit, le 15 janvier 1536, son testament par devant Antoine Sigaud, notaire au Buis. Ce testament mentionne ses treize enfants qui furent :

1. *Jacques*, qui fut seigneur des Baumettes après Germain, son oncle, et mourut sans postérité.

2. François, dont l'article suit.

3. Philippe, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1537.

4. Jean, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1546.

5. Claude, dont on ignore la destinée.

6. Esprit, légataire de son oncle Germain en 1542, déjà mort en 1545.

7. Antoine.

8. Louise, épouse de Jean de Vesc.

9. Victoire, épouse de Jean de Bruyeres.

10. Anne, épouse de Gaspard de Castellane en 1605.

11. Autre Louise.

1. Bibl. d'Avignon, Ms. 1555, fol. 8 r°.

2. Voir notre *Tentative des protestants sur Ségurel en 1578*, pag. 14.

Digitized by Google

12. Catherine.

13. Françoise, épouse de Jean de Seguins, procureur général du Pape au Comtat Venaissin.

François d'Urre fut seigneur des Baumettes après Jacques, son frère. Il épousa, par contrat du 7 août 1564, passé par devant Berne, notaire, Claudine de Poisieu, fille de Claude et d'Hélène de Grolée, et fit son testament le 31 octobre 1590 par devant Chanu, notaire (ou le 6 octobre 1590, par devant Ginoux, notaire au Buis). De son mariage il eut :

1. François, dont l'article suit.

2. *Pierre*, qui fut seigneur des Baumettes après son père et eut avec la communauté de Faucon, probablement au sujet de la taille des Baumettes, des difficultés qui furent terminées en 1602 par une transaction reçue par Me Topenas, notaire d'Avignon. Il épousa, le 3 septembre 1600, Antoinette de Gallifet, fille d'Alexandre et de Madeleine Ferret, fit son testament en 1612 et vivait encore le 4 juin 1614.

3. Aimard.

4. Paul, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1604, mort en 1625 des blessures reçues au siège de Sarragosse.

5. Antoinette, qui épousa Jean-François de Panisse, baron de Montfaucon et d'Oiselet.

6. Hélène, qui épousa Jean Manent, seigneur de Montaut.

François d'Urre, fut seigneur des Baumettes après son frère Pierre ou peut-être conjointement avec lui. Commme son frère, il eut des difficultés avec la nommunauté de Faucon, et épousa, suivant contrat du 21 juillet 1601 passé par devant Teste, notaire, Louise de Gruel-Dussay. Ses enfant furent :

1. François, ci-après.

2. Paul, qui mourut sans postérité.

François d'Urre fut seigneur des Baumettes après son père et fut en procès avec la communauté de Faucon au sujet de la taille du tènement des Baumettes. Le procès fut terminé en 1623 par un jugement qui condamnait le sieur d'Urre au paiement de la taille et aux dépens. Il épousa dans l'église de Faucon, le 26 juillet 1645 [1], Isabelle de Baron, fille de feu Jacques, seigneur de Valouse et de Mollans, et de Lucrèce de Véronne. Le contrat de mariage fut passé deux jours après par devant Me Ginoux, notaire

1. Archives communales de Faucon, GG. 2.

Digitized by Google

de Mollans. Il fit son testament par devant Mostéri, notaire à Malaucène, en 1664, mourut aux Baumettes le 10 septembre 1664 [1] et fut enseveli à Mollans. Quant à Isabelle de Baron, elle survécut à son mari, prêta hommage à la Chambre apostolique pour le fief des Baumettes le 10 août 1673 par son procureur Antoine, son fils [2], décéda aux Baumettes le 24 novembre 1693 [3], et fut ensevelie dans la chapelle rurale de St-Michel, au terroir de Mollans.

Du mariage de François d'Urre et d'Isabelle de Baron naquirent :

1. Antoine, qui suivra.

2. Germain, né aux Baumettes, qui fut baptisé dans l'eglise de Faucon, le 28 mars 1648, et eut pour parrain Antoine de Baron, seigueur de Mollans, et pour marraine Julie de Baron [4].

3. Jacques-Charles, né aux Baumettes, qui fut baptisé dans l'église paroissiale de Faucon le 16 janvier 1650 et eut pour parrain Charles de Baron et pour marraine Gabrielle d'Urre [5].

4. Charles, né aux Baumettes, qui fut baptisé dans l'église paroissiale de Faucon le 2 avril 1652 et eut pour parrain Pierre Frizet, prieur de Faucon, et pour marraine dame Marthe de Calignon [6].

5. Paule-Louise, née aux Baumettes, qui fut baptisée dans l'église paroissiale de Faucon le 12 janvier 1654 et eut pour parrain François de Ribiers, avocat de Carpentras, et pour marraine, Paule-Louise de La Plane [7]. Elle épousa Léonard Chauvin, du lieu de Mérindol (Drôme), et mourut aux Baumettes le 1er février 1724 [8].

6. Michel, né aux Baumettes, qui fut baptisé le 12 avril 1655 dans l'église de Faucon et eut pour parrain Michel Silvestre de Marignane, et pour marraine Marguerite de Silvestre [9]. Il mourut aux Baumettes le 11 décembre 1657, âgé d'environ 2 ans [10].

7. Germain, né aux Baumettes, qui fut baptilsé le 6 juin 1657

1. Archives communales de Faucon, GG. 2.
2. Archives départementales de Vaucluse, B 13, fol. 480-484.
3. Archives communales de Faucon, GG. 5.
4. Idem, GG. 2.
5. Idem, idem.
6. Idem, idem.
7. Idem, idem.
8. Idem, GG. 5.
9. Idem, GG. 2.
10. Idem, GG. 3.

Digitized by Google

dans l'église de Faucon, et eut pour parrain Jean Ginoux, notaire de Mollans, et pour marraine Jeanne Bordel, aussi de Mollans [1].

8. Joseph, né aux Baumettes, qui fut baptisé dans l'église de Faucon, le 15 avril 1659, et eut pour parrain Antoine d'Urre et pour marraine Jeanne Clément [2].

9 et 10. Jeanne-Laurence et Thérèse, enfants jumeaux nés aux Baumettes, qui reçurent les eaux le 22 juin 1660 et furent baptisés le 27 du même mois dans l'église de Faucon. La première eut pour parrain Jean Clément et pour marraine Laurence Ravoux; la seconde eut pour parrain frère François de Valcoret, ermite, et pour marraine, Marguerite Monier [3]. Thérèse d'Urre, mourut aux Baumettes le 14 juillet 1681 et fut ensevelie dans la chapelle rurale de St-Michel, au terroir de Mollans, où les d'Urre avaient leur tombeau [4].

11. Joseph, né aux Baumettes, qui fut baptisé dans l'église de Faucon, le 15 août 1663, et eut pour parrain et marraine, Jacques d'Urre et Louise d'Urre, ses frère et sœur [5].

Antoine d'Urre, qui fut seigneur des Baumettes après son père, naquit dans le château des Baumettes. Il y fut baptisé le 7 mai 1646 et eut pour parrain Antoine de Baron et pour marraine Madeleine Tourniaire [6]. Il épousa Cécile de Joubert qui mourut aux Baumettes le 24 juillet 1736, âgée d'environ 80 ans, et fut ensevelie à Mollans [7]. Il décéda aux Baumettes le 26 décembre 1712 et fut enseveli le lendemain, dans la chapelle rurale de St-Michel, au terroir de Mollans [8].

Antoine d'Urre et Cécile de Joubert eurent pour enfants :

1. Jean-Joseph-Dominique, dont l'article suit :

2. André-Michel qui, le 18 décembre 1727, fut parrain de sa nièce Anne-Thérèse d'Urre.

Jean-Joseph-Dominique d'Urre, qui fut seigneur des Baumettes après son père, naquit aux Baumettes le 27 décembre 1685, fut baptisé le 30 du même mois et eut pour parrain Dominique Ginoux, de Mollans, et pour marraine Demoiselle Marguerite Miellon, d'Avignon [9]. Il épousa, à Monteux, suivant contrat du

1. Archives communales de Faucon, GG. 2.
2. Idem, GG. 2.
3. Idem, idem.
4. Idem, GG. 3.
5. Idem, GG.2.
6. Idem, idem.
7. Idem, GG. 5.
8. Idem, idem.
9. Archives communales de Faucon, GG. 5.

Digitized by Google

4 décembre 1712, passé dans cette localité par Antoine Barjavel, notaire de Carpentras[1], noble Marie de Jardin, fille de feu noble Joseph et de défunte Thérèse de Legrand. Marie de Jardin mourut au château des Baumettes le 11 mars 1721, âgée d'environ 36 ans, et fut inhumée dans le cimetière de Faucon[2]. Devenu veuf, Jean-Joseph-Dominique d'Urre épousa en secondes noces Marie d'Olivier, qui décéda aux Baumettes le 19 décembre 1761, âgée d'environ 60 ans[3]. Il décéda lui-même aux Baumettes, le 7 novembre 1744, et fut enseveli le lendemain dans la chapelle du château[4]. Le 11 janvier 1714, il avait rendu hommage à la Chambre apostolique pour son fief des Baumettes[5].

Du premier mariage naquirent :

1. Antoine-Joseph, né aux Baumettes le 25 novembre 1713, qui fut baptisé, le surlendemain, dans l'église de Faucon, et eut pour parrain Joseph de Jardin, de Monteux, et pour marraine Marguerite de Joubert, sa grand-mère[6].

2. Jean-Antoine, né aux Baumettes le 20 juin 1715, qui fut baptisé trois jours après dans l'église de Faucon, et eut pour parrain Antoine de Joubert, d'Avignon, son grand-oncle, et pour marraine Anne de Joubert, aussi d'Avignon, sa grand'tante[7]. Il décéda sans enfants avant le 5 novembre 1768.

3. Joseph-Ammien, né aux Baumettes le 8 avril 1717, qui fut baptisé dans l'église de Faucon le 12 du même mois, et eut pour parrain Joseph-Maurice de Joubert, d'Avignon, son grand-oncle, et pour marraine Thérèse-Cécile de Joubert, aussi d'Avignon, sa grand'tante[8]. Il mourut le 4 septembre 1725 aux Baumettes et fut enseveli le lendemain à Mollans[9].

Du second mariage il vint :

4. Joseph-Germain, né aux Baumettes le 6 novembre 1724, qui fut baptisé le lendemain dans l'église de Faucon, et eut pour

1. Archives départementales de Vaucluse, B. 15, fol. 569-576.
2. Archives communales de Faucon, GG. 5.
3. Idem, GG. 6. — Marie d'Olivier avait fait son testament devant André Gautier, notaire de Faucon, le 5 décembre 1701. (Archives départementales de Vaucluse, B. 17, fol. 350 et suiv).
4. Archives communales de Faucon, GG. 6. — Jean-Joseph-Dominique d'Urre avait fait son testament devant Claude Ginoux, notaire de Mollans, le 28 octobre 1744. (Archives départementales de Vaucluse, B. 17, fol. 350 et suiv.).
5. Archives départementales de Vaucluse, B. 15, fol. 564-569.
6. Archives communales de Faucon, GG. 5.
7. Idem, idem.
8. Archives communales de Faucon, GG. 5.
9. Idem, idem.

Digitized by Google

parrain Joseph Olivier, prêtre et official, son grand-oncle, et pour marraine Cécile de Joubert, sa grand'mère [1].

5. Cécile-Rose, née aux Baumettes le 22 juin 1726, qui fut baptisée le surlendemain dans l'église de Faucon et eut pour parrain Joseph Olivier, prêtre et official, son grand-oncle, et pour marraine Marie-Rose Pascal [2]. Elle mourut à Carpentras le 3 mars 1784 [3].

6. Anne-Thérèse, née aux Baumettes le 16 décembre 1727, qui fut baptisée le surlendemain dans l'église de Faucon, et eut pour parrain André-Michel d'Urre et pour marraine demoiselle Anne Rey [4].

7. Marguerite-Thérèse, née aux Baumettes le 14 décembre 1729, qui fut baptisée le surlendemain dans l'église de Faucon et eut pour parrain Jean-Antoine d'Urre, son frère, et pour marraine Marguerite de Joubert, sa grand'tante [5].

8. Joseph François, qui suivra.

9. Jean-Baptiste-Joseph, né aux Baumettes, qui fut baptisé le 17 juillet 1734, dans l'église de Faucon, et eut pour parrain Jean-Baptiste de Guiramand d'Entrechaux, prêtre et chanoine de la cathédrale de Vaison, et pour marraine dame Thérèse de Feret d'Acosta, de Vaison [6].

10. Marie-Rose, née aux Baumettes le 30 avril 1740, qui fut baptisée le lendemain dans l'église de Faucon, et eut pour parrain et marraine Joseph-Germain d'Urre et Cécile-Rose d'Urre, ses frère et sœur [7].

11. Marie-Thérèse-Françoise, née aux Baumettes, qui fut baptisée le 9 juillet 1742 dans l'église de Faucon, et eut pour parrain noble Jean-François d'Eyrolles et pour marraine demoiselle Anne-Thérèse d'Urre, de Puyméras [8]. Elle décéda aux Baumettes et fut ensevelie le 22 septembre 1742 à Mollans dans le tombeau de ses parents [9].

12. Joseph-Raymond-Ignace, né aux Baumettes, qui fut baptisé le 11 septembre 1743 dans l'église de Faucon, et eut pour parrain

1. Archives communales de Faucon, GG. 5.
2. Idem, idem.
3. Archives communales de Carpentras, GG. 43, fol. 171.
4. Archives communales de Faucon, GG. 5.
5. Idem, idem.
6. Idem, idem.
7. Idem, GG. 6.
8. Idem, idem.
9. Idem, idem.

Digitized by Google

Raymond-Ignace de Ribasse et pour marraine dame Louise Turc, tous deux d'Avignon [1]. Elle décéda aux Baumettes et fut inhumée le 5 octobre 1743 à Mollans, dans le tombeau de ses parents [2].

13. Marie-Marguerite-Françoise, née aux Baumettes, qui fut baptisée le 8 mai 1745 dans l'église de Faucon, et eut pour parrain et pour marraine Joseph-François d'Urre et Marguerite-Thérèse d'Urre de Barres, ses frère et sœur [3]. Elle mourut aux Baumettes, entre le 24 septembre et le 9 octobre de la même année, et fut inhumée dans le cimetière de Faucon [4].

14. Hélène, qui épousa dans l'église de Faucon, le 25 août 1755, noble Charles des Clauses, fils de seigneur d'Eyrolles, et de défunte dame Madeleine de Chambaud, du lieu de Saletes, diocèse de Die (Drôme). Les témoins du mariage furent Chases, prêtre de Malaucène, Grandmaison, chanoine de Vaison, et André, prêtre secondaire de Faucon [5].

Joseph-François d'Urre, seigneur de Mollans et marquis de Montanègue [6], qui fut seigneur des Baumettes après son père, naquit aux Baumettes le 21 juin 1732, fut baptisé le même jour dans l'église de Faucon et eut pour parrain Jean-François Brémond, de Malaucène, et pour marraine Anne-Marie Maurin, de Mollans [7]. Il fut capitaine de cavalerie dans la légion de Conflans, chevalier de St-Louis, et résida aux Pilles (Drôme), puis à Manas (Drôme). Il avait épousé, nous ne savons ni où ni quand, Marianne-Françoise-Agathe d Urre de la Touche, sa parente, et mourut vers 1795 [8].

Bien avant sa mort, Joseph-François d'Urre ne possédait plus le fief des Baumettes. En effet, il l'avait vendu, le 5 novembre 1768, par acte reçu par Jean-Joseph-François Boudou, notaire de Carpentras, à *Jean-Claude-François de Mourre de Saint-Martin,* coseigneur de Venasque et de Saint-Didier, chevalier, habitant à Venasque, pour le prix de 24.400 livres grosse monnaie.

Le nouveau possesseur des Baumettes appartenait à une famille dont il n'existe aucune généalogie, du moins à notre connaissance. Il reçut l'investiture de cette seigneurie le 5 novem-

1. Archives communales de Faucon, GG. 5.
2. Idem, idem.
3. Idem, idem.
4. Idem, idem.
5. Archives communales de Faucon, GG. 6.
6. Montanègue, commune de St-Nazaire-le-Désert (Drôme).
7. Archives communales de Faucon, GG. 5.
8. Marquis de Boisgelin, ouvrage cité, page 385.

Digitized by Google

bre 1768 et en prêta hommage à la Chambre apostolique le 2 juillet 1770[1].

Comme les d'Urre, ses prédécesseurs, M. de Mourre de Saint-Martin eut des contestations avec la communauté de Faucon, non-seulement au sujet du paiement de la taille des Baumettes, dont il voulait s'affranchir, mais encore au sujet de la juridiction qu'il voulait exercer sur les habitants de Faucon. Mais la communauté de Faucon, forte de la transaction de 1602 et du jugement rendu en sa faveur en 1623, força le seigneur des Baumettes à se désister de ses prétentions. En effet, aprés plusieurs conférences entre les parties, il fut passé par le secrétaire de la communauté, le 4 décembre 1772, une transaction que nous n'avons pas, mais dont voici les principales dispositions :

« 1° La Communauté de Faucon ne s'opposera plus à ce que M. de Mourre de St-Martin aye la juridiction aux Baumettes à condition que ladite juridiction ne regardera à l'avenir et à perpétuité directement ou indirectement les habitants dudit Faucon ou de son terroir pour quelque cause que ce soit, tant pour le civil que le criminel, de façon que la juridiction ne sera que pour conserver aux possesseurs des Baumettes leurs droits honorifiques attachés au fief des Baumettes et pour les étrangers ; 2° Que ledit sieur de St-Martin et les possesseurs à l'avenir et à perpétuité des Baumettes payeront la taille et autres charges commutatives que la Communauté imposera, comme les autres habitants de Faucon, même le capage, mais qu'ils seront à perpétuité francs de corvée, et même qu'il payera lesdites tailles charges depuis les inhibitions de les exiger, c'est-à-dire depuis qu'on le paye pas, et seront perpétuellement tenus de faire moudre leur blé au moulin banal de la Communauté en payant ; 3° Que le sieur de St-Martin continuera à cuire le pain nécessaire à l'avenir et à perpétuité, aux Baumettes, dans son four, et la Communauté lui livrera la contenance du bois dont à un conseil précédent sous la cense y énoncée[2] ; 4° Que M. de St-Martin et les possesseurs à l'avenir des Baumettes pourront détriquer leurs olives à perpétuité au moulin à huile communal en prenant leur tour à l'une des portes du lieu ; 5° Enfin que la

1. Archives départementales de Vaucluse, B. 17. fol. 233-338 pour l'hommage, fol. 338-349 pour la vente, fol. 349-350 pour l'investiture.

2. La cense était de deux émines de blé consegal beau et marchand payable chaque année à la Sainte Marie-Madeleine, et le bois devait se prendre à Faucon, au quartier de la Croix de Rogier. (Archives communales de Faucon, BB. 19. Délibération du 7 mai 1772.)

Digitized by Google

Communanté pourra se pourvoir, ainsi qu'elle avisera, contre M. d'Urre, pour lui faire payer les frais du procès par lui intenté contre la Communauté[1]. »

M. de Mourre de St-Martin ne garda pas longtemps le fief des Baumettes. Le 25 octobre 1779, par acte reçu par Léonard Boudou, notaire de Carpentras, il le revendit à Joseph-François d'Urre pour le prix de 24.400 livres grosse monnaie, faisant 24.000 livres roi. M. d'Urre reçut l'investiture de son acquisition le 16 août 1783 et prêta hommage à la Chambre apostolique le 27 octobre suivant[2].

Joseph-François d'Urre, redevenu seigneur des Baumettes, avait eu, comme ses ancêtres, des contestations avec la Communauté de Faucon. D'après M. Plantin[3], dont les notes ont passé sous nos yeux, ce seigneur voulut exercer la juridiction à Faucon et nomma même pour son viguier dans cette commune M. Jean Fauque, père. Mais la Communauté, forte de ses droits, résista vaillamment, ainsi que nous l'apprend la délibération du 7 mai 1772, et le seigneur des Baumettes ne put arriver à ses fins.

Le fief des Baumettes n'avait causé à Joseph-François d'Urre que des tracas, à tel point qu'il l'avait délaissé et avait transféré sa résidence aux Pilles d'abord, et ensuite à Manas. Il chercha l'occasion de se défaire des Baumettes et la trouva. Par acte du 16 juin 1784, passé à Carpentras par Me Boudou, notaire de cette ville, il vendit le fief des Baumettes et la forteresse de Barri, pour le prix de 28.975 livres grosse monnaie, faisant 28.500 livres monnaie de France, à *Joseph-Siffrein-Hyacinthe d'Audibert, marquis de La Villasse*, chevalier, capitaine d'infanterie au service de la France, citoyen de la ville de Carpentras. Le dit d'Audibert paya en outre 10500 livres pour 10 salmées de terres situées au terroir de Mollans, 2000 livres pour le mobilier, les bestiaux et les fonds de semences des Baumettes, et enfin 1600 livres pour épingles ou pots-de-vin. M. d'Audibert de La Villasse fut investi du fief des Baumettes le 19 juin 1784, et le 15 juin 1785 il en prêta

1. Idem, BB, 19. Délibération du 1er décembre 1772.

2. Archives départementales de Vaucluse, B. 18, fol. 114-121. (Hommage, vente, procuration, investiture).

3. Plantin (Melchior-Antoine), né à Sarrians le 5 décembre 1808, fut nommé vicaire à Mazan en janvier 1833, curé de St-Jean de Durfort le 7 juin 1836, et enfin curé de Faucon le 28 août 1836. C'est dans cette dernière commune qu'il est mort le 24 avril 1883, après plus de 46 ans d'exercice. Ses notes sont intéressantes ; malheureusement il n'en indique pas la provenance.

Digitized by Google

hommage à la Chambre apostolique, par son procureur Jean-Joseph-Claude-Vincent Raphel, docteur-ès-droit et avocat de la ville de Carpentras, attendu qu'il ne pouvait prêter personnellement le dit hommage, se trouvant malade dans son château de La Vilasse, à Vaison[1].

Ce nouvel acquéreur des Baumettes en fut aussi le dernier seigneur. Comme les d'Urre et M. de Mourre de St-Martin, il aurait voulu se soustraire au paiement de la taille de ses biens des Baumettes. Mais la Communauté de Faucon mit en avant les actes de 1623 et 1772, de sorte que M. de La Villasse dut se résigner à observer la transaction de 1772, ainsi qu'on le voit par la délibération du 4 novembre 1784 que nous rapportons plus loin[2]. Lorsque, quelques années plus tard, la Révolution de 1789 éclata et abolit le régime seigneurial, les biens des Baumettes, devenus biens nationaux, furent vendus par le district d'Orange à divers particuliers.

M. d'Audibert de La Villasse appartenait à une famille dont seul Mistarlet[3] a donné la généalogie. Cette famille, fixée d'abord à L'Isle, vint ensuite habiter Aubignan (Vaucluse), puis, un peu plus tard, Carpentras. C'est dans cette ville que le dernier seigneur des Baumettes naquit, le 22 mai 1746, de noble Ignace-Siffrein d'Audibert de La Villasse et de Marie-Anne-Madeleine de Chantelot de la Chaise. Il fut baptisé le lendemain et eut pour parrain Joseph-Hyacinthe d'Allemand, chevalier de St-Jean de Jérusalem, seigneur de Châteauneuf-Redortier [4], et pour marraine, Thérèse d'Audibert de La Villasse, sa tante, marquise de La Fare (Vaucluse)[5]. Il entra au service de la France, devint capitaine d'infanterie et chevalier de St-Louis, et épousa en avril 1781, Marie-Rose-Henriette de Gautier-de-Poët, fille de Joseph-Antoine, conseiller au parlement de Provence, et de Anne-Marie de Boisson-de-La-Salle [6].

Ce seigneur eut une fin tragique. S'étant retiré à Vaison, dans son château de La Villasse, il devint maire de cette ville, s'affilia à l'Assemblée électorale siégeant à Avignon et fut dans sa com-

1. Archives départementales de Vaucluse, B. 18, fol. 211-218.
2. Pièces justificatives, n° IV.
3. Essai généalogique sur la noblesse du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon, pag. 90-92.
4. Châteauneuf-Redortier, commune de Suzette (Vaucluse).
5. Archives communales de Carpentras, GG. 18, fol. 266 r°.
6. Mistarlet, Ouvrage cité, pag. 92.

Digitized by Google

mune le chef du parti français, Très autoritaire, il voulut dominer les communes voisines et se livra contre celle de Séguret (Vaucluse), à des voies de fait, en coupant le canal dont les eaux mettaient en mouvement le moulin à farine de cette localité et arrosaient les propriétés des habitants. La commune de Séguret se plaignit à l'Assemblée unitive de Sainte-Cécile (Vaucluse). Bref, une bande d'une centaine d'hommes armés, s'empara de Vaison dans la nuit du 13 au 14 avril 1791, investit le château de La Villasse et tua le Maire vers 3 à 4 heures du matin. Jean-François Anselme, notaire, qui secondait le Maire, eut aussi le même sort. On peut voir les détails de ce drame sanglant dans les divers ouvrages traitant de la Révolution d'Avignon et du Comté Venaissin et dont aucun n'a donné le nom et les prénoms de M. de La Villasse ni les prénoms de M. Anselme. L'inhumation de M. de La Villasse eut lieu le 14 avril 1791, sans aucune cérémonie ecclésiastique, attendu l'absence du curé, et l'acte en fut dressé seulement le 28 du même mois[1]. Le 1er mai 1792, il fut inséré dans le registre des décès, un certificat[2] constatant que le 16 avril précédent, il fut célébré dans l'église de Vaison, un service *solennel,* auquel assistèrent le Maire et les officiers municipaux, et à l'issue duquel des obsèques *solennelles* furent faites sur le tombeau de M. de La Villasse, maire, et M. Anselme, notaire, dans le cimetière de cette paroisse[3].

M. d'Audibert de La Villasse, dont le père Ignace-Siffrein avait obtenu l'érection en fief du domaine de La Villasse, malgré l'opposition de la Communauté de Vaison[4], avait au moins une sœur et deux frères. La sœur fut religieuse à Caromb. Les deux frères furent :

1. Henri-Cyprien-Joseph-Marie, dit le chevalier de La Villasse, né à Vaison, qui devint capitaine de vaisseau, épousa à Toulon,

1. Archives communales de Vaison, GG. 41, pag. 281.

2. Idem, idem, pag. 292.

3. Une copie des deux documents qui nous font connaître l'inhumation et les cérémonies religieuses nous a été gracieusement envoyée par l'aimable M. Buffaven, maire de Vaison et notre collègue de l'Académie de Vaucluse, que nous nous faisons un devoir et un plaisir de remercier ici pour son obligeance.

4. Claude-Dominique d'Audibert, grand-père de Joseph-Siffrein-Hyacinthe d'Audibert de La Villasse, avait probablement acquis le domaine de La Villasse, à Vaison, de Scipion de Blégier qui, dans son acte de mariage du 22 décembre 1649, à l'état civil de Carpentras, est appelé noble Scipion de Blégier de La Villasse. Voir aux Archives communales de Vaison, BB. 29, entre 1753 et 1758, l'opposition de cette Communauté au projet d'érection en fief du domaine de La Villasse. Après la Révolution, ce domaine fut acquis par la famille de Blégier qui le possède encore.

Digitized by Google

Marie-Claire Charlotte d'Isnard, et fut arrêté à Toulon le 26 prairial an VI (14 juin 1798), comme accusé d'émigration [1].

2. Louis-Vincent-Joseph-Marie, dit l'abbé de La Villasse, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre et vicaire général à Bayeux.

Quant à M. de La Villasse, dernier seigneur des Baumettes, il eut au moins deux enfants, dont le plus jeune avait 4 à 5 ans en 1791. D'après l'Annuaire de la noblesse de France, année 1860, page 347, note, les descendants de la famille d'Audibert de La Villasse étaient en Bretagne à cette date.

L'étendue du domaine des Baumettes était en 1784 d'environ 42 salmées. Les lods, qui étaient de 233 florins 4 gros en 1506, furent, en 1784, y compris ceux de la forteresse de Barri, de 3219 livres 8 sous 10 deniers.

Le château des Baumettes, qui est plutôt une maison de campagne, n'a aucun style architectural, et nous ne saurions dire, faute de documents, par qui et à quelle époque il fut édifié. M. Plantin dit, dans ses notes : « Le château des Baumettes fut bâti, dit-on, par un cardinal lépreux. » Nous pensons plutôt qu'il fut construit par la famille de Roger. Ce qui est certain, c'est qu'il existait déjà en 1492, puisque Pierre de Gandelin l'habitait cette année-là, et nous savons aussi que les d'Urre y résidèrent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ainsi qu'en font foi les nombreux actes de l'ancien état civil que nous avons employés au cours de ce travail.

« A côté du château, dit encore M. Plantin, le cardinal lépreux ou les d'Urre firent construire une chapelle dédiée a St-Jean ». Cette chapelle, profanée pendant la Révolution, fut restaurée, vers 1833, par André Taxy, son propriétaire, et ensuite bénite par le curé de Faucon, Laurent Boyer [2].

LUCIEN GAP,
Sous-Bibliothécaire au Musée-Calvet.

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur universel*, tome XXIX, page 289.

2 Le château des Baumettes, ses dépendances et son voisinage immédiat forment aujourd'hui un petit hameau habité par trois ménages comptant au total quinze personnes. Quant à la chapelle, elle commence à tomber en ruines, faute d'entretien (Renseignements dus à l'obligeance de M. Charrasse, adjoint au Maire de Faucon)

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1394, 9 mai. — *Acte par lequel Roulino Chaberti, afferme les droits du seigneur des Baumettes.*

(Archives départementales de Vaucluse, C. 133, fol XLI v°.)

Anno Domini 1394 die IX madii laudavi Roulino Chaberti de Buxio omnes census et omnia et singula servitia bladorum et pecuniarum cum dominio et senhoria quos et que nobilis Hugo Rogerii habitatoris loci de Intercallis et dominus Balmetarum Vasionensis diocesis percipere consuevit infra locum et territorium et districtum ac juridictionem dicti loci de Falcone in quibuscumque rebus concistant. Item et omnia et singula feuda franca quod idem nobilis habet seu usus est hinc in dicto loco seu ejus jurisdictionem necnon et omnia et singula sequia et omnis taychias et alias omnes servitutes que et quas idem nobilis percipit et percipere consuevit in pocessionem infra territorium dicti loci situatis quarumcumque personarum fuit ab ecclesiam seu territorii Sancti Germani versus Falconem sibi quod dictum nobilem Hugone Rogerii vendi pretio quinquagenta nonem flor. aureum francorum astendit laudi ad rationi III sol. III den. pro libr. 12 libr. XVI sol. de quibus habuit arrendator pro jure suo XII libr. residuum quod est XVI sol. michi solvit XVI sol.

II.

1493, 10 mai. — *Compositio pro Camera apostolica contra nobilem Petrum Gandelini de Balmetis.*

(Biblioth. d'Avignon, Ms. 2812, fol. 197-202.)

In nomine Domini nostri Jesu Chisti amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio indictione undecima cum eodem anno more curia Romane sumpta die vero veneris decima mensis maii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Alexandri divina providentia pape sexti anno primo. Noverint universi et singuli praesentes pariter et futuri mentem seriem et tenorem hujus veri et publici instru-

Digitized by Google

menti visuri lecturi ac etiam audituri quod cum in veneranda supremae et presidiali Restoriatûs Conitatus Venaissini Curiâ moveretur et penderet indecisa quedam causa criminalis per et inter spectabilem et egregium virum dominum Simonem de Trabutiis legum doctorem advocatum generalem et prorucatorem fiscalem Comitatûs Venaissini agentem (fol. 197 v°) intitulantem et prosequentem ex una. Et nobilem virum Petrum Guidelini de Balmetis diocesis Vasionis reum sive delatum intitulatum et deffendentem partibus ex altera Super eo et pro eo quia eidem Petro Guidelini delato imponebatur per dictum dominum advocatum ex officio ejusdem Curie in ejus domo in loco praedicto de Balmetis, de anno precedenti domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo et de mensibus octobris vel novembris ultimo praeteritis vel circa quamquam non sit monetarius juratus, fabricasse et fabricari fecisse monetam regiam videlicet parpas regias per nonnullos sibi coadunatas et ad talia committenda propitios et eamdem monetam licet falsam, et falso fabricatum, exposuisse se graviter et moranter delinquendo. Deinde vocato eodem nobili Petro Gandelini per litteras patentes et appertas R^di^ in Christo patris d^ni^ Radulphi Bonifacii decretorum doctoris miseratione divina abbatis sacri monasterii S^ti^ Salvatoris (198 r°) vicecomitis regentis officii Rectoriatûs dicti Comitatû Venaissini à R^mo^ in Christo patre et Domino D^no^ Johanne Andree de Grimaldis dei et apostolicae sedis gratia episcopo Grassensi R^mi^ D^ni^ cardinalis vicarii et legati in civitate Avinion. et dicto Comitatu Venaissini ac illis adjacentibus sancte Romane ecclesie terris in spiritualibus et temporalibus locumtenente et gubernatore generali specialiter deputati, et instantia spectabilis et egregii viri domini Simonis de Trabutiis legum doctoris advocati generalis et procuratoris fiscalis dicti Comitatûs Venaissini coram eodem R^do^ D^no^ regente ad certam diem tunc in eisdem litteris expressam personnaliter comparituro titulis inquisitionibus et criminalibus contra eum formatis et formandis ad causam praemissorum responsuro proût sic et alias latius in eisdem litteris continebatur quarumquidem litterarum tenor hic inseri obmittitur, brevitatis gratiâ. Et consequenter anno praedicto Domini (v°) millesimo quadingentesimo nonagesimo tertio et die veneris intitulata prima mensis martii praefatus nobilis Petrus Gandelini delatus medio suo juramento per eum ad sancta Dei evangelia praestito respondit dicti inquisitioni et sibi impositis et Confessus fuit, quod de mense octobris vel mense novembris ultimo preteritis aut circa, et de anno praecedenti D^ni^ millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo venerunt ad suam domum in dicto loco de Balmetis nepos nobilis Francisci de Trunhaco bajuli de Albaruffo, et duo alii sibi ignoti, dicentes quod volebant facere arquymiam, et tandem fabricarunt in atrio dicte sue domûs monetam videlicet de parpis regiis usque ad viginti quinque vel triginta florenos, et dicebant quod erant de lionesio ipsi ignoti et interrogatus ipse nobilis Petrus Gandelini delatus quanto tempore steterunt ipsi fabricantes, respondit quod dicti ignoti steterunt tribus diebus, et dictus nepos stetit (199 v°) per mensem eundo vel redeundo non tamen fabricando monetam. Interrogatus cujus medio venerunt, Respondit quod ministerio dicti nepotis ipsius bajuli de Trunhaco. Et quando recessus fuit, respondit quod quando ipse nobilis Gandelini delatus, vidit quod faciebant monetam, et non arquimian, ipse licentiavit est. Interrogatus ipse delatus quid habeat ab iis. Dixit et sibi respondit quod tradiderunt sibi duos florenos pro expensis eorum et sue uxori quatuor parpas. Interrogatus si signabant dictam monetam, et quando respondit quod sic et cum cugnis eorum. Successive certis modis et

Digitized by Google

formis contra eumdem Gandelini delatum processo et porrecta supplicatione per eumdem nobilem Petrum Gandelini delatum R^mo in Christo patre et D^no D^no Johanni Andree de Grimaldis dei et apostolicae sedis gratia episcopo Grassensi in civitate Avinion. ac illis adjacentibus sancte romane ecclesie terris pro R^mo D^no Cardinali (v°) vicario et legato locumtenenti et gubernatori in spiritualibus et temporalibus ac in Comitatu Venaissini Rectori generali in qua idem Gandelini deducebat se seductum et deceptum à praefatis fabricantibus monetam hujusmodi eumque probum virum fuisse fuisse et esse et nunquam de aliquo crimine deprehensum accusatum seu condemnatum, ac uxore et liberis oneratum, ac petebat causantibus deductis in ipso suplicatione, cum eo misericorditer agi et sibi de misericordia et gratia provideri sic et alias latius de praemissis constat actis dicte Curie rectoriatus super hic habitis et actitatis. Hinc siquidem fuit et est, quod anno, indictione die et pontificatu in exordio hujus instrumenti annotatis pariter et descriptis coram praefato R^mo D^no locumtenente et gubernator generali in aula magna Rectoriatus in eminenti consilio papali Carpen. residente, in quoquidem consilio interfuerunt sequentes, videlicet (200 r°) spectabiles et egregii viri D^ni Stephanus Bertrandi utriusque juris doctor locumtenens dicti R^mi D^ni locumtenentis et gubernatoris in sede Rectoriatûs, Bertrandus de Wariponte decretorum doctor vice thesaurarius seu pro D^no thesaurario Camerae apostolicae dicti Comitatûs, Baltasar Achardi jurium licentiatus vicejudex appellationum et nullitatum causarum dicti Comitatûs, Stephanus Parisii legum doctor judex major ordinarius civitatis Carpen., et Perrinus Bertrandi jurium baccalarius vice advocatus fiscalis dicti Comitatûs Venaissini existens et personaliter constitutus praefatus nobilis Petrus Gandelini qui eidem R^mo D^no locumtenenti et gubernatori generali praesentibus dictis dominis de dicto eminenti Consilio papali verbothenus humiliter et cum reverentia et honore exponere curavit praefatum D^num advocatum (v°) fiscalem contra et adversus eumdem nobilem Petrum Gandelini ad causam fabricationis dicte monete prout latius superius est expressum. Causam criminalem et inquisitionalem in dicta Curia Rectoriatûs movisse et indecisam pendere, ob quod cum litigando cum Sanctissimo D^no nostro Papa, seu dicto D^no advocato ipse Petrus Gandelini nullum posset reportare comodum sive aliquam utilitatem ut hujusmodi liti et cause finis imponatur et pareatur expensis quae in litibus deducendis fiunt ei committuntur. Nolens ipse Petrus Gandelini amplius cum eodem D^no nostro papa litigare obtulit se promptum et paratum de et super hiis que ad causam fabricationis dicte monete imponuntur componere et compositionem honestam facere petiit ideò se ad compositionem admitti et ipsum benignè tractari consideratis ejus paupertate et simplicitate et quod sic ut praemittitur, ab ipsis fabricantibus extitit (201 r°) deceptus et seductus, et quod nusquam de aliquo crimine extitit deprehensus notatus tonatus compositatus seu condemnatus, ac cum eodem nobili Petro Gandelini gratiosè componi. Et dictus R^mus D^nus locumtenens et gubernator generalis praemissis omnibus et singulis ad plenum benignè auditis ac bene intellictis dictum nobilem Petrum Gandelini de voluntate assistentia et consensu praefatorum dominorum de dicto consilio papali de et pro hiis pro quibus superius idem nobilis Petrus Gandelini extitit intitulatus et contra eum formati inquisitio criminalis sive inquisitionalis post plura colloquia et verba hinc inde habita pluribus etiam et diversis conferentiis invicem habitis ad summam decem librarum monete currentis in dicto Comitatu Venaissini francam dicte Camere apostolicà ab omni decima et

Digitized by Google

expensa recepit et admisit qui quidem nobilis Petrus (v°) Gandelini intitulatus teneatur et debeat praefato D^no^ advocato ac omnibus aliis qui in hujusmodi causa patrocinium praestiterunt et laboraverunt eorum patrocinia et labores sicuti et michi notario publico subscripto decimam michi debitam de dictis decem libris necnon et omnes scripturas cum aliis meis laboribus ad causam prœmissorum realiter et pro utroque parte solvere et expedire prout et praefatus nobilis Peirus Gandelini sic facere promisit et convenit. Quibus sic gestis ibidem et incontinenti anno indictione die et pontificatu in exordio hujus publici instrumenti annotatis pariter et descriptis praefatus nobilis Petrus Gandelini petiit et requisivit per ipsum R^mum^ D ^um^ locumtenentem et gubernatorem generalem se ipsum Gandelini de et ab omnibus superius intitulatis et descriptis, omnibusquè et delictis et pœnis quibuscumque incurtis (203 r°) et quomodocumque perpetratis ad causam fabricationis dicte monete cum incidentibus emergentibus et connexis relaxari et penitus liberari, eumquè ab hujus inquisitione et toto processu criminalibus et inquisitionalibus absolvi, silentiumquè dicto D^no^ advocato qui nunc est aut pro tempore erit perpetuis futuris temporibus imponi. Tunc praefatus R^mus^ D^nus^ locumtenens et gubernator generalis suis auditis in dicto eminenti consilio papali de Carpen. et cum assistentia et deliberatione eorumdem nostrum de dicto eminenti consilio papali dictum nobilem Petrum Gandelini praesentem acceptantem et pro se et suis haeredibus et in futurum successoribus quibuscumque siipulantem solemnitèr et recipientem praedicta compositione et illius solutione modo et forma quibus superius facta extitit dicte Camere apastolice salvâ et reservatâ, ab hujusmodi intitulatis et (v°) toto processu ad causam fabricationis dicte monete cum omnibus pœnis incurtis incidentibus emergentibus dependentibus emergentibus et connexis ex eisdem relaxavit et penitus liberavit ac absolvit. Silentium perpetuum dicto D^no^ advocato qui nunc est aut pro tempore erit, perpetuo imponendo. De quibus omnibus praemissis dictus nobilis Petrus Gandelini petiit praefatusquè R^mus^ D^nus^ locumtenens et gubernator generalis sibi fieri voluit, praecepit et mandavit fieri unum et plura, publicum et publica instrumentum et instrumenta per me notarium publicum subscriptum. Acta et publicè recitata hec Capentoracte in dicta magna aula rectoriatûs, praesentibus ibidem egregio et honorabilibus viris d^no^ Rostagno de Chelusio jurium baccalario cive et habitatoris dicte civitatis Carpen., et magistro Johanne Arlaudi notario servitore praefati R^mi^ D^ni^ locumtenenti et gubernatoris generalis testibus ad praemissa vocatis.

Et me Reginaldo Thome clerico diocesis Senonensis cive et habitatore dicte civitatis Carpen. publico auctoritatibus apostolica et imperiali notario ac causarum majorum dicti Comitatûs Venaissini scribe jurato, qui de praemissis notam sumpsi.

Ego vero Antonius Franciscus Hypolitus Curel in legibus licentiatus pariter et notarius apostolicus, necnon ordinis S^ti^ Joannis Jerosolimitani secretarius, fideliter et exquisitivi praesentem copiam, a libro nono notarum extensarum magistri quondam Reginaldi Thome notarii dicta civitatis de anno 1492 existente penes me transcripsi et in signum veritatis et conformitatis cum originali, hic me suscripsi in fidem. A. Curel no^ius^.

Digitized by Google

III.

1506, 21 février. — *Homagium pro nobili Johanne de Urio domino de Balmetis.*

(Archives départementales de Vaucluse, B. 8, fol. 9. r° et v°.)

In nomine Domini amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc verunt et publicum instrumentum visuri lecturi ac etiam audituri. Quod anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo sexto indictione nona simul eodem annō sumpta et continuata diē vero viçesima prima mensis februarii pontificatus sanctissimi in Christo patris et D^ni^ nostri D^ni^ Jullii divina providentia pape secundi anno tertio, Carpen. in loco infrascripto et coram ill^mo^ D^no^ episcopo Ruthenen. vicelegato Avinionen. ac rectore comitatus Venayssini pro S^mi^ D^ni^ papa et S^te^ romane Ecclesia et presens et personaliter constitutus nobilis Johannes de Urio d^no^ de Balmetis, diocesis Aptensis (*sic*)[1] bona fide et sine dolo et fraude et absque omni conditione et exceptione juris vel facti taciter vel expressa non errans nec titubans in aliquo de jure vel de facto per se et suos heredes et imposterunt successores quoscumque confessus fuit et in veritate palam et presente recognovit dicte D^re^ rectori presente stipulanti et recipienti vice et nomine dicti S^mi^ D^ni^ nostri pape et sancte romane ecclesie supradictis dominium et jurisdictionis ac fortalicium sive territorium et duas tertias partes ejusdem loci de Balmetis et omnia que habet in eodem territorio sive districtu ac visus est habere.Et pro predictis omnibus universis et singulis dicto D^no^ rectori presenti stipulanti et recipienti prout supra junctis manibus suis inter manibus ejusdem D^num^ rectoris genibus flexis et capite discoperto homagium fecit et fidelitatis prestitit sacramentum ac omnia et singula que in fidelitatis sacramento continetur fideliter esse facture et observaturum scilicet incolume tutum honestum utile facile et possibile, incolume scilicet ne sit in damnum de persona prefati S^mi^ D^ni^ n^ri^, tutum ne sit in damnum de justicia sua vel aliis causis, honestum ne sit in damnum de justicia sua vel aliis causis, utile ne sit in damnum de suis possessionibus, facile ne id bonum quod eis facenter facere poterit reddat eis difficile, possibile ne id damnum quod sibi possibile fuerit reddat eis impossibile et ob finem fidei omne vestri prefatato R^mo^ D^no^ rectori presentibus et stipulantibus prestitit (v^m^) in et pro premissis nec non auxilium consilium opere et favorem dicto D^no^ n^ro^ pape et romane ecclesie prestare promisit et vallentiam facere in placitis et guerris. Et predicte omnia et singula tenere actendere complere et inviolabiliter observare bona fide et solemne stipulatione sub obligatione omnium et singulorum bonorum suorum mobilium et immobilium presentium et futurorum quorumcumque. Promisit idem nobilis Johannis de Urio prefati R^mo^ D^no^ rectori nominibus quibus supra stipulanti solemniter et recipienti sub sacramento superius per eum prestato ab eodem et dictus R^mus^ D^us^ rector protestationibus per eumdem D^num^ rectorem premissis quod per hujusmodi recognitionem homagii et fidelitatis sacramenti prestationem et receptionem si ex aliqua causa dominum

1. Erreur. C'est Vasionensis qu'il faut lire.

Digitized by Google

predictum cum jurisdictione et aliis premissis quovismodo veridisset aut eadem potuisset in commissum nec solemniori forme prestationis homagii si que in futurum reperietur non intendit idem R^mus D^nus rector jure S^mi D^ni nostri pape et sancte romane ecclesie predictorum in aliquo derogare nec jus novum seu recognitionem novum concedere vel facere sed in omnibus hiis et aliis quibuscumque jus eorumdem D^ni nostri pape et romane ecclesie sacrosancte salvum remaneat et existat prefatas recognitionem homagii et fidelitatis sacramenti prestationis nec illi renuntiari si alio modo seu aliter temporibus retroactis predecessores sui eam facere consueverint nec jus novum seu recognitionem novam concedere vel facere. De quibus omnibus universis et singulis premissis tam prefatus illustrissimus D^nus rector quam ipse nobilis Johannes de Urio petierunt sibi fieri unum et plura publicum et publica instrumentum per me notarium publicum infrascriptum. Acta fuerunt hec Carpentoracte in aula paramenti domus rectoriatus presentibus ibidem R^do spectabili ac nobili viris D^no Petro de Garrigia regente comitatus Venayssini, Accursio Meinerii jurium doctorem, et Ulmario Sextoris condomino de Cavismontibus testilus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

IV.

1784, 4 novembre. - *Conclusion du conseil de Faucon au sujet de la réclamation du seigneur des Baumettes.*

(Archives communales de Faucon, BB. 20.)

L'an 1784 et le 4 9^bre, devant M. Joseph Eyssèric, viguier dans la maison consulaire de Faucon, à la diligence de M^rs J^h Topenas et J^n Pierre Taxy, consuls, le conseil de la Com^té du dit lieu a été assemblé suivant la convocation faite par Germain Bonfils, vallet de ville, auquel conseil a assisté avec les dits s^rs consuls, les conseillers de la dite Com^té.

Auxquels s^rs assemblés, les dits s^rs consuls ont exposé qu'ils ont reçu ce jourd'hui une lettre dont S. Ex^ce le V. L. d'Avignon les a honnorés, en datte du jour d'hier, au sujet d'une plainte portée par M. de La Vilasse, possesseur des Baumettes, sur le prétexte que cette C^té avait levé des lettres de gagiere, au greffe de la rectorie de Carpentras, pour saisir les bœufs des Baumettes, pour raison des tailles que la C^té prétend lui être dues, sans avoir eu l'honnêteté de l'en aviser d'autant mieux que n'y ayant eu que trois mois qu'il est en possession du tènement des Baumettes, il ignore les tailles qu'il peut être dans le cas de devoir, et que l'intention de S. Ex^ce est que toute exécution soit suspendue, à cet égard contre M. de La Villasse jusqu'à ce qu'il ait été décidé ce qui sera dans le cas de payer lui-même requérant qu'il soit délibéré sur la dite exposition.

Lors les dits assemblés, après avoir entendu lecture de la dite lettre, tout présentement faite par moi sec^re ont unanimement conclu et delibéré de représenter très-humblement à S. Exc^ce, que les s^rs consuls et C^té n'ont levé aucune lettre à leur instance de l'autorité de la Roctorie de Carpentras, ni d'aucun autre tribunal, pour faire gager les bœufs des Baumettes, ni autres choses de M. de La Villasse, qu'il est vrai que le trésorier de la C^té s'est pourvu de lettres

Digitized by Google

générales de gagière du greffe de la Rectorie de Carpentras, en date du 21 du mois de janvier dernier pour les faire exploiter contre tous les débiteurs de la C^té^, qui ont été et sont en demeure de payer ce qu'ils doivent à la C^té^ soit pour tailles, capages et autres choses, n'ayant pas été question encore de s'en servir contre M. de La Villasse pour le payement des tailles qu'il doit du tènement des Baumettes, étant cottisé tout comme les autres habitants et sujet au payement des tailles, non-seulement par l'usage immémorial, mais encore par une transaction passée entre M. de St-Martin possesseur pour lors des Baumettes et la C^té^, en datte du 4 x^bre^ 1772 par laquelle il est dit que le s^r^ de St-Martin et les possesseurs à venir des Baumettes payeront la taille et autres charges communitatives tout comme les autres habitants de Faucon, laquelle transaction se trouve conforme à une sentence qui fut rendue dans un procès qui fut pendant entre les M^rs^ d'Urre, possesseurs alors des Baumettes, et la C^té^ environ l'année 1623, qui condamne les s^rs^ d'Urre au payement de la taille des Baumettes et aux dépens, et comme la C^té^ se trouve avoir besoin d'argent pour payer les pensions et autres charges qu'elle doit et supporte les dits assemblés supplient S. Ex^ce^ de vouloir permettre à la C^té^ de laisser la liberté au trésorier d'icelle d'agir contre M. de La Villasse pour le payment de la taille du fonds des Baumettes et du capage, tout comme tous les habitants de Faucon, après avoir été averti, pour cette fois tant seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir, de la part des consuls verbalement ou par lettre à quoi monte sa cotisation des dites taille et capage.

Digitized by Google

Digitized by Google

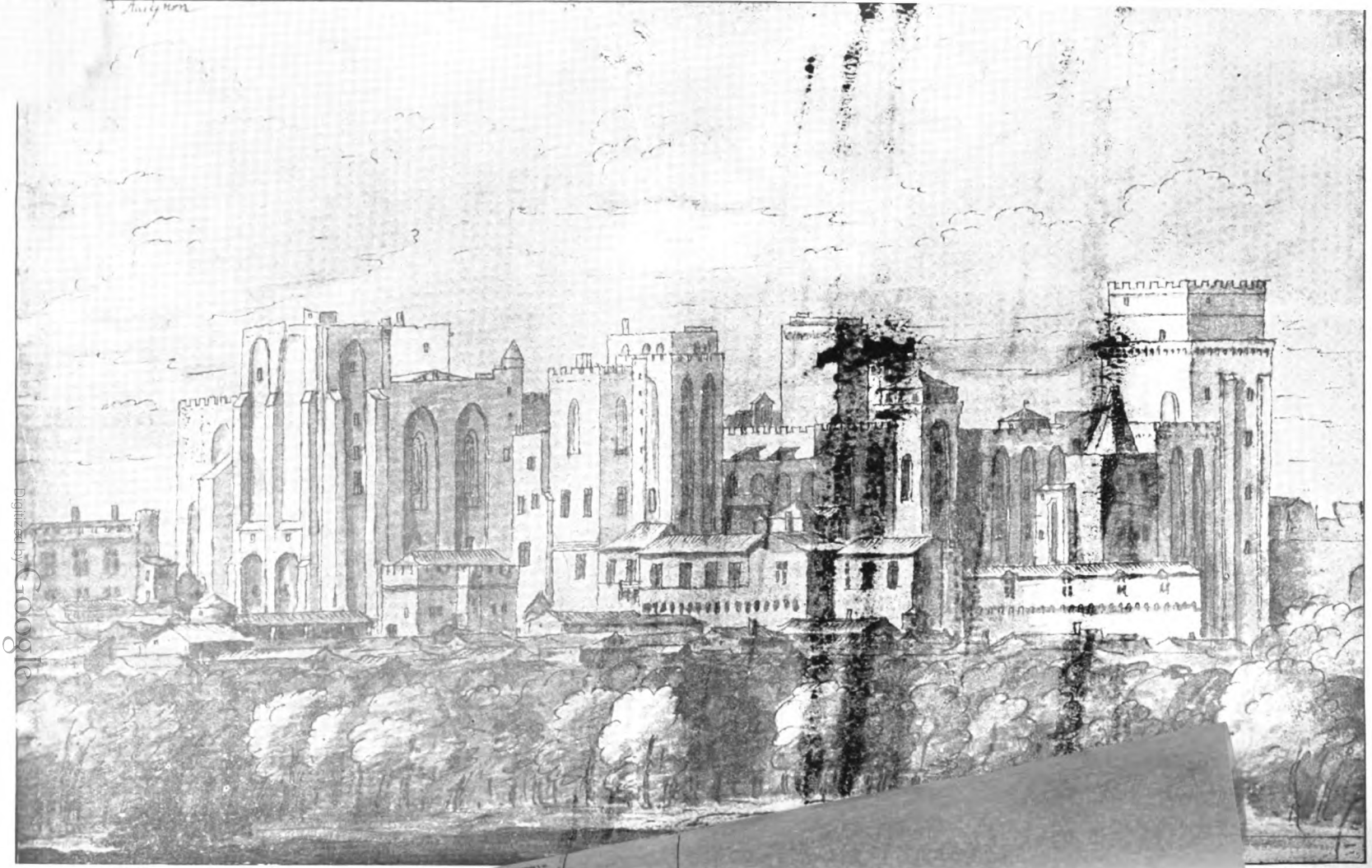

FACE ORIENTA

DES PAPES

DU VICE-LÉGAT

SIÈCLE.

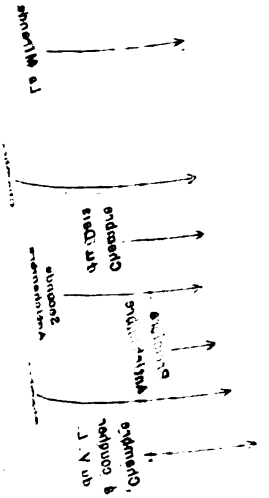

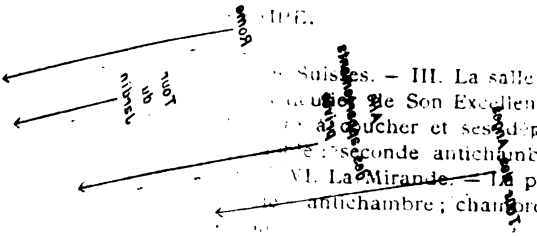

Suisses. — III. La salle des Cavaliers
de Son Excellence : première
à coucher et ses dépendances. —
seconde antichambre : salle du
VI. La Mirande. — La porte de fer. —
antichambre ; chambre d'audience ;

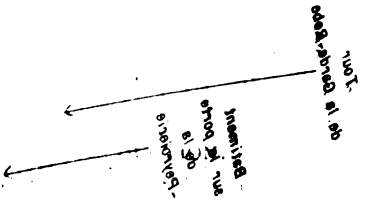

mais, dans l'immense édifice
successeurs, sont installés, aux
ommages d'importance, quel-
uvus de bons et nombreux
sonnels parfois considérables,
bales se soient accommodés
l'espoir de conserver au
prestige qui jadis environnait

Digitized by Google

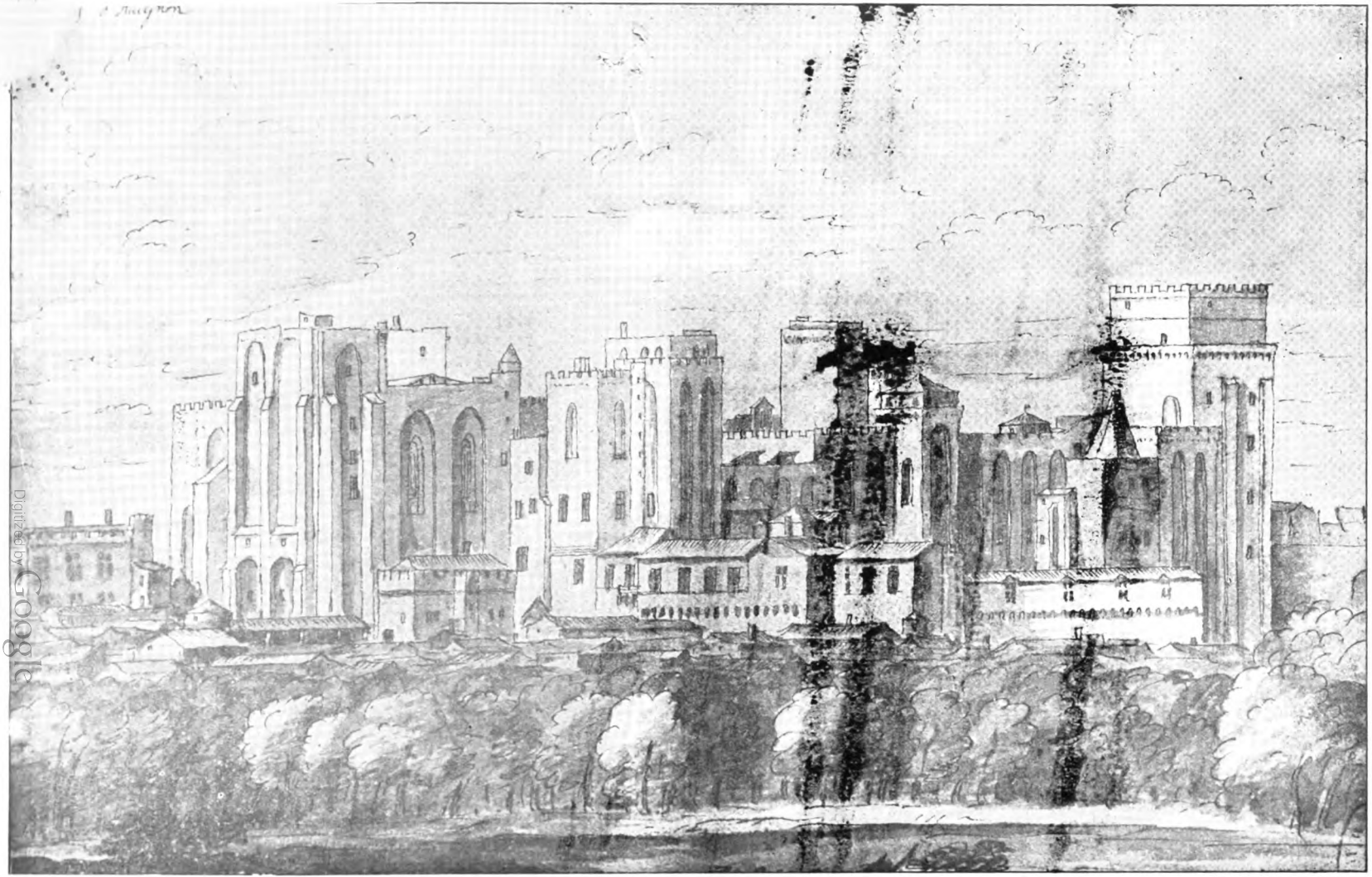

FACE ORIENTALE DU PALAIS DES PAPES, DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII[e] SIÈCLE.

Digitized by Google

AU PALAIS DES PAPES

LES APPARTEMENTS DU VICE-LÉGAT AU XVIII[e] SIÈCLE.

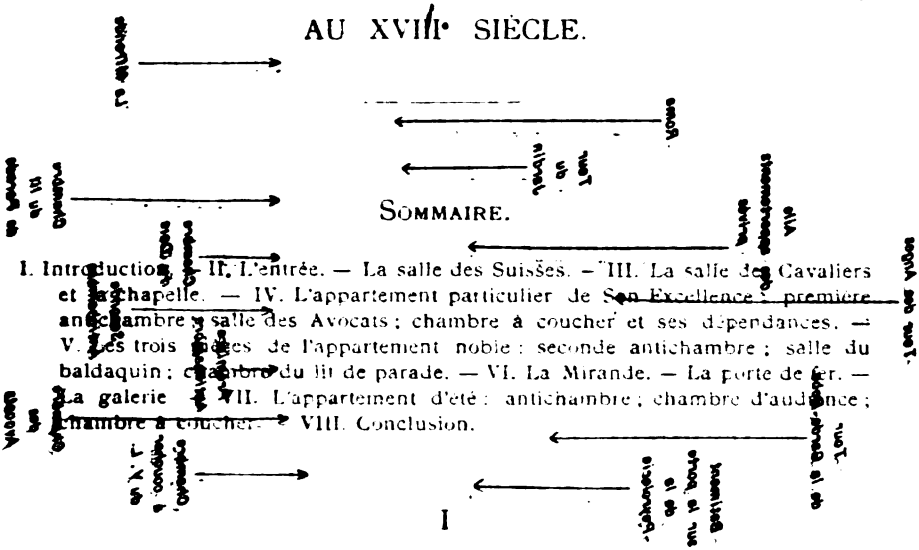

SOMMAIRE.

I. Introduction. — II. L'entrée. — La salle des Suisses. — III. La salle des Cavaliers et la chapelle. — IV. L'appartement particulier de Son Excellence : première antichambre ; salle des Avocats ; chambre à coucher et ses dépendances. — V. Les trois pièces de l'appartement noble : seconde antichambre ; salle du baldaquin ; chambre du lit de parade. — VI. La Mirande. — La porte de fer. — La galerie. — VII. L'appartement d'été : antichambre ; chambre d'audience ; chambre à coucher. — VIII. Conclusion.

I

INTRODUCTION.

A la place des Pontifes avignonais, dans l'immense édifice qu'ils avaient légué à leurs successeurs, sont installés, aux XV[e] et XVI[e] siècles, *des Légats*. Personnages d'importance, quelques-uns de naissance illustre, pourvus de bons et nombreux bénéfices, jouissant de revenus personnels parfois considérables, il est naturel que ces nouveaux hôtes se soient accommodés d'une habitation magnifique, avec l'espoir de conserver au pouvoir qu'ils exerçaient un peu du prestige qui jadis environnait la Curie.

Digitized by Google

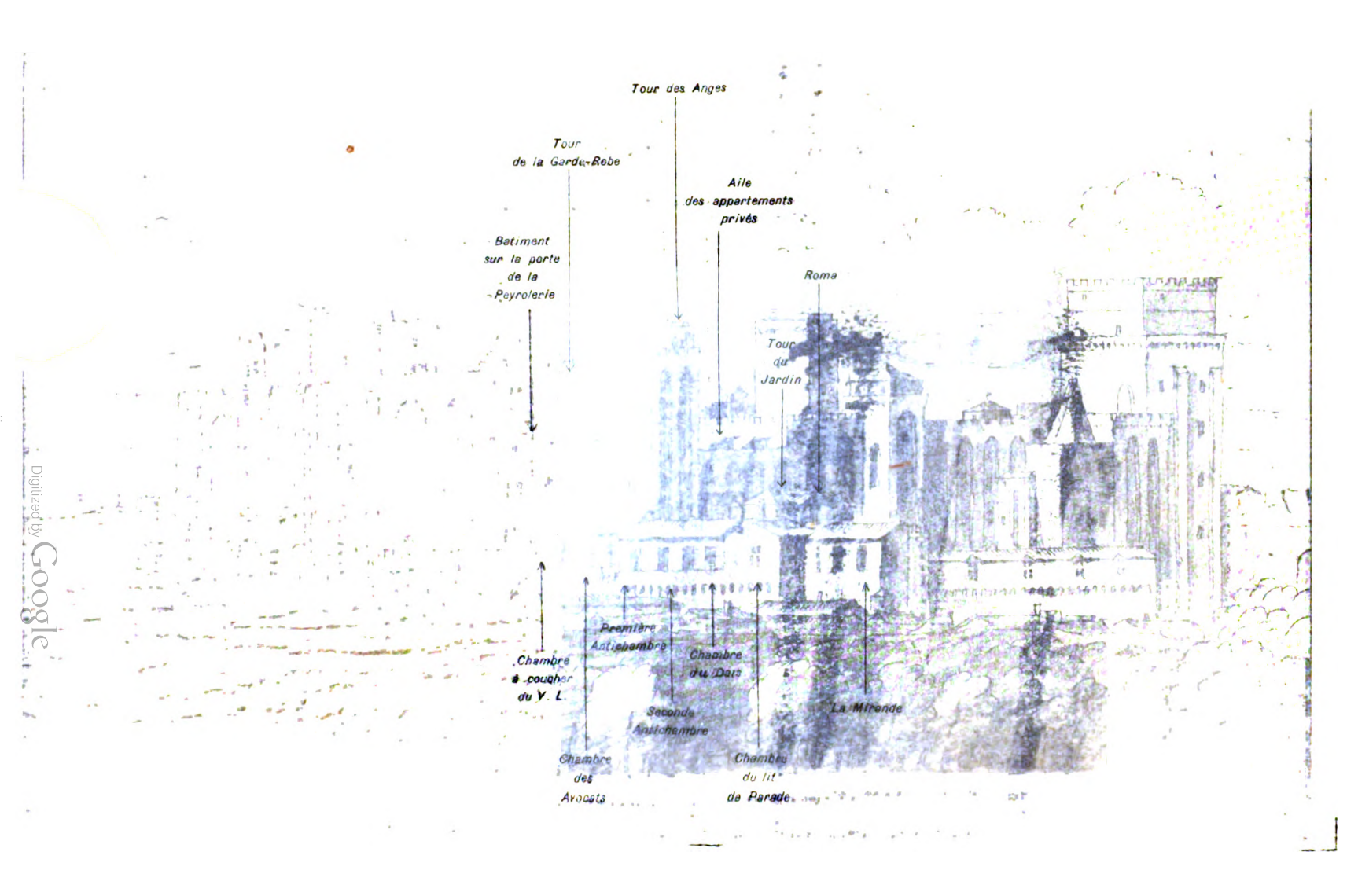

Digitized by Google

AU PALAIS DES PAPES

LES APPARTEMENTS DU VICE-LÉGAT AU XVIII[e] SIÈCLE.

Sommaire.

I. Introduction. — II. L'entrée. — La salle des Suisses. — III. La salle des Cavaliers et la chapelle. — IV. L'appartement particulier de Son Excellence : première antichambre ; salle des Avocats ; chambre à coucher et ses dépendances. — V. Les trois pièces de l'appartement noble : seconde antichambre ; salle du baldaquin ; chambre du lit de parade. — VI. La Mirande. — La porte de fer. — La galerie. — VII. L'appartement d'été : antichambre ; chambre d'audience ; chambre à coucher — VIII. Conclusion.

I

Introduction.

A la place des Pontifes avignonais, dans l'immense édifice qu'ils avaient légué à leurs successeurs, sont installés, aux XV[e] et XVI[e] siècles, *des Légats*. Personnages d'importance, quelques-uns de naissance illustre, pourvus de bons et nombreux bénéfices, jouissant de revenus personnels parfois considérables, il est naturel que ces nouveaux hôtes se soient accommodés d'une habitation magnifique, avec l'espoir de conserver au pouvoir qu'ils exercent un peu du prestige qui jadis environnait la Curie.

Digitized by Google

Mais, pour glorieux qu'ils soient, certains souvenirs écrasent plutôt qu'ils ne soutiennent. Les grands Légats ont peine à retarder une décadence fatale ; elle va s'accélérer après eux. Les *Vice-Légats* leur succèdent, mais ne les remplacent pas. Un coup d'œil suffit pour comprendre qu'ils ne sont vraiment plus à la taille du Palais apostolique. Ils le sentent eux-mêmes. Le vêtement est trop ample ; sa richesse ne compense pas son incommodité.

Les représentants du St-Siège eussent peut-être agréé l'idée de transférer ailleurs le siège du gouvernement, dans l'une des anciennes livrées cardinalices ou l'un des somptueux hôtels dont notre ville s'enrichit à partir du règne du grand roi [1]. Après réflexion ils durent se déterminer à ne pas abandonner les puissantes murailles qui les mettaient à l'abri de surprises toujours à redouter, ne fût-ce que de la part d'une population impressionnable et changeante comme la nôtre.

La raison d'économie les oblige-t-elle de se cantonner en un coin de la forteresse laissée à leur pleine et entière disposition, ils cherchent un endroit convenable, bien exposé, d'accès facile. Vers la tour des Anges, au sud-est du palais, ils se flattent de l'avoir trouvé ; là viendront se grouper avec les salles de gardes : les salons de réception, les chambres destinées aux étrangers de passage, l'appartement particulier... Chose curieuse, des constructions nouvelles sont jugées nécessaires alors que dans l'ancienne demeure pontificale certains bâtiments, faute d'être habités et entretenus, commencent de tomber en ruine.

Le lecteur remarquera que nous nous bornons à une époque : le XVIII[e] siècle. Il faut savoir choisir de courts moments dans l'existence du Palais pour fixer l'état des lieux, car les changements qu'il subit sont rapides à certaines dates.

Dès que les Vice-Légats sont devenus indépendants, leur train de vie ne varie plus. Le protocole a revêtu sa forme définitive. Dans tout le cours du siècle l'habitation reste identique à elle-

1. La question fut agitée dès le XV[e] siècle. — Biblioth. d'Avignon, n° 1552. Achard, *Notes historiques sur Avignon*. Extrait des délibérations du Conseil de Ville : « 26 janvier 1465. — Délibérer de demander au Pape, par un article exprès qui sera inséré dans les instructions des ambassadeurs, qu'aucun de ses Légats ou Vicaires ne fasse sa résidence dans le Palais apostolique, mais que S. S. députe un capitaine qui, à peu de frais, y réside pour le garder en la manière qu'il a été du temps de M. le Camérier. » Le camérier en question est François de Conzie.

Digitized by Google

même. Nous constatons notamment que sous Passionei elle se retrouve, à peu de chose près, telle qu'elle était sous Sanvitali. L'époque est favorable pour un travail d'ensemble.

Le XVIII[e] siècle, plus que tout autre, doit intéresser nos concitoyens. Par le fait qu'il précède immédiatement la réunion du pays à la France, son étude facilite singulièrement la comparaison du régime ancien et du régime nouveau. Ce rapprochement ne serait pas inutile; il permettrait d'établir le compte définitif de nos pertes et de nos profits.

Quoique voisin de nous, ce monde — convenons-en — nous paraît étrange et falot. Ces gouverneurs ecclésiastiques, à moitié laïques, tour à tour revêtus de la « simarre » et de la « mosette », font l'effet de personnages de comédie. Notre littérature s'en amuse; notre critique les traite sans ménagement. Ne sommes-nous pas injustes à leur égard? Un libre et vigoureux esprit trouverait ici son emploi et se ferait honneur, s'il tentait de dégager de l'atmosphère de préventions, qui les entoure, la véritable personnalité de chacun d'eux [1].

Il m'a semblé que ce serait encore servir l'érudition que de reconstruire le théâtre où s'agitaient les acteurs, protagonistes et comparses de notre histoire locale. Mon principal souci — à vrai dire — est de reproduire avec fidélité l'aspect du Palais apostolique, à ses divers âges. Le vieux monument, avant d'échapper aux mains des Souverains Pontifes, s'est transformé une fois de plus. Il a pris et conserve durant cette période une physionomie particulière, incontestablement originale. C'est assez pour qu'il mérite d'arrêter un moment notre attention.

∴

La difficulté de reconstituer l'habitation du Vice-Légat peut se mesurer au résultat obtenu par ceux qui s'y sont essayés. Rien de plus vague que leurs descriptions. Sans doute ils n'ignorent

1. Nous avons eu le plaisir d'entendre M. Saint-Martin, ancien député de Vaucluse, au cours d'une séance publique de notre Académie, vanter l'intelligence et la conscience du dernier représentant du St-Siège dans notre ville, Casoni, dont il a parcouru la volumineuse correspondance.

Digitized by Google

pas que nos gouverneurs occupent la région *sud-est* du Palais apostolique mais paraissent bien empêchés de préciser davantage. On a lieu de s'en étonner. Pampany — qui aussi bien est entre les mains de tout le monde — aurait dû leur être d'un grand secours dans cette recherche[1] : son plan n'oublie aucun des bâtiments existant au XVIII[e] siècle. — Il faut en convenir. Mais le plan de l'an IX ne possède ni légende, ni notice. On admet que Pampany s'est imposé l'obligation de placer sous nos yeux, toujours, *systématiquement*, le rez-de-chaussée des bâtiments, en suivant les accidents du terrain sur lequel est bâti le Palais. Nous pencherions plutôt à croire que, dans le choix de ses niveaux, il n'obéit qu'à sa fantaisie ou n'a guère en vue que sa commodité.

Le plan de Pampany, malgré ses défauts, nous est précieux. Il donne la direction générale de bâtisses importantes qui furent plus tard détruites par le Génie militaire et sur lesquelles nous n'aurions sans lui aucun renseignement topographique. En reproduisant certains détails caractéristiques que nous rencontrons d'autre part dans les documents contemporains, il rend possible l'identification de quelques pièces et permet ainsi de limiter le champ des investigations quand il s'agit de déterminer l'emplacement des autres.

Craindrions-nous de nous fier à lui ; il nous est loisible de le confronter avec d'autres témoins, par exemple : les plans militaires de 1821. Dressés avec le plus grand soin, d'une exactitude qui ne laisse guère à désirer, ces derniers cependant ont l'inconvénient de dater d'une époque où la moitié des bâtiments habités par le Vice-Légat sont déjà par terre.

Pour les âges qui ont précédé la Révolution, nous avons la faculté de nous reporter aux *plans cavaliers* dont E. Müntz a dressé la nomenclature à peu près complète[2], et aux dessins de l'*Album de Laincel* que le même auteur loue avec raison[3]. Quelques-uns sont étonnants, sinon par leur scrupuleuse fidélité, du

1. Le plan de Pampany, ou plan de l'an IX, a été reproduit plusieurs fois. Nous le trouvons dans la brochure de M. Duhamel, archiviste de Vaucluse. *Une visite au Palais des Papes*, Montpellier, Serre et Roumegens, 1904. — et aussi dans le tome I[er] du grand ouvrage du P. Ehrle : *Historia bibliothecae R. P.*. Rome, 1890.

2. E. Müntz, *Les Sources de l'histoire des arts dans la ville d'Avignon au XIV[e] siècle.* — Bulletin archéol., 1887.

3. Biblioth. d'Avignon. Estampes (in-f°), n° 36.

Digitized by Google

moins par l'abondance des renseignements qu'ils fournissent. On sent chez l'auteur la volonté de ne rien omettre.

Les représentations du monument, anciennes ou récentes, ne donnent que rarement le nom des grands corps de bâtiment, et moins souvent encore le nom des pièces. Leur valeur démonstrative est très inférieure à celle des documents écrits, dont certains ne dédaignent pas de nous faire connaître, chambre par chambre, la composition des appartements [1].

Nous mettrons à profit les indications de plusieurs « cérémoniaux » en italien et en français, qui se copient habituellement, mais quelquefois aussi se complètent. On y trouve généralement un appendice ayant pour titre : « *Note des meubles à fournir* », ou encore : « *Note pour la mesure des tapisseries* ». Grâce aux détails qu'il fournit, remarquables par leur précision, la reconstitution des lieux se fait, dans certains cas, d'une façon quasi mathématique.

C'est ainsi que la longueur nous est généralement donnée des tentures qui tapissent les parois des chambres (dans le sens horizontal). Tenant compte des différences qui existent dans les dimensions de chaque pièce de tapisserie pour une chambre déterminée ; considérant la position des ouvertures, leur nombre, leur grandeur, la distance qui sépare les fenêtres et aussi les fenêtres et les portes (ce qu'il est parfois possible de fixer), nous arrivons à connaître d'abord le *tour* ou « circuit » et encore les rapports des côtés entre eux.

Tel détail d'ameublement — les dimensions d'un tapis par exemple — nous renseignera plus sûrement encore sur la *forme* de la chambre ; une circonstance toute fortuite nous permettra d'inférer — je suppose — que les fenêtres placées sur l'un des côtés longs s'ouvrent au midi et d'établir ainsi son *orientation*.

« L'étiquette, remarque un auteur, nulle part n'est si nécessaire que dans le Palais apostolique d'Avignon, où doivent loger les rois, les princes, les grands seigneurs qui passent par cette cité [2]. » Gens d'Église, nobles, fonctionnaires, les membres des diverses hiérarchies ont leurs droits et prérogatives. Le cérémo-

1. Tous les documents que nous citons appartiennent — sauf indication contraire — à la Bibliothèque municipale d'Avignon.

2. Ms 2865, *Ceremoniale... da Paolo Dolci*, 1756.

Digitized by Google

nial énumère les honneurs dus à chacun. Ses règles sont précises, ses prescriptions formelles.

A notre point de vue, le cérémonial des *visites* offre le plus d'intérêt. Un ambassadeur est-il annoncé, le Vice-Légat s'avance à sa rencontre, dans la première salle de l'habitation; l'audience ayant pris fin, il le reconduit jusques à son carrosse. Au contraire, s'il s'agit de magistrats subalternes qui se présentent seuls sans leurs insignes, Son Excellence, se dérangeant à peine, les accueille et les quitte au seuil de l'appartement privé. Tous les cas sont prévus. Le code qui règle la préséance entre dans de minutieux détails à leur sujet. Il fixe la *salle* et le *point* de la salle où il est d'usage de s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, pour chaque personnage. On comprendra sans peine quel parti nous avons pu tirer de semblables explications.

Le Palais est le témoin habituel de *fêtes*, de *réjouissances*, les unes revenant à date fixe, les autres dues aux circonstances. Dans les descriptions, dans les relations qui nous en ont été conservées, la preuve doit se trouver si nos vues sont justes ou notre reconstitution téméraire. A cette épreuve décisive nous avons soumis les hypothèses formulées au cours du présent travail. Nous croyons pouvoir affirmer qu'elles l'ont subie sans dommage.

II.

L'Entrée (a). — La salle des Suisses (A) [1].

Il faut distinguer deux entrées : l'ancienne et la nouvelle. Lorsqu'il est question dans les documents du XVIII[e] siècle « de la porte où l'on monte en carrosse », on se la figure à l'*extérieur* du Palais. Si des personnes de haut rang viennent en visite, le Vice-Légat, tenu aux plus grands égards, pourrait-il les aborder ailleurs que sous le passage à croisées d'ogive, fermé par des sarrazines, qu'il faut franchir d'abord pour pénétrer dans l'enceinte du Château ? Telle est l'idée qui vient naturellement à l'esprit.

1. Pour les lettres entre parenthèses se reporter à notre plan.

Digitized by Google

Ne l'oublions pas : aux temps qui nous occupent s'est formé dans le grand Palais pontifical un autre palais, de proportions réduites. Ce dernier possède lui aussi son entrée principale. Il s'agit d'en établir l'emplacement.

L'habitation de Son Excellence est précédée d'une cour (*cortile*). Nous savons aussi que de la cour en question part un large escalier qui mène à la salle des Gardes. Cette salle, dite des Suisses, faisait-elle partie du bâtiment que l'on apercevait en entrant dans la cour d'honneur, vers l'orient, face à la grande entrée du Palais, et que l'on voit figuré sur le plan de Pampany ? La construction disparaît des documents dans le premier quart du XIX[e] siècle ; nous la croyons en ruine et avec elle, sans doute, la salle des Suisses. Calvet, vers la fin de sa vie, disait de celle-ci : « Elle est aujourd'hui détruite[1].

Cependant le plan de Caristie[2], daté de 1811, marque la place de la « salle des Suisses » dans cette portion du Palais des Papes que nous avons pris l'habitude d'appeler : l'aile des appartements privés. Il fallait opter entre deux opinions contradictoires.

La difficulté se trouve tranchée par Pampany. L'escalier ne fait pas saillie dans la cour d'honneur. Ce n'est pas un perron, mais un escalier intérieur. Son axe ne correspond pas à la grande entrée du Palais, comme on l'a prétendu. Il doit être reporté plus au nord, sur la gauche du spectateur. D'ailleurs *il aboutit à l'aile des appartements privés.*

Caristie avait pleinement raison, lui qui situe la salle des Suisses entre la « tour quarrée » ou tour des Anges et la « salle des Lierres » ou salle brûlée. Calvet n'a pas su éviter l'équivoque. Il veut signifier, non pas que la salle des Suisses est à bas, mais seulement que ses peintures sont détruites et la salle défigurée par les remaniements qu'elle a subis.

Nous voilà donc fixés sur l'emplacement de la première pièce de l'habitation. D'aucuns la supposent distincte de la « Salle Pontificale ». Il nous sera facile de démontrer leur erreur. Le manuscrit Chigi[3] s'occupe de la « sala Pontificia » sitôt après

1. Ms 2348, f° 423. — Esprit Calvet, fondateur du Musée de ce nom, mort en 1810.

2. Nous avons publié les parties importantes de ce plan dans notre étude : *Les Prisons du Palais des Papes à l'époque des massacres de la Glacière. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 115-146.

3. « *Memorie dell' armi ed iscrittioni de Sommi Pontifici... con quelle de cardinali legati e loro vicelegati.* » — Dédicace de : « Gio Angelo Canini all' eminentissimo cardinale Chigi », in E. Müntz, *Bulletin archéol.* 1887, p. 288.

Digitized by Google

qu'il a décrit les blasons qui couvrent les murs de la cour d'honneur. A certains moments, il oublie même l'épithète : *Pontificale*, et dit tout court ; *la Salle*. Ainsi fait l'historien Fantoni qui raconte que la petite compagnie des Suisses est préposée à la garde « della sala del Palazzo ». Cette salle est bien celle des Suisses. Nous le croyons d'autant plus fermement que la décoration est la même dans les deux cas.

En effet, au dire du manuscrit italien de 1664, sur l'une des parois de la salle Pontificale s'aligne la série des blasons des Vice-Légats. Or, Calvet signale la présence de leurs armoiries dans la salle des Suisses. L'érudit avignonais — il est vrai — laisse croire que l'on y trouve aussi les armes des Légats [1]. Simple apparence : il suffit de passer les noms en revue.

Dans l'énumération, en fait de légats, figure seulement le nom de Georges d'Armagnac, qui porte le titre de *co-légat* mais peut être rangé à la rigueur parmi les vice-légats.

L'expression de « Salle Pontificale » nous paraitra légitime, quand nous saurons que cette grande pièce était décorée entre autres des armes de tous les Souverains Pontifes qui siégèrent à Avignon ou visitèrent notre ville [2].

A quelle époque remonte l'établissement de la salle des Suisses ? Je rappellerai que la compagnie des Suisses fut fondée, selon Fantoni, par Georges d'Armagnac [3]. La salle, dans les premières années du XIX[e] siècle, était encore couverte d'une voûte en anse de panier [4]. Rien ne s'oppose à ce que, sous cette forme, elle date des environs de 1555. Le cardinal Farnèze est l'auteur de modifications importantes dans le Palais. Le manuscrit Chigi note que les armes de ce cardinal (et celles de Marcel II, pape) sont représentées sur la paroi extérieure de cette salle, au dessus de la porte d'entrée. Nous ne voyons pas quelle signification plus naturelle attribuer à leur présence en cet endroit.

1. Voici le titre qui précède l'énumération de Calvet : « Noms des Légats, Président et Vice-Légats d'Avignon, tels qu'ils étaient dans la salle des Suisses, au Palais apostolique, aujourd'hui détruite ».

2. Le Ms Chigi la décrit sous le nom de « sala Pontificia ». Il y note l'inscription suivante : « Summ. Pontif. qui vel Avenione sederunt, vel intra ejus legationis fines accesserunt ».

3. Laurent Drapier, ms 2562, f° 299, v°, dit aussi : « Le cardinal d'Armagnac fit venir des Suisses pour sa garde. Ils arrivèrent dans Avignon au mois de janvier 1573 ».

4. Nous trouvons ce détail sur le plan militaire de l'an XIII.

Digitized by Google

Si l'on se rapporte au plan de l'an XIII et à celui de l'an IX, la salle mesurait à peu près 23 mètres de longueur. Sa hauteur, aussi bien que sa largeur, était de 8 mètres environ.

Voici quelques autres détails qui nous paraissent intéressants. La porte d'entrée (a') est au sommet des degrés qui constituent « l'escalier de la salle des Suisses » [1]. A son départ (a) dans la cour d'honneur [2], celui-ci est formé de quatre marches extérieures, petit perron qui aboutit à un repos sur lequel se tenait le gouverneur, quand il passait en revue, avec le premier consul de la ville, le corps de la Maréchaussée [3]. Nous comptons quelques marches encore, après quoi l'escalier s'élargit brusquement. C'est d'abord un vaste et profond palier que nous avons lieu de croire éclairé par un « fanal » [4]. De ce point jusqu'à la salle, l'escalier n'a pas moins de 20 à 25 marches. Le long des degrés se rangent les chevau-légers dans les occasions solennelles [5].

La grande entrée n'est pas la seule porte de la salle des Suisses. Il est question d'une « petite porte qui conduit au quartier des Suisses » [6]. On la voit sur le plan de Pampany garnie de quelques marches [7]. Par cette entrée de service (b) les soldats vont et viennent. Elle est utilisée par le Vice-Légat et les personnes qui lui font cortège quand il se rend à Notre-Dame et retourne au Palais par la voie la plus courte [8]. La « piccola porta » est aussi appelée : « la vieille porte » [9], ou encore : « l'es-

1. On appelle cet escalier indifféremment : la grande échelle, le grand escalier, le grand degré, le premier escalier, etc...

2. Cet escalier est bien celui où accoste le carrosse des visiteurs. Le Ms 2395, f° 231, nous apprend que l'ambassadeur d'Angleterre, en 1635, « étant descendu de carrosse au pied de l'escalier qui est dans *la cour du Palais*, fut conduit par Mgr le Vice-Légat (Balthazar Cenci) à l'appartement magnifiquement meublé .... »

3. Ms 2865. *Cérémonial pour la revue des troupes de la Maréchausssée*, p. 214.

4. Ms 1705, fol. 158. « Mgr le V. L. l'accompagna (l'évêque de Nîmes) jusqu'au bas du grand degré de la « salle des Suisses, le quitta au-dessous du *fanal* et se retourna sans attendre que Mgr de Nîmes fut parti ». — V. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement :* « Fanal : sorte de grosse lanterne,... en Provence, le *fanau* est encore en usage. »

5. Ms 1705, fol. 128, v°. Visite des dames : « La brigade des cavaliers se range en haie *le long des degrés.* »

6. Ms 2865, p. 191 : « Per la piccola porta che conduce al quartiere delli Suizzeri. »

7. Ms 2507. Cérémonial : « Quand il vient un nouveau gouverneur des armes [Mgr].... l'accompagne jusques à la dernière porte de la salle des Suisses où il y a *trois ou quatre degrés.* »

8. Nous le ferons voir par la suite.

9. Ms 2507, p. 95-96 : « Quand Mgr est arrivé à la *vieille porte* de la salle des Suisses.... »

Digitized by Google

calier vieux » de la salle des Suisses [1]. Nous croyons qu'elle représente l'une des portes primitives du bâtiment.

A l'autre extrémité est une porte (e) semblable à la grande entrée : nous aurons à nous en occuper tout à l'heure. Vers le milieu de la pièce, mais plus près de l'entrée, sur la paroi du couchant, nous constatons l'existence, signalée par les documents, « de la porte qui conduit à la grande chapelle » [2], la même sans doute qui s'ouvre sur « la montée de l'Auditeur » [3], ou, si l'on préfère, sur « l'échelle de M. l'Auditeur général qui est aux deux tiers de la salle des Suisses [4]. » (V. notre plan en b').

La première grande pièce de l'habitation du Vice-Légat est assez mal éclairée : la partie qui touche la tour des Anges ne reçoit de lumière directe ni du levant, ni du couchant ; la partie nord tire son jour de deux grandes fenêtres ouvertes sur les jardins, à l'orient du palais (c. c').

En temps ordinaire, la salle des Gardes semble occupée exclusivement par les estafiers qui, dès le matin, la mettent en état et, à partir du milieu du jour, au nombre de huit — s'y tiennent à la disposition de Son Excellence [5]. Dans les grandes circonstances. les Suisses y sont de garde. On les voit faisant la haie, la hallebarde au poing, sur le passage des visiteurs [6].

Le président Durini se proposait de célébrer dignement le couronnement de Pie VI. Mais, empêché par le mauvais temps de donner à la population le spectacle traditionnel d'un feu d'artifice, il y substitue, *in promptu*, un festin dans ses apparte-

1. Ms 2507, Fête-Dieu, p. 106 : « Étant arrivés à l'*escalier vieux* de la salle des Suisses.... »

2. Ms 2865, fol. 458 : Visità d'un Presidente : « La famiglia fu a riceverso *alla piccola porta che monte alla gran capella* » dans la salle des Suisses.— Ms 2865. Prise de possession du nouveau Vice-Légat. Il accompagne le Viguier et les Consuls : « fine à la *porta della scalella che va alla gran capella...* » Ms 2865, p. 173 : « Quando S. E. tramontate le scale della salla delli Suizzeri .. in faccia *alla porta che monta a la gran capella* congedo... il Vighiero, Consoli et Assessore » ; p. 195 : « Alla *porta della scala che va à la gran capella.* »

3. Ms 2863, fol. 74. Visite du R. P. Général de l'Oratoire : « Son Excellence... l'a ensuite accompagné jusques à la porte de la grande échelle, par delà *la montée de l'Auditeur* ». Cet escalier était probablement dans l'épaisseur du mur.

4. Ms 1705, fol. 116, v°. Couronnement de Clément XII : « La famille va attendre MM. les Consuls à l'*échelle de M. l'Auditeur général qui est aux deux tiers de la salle des Suisses.* »

5. Ms 2865, *Ceremoniale*, p. 560 : « Persone della famiglia de V. L..... »

6. Ms 1705, fol. 128, v°. Visite des dames : « Les suisses qui sont de garde prennent la hallebarde et restent en haie dans leur salle »

Digitized by Google

ments [1]. « La première salle contenait 100 couverts. » De riches tapisseries recouvraient les murs pour la circonstance. « Deux rangs de lustres avec quantité de bougies étaient vis-à-vis de miroirs. » Nous appelons l'attention sur les détails qui suivent : « Sur le fond, à main gauche en entrant, était une tribune pour la symphonie. Au haut de la muraille, au-dessus de la tapisserie, on avait placé les armes du Pape. Sur la porte du fond qui conduit dans les appartements était le portrait du Souverain Pontife. » On se rendra compte que de la porte d'entrée principale au fond de la pièce, du côté du nord (à gauche en entrant), il existe un espace plus que suffisant pour loger un orchestre. A l'autre bout se trouve la grande porte (e) qui, comme nous allons voir, donne accès dans les appartements.

III

La salle des Cavaliers (B) et la Chapelle (K)

Dans le document intitulé « le Rolle » [1], l'on mentionne la *salle des Cavaliers* immédiatement après la salle des Suisses, ce qui semble prouver qu'elle est au voisinage de cette dernière. Elle doit être d'assez grandes dimensions : c'est une « salle ».

Au niveau de l'étage de l'ancienne Petite Aile que nous venons de décrire existe, dans la tour des Anges, une pièce qui remplit les conditions voulues. Elle mesure dix mètres sur les deux côtés ; son plafond est élevé, ses fenêtres hautes et larges. Une entrée spacieuse la met en communication avec la salle des Suisses.

Mais avant tout je crois nécessaire d'établir que la « salle des Cavaliers » est en même temps la *salle des Légats*. A partir du XVII[e] siècle, les documents signalent l'existence au Palais d'une « salle des Légats ». En 1689, le comte de Grignan est reçu à la porte de la dite salle des Légats [2]. Dès qu'il s'agit de gens de qualité, Son Excellence va à leur rencontre « nella sala dei

. Ms 2449, p. 387 *Relation* (imprimée) *des fêtes pour l'exaltation de Pie VI*. 1775.

1. Ms 2863, fol. 5 : « Rolle des meubles nécessaires... pour les appartements d'été et d'hyver ».

2. Ms 2394, fol. 265, v°.

Digitized by Google

Legati », plus ou moins loin, suivant le caractère dont ils sont revêtus [1].

Où est-elle exactement située ? Paolo Dolci, reproduisant en 1756, presque mot à mot, la prescription du cérémonial de 1729, a soin de spécifier que la salle est celle *des Cavaliers*. Ainsi la salle des Cavaliers ne fait qu'un avec la salle *des Légats*.

De cette dernière, Valadier avait fixé la situation en termes parfaitement clairs, dès l'année 1600 : « La tour des Anges, dit-il, la plus belle de toutes, où est l'Archive admirable dans les fondements, [renferme aussi] la salle des Légats » [2]. Des peintures la décorent, d'où elle tire son nom : cela n'est pas douteux. Fantoni parle des armoiries qui, de son temps, figurent dans la « sala del Palazzo ponteficio d'Avignone ». Ce sont celles de nos Légats. J'ai acquis le droit d'affirmer que la salle des Légats est dans la tour des Anges, pour avoir découvert, à l'étage qui retient en ce moment notre attention, une frise peinte comprenant la série tout entière des armoiries de nos Légats [3]. Détail intéressant, sur la frise manque le blason de Marc Condulmero. Les armes de son rival, le cardinal de St-Eustache, suivent immédiatement celles de François de Conzié. Or, Fantoni protestait de son temps contre l'absence injustifiée, disait-il, de Condulmero « parmi les autres Légats de la salle du Palais pontifical » [4]. Coïncidence fortuite? Personne ne voudrait le croire.

A cette même place, que sa décoration caractéristique nous permet de reconnaître comme étant l'emplacement de la salle des Légats, il est certain que se trouve aussi la salle des Cavaliers. Entre celle-ci et la vaste pièce où se tiennent les Suisses les cérémoniaux mentionnent un escalier, lequel marque la limite où Monseigneur s'arrête, quand il reconduit, par exemple, le *Vice-Gérent* [5].

Un maître de chambre ne peut s'empêcher de remarquer que

1. Ms 1705, fol 13, Ceremoniale... : « Tutti li sudetti s'incontrano nella sala dei Legati più o meno secondo il loro carattere ».

2. *Le Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant*, in-4°, Bramereau, Avignon. (Bibl. d'Avignon, 4258, p. 30.)

3. V. la description que nous en donnons, in : « *Les armoiries peintes du Palais des Papes* ». — *Annuaire de la Société des Amis du Palais*, 1914.

4. Fantoni. *Istoria d'Avignone e del Contado Venesino*. Venetia, 1678, tom. I, p. 314 : « Marco Condulmerio non e descritto nel catalogo de' Legati d'Avignone nè il suo nome, o le sue armi si vedono trà quelle de gli altri Legati nella sala del Palazzo pontificio d'Avignone... »

5. Ms 1705, fol. 90. — Mémoire de tous les cérémoniaux : « ...Mgr accompagne le Vice-Gérent et les juges jusques aux degrés de M. le Dataire, et ensuite il se retire.

Digitized by Google

Son Excellence a cru devoir accompagner M. l'intendant de Toulon « jusques aux degrés de M. le Dataire ». Il signale l'erreur commise et déclare qu'il fallait « l'accompagner jusqu'au bout de la salle des Suisses » [1]. Le même auteur relate encore que M. le Président de Toulouse, arrivé au Palais, a été reçu par le Vice-Légat « à la porte de la salle des Suisses », « c'est-à-dire, ajoute-t-il, aux degrés de M. le Dataire » [2]. De même, le comte de Suze est reconduit jusqu'à cette limite: « Alla porta che si monte... dal Datario [3] ».

La position de l'escalier n'est pas douteuse. Il est spécifié que Son Excellence s'avance, pour recevoir les Juges de St-Pierre, « jusques à l'échelle du Dataire mais qu'il n'entre pas dans la salle des Suisses [4] ». D'autre part, le Nonce logé au palais dans l'appartement d'hiver, quand il est visité par MM. de l'Université, les accompagne au retour « jusques à la porte des Cavaliers, c'est-à-dire près les degrés de M. le Dataire [5] ». Si l'échelle de M. le Dataire touche à la fois la salle des Suisses et la salle des Cavaliers, il est nécessaire qu'elle se trouve dans le passage qui les unit [6]. Par cet escalier — qui existe encore — l'on montait, à l'époque pontificale, de la chambre des Ecuyers à la chambre à coucher du Pape [7].

On ne sera pas surpris que le manuscrit Chigi donne à la salle des Cavaliers le nom d'*anticamera*. Elle est comme le vestibule de l'habitation et donne accès — nous le prouverons par la suite — dans l'appartement d'hiver et aussi dans l'appartement d'été.

Il ne faut pas confondre les antichambres du XVIII[e] siècle avec l' « anticamera » de 1664. Sur les parois de celle-ci règne une frise où se retrouvent les blasons des Légats et leurs inscriptions [8]. Il s'agit bien de la « salle des Légats ».

1. Ms 1705.
2. Ms 1705, fol. 54.
3. Ms 2865, fol. 430.
4. Ms 2865. *Cérémonial pour les Juges de St-Pierre:* « e poi gli accompagno fino alla scala del Datario e non entra nella sala delli Suizzeri. »
5. Ms 2863, fol. 57.
6. Ms 2862, fol. 56, nous lisons : « Mgr le Vice-Légat reçut (l'Archevêque d'Arles) à la porte des Suisses, près la montée de M. le Dataire ».
7. L'escalier est figuré sur notre plan.
8. Ms Chigi : « Anticamera. – ...Sopra... corre un fregio d'armi delli sequenti Legati cum le loro iscrittioni ».

Digitized by Google

La salle des Légats était éclairée par deux fenêtres seulement, tournées à l'*est*. Nous les retrouvons aujourd'hui. Elles sont assez larges pour avoir pu loger les tables sur lesquelles, à leurs heures de loisir, MM. les Cavaliers jouaient aux cartes [1].

Outre les fenêtres nous comptons quatre portes (e, e, e, e). Leurs encadrements de pierre ont des profils qui rappellent le XVII[e] siècle. Des inscriptions gravées ne permettent pas d'hésiter même un instant sur la date de leur naissance. La porte d'entrée est de Delphini (1692-1696) ; la seconde de Gualteri (1696-1700) ; les deux autres de Sanvitali (1700-1703). Nous aurons à en reparler.

A l'époque qui nous occupe les murs sont couverts de cuir doré [2]. Cette *tapisserie* remonte vraisemblablement au début du XVII[e] siècle. Nous pensons qu'elle « marche » avec la frise armoriée dont il a été question plus haut. Une autre décoration l'a sûrement précédée, qui figurait des portiques. De teinte claire, on la retrouve un peu partout dans l'épaisseur des enduits. Des fragments très importants garnissent encore l'embrasure des fenêtres. S'il nous était permis de hasarder un avis, nous estimerions que ces peintures remontent au milieu du XVI[e] siècle [3]. Signalons enfin, aux endroits où la pierre est à découvert, les rinceaux à grand dessin que l'on s'accorde à dater des Papes avignonais.

La salle des Légats est-elle exclusivement réservée à la compagnie des Chevau-légers ? Nous savons que le lundi et le jeudi de chaque semaine, de 10 heures à midi, le Vice-Légat y préside les audiences publiques [4]. Un document contemporain nous apprend qu'il prenait place sur un trône abrité par un baldaquin, lequel occupait — à notre avis — le trumeau entre les deux fenêtres [5].

1. Ms 2863, fol. 5. *Rolle des meubles :* « La salle des Cavaliers a... deux tables ». — Ms 1705, fol. 35, v°. *Rôle des meubles* : « La salle des Cavaliers.... deux tables dans les embrasures des fenêtres ». — Ms 2863, fol. 55. Le Vice-Légat régale le Prince de Danemarck : « Pendant que l'on soupait, on couvrit la table où jouent ordinairement les cavaliers ».

2. Ms 2863 : « La salle des Cavaliers,.. est tapissée de cuir doré ».

3. Au-dessus des colonnes qui font partie de cette décoration, on pourra voir une fleur de lis. Cet attribut est du cardinal Charles de Bourbon-Vendôme (1565-1590). Mais aussi bien rien ne s'oppose à ce qu'il soit considéré comme étant la signature du cardinal Farnèze (1541-1565).

4. L'auteur du « *Rolle* », ms 2863, dit expressément : « ...La salle des Cavaliers où Son Excellence donne les audiences publiques ». — Cf. ms 2865.

5. Ms 2865, p. 297 : « L'audienza publica S. E. la tiene nella sala dei Cavallegieri ove-ci è il baldachino e balaustrata acciè destinata... Alloro che S. E. si e posto a

Digitized by Google

Paolo Dolci fait aussi mention d'une balustrade autour de l'espace réservé aux magistrats. La foule avait sans doute la faculté de se tenir sur « des bancs tout autour » de la salle [1].

A l'occasion, la pièce se transforme en salle à manger. Mgr Delphini, en 1662, y régale le Prince de Danemarck qui tient le milieu de la table et tourne le dos à la crédence « dressée sous le dais où Mgr donne audience ordinairement [2] ».

Lors de la visite de la Reine douairière d'Angleterre, une table de 30 couverts est dressée pour le repas de midi « alla sala dei Cavallegieri ». Le chroniqueur remarque que tout se passa avec ordre, parce que la consigne fut rigoureusement exécutée de ne laisser entrer personne [3]. Le public ne fut pas admis dans la salle, mais par exception et sur le désir formel de la Reine. Les grands se donnaient volontiers en spectacle ; la faveur était fort recherchée d'assister à leurs repas.

Si des fêtes ont lieu, au Palais, la salle des Cavaliers a sa part des illuminations. Une estrade s'y construit, en 1748, pour le concert « d'instruments et de voix » organisé en l'honneur du duc de Richelieu, auquel assistent de nombreux invités, « dames et cavaliers », priés à cet effet par Mgr Pascal Aquaviva [4].

* * *

La salle des Chevau-légers a une annexe : *l'oratoire* (K), où Son Excellence entend la messe que célèbre « tous les jours au Palais » l'un de ses deux chapelains [5]. L'*anticamera* communique avec la chapelle au moyen d'une porte. Le manuscrit italien de 1664 est très affirmatif sur ce point [6].

sedere pro il di lui trono ». — « Le dette audienze sogliono venersi due volte la settimana, il lunedi e giovedi ». V. aussi ms 2863, fol. 55

1. Ms 2863, fol. 5. *Rolle des meubles...* : « La salle des Cavaliers... a des bancs tout autour ».

2. Ms 2863, fol 55.

3. Ms 2865, fol. 440. Visita della Regina d'Inghilterra.

4. Ms 2865, p. 514 : « Fece ancorà fare un gran palco nella sala dei Cavallegieri e la fece adornare cum placche e lumine di cristallo e fece levare il baldachino » ; p. 515 : « ... fù dato principio al concerto già preparato d'instrumenti e voci nella sala dei Cavallegieri sul palco de la detta, ove indistintamente se devano dame e cavalieri ».

5. Ms 1705, fol. 133. *Cérémonial pour la messe basse que Mgr entend tous les jours au Palais.* — Ms 2865, p. 139. *Cérémonial pour les chapelains de S. E.*

6. Ms Chigi : « Anticamera. — ...la Messa si ode nell' anticamera per la porta... »

Digitized by Google

Si nous comprenons bien les explications fournies par le cérémonial, avant chaque audience publique le Vice-Légat assiste à la messe — qui se dit dans la chapelle — en se tenant dans la salle des Cavaliers. Du pied de son trône il peut suivre les mouvements du prêtre [1].

Il est bien établi, par nombre de témoignages, que la chapelle et la salle des Cavaliers se touchent. De la table où est assis le Prince de Danemarck les bouts regardent, d'une part, le mur de l'antichambre de Mgr le Vice-Légat et, d'autre part, *le mur de la chapelle* [2].

On nous explique même que dans celle-ci un orchestre a été installé. Il est vrai que « le concert fort beau ne s'entendit guère, à cause de l'affluence du peuple qui était dans la salle », bien que, sans doute, la porte fût restée grande ouverte [3].

Une des fenêtres de la chapelle donne dans la salle des Suisses. Nous tenons le renseignement d'abord du manuscrit Chigi. « Cette ouverture, dit-il, sert à la domesticité » [4]. Son existence est confirmée par les cérémoniaux. Le primicier de l'Université est reconduit « alla finestra della capella, alla sala delli Suizzeri [5] ». De même, les auditeurs de Rote sont accompagnés « jusques au devant de la fenêtre de la chapelle dans la salle des Suisses [6] ».

Le fait que l'une des deux ouvertures mentionnées donne dans la salle des Suisses et l'autre dans la salle des Cavaliers prouve que l'oratoire est placé dans l'angle formé par la jonction des deux bâtiments.

Si — en 1664 — la porte existe bien à l'endroit marqué sur notre plan, l'encadrement de pierre que l'on voit du côté de la salle des Cavaliers date seulement des premières années du XVIII[e] siècle ; il porte la signature de Sanvitali. Quant à la fenêtre donnant sur la salle des Suisses, elle offrait la particularité

1. Ms 2865, p. 227. V. plus loin

2. Ms 2863, fol. 55. Mgr le Vice-Légat régale le Prince de Danemarck.. : « Le Prince avec les dames et Mgr s'en allèrent à la salle des Cavaliers où le couvert était mis à une table longue qui commençoit depuis la muraille de la chapelle jusques à celle... »

4. Ms 2863, fol. 55 : Mgr régale...

5. Ms Chigi : « ... La Messa si ode nella sala (Ponteficia) per una fenestra che vi risponde per commodità della servitù. »

6. Ms 2865, p. 257.

7. V. plus loin,

Digitized by Google

d'être munie d'une grille de fer, ou « ferrata » [1]. Nous avons à peine besoin de faire observer que le jour venait d'une ouverture percée au levant, donc sur la paroi opposée, — alors comme aujourd'hui — [2].

L'oratoire est voûté. Nous n'avons pu nous assurer si cette voûte est antérieure à 1664. L'auteur du manuscrit Chigi prétend que la décoration est en grisaille (?) et qu'entre autres motifs l'œil rencontre, au sommet de la pièce, « nella sommità », les armes d'un Barberini [3].

J'affirme qu'à l'heure présente sur la voûte en question figurent, non pas les armes d'Urbain VIII ni d'aucun de ses neveux, mais le blason d'un *Chigi*. La solution de cette difficulté est encore à trouver [4].

IV

L'appartement particulier de Son Excellence. (C, D, E.)

Des trois pièces principales qui constituent l'appartement du Vice-Légat celle qui précède les deux autres est de telle importance, que j'ai pu songer à en faire l'objet d'un chapitre à part. C'est un point de repère, notamment pour les cérémoniaires. Elle sert à distinguer les deux moitiés de l'appartement, dont l'une, disent-ils, est « à droite » et l'autre « à gauche » de la *première antichambre*. Il faut nécessairement passer par celle-ci pour

1. Ms 2863, fol. 33 : — Mgr accompagne le primicier jusques à la *ferrade*.... Mgr Gualterio allait jusques à la grille de la chapelle ». — Ms 2865, fol. 365 et suiv. : « S. E.... la congeda (la Ruota) e accompagna finò alla ferrata della capella della sala delli Suizzeri come e costume. »

2. L'existence d'une grille dûment constatée, à une fenêtre par où l'on aurait pu pénétrer dans la chapelle, nous explique le détail suivant que nous trouvons, ms 2863, fol. 44. — Arrivée de la Reine douairière d'Angleterre : « Quand on desservit, on reposa tous les plats [d'argent] dans la chapelle, pour plus de sûreté ». Il s'agit du repas servi dans la salle des Cavaliers.

3. Ms Chigi : « Anticamera... La sopradetta porta entra in una capella dipintò d chiaro oscuro nella sommità della cui... » On ne dit pas : le sommet *de la voûte*.

4. On admettra malaisément que les peintures que nous avons sous les yeux soient postérieures à la description de Canini. Nous trouvons dans les angles, comme motif de décoration, l'aigle échiqueté d'un Conti (sans doute *Nicolas*, vice-légat de 1655 à 1659).

Digitized by Google

arriver dans l'une quelconque des autres pièces. Elle commande l'ensemble de l'*appartement d'hiver*.

Néanmoins nous devons surtout la regarder comme l'entrée du logement particulier. La première antichambre est utilisée constamment par le Vice-Légat pour son usage personnel, mais non pas exclusif, car elle lui est commune avec les étrangers qui disposent de chambres voisines.

La première antichambre (C) communique directement avec la salle des Cavaliers (B). Le président d'Oppède, en 1696, est reçu par Monseigneur « à l'antichambre, près la salle des Cavaliers »[1]. Paolo Dolci mentionne la porte qui « dell' anticamera si entra nella sala de i cavallegieri »[2].

Comme elle fait partie de l'appartement d'hiver, nous devons supposer que la porte qui y conduit est au midi de la salle des Cavaliers. D'ailleurs nous savons que, si la chapelle est au nord de la dite salle, l'antichambre est à l'extrémité opposée[3]. On y pénétrait sûrement par la porte de Gualteri, aujourd'hui murée.

En examinant cette porte, de l'extérieur, avec attention, on arrive à se convaincre qu'il s'agit d'une ancienne grande fenêtre. Primitivement, la chambre dite alors des Ecuyers tirait en partie son jour du côté du sud, par cette baie d'éclairage qui plus tard devint une porte — nous ignorons à quelle époque —.

L'espace vide entre la tour des Anges et le rempart fut occupé par un étage dont l'existence ne peut être contestée. Sans parler des traces laissées sur les murs avoisinants, nous en trouvons la preuve dans la fenêtre transformée en passage. Il suffit de considérer le sol de ce passage, en pente douce, qui descend du nord au sud. La salle des Cavaliers et la pièce voisine, où menait la porte de Gualteri, se trouvaient à des niveaux différents.

Ces dispositions sont implicitement reconnues par les auteurs contemporains. La première antichambre est en contre-bas, par rapport à la salle où se tiennent les chevau-légers. Le 1er janvier 1702, Sanvitali va recevoir le duc de Brunswick « au commencement de l'antichambre, sans monter le glacis »[4]. Six ans auparavant, Gualteri, allant au devant du président d'Oppède, s'avançait dans « l'antichambre près les degrés de la Salle des Cavaliers »[5].

1. Ms 2863, fol. 59, v°.
2. Ms 2865, p. 29. *Cérémonial pour les ducs de Sa Sainteté.*
3. Ms 2863, fol. 55. Mgr le Vice-Légat régale...
4. Ms. 2863, fol. 75.
5. Ms. 2863, fol. 59, v°. Visite du président d'Oppède.

Digitized by Google

Il est possible, nous dirions même : il est probable que, dans l'intervalle, les quelques marches dont il est question ont été supprimées et remplacées par un plan incliné pour la facilité des communications [1].

Le « *Rolle* » nous apprend que dans la première antichambre de l'appartement d'hiver « il y a un balcon » [2]. Ce détail est typique. Nicolini, en 1683, reçoit l'évêque de Vaison « à l'accoutumée », c'est-à-dire « au milieu de l'antichambre qui est proche le balcon » [3]. Le Vice-Légat, au cours d'une visite qu'il fait à certain cardinal logé dans la moitié gauche de l'appartement d'hiver, est reconduit par ce dernier « jusqu'au balcon de l'antichambre » [4].

Nous voyons ce balcon (f, de notre plan) représenté sur le plan cavalier de 1618. Les dessins de l'album Laincel nous le montrent devant l'une des fenêtres qui éclairent la pièce établie sur le rempart, au sud de la tour des Anges [5]. A cet aplomb nous retrouvons aujourd'hui les trois consoles qui le supportaient [6].

La première antichambre ne saurait être située ailleurs qu'en cet endroit ; on en sera pleinement convaincu, quand nous aurons pu déterminer l'emplacement de la salle de la Mirande et celui de la chambre à coucher du Vice-Légat.

Le contenu de la première pièce de l'habitation privée est des plus simples. Les murs sont tendus de cuir. Deux tables, des chaises, sont fournies et entretenues par la Révérende Chambre [7]. Le Vice-Légat n'a pas à s'occuper de cette partie du mobilier.

1. Dans la relation des fêtes en l'honneur du Prince de Danemarck, sous Delphini, en 1692, nous lisons : Ms 2863, fol. 55 : « Toutes ces dames se rendirent au palais où Mgr le Vice-Légat les reçut, leur allant au-devant presque à toutes jusques aux *degrés de l'antichambre* ». L'existence des degrés, antérieurement à Gualteri, est bien établie.

2. Ms 2863, fol. 5. *Rolle des meubles.*

3. Ms 1705, fol. 52.

4. Ms 2865, fol. 414. Tout le passage est à citer : « Sua Eminenza entro nell' appartamento destinatole che quelle d'inverno... accompagno i Consoli alla prima anticamera nobile di quell' appartamento che e quella accantò all' *altra ove e il balcone*... Il cardinale accompagno (il V. L.) fino alla porta del *balcone dell' anticamera*,.. Il cardinale venne a far la visita al V. L. che lo riceve alla meta del *anticamera del balcone.*

5. V. le dessin que nous reproduisons.

6. Ce sont trois consoles des anciens mâchicoulis qui ont été conservées et utilisées. *Toutes les autres*, au sud du balcon, et jusqu'à la porte de la Peyrolerie, ont été soigneusement rasées à l'aplomb du rempart.

7. Ms 2863, fol. 5. *Rolle des meubles.*

Digitized by Google

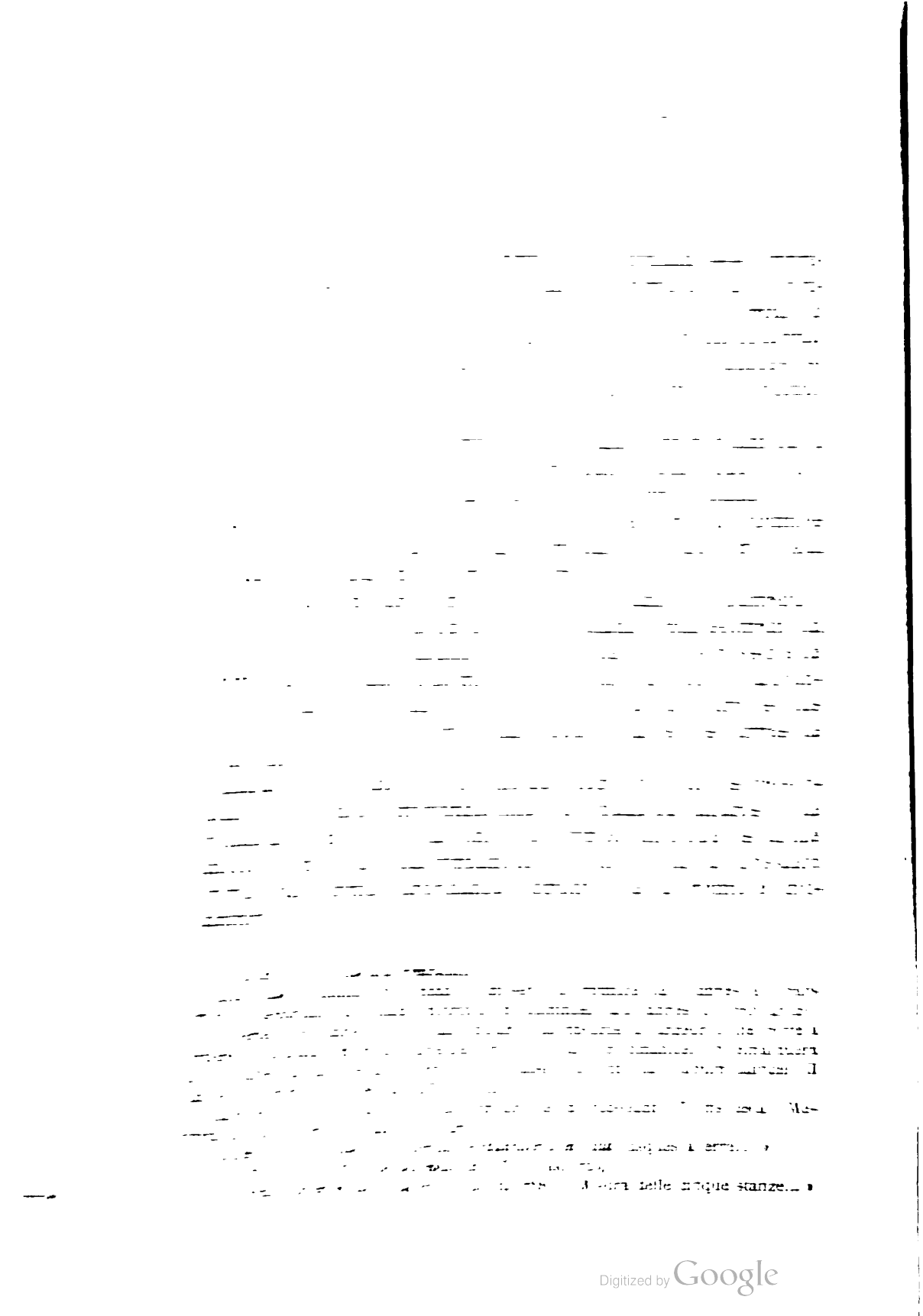

Digitized by Google

Ne servait-elle pas en même temps de petite salle à manger pour le Vice-Légat ? Nous nous le sommes demandé. La chambre au-dessous, dans la même tour de la Garde-Robe, communiquait directement avec la salle à manger supposée, par un escalier spécial, construit pour cet usage, entre les contreforts de la tour des Anges [1]. Or, cette pièce à plafond bas est *très enfumée*. Supposons à ce niveau une petite cuisine : on conviendra qu'elle eût été très commodément placée pour le service. Un dégagement conduisait dans la cour d'honneur ; il permettait d'aller au grand puits tirer l'eau nécessaire, d'apporter les provisions de bouche, le combustible, etc., sans passer par les appartements [2]. Mais ce ne sont là que des présomptions ; car, si nous ne pouvons douter de l'existence d'une salle à manger particulière, où Son Excellence prenait d'ordinaire ses repas, seul ou avec quelques convives [3], nous n'avons aucun renseignement sur la place qu'elle occupait dans l'habitation [4].

* * *

Vis-à-vis de la porte avec portière, qui de la salle des Avocats s'ouvre sur la première antichambre, figure une autre porte, moins grande, probablement dissimulée dans la tapisserie, par où l'on accède à la *chambre à coucher* [5].

Celle-ci (E) est la pièce principale de l'habitation particulière. On l'appelle « la seconde chambre » à droite, la chambre « où dort ordinairement Mgr le Vice-Légat » [6]. Son signe distinctif

1. Nous l'avons figuré en (h) salle D. En face est la cheminée (g) entre deux fenêtres. La vis que l'on voit à un angle, dans l'épaisseur du mur, établissait une communication avec quelques petites pièces au dessus.

2. Je pourrais montrer, sur place, la série des portes, percées après coup, à travers les murs anciens, par où l'on arrivait directement de la cour dans la dite pièce enfumée qui nous paraît être la cuisine privée.

3. Ms 2865. Paolo Dolci nous apprend que les banquets de Noël étant supprimés, Mgr « ...diede nelle prime feste di Natale pranzo *alla di lui propria tavola* all' Auditore generale, Datario e Fiscale. »

4. Les terrains rapportés, qui occupaient la partie sud-est de la grande cour, contenaient une quantité incroyable d'os d'animaux de boucherie et de volaille, généralement par couches. Ce fait s'accorde avec l'idée que nous nous faisons de la présence d'une cuisine dans ces parages, où l'on a trouvé aussi — particulièrement sous la porte de la Peyrolerie — de nombreux débris de vaisselle...

5. On ne mentionne qu'une porte, dans les divers rôles, qui est à portière. Les autres sans doute sont tapissées.

6. Ms 2863, fol. 5. *Rolle des meubles...*

Digitized by Google

est la forme de son plafond. On dit qu'elle est « plafonnée en voûte » [1].

Le dôme dont il est ici question est si nettement caractéristique que notre description en fait l'un de ses points de repère. Sans conteste est ici désignée l'ancienne chambre de la Herse (au-dessus de la porte de la Peyrolerie) dont la voûte aiguë, sur croisée d'ogives, a donné sa forme à la décoration de plâtre qui est venue, sur le tard, s'y ajouter.

La chambre à coucher occupe seulement la moitié supérieure de la salle de la Herse, laquelle dut être divisée, dans le sens de la hauteur, sans doute quand les Vice-Légats s'installèrent dans la tour de la Garde-Robe. Là où les niveaux ne concordaient pas, l'on établit des planchers nouveaux. Nous ne savons à quel moment ce travail fut exécuté, ni à quelle époque les Vice-Légats commencèrent à « dormir » dans la pièce aménagée pour cet usage. Pour tout dire, en 1700, Sanvitali n'y couchait pas ; vers 1756, Passionei ne l'habitait plus. Chacun en usait à sa guise [2].

Nous avons lieu de nous étonner que les gouverneurs de notre ville aient pu se contenter d'une chambre à coucher aussi manifestement insuffisante ; nous serions aujourd'hui plus exigeants. La fenêtre est étroite et d'ailleurs ne pouvait être élargie. L'air devait difficilement se renouveler, alors surtout que la cheminée faisait défaut [3].

L'exiguïté de la pièce est attestée par les documents. Le pourtour n'est que de 18 mètres ; la hauteur, de la corniche au sol, est de 3 mètres seulement. Aussi comprend-on que le maître du logis ait senti la nécessité d'agrandir cette chambre de toute l'étendue d'une alcôve spacieuse, établie aux dépens de la salle voisine [4].

1. Même « *Rolle* ».

2. Le plancher de la chambre avait été supprimé il y a quelques années. Pour cette cause je n'avais pu examiner de près les armoiries qui faisaient saillie sur « le plafond en forme de voûte », d'ailleurs cachées par une épaisse couche de peinture. Je regrette que tout récemment la décoration ait été démolie en mon absence. Il y avait deux écussons. Le plus grand a été conservé dans sa partie essentielle : l'on y peut voir les *6 coupeaux et l'étoile d'or des Chigi*. Nous savons ainsi que la « plâtrerie » de la chambre à coucher fut faite entre 1657 et 1668 ; il nous sera difficile de déterminer sous quel Vice-Légat.

3. La cheminée paraît être un peu antérieure à 1729. Tolomas, ms 1705, fol. 35, v°, nous dit : « Nota que dans cette chambre on y a fait une cheminée à la mode, fort basse et tout unie... »

4. Le « *Rolle* » n'indique pas d'alcôve. La première mention est de Tolomas (1729). Il dit, ms 1705, *Rôle des meubles*... etc., parlant de la chambre à coucher : « On a fait

Digitized by Google

Ces curieux renseignements trouvent sur place des moyens de contrôle. La seule porte et l'unique fenêtre de la chambre, l'emplacement de la cheminée basse, la brèche (i) pratiquée dans un mur épais pour recevoir le lit, tous ces détails sont encore visibles à l'heure actuelle. Il n'y a pas jusqu'aux dimensions des tentures qui ne s'expliquent quand on a visité les lieux. Nous constatons l'existence de deux ouvertures, très rapprochées. C'est pourquoi des deux pièces d'étoffe qui tapissent les parois l'une n'aura que $2^{m}50$, ce qui correspond exactement à l'espace entre la porte et la fenêtre ; l'autre comprendra tout le reste de la pièce : nous savons qu'elle passe, sans solution de continuité, devant le trumeau de la cheminée [1].

*
* *

Les divers cérémoniaux, notamment ceux de 1729 et de 1756, parlent de pièces annexes de la chambre à coucher du Vice-Légat. Si nous en croyons Paolo Dolci, — dont la description nous paraît être, en la circonstance, d'une rigoureuse exactitude, — c'est au-dessus de la « stanza » où la « nobiltà » est reçue, donc dans la tour de la Garde-Robe, à un étage supérieur, que sont placées trois petites pièces meublées par la Révérende Chambre, où Son Excellence peut coucher et faire coucher près de lui un camérier [2]. Les traces des cloisons sont apparentes et, par suite, nous pouvons rétablir par la pensée la disposition de ce petit logement supplémentaire, tel qu'il était sans doute sous Passionei, où sûrement couchait Sanvitali [3].

de nouveau (récemment) une alcôve qu'on a enfoncée dans une grande chambre appartenant au capitaine des portes du Palais ; et à côté de la dite alcôve il y a une décharge où l'on peut faire coucher un valet de chambre. » Les dimensions de l'alcôve sont en blanc.

Nous avons figuré en (j) chambre E, la décharge dont il est ici question.

1. Dans le « *Rolle* » sont mentionnées : 1° une pièce de tapisserie de 6 cannes et 2 pans (12^{m} 50) ; 2° une autre pièce de tapisserie de 1 canne et 2 pans (2^{m} 50). La seule porte dont il soit question est de 6 pans de large (1^{m} 50). — Pour avoir le circuit, il faut ajouter encore la largeur de la fenêtre. La hauteur de la corniche à terre est de 12 pans (3^{m}).

2. Ms 2865, p. 601 : « Sopra il medesimo appartamento (dove Mgr V. L. riceve la nobiltà e avvocati) vi sono tre piccole stanze ammobigliatta dalla camera ove S. E. picole dormire e fare ancora dormire un cameriere. »

3. « Mgr Sanvitali y a toujours dormi », nous apprend le *Rolle* ; « il y a une alcôve », Ms 2863. — Il ajoute : « L'autre chambre sert de cabinet à Mgr le Vice-Légat ; il y a toutes ses commodités. La troisième est pour faire dormir un valet de chambre. »

Enfin, « à côté de cet appartement il y a encore une petite chambre pour un esta-

Digitized by Google

V

Les trois pièces de l'appartement noble (F, G, H.)

Les Dames sont reçues « dans l'appartement noble », nous apprend Tolomas [1]. Paolo Dolci précise que l'appartement noble fait partie intégrante de l'appartement d'hiver; qu'il est à gauche de la première antichambre; qu'il se compose de trois « stanze » [2]. Nous reconnaissons dans ces pièces *à gauche* les trois chambres « en enfilade » du cérémonial anonyme [3]. Elles sont plafonnées — comme d'ailleurs la première antichambre —. Leur hauteur uniforme, de la corniche au sol, est de $4^{m}12$ [4].

Ainsi qu'il convient pour un appartement d'hiver, les fenêtres sont tournées au midi. Nous en avons la certitude : la ville a fait une agréable surprise à la duchesse de Modène logée dans l'appartement noble ; un feu d'artifice a été tiré en son honneur, sur la terrasse de St-Pierre, qui se trouve vis-à-vis de ses fenêtres « sopra la terrazza di S. Pietro, in faccià all' appartamento dove abitava la detta principezza [5]. »

La paroi méridionale de cette partie de l'appartement d'hiver repose sur le rempart. La construction surajoutée au mur d'enceinte de Benoit XII, et n'ayant pas à beaucoup près la même épaisseur, est supportée par les consoles des mâchicoulis. Elle est en saillie sur la face extérieure du rempart. La première antichambre au contraire s'aligne au nu du dit rempart, laissant en dehors les mâchicoulis, ce qui a permis d'établir sur trois an-

fier et un autre cabinet. » Nous croyons que ces deux petites pièces se trouvaient au-dessus de la première antichambre (G). Les cinq pièces dont il est ici question étoient desservies par la vis figurée sur notre plan.

1. Ms 1751, fol. 91, v°. *Visites des dames :* « Mgr va les recevoir à la porte de l'antichambre et monte le glacis, faisant quelques pas dans la salle des Cavaliers et les conduit à l'*appartement noble*. »

2. Ms 2865. Appartamento d'inverno : « Ci è l'appartamento nobile composto de tre stanze. — La prima stanza nobile dell' appartamento d'inverno alla sinistra dell' anticamera... »

3. Ms 2863, fol. 5 : « Appartement d'hiver que Mgr doit meubler et qui est sur la gauche en enfilade de trois chambres. »

4. Même ms 2863.

5. Ms 2865, p. 507-508.

Digitized by Google

ciennes consoles — que l'on a conservées — le *balcon* dont il a été question plus haut [1].

L' « appartamento nobile » est composé de trois « stanze ». Nous allons étudier successivement « l'Antichambre », « la salle du Dais », « la chambre de Parade ».

∴

La pièce (F), que l'on appelle la *seconde antichambre,* appartient à la moitié gauche de l'appartement d'hiver réservée aux étrangers. Nous savons qu'elle a deux portes et deux fenêtres; que les tentures représentent un circuit de 24m50 [2]. L'ensemble du pourtour est de 31m environ [3].

Deux côtés, que nous pouvons mesurer sur le plan de l'an IX et les plans de 1821, représentent, chacun, l'intervalle entre le rempart et le mur qui lui est parallèle [4]. Nous pouvons donc calculer les dimensions des côtés longs...

Les fenêtres sont peu éloignées l'une de l'autre et ouvertes évidemment sur la rue, donc au midi. Les portes sont percées dans les cloisons de séparation, et certainement peu distantes du mur méridional. Il faut d'ailleurs se rappeler que les pièces sont « en enfilade » et que les portes se font face.

Ajoutons qu'il n'est pas question de cheminée dans l'antichambre de l'appartement noble ; que la tapisserie est « sans or » et indifféremment de flandres, de damas cramoisi, de velours ou de brocatelle » ; que deux grandes tables, 16 grandes chaises à bras, sont — aussi bien que les tentures — à fournir par le Vice-Légat, quand il entre en fonctions, et qu'elles restent sa propriété [5].

1. On retrouvera ces dispositions sur le dessin ci-joint de l'album de Laincel.

2. Ms 2863, fol. 5. *Rolle...* Ce document donne pour les tapisseries quatre pièces d'étoffe, ayant de longueur (dans le sens horizontal) : la première, 7 cannes et 5 pans (15m 25); la deuxième, 1 canne et 6 pans (3m 50) ; la troisième, entre deux fenêtres, 1 canne (2m) ; la quatrième, proche la porte, 1 canne et 7 pans (3m 75).

3. Il faut ajouter à la longueur totale des tapisseries la largeur de deux portes, chacune ayant 7 pans et demi (chambranle compris), ou 1m 87 × 2 = 3m 75. Il faut enfin augmenter ce total de la largeur de deux grandes fenêtres.

4. Cet intervalle nous donne les côtés courts. Les mesures de Pampany doivent être sensiblement augmentées. Le mur *sud* de l'appartement noble est beaucoup moins épais que le rempart, et d'ailleurs il porte sur les mâchicoulis.

5. Ms 1705, Tolomas, *Rôle des meubles.*

Digitized by Google

***

La seconde chambre (G) de l'appartement noble est la salle d'Audience [1]. On l'appelle plus généralement la *chambre du Baldaquin* [2]. Ici l'ameublement est luxueux. Un dais à franges d'or abrite le portrait du Pontife régnant. Quinze grandes chaises à bras, dont les pieds sont dorés, s'alignent le long des murs tapissés de damas ou de velours à fond d'or.

Une table occupe le milieu de la pièce. « Suivant la coutume romaine », elle est à dessus de marbre ; ses pieds sont sculptés et dorés. — Sous la table s'étale un tapis de Rhodes, dont les dimensions sont à retenir : 8 mètres de long, 4m 25 de large. Un riche et grand miroir occupe le trumeau entre les deux fenêtres [3].

Nous croyons inutile de parler de la position des ouvertures, qui est la même que dans la pièce précédente [4]. Ce vaste et beau salon, à l'usage des hôtes, est à peine assez grand pour contenir la foule des nobles qui se presse à la réception du duc de Richelieu. On ne compte pas moins de 53 dames réunies dans cette même salle quand la princesse d'Holstein y pénètre à son tour... [5].

La « salle du Baldaquin » a son emploi normal. Toutes les fois qu'il s'agit de faire cortège au Vice-Légat, les magistrats, la haute société s'y réunissent. Tandis que Son Excellence achève sa toilette, l'on sert à ces Messieurs des rafraichissements pour calmer sans doute leur impatience [6].

C'est ici qu'ont lieu la plupart des audiences privées. Les ducs de sa Sainteté : Gadagne, Crillon, etc..., sont reçus « à la salle à

1. Ms 2863 : « La chambre d'Audience où est le dais... »

2. Ms 2865, p. 597 : « La seconda stanza... camera del Baldachino... »

3. Ms 1705. *Rôle*. — V. aussi n° 2863, fol. 167.

4. Les fenêtres sont au nombre de deux et aussi les portes. Le « *Rolle* » donne pour les pièces de tapisserie les dimensions suivantes : première, 8 cannes et 6 pans (17m 50) ; deuxième, 9 pans (2m 25) ; troisième, 9 pans entre deux fenêtres (2m 25) ; quatrième, 13 pans (3m 25). Nous arrivons à préciser la position des tentures de la façon suivante. L'une (3e) est entre les deux fenêtres que nous savons être au midi. Deux autres (2e et 4e), suivant le ms 2865 (p. 597), sont des tapisseries d'angle et placées évidemment entre les portes et les fenêtres. Celle qui reste (1re), la plus longue, occupe donc la paroi *nord* et la majeure partie des parois *est* et *ouest*.

5. Ms 2865, p. 515. Sur la princesse d'Holstein. V. ms 2563 ; Laurent Drapier, tom. II, fol. 265.

6. Ms 2865, p. 216 : « S. E.... nell' appartamento nobile... riceve... tutti i magistrati... e fa loro distribuire il solito rinfresco di cioccolata, orzata, e limonata... » Cérémonial pour la procession du *Corpus Domini*.

Digitized by Google

ce destinée, laquelle est d'habitude la salle du Baldachin » [1]. Le président d'Oppède fait-il visite à Gualteri, « il lui est donné de s'asseoir où est le dais » [2]. — La même formule revient dans les cérémoniaux pour tous les visiteurs de marque.

Exceptionnellement, le salon se transforme en chambre à coucher. La reine d'Angleterre y passe la nuit. Par les soins de ses dames de compagnie un lit à pavillon est placé sous le baldaquin qu'on juge inutile d'enlever. Des fleurs à profusion garnissent l'embrasure des fenêtres [3]...

∴

La *chambre du Lit de parade* (H) est la dernière de l'appartement noble. Le lit qui la garnit en tout temps, sa cheminée, le balcon (k) qu'elle possède, sont autant de traits qui ne sauraient prêter à confusion. Après avoir examiné les dimensions des pièces de tentures qui couvrent ses murs, après avoir essayé de déterminer la position des portes et l'orientation des fenêtres, l'impression nous reste que sa forme est irrégulière [4]. Nous ne sommes pas surpris de trouver — sur le plan de l'an IX — à l'endroit supposé une sorte de « trapèze ».

La chambre du Lit occupe manifestement l'angle *sud-est* du rempart de Benoît XII. Elle confronte au *nord* l'édifice qui porte, sous Urbain V, le nom de « tour du Jardin ».

La grande fenêtre qui l'éclaire se voit bien sur les dessins de l'album Laincel et particulièrement sur celui que nous reproduisons : elle regarde au midi. Une porte-fenêtre, au levant, presque sur l'angle du rempart, donne accès à un balcon dont il reste encore les trois consoles [5].

1. Ms 2865, p. 29, *Cérémonial pour les ducs de Sa Sainteté*.

2. Ms 2863, fol. 59, v°.

3. V. tout le détail de la réception, ms 2865, fol. 435 : *Venuta della Regina d'Inghilterra in questa città d'Avignone*.

4. Dimensions des pièces de tapisserie (*Rolle*) : première, 7 cannes et demie (15m) deuxième, 1 canne (2m) ; troisième, 14 pans (3m 50) ; quatrième, 12 pans (3m). — Le ms 2865, p. 598, nous apprend : que la pièce de 3m 50 (3e) est entre la porte qui va à la Mirande et celle qui va au balcon ; que la plus grande pièce (1re) est celle du fond ; que la pièce de 3m (4e) est placée entre la fenêtre principale et la porte de la salle du Baldaquin. La plus petite pièce — celle de 2m — occupera la place restante.

5. Le dessin de l'album de Laincel, qui date du XVIIe siècle, ne représente pas le balcon de la chambre du Lit, probablement postérieur en date.

Digitized by Google

Au XVII[e] siècle la chambre du Lit était facile à distinguer, de l'extérieur. Une toiture à deux pentes la couvrait, formant pignon sur la rue.

Nous savons que l'une des portes de la pièce communique avec la chambre du Baldaquin. L'autre s'ouvre sur une vaste salle qui va nous occuper tout à l'heure [1]. La cheminée est de petites dimensions : on l'appelle une « caminetto ». Nous n'avons pu déterminer exactement sa situation.

Ce n'est pas sans raison que la dernière pièce de l'appartement d'hiver porte le nom de *chambre de Parade*. Son ameublement est fort riche. Le lit est « noble », on dit encore « de bon goût ». Il est posé sur un tapis de Rhodes. L'*or* est de rigueur aussi bien pour les tapisseries de damas ou de velours « à fond d'or » que pour les chaises, au nombre de quinze, « entièrement *dorées* » sous Salviati, et pour la table qui doit avoir « les pieds *dorés* ». L'on signale des corbeilles de fleurs et de fruits artificiels posées sur cette dernière. Au mur est appendu un grand et beau miroir ; à côté du lit, un tableau de dévotion. La garniture de cheminée est en porcelaine (1729).

* * *

Des trois « stanze dell' appartamento nobile » est-il possible d'établir le plan ? Les seules mesures qui manquent sont celles de la première antichambre. Il ne saurait y avoir de difficulté que pour situer la cloison qui la sépare de la deuxième antichambre. Mais cette place même peut être déterminée.

Les trois pièces de l'appartement noble sont reconnaissables (notamment sur l'album de Laincel) à ce signe : que le mur du midi porte sur les consoles des mâchicoulis. Au contraire, le mur est en retrait à l'aplomb de la première antichambre. La chaîne d'angle, au point de jonction des deux bâtiments, marque la limite que nous cherchons. D'autre part, l'angle sud-est de la tour des Anges, suivant les vraisemblances, sert d'appui à la séparation du côté septentrional. Ainsi borné au nord, au midi, au levant, au couchant, l'espace que nous avons réservé à l'appartement noble correspond à l'étendue que les divers « *rôles* » assignent à cette partie de l'habitation des Vice-Légats. L'accord

1. Le « *Rolle* » fait mention de deux portes qui (chambranle compris) paraissent avoir 2[m] de large.

Digitized by Google

se fait dans les moindres détails : on pourra s'en rendre compte, si l'on prend la peine d'étudier notamment les données concernant les tapisseries.

Nous voyons fréquemment employée dans les documents l'épithète de « noble » avec la signification de « riche ». L'appartement noble est ce que nous appellerions volontiers un appartement de parade. Le Vice-Légat y donne l'hospitalité aux personnes de marque qui descendent au Palais.

Dans l'appartement noble logent : en 1701, le duc de Bourgogne ; en 1720, la duchesse de Modène ; en 1744, l'infant Philippe de Bourbon ; en 1748, le duc de Richelieu [1].

Si nous remontons au-delà du XVIII[e] siècle, nous comptons parmi ses hôtes : en 1692, la Reine douairière d'Angleterre ; en 1689, le comte de Grignan, etc... Louis XIV, en 1660, occupait tout entier l'appartement d'hiver, que l'on appelait aussi le quartier de la Mirande ; nous verrons pourquoi dans un instant [2].

VI

La Mirande (I). — La Porte de fer. — La Galerie (J).

A l'extrémité de l'appartement noble et communiquant avec la Chambre du Lit de parade se trouve *la Mirande,* que Paolo Dolci nomme, nous ne savons pourquoi, la « Mirandola ».

1. Nous ne pouvons mieux faire, pour montrer l'exactitude de notre reconstitution, que de citer la relation suivante. Nous la prenons dans le *Mercure galant,* n° d'avril 1701, p. 60 : « Ce prélat (le Vice-Légat Sanvitali) les attendait (les ducs de Bourgogne et de Berry) au pied du degré et les conduisit dans l'appartement qui leur était destiné. On trouva d'abord une grande salle, où étaient les Suisses, qui n'était remplie que d'*armoiries peintes* sur les murallles. On entra ensuite dans une chambre où il y avait un *dais* de velours violet avec un *cuir doré*, et l'on y trouva les gardes (salle des Cavaliers). On *descendit* de là dans une chambre tendue de damas rouge uni (première antichambre), et puis dans une autre tendue d'un pareil damas, mais avec des bandes de velours (deuxième antichambre). Il y en avait une troisième tendue aussi de damas, avec des galons d'*or* et un *dais* à la place du lit, sous lequel était un *portrait du pape* avec une bordure de velours enrichie de galons d'*or* et gros nœuds aux quatre coins (chambre du Baldaquin). De cette chambre on entra dans celle qui avait été préparée pour Mgr le duc de Bourgogne. Elle était tendue d'un damas tout neuf et orné d'un gros galon d'or (chambre du Lit de parade).»

2. Il faut se souvenir que l'appartement d'hiver comprend les trois pièces de l'appartement noble et tout le logement particulier (C, D, E, F, G, H.).

Digitized by Google

La Mirande est une vaste pièce, la plus grande de l'habitation, la plus luxueuse, la mieux éclairée, la mieux située, à tous les points de vue la plus belle. Il n'y a pas de doute dans mon esprit, son nom vient de là : c'est la *salle Admirable* [1].

Si les cérémoniaux négligent de nous donner ses dimensions exactes, du moins l'appellent-ils « la grande salle de la Mirande ». Nombre de détails épars dans les écrits de l'époque confirment l'impression que cette salle est de proportions peu ordinaires. A l'occasion d'une soirée dansante, on prend la précaution d'en étayer le plancher ; les poutres qui le soutiennent ont sans doute une portée considérable [2]. Nos recherches nous ont fait conclure que la Mirande mesurait 18 mètres de long au moins sur 8 mètres 50 de large [3].

Nous comptons huit fenêtres : trois au midi, trois au nord, deux plus petites au levant. Toutes figurent sur l'un ou l'autre des croquis à la plume réunis dans l'album de Laincel [4].

La vue dont on jouit du haut de la Mirande, nous dit-on, « est très belle et regarde d'un côté les jardins et le Rhône » [5]. Tolomas complète ce renseignement : « La vue regarde le jardin du palais et le Rhône », mais elle s'étend aussi sur « une grande partie du Comtat » [6], que l'on aperçoit des fenêtres percées au midi et à l'est [7].

Ici la décoration est fixe : la tapisserie est de cuir doré [8]. Cependant il semble que, dans des circonstance solennelles, les murs aient été tendus d'étoffe [9]. En fait de mobilier, on ne compte guère que deux ou trois grandes tables et des bancs

1. Les auteurs qui écrivent sur le Palais sont peut-être enclins à l'exagération, mais il est plus probable qu'ils reproduisent les appellations courantes. Valadier parle de l'archive *admirable*,

2. Ms 2865. Venuto del Principe di Danimarca, fol. 448 : « E detta Mirandola era piena di lustri, placche ed' era tutta quanta alluminata e tappezata. Nota che era benissimo *appuntellata*. »

3. Les chiffres fournis par le plan de l'an IX sont sensiblement inférieurs à la réalité. Pampany a reproduit le rez-de-chaussée du bâtiment. A ce niveau, l'épaisseur des murs oriental et méridional est celle du rempart de Clément VI. L'épaisseur des mêmes parois dans les parties hautes de l'édifice peut être raisonnablement fixée à 0,70 cent.

4. Le plan que nous donnons ci-joint de la salle de la Mirande n'est qu'approximatif en ce qui concerne la position et les dimensions des portes et des fenêtres.

5. Ms 2863, « *Rolle* ».

6. Ms 1705, *Rôle des meubles*...

7. Les fenêtres au *nord* regardent le Languedoc.

8. Ms 2863. *Rolle*...

9. Ms 2865, fol, 448 : « ... Mirandola... tutta quanta alluminata e tappezata. »

Digitized by Google

« fixés au mur, tout autour ». Il n'y a pas de cheminée[1] : comment pourrait-on songer à chauffer au moyen d'une cheminée une salle de cette ampleur.

S'il est besoin de l'éclairer, on se sert d'appareils d'emprunt. Pour la réception du prince de Danemarck, deux lustres sont prêtés complaisamment par le marquis des Issards, un autre par le comte de Berton[2]. Le Vice-Légat ayant cru devoir se mettre en frais lors du passage du duc de Richelieu, huit lustres pendus au plafond sont accompagnés de nombreuses appliques accrochées au mur. Les uns et les autres sont de cristal ; les jeux de lumière se multiplient à l'infini ; le spectacle est éblouissant.

Quand on a parcouru ces descriptions, l'idée vient à l'esprit que la Mirande est la *salle des fêtes* du Palais. Et, en effet, son nom est constamment prononcé dans les relations de « réjouissances ». Pour les fêtes de Noël, les banquets de tradition sont servis dans cette salle. On sait qu'au premier sont invités « MM. du clergé et les moines ». L'on y voit toute la Rote, les doyens de St-Agricol, de St-Pierre, de St-Didier, les chanoines de tous les chapitres, deux Grands Augustins, deux Grands Carmes, deux Cordeliers, deux Trinitaires[3].

Le second repas nous a semblé le plus somptueux de tous. Ce jour-là, le Vice-Légat traite la noblesse du pays et quelques étrangers de marque. L'Archevêque honore parfois les invités de sa présence. A la grande table « qui est en long », prennent place, en même temps que le Vice-Légat « en tête », MM. le Viguier, le premier Consul, les conseillers de premiere, seconde et troisième main. « Outre cette table, il y en a encore sept, de douze couverts chacune, à l'Amirande et trois dans l'appartement noble[4] ».

Le troisième repas est réservé aux fonctionnaires. Nous croyons que le Viguier y assiste encore ; mais à coup sûr en font partie, sans compter le Vice-Légat, les Juges de St-Pierre, le Fiscal, le Trésorier, le Secrétaire d'État et aussi le Recteur des notaires et quelques membres de cette corporation[5].

Tolomas parle du cérémonial de « la 4e feste ». Le jour des

1. Ms 2863. *Rolle.*
2. Ms 2863. *Le Vice-Légat régale...*, fol. 56.
3. Ms 1705, fol. 93. *Cérémonial du jour de la Noël.*
4. Ms 1705, fol. 93, v°. *Cérémonial de la seconde fête de la Noël.*
5. Ms 1705, fol. 94. *Cérémonial de la troisième fête de la Noël.*

Digitized by Google

SS. Innocents, Mgr donnait à dîner à 26 pauvres et les servait avec sa famille, touchante coutume qui en 1728 se trouve abolie. Le maître de chambre nous en avertit en ces termes : « On a réformé ce repas au lieu duquel on donne un demi écu à chacun [1] ».

Du temps de Passionei, les autres repas furent supprimés à leur tour. Des abus s'étaient produits [2]. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ces fêtes étaient entrées dans les mœurs. Salviati rétablit les banquets « de la Noël », sauf le repas des pauvres.

Plus de quatre-vingts invités s'asseoient autour du duc de Richelieu, au festin qui lui est servi dans la salle de la Mirande [3]. Sous Louis XV, Pascal Aquaviva traite à ses frais en ce même endroit « toutes les dames et toute la noblesse du pays », pour célébrer la naissance du duc de Bourgogne (1751) [4].

Écoutons Paolo Dolci décrire la réception du jeune prince de Danemarck : « Le Prince entre aux appartements et salue courtoisement la noblesse et les dames. Après quoi il passe *alla Mirandola* où déjà l'on avait commencé de danser. A sa suite viennent de nombreuses dames qui étaient auparavant à jouer... Son Altesse se divertit à danser, à converser soit avec l'une, soit avec l'autre... Le dîner fini, Son Altesse retourne à la Mirande où il danse jusqu'à minuit. » La relation n'oublie pas d'enregistrer qu'on avait construit une estrade pour les violons [5].

« Le 20 mars (1660), Messieurs les Viguier et Consuls et l'acteur de ville furent, en habit de cérémonie, accompagnés de quantité de gentilshommes et de notables bourgeois, rendre les devoirs accoutumés à Sa Majesté (Louis XIV), vers laquelle ils furent conduits par... l'introducteur des ambassadeurs. Elle les reçut dans la *salle de la Mirande,* où étaient presque tous les grands de la cour » [6].

1. Ms 1705, fol. 94, v°. - *Cérémonial de la quatrième fête de la Noël.*

2. Ms 2865, p. 76. Repas autrefois pratiqués aux trois fêtes de Noël : « Tutti questi pranzi nell' ultimi tempi non servivano che d'embarazzo e confusione giacchè il più delle volte arrivava che alcuni non sodisfatti de ciò che avevano mangiato, si mettevano nella saccocie le pernici, i piccioni e galletti, e facevano provisione per tutto l'anno di bicchieri, per il che i gentilhuomini, che altre volte si facevano un piacere di venirci, gli riguardavano da qualche tempo in quà con disprezzo ; onde ne derivata la totale riforma. »

3. Ms 2865, p. 515 : « ...Nella Mirandola ove erà una gran tavola di sessante coperte e due altri di dodici... »

4. Ms 2865, fol. 319.

5. Ms 2865, fol. 444 et suivants : *Venuto del Principe di Danimarca.*

6 Ms 2439, fol. 271. — Impr. *Arrivée et... séjour de Louis XIV dans la ville d'Avignon,* p. 24.

Digitized by Google

Après la remise d'Avignon au représentant du Pape effectuée par le représentant du Roi, en 1664, « M. Navisa, auditeur du Légat (Flavius Chigi), fait prêter serment de fidélité au corps de ville » dans la même *salle de la Mirande* [1].

L'exercice du droit de grâce était devenu l'occasion d'une des plus touchantes cerémonies qui eussent lieu dans le Palais. Deux fois l'an, dix jours avant Noël et avant Pâques, « à l'heure dite, tous les magistrats se rendent au Palais... Son Excellence habillée en soutane et mousette violette les reçoit... Quand tout est prêt, on se dirige vers la *salle de la Mirande,* où Mgr prend place dans sa chaise à bras relevés.. sur un marchepied... sous un dais ». Les magistrats se rangent autour de lui, suivant l'ordre de préséance. « Au devant de Son Excellence sont les courriers en robe... Les prisonniers viennent, l'un après l'autre, se mettre à genoux. — Et ensuite Son Excellence leur accorde la grâce [2] ». Cela s'appelait les *visites gracieuses*. Elles étaient tombées en désuétude à la fin du XVIII[e] siècle.

* * *

La salle à laquelle se rapportent les précédentes descriptions constitue l'étage supérieur d'un bâtiment qui domine les maisons avoisinantes. Son niveau est à peu près celui de l'appartement noble. De la chambre du Lit de parade à la grande salle de la Mirande il faut descendre « cinq ou six degrés » seulement [3].

Mais le bâtiment comporte en outre un étage au-dessous de la salle, lui-même sur rez-de-chaussée. Bien que les documents écrits soient muets à cet égard, nous pouvons l'inférer des données fournies par les plans et dessins à notre disposition. L'album de Laincel nous montre deux séries de fenêtres sur la rue, ce qui prouve l'existence de deux étages [4]. Le rez-de-chaussée n'a d'ouvertures qu'au nord; Pampany en fait foi, et d'ailleurs le mur du rez-de-chaussée donnant sur la rue existe encore; c'est le rempart de Clément VI : il n'a pas de fenêtres.

1. Ms 2394, fol. 175, v°.

2. Ms 1705, fol. 90 : « *Les visites de grâce...* »

3. Ms 2863. *Rolle...* : « Il suit après, en descendant cinq ou six escaliers de bois, la grande salle de la Mirande... » — V. en outre ms 1705. *Rôle.* Tolomas : « ...On descend cinq ou six degrés de bois ». Nous avons figuré ces marches sur notre plan en (l).

4. Les fenêtres du premier étage n'apparaissent pas sur le dessin que nous reproduisons.

Digitized by Google

Cette grande bâtisse, établie sur le rempart de Clément VI, tire son nom de la pièce principale occupant l'étage supérieur. A qui doit-elle l'existence ?

L'histoire nous apprend que Georges d'Armagnac « ayma fort le bastir et embellir les lieux où il [avait] loisir de faire résidence » [1]. Il est hors de conteste qu'il transforma le Palais d'Avignon. Valadier cependant affirme que la Mirande est en entier l'œuvre de François-Guillaume de Clermont-Lodève. « Après le trépas de Robert (de Guibe), le grand cardinal de Clermont, *qui fit bastir la Mirande*, tint la légation de 1514 jusques à l'année 1541. » Et plus loin, parlant des vergers dont il fait honneur à Urbain V : « Le cardinal de Clermont les gasta, *y faisant bastir la Mirande* et cette grande galerie qui occupe la plus grande part de ces jardinages [2] »

Nous regretterions vivement de ne pouvoir recourir à l'examen archéologique [3], si un document ne tranchait le différend. La « Chronique d'un notaire d'Orange » nous dit qu'en l'année 1548 « la Royne de Navarre, venant en pays de Languedoc, est arrivée en Avignon et a logé au grand Palais et y a demeuré bien quinze jours. ». Marguerite de Valois paraît se plaire dans notre ville. Elle y séjourne pour la seconde fois. Tandis qu'elle n'était que duchesse d'Alençon, elle passait par Avignon, allant à Madrid voir et consoler son royal frère, François Ier, lors prisonnier de Charles-Quint. Le tabellion ne manque pas de consigner le fait sur son registre, à l'année 1525 : « Madame d'Alençon arriva en Avignon avec dix bateaux pour aller en Espagne... et je vis la dite entrée, et logea *à la Mirande*, au grand Palais [4] ».

Ainsi la Mirande pouvait recevoir des hôtes en 1525. La bulle de Léon X ordonnant des réparations au palais apostolique est du 25 juin 1516 [5]. Il conviendrait — à mon avis — de placer entre ces deux dates la construction du bâtiment.

1. Barjavel, (*Dictionnaire biographique*, art. Armagnac) donne sur ce personnage un long extrait de Pérussis, (3e discours des guerres).

2. *Labyrinthe royal*, p 112.

3. Une construction annexe dont il reste quelques vestiges, sur la rue actuelle du *Vice-Légat*, nous ferait pencher pour le début du XVIe siècle. A peine si courbes et profil sont encore gothiques. On sent la fin d'un système ; rien n'annonce un art nouveau.

4. *La Chronique d'un notaire d'Orange*, 1518-1567, in *Annuaire du département de Vaucluse*, an. 1881, p. 7-8 et p. 65.

5. Duhamel: Léon X et le Palais des Papes, in *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, ann. 1896, p. 244.

Digitized by Google

* * *

Sommes-nous aussi certains de l'emplacement de la Mirande que bien fixés sur son origine?

La « place de l'Amirande », ou pour mieux dire, la place qui porte aujourd'hui ce nom, n'est pas — il faut l'avouer — dans le voisinage *immédiat* de la construction que nous affirmons avoir été élevée par le légat de Léon X. Nous répondrons à cette objection que, suivant toute vraisemblance, la dite appellation ne fut donnée à la place qu'au XIX[e] siècle, et qu'ainsi elle ne mérite pas de nous arrêter. En 1795, la place fait partie de la rue de l'Union [1]. D'ailleurs mérite-t-elle seulement le nom de place? Au XVII[e] siècle, on mentionne, en cet endroit, « le planet du Grand Palais » [2].

Fût-il prouvé que la place de la *Mirande* était ainsi appelée avant même l'annexion, nous ne devrions rien conclure de ce fait : l'appartement d'hiver tout entier (y compris le logement de la tour de la Garde-Robe) est dit aussi « de la Mirande ». Louis XIV « logeait au Grand Palais, au quartier de la Mirande » [3]. Le planet, dominé par le balcon de la première antichambre, a pris le nom de la partie du Palais qui lui sert de limite au nord [4].

1. Suivant Achard, (*Dictionnaire des rues d'Avignon :* rue du Vice-Légat), le nom de rue de l'Union fut donné en *1792* à la rue de la Livrée, devenue aujourd'hui rue du Vice-Légat. Le nom de rue de l'Union, *en 1795*, est attribué aussi à la partie de la rue Peyrolerie, taillée dans le roc, qui longe le Palais. Si nous consultons le ms :681 (Maisons, jardins etc. situés dans l'enceinte de la ville d'Avignon, 1795, *vieux stile*), nous trouvons, pour l'isle 98, les noms de rues suivants : place de la Commune, rue des Fromageons, rue de l'Arc-de-l'Agneau, place St-Pierre, rue Peirolerie, *rue de l'Union*. On note « la vice-gérence » au 34 de cet ilot de maisons. Entre ces deux moitiés de la rue de l'Union, se trouve la place actuelle de l'Amirande, qui évidemment fait alors partie de la dite rue de l'Union. — Dans le même document (ms 1681), prenons l'isle 93, qui comprend la maison Pamard. Les rues qui l'entourent sont : la rue des Ciseaux d'or, la rue de l'Union, la rue de la Peirolerie, sans autre. La place de l'Amirande n'est pas mentionnée. Les plans établis en 1835, 1840, portent : *place* et rue de l'*Union*.

2. Ms 1710 (Livre terrier des reconnaissances... 1677), je trouve les confronts d'une maison, paroisse St-Symphorien, touchant l'hôtel de Vervins (maison Pamard), *proche et au-dessous du grand Palais :* « confrontant la dite maison... du levant, maison de M. Peyrardi notaire ; du couchant, *le dit planet du grand Palais ;* du vent droit, maison de M. Pierre de Vervins ; du midi, la rue publique descendant dudit *planet du grand Palais* contre la place St-Pierre », fol. 263.

3. Ms 2364. Entrée du roy Louis XIV dans Avignon, fol. 183.

4. Fransoy, ms 2798, fol. 248, ne dit-il pas : « Le palais du cardinal Anglicus Grimoaldi, frère du pape Urbain V (il s'agit de la maison Pamard), était sous le Palais apostolique, presque en face de l'appartement appelé de la Mirande ». — Ms 2394, fol. 234. Arrivée des princes de France : « Mgr le duc de Bourgogne logeait au

Digitized by Google

La Mirande ne saurait avoir d'autre emplacement que celui que nous lui avons assigné : les preuves sont nombreuses. La salle de ce nom est à l'extrémité de l'appartement d'hiver, *sur la gauche*, quand on vient de la salle des Cavaliers [1]. Valadier nous dit qu'elle est sur les jardins [2]. Le « Rolle » confirme qu'elle regarde « le Rhône et les jardins ». Or les jardins du Vice-Légat s'étendent au pied de la construction élevée dans l'enceinte du « Viridarium » de Clément VI. Sur le plan de l'an IX on les voit nettement figurés. Ils sont formés de 4 rectangles. Le centre est occupé par un massif rond, ainsi qu'il sied à un jardin dessiné à la française.

On nous permettra d'insister sur la situation de la salle de la Mirande, car — nous l'avons dit — elle constitue pour nous un point de repère. « La grande salle de la Mirande a deux sorties, dont l'une va à la cuisine et par une galerie vous ramène à la salle des Suisses, et l'autre sortie aboutit à un escalier dérobé qui vous conduit à la porte de fer et au jardin du Palais » [3].

Aux extrémités du bâtiment sont deux vis que l'on voit sur le plan de Pampany : la première, placée dans l'antique « tour du Jardin » ; la seconde, en dehors du rempart de Clément VI, dans une tourelle, dont nous apprécierons bientôt l'intérêt.

La première sortie « conduit à la cuisine ». Nous avons lieu de croire que celle-ci est à un étage inférieur, nonobstant l'indication que la salle de la Mirande « est proche de la cuisine » [4]. La cuisine — ou pour mieux dire la grande cuisine — est au voisinage du puits que nous savons être dans la cour située au pied de la tour des Anges. Le plan de 1821 figure ce puits non loin de la partie méridionale du rempart de Benoît XII, sous un hangar remplaçant manifestement la galerie couverte qui s'adossait à l'enceinte du jardin vieux, en cet endroit. Le capitaine Boisset fait remar-

quartier de la Mirande » Il n'est plus besoin de prouver que le duc habitait l'appartement d'hiver. — Ms 2394, fol. 274 : Le 24 sept 1692, la reine douairière d'Angleterre arriva... Entrée dans son appartement qui est *celui de la Mirande...* » Nous savons, d'autre part, qu'elle occupait l'appartement noble faisant partie de l'appartement d'hiver.

1. Ms 2863, fol. 5, *Rolle...* « appartement d'hyver que Mgr doit meubler et qui est *sur la gauche* en enfilade de trois chambres et la salle de Mirande ».

2. *Le Labyrinthe royal*, p. 30.

3. 2863, fol. 5. *Rolle,..*

4. Id., ibid. — Nous avons figuré en (m) la porte qui mène à la cuisine, et en (n) celle qui conduit au jardin et à la porte de fer.

Digitized by Google

quer que l'on n'a jamais vu tarir ce puits, du temps des Vice-Légats, bien qu'il fournit de l'eau « pour une cuisine considérable » [1]. Le plan de Pampany — si intéressant dans le détail — marque *sous la chambre du lit de Parade* la place d'un immense foyer, adossé à la « tour du Jardin [2]. C'est évidemment une cheminée de cuisine. La pièce qui la contient est éclairée au couchant par deux fenêtres, entre lesquelles une porte est percée, qui permet l'accès du puits, tout proche. Une seconde porte, sur la paroi opposée, communique avec le premier étage du bâtiment de la Mirande et, par son intermédiaire, avec la vis qui monte à la grande salle « où se donnent les trois repas de la Noël ».

Par la seconde sortie, la salle de la Mirande « aboutit à un escalier dérobé qui conduit à la porte de fer et au jardin du Palais. » La vis à l'orient de notre bâtisse descend au jardin. Le plan de Pampany nous la fait voir qui débouche dans l'une des pièces du rez-de-chaussée, lequel, par la porte du milieu, s'ouvre sur le jardin, en face de l'allée principale.

***

Nous venons de voir que l'une des sorties de la salle de la Mirande aboutit à la porte de fer. Il est souvent question de la *porte de fer* dans les documents des XVII[e] et XVIII[e] siècles. C'est ainsi qu'une chronique mentionne, à la date du 15 juin 1696, que « Mgr Gualtery arriva à Avignon sur les neuf heures du soir incognito et passa par la *porte de fer* » [3]. Avant Gualteri, Balthazar Cenci avait fait de même, le 8 octobre 1685 [4]. Sanvitali, le 17 août 1700, entre au Palais par cette porte dérobée [5]. C'est d'ailleurs une règle, suivie par les Vice-Légats qui arrivent de nuit ou désirent éviter, au débarquer, la fatigue d'une entrée solennelle [6].

1. V. notre « *Histoire d'une caserne* » in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1912, p. 198.

2. On verra, sur le dessin de l'album de Laincel ci-joint, la gaine de cette cheminée appliquée contre la face *sud* de la tour. Elle émerge au-dessus de la toiture de la chambre du lit de Parade ».

3. Ms 2863, fol. 60.

4. Ms 2394, fol. 251, v° : Mgr Balthasar Cenci, de Rome, ayant été nommé vice-légat depuis le mois de septembre dernier, arriva et entra par la porte de fer incognito »

5. Ms 2394, fol. 291.

6. Ms 2395, fol. 215, v° : » Ci sono alcuni vicelegati che arrivano di notte incognito ed' intrano per la porta di ferro...

Digitized by Google

La garde veille à cette barrière. Des caporaux de la *porte de fer* figurent sur le *Mémoire des étrennes* [1]. Le capitaine de la *porte de fer,* sous Salviati, est compté parmi les invités du cinquième repas des fêtes de Noël [2].

Plusieurs raisons nous faisaient chercher la porte en question dans le quartier de la Banasterie. C'est ainsi que certaines processions traditionnelles, venant des Augustins, s'engageaient dans la rue de la Croix, montaient « sous le Palais, au devant de la porte de fer », pour aboutir par le plus court à Notre-Dame des Doms, où se donne la bénédiction [3].

De la rue de la Croix comment déboucher sous le Palais, sans emprunter la rue du Gal ? Comment arriver sur la grande place du Palais par le plus court, si l'on ne suit la rue de la Livrée — la rue actuelle du Vice-Légat ? Puisque le cortège passe « devant la porte de fer », c'est dans cette rue qu'il faut s'attendre à la trouver. On ne peut croire qu'il s'agit d'un cul-de-sac : la rue est passante ; nous en trouvons la preuve dans l'enquête sur les fameux massacres de la Glacière : une femme témoigne « qu'elle rencontre *près de la porte de fer* une patrouille » [4].

Les Archives militaires mentionnent une « rue de la Grille de fer » qu'elles supposent bordant le Palais. Je ne sache pas qu'aucune rue ait porté ce nom. Dans la pensée du chef du Génie, elle est sans doute suffisamment caractérisée par la présence de l'une des entrées du Palais que tout le monde connait. Du côté de la Banasterie la voie dont il est question ne peut que longer le rempart.

Au temps des Papes, une « carriera » sépare des propriétés particulières le mur de Clément VI, à l'orient. Mais il est avéré que, dans les siècles suivants, si les maisons ne s'appuient pas

1. Ms 1705. *Mémoires des étrennes,* fol. 50 : « Pour les caporaux de la porte de fer, cinq livres et 14 sols. »

2. Ms 2865, p. 614 : « Cinquième dîner composé de tous les officiers de la Légation... *le capitaine de la porte de fer...* ». — M. Adrien Marcel me communique obligeamment la note suivante : « Alexandre de Blanc est capitaine de la porte de fer au Palais des Papes en 1673 ». V. Arch. de Vaucluse, B. 693.

3. Ms 1705, fol. 140. Cérémonial pour la procession du Jubilé.

4. Ms 3022. Première information, 10e témoin. Marie Rey, épouse de Pierre Sylvestre dit St-Omer, cordonnier : « ...qu'elle sortit sur les 5 à 6 heures du soir pour aller acheter du pain pour ses enfants ; que, passant *sous le Palais,* elle rencontra, *près la porte de fer,* une patrouille.

Digitized by Google

directement contre les « fausses brayes » du Palais, du moins leurs dépendances s'étendent jusqu'à cette limite. La rue primitive a disparu, fragmentée en de nombreuses cours ou petits jardins [1]. Il ne saurait y avoir de rue qu'au *midi,* dans tout le cours du XVIII[e] siècle.

L'une des sorties de la salle de la Mirande « aboutit à un escalier dérobé qui conduit à la porte de fer... et au jardin du Palais ». Seule mène au jardin la vis en saillie sur le pignon oriental du bâtiment de la Mirande. Il faut donc voir dans cette vis l'escalier de la porte de fer. Or, si nous en croyons le plan de 1821 et même celui de l'an IX, l'escalier en question débouche dans la rue que nous appelons aujourd'hui la rue du Vice-Légat.

Chose curieuse, nous apercevons sur le *plan cavalier de 1618,* au bas de la dite vis, une porte donnant sur la rue qui de la Banasterie monte au planet du grand Palais. On distingue son fronton triangulaire... [2]

Pour nous, c'est là, sûrement, l'entrée qu'utilisent les Vice-Légats quand ils arrivent nuitamment. Pour se rendre aux « chapelles » qui se tiennent en quelques occasions dans l'église St-Pierre, certains d'entre eux trouvent plus commode de passer par cette issue qui abrège le chemin [3].

1. — Arch. de Vaucluse, G. archevêché 140, fol. 45, an. 1702 : « maison, dans une traverse non passante venant de la Banasterie et aboutissant aux fausses brayes du palais apostolique autrement lisses *(sic), confrontant du couchant le jardin du Palais,* une petite traverse dite des Miougraniers entre deux aboutissant aux fausses brayes ». Communiqué par le Dr Pansier.

— Ms 1711. Livre terrier... et nouveaux baux, an. 1677, fol 251, v° : Paroisse St-Symphorien « ...maison confrontant : du levant, ladite rue de la Poulasserie antique; du couchant, *les fausses brayes du Palais apostolique;* du vent droit, maison de M. de Cohorne, petite traverse non passante entre deux, etc.,. » — Ms 1711, fol. 265, v° ; paroisse St-Symphorien et rue de la Banasterie : « ...confrontant le dit avancement et crotte, du couchant, *muraille sive fausses brayes du grand Palais.* »... Toutes ces maisons sont à l'ouest de la rue de la Poulasserie ou de la Banasterie, et touchent le rempart du Palais. - Ms 1710, fol. 257, v° : « Gabriel Decohorne tient sous la directe de la Révérende Chambre apostolique la portion d'une traverse appelée *fausses brayes* du grand Palais, paroisse St-Symphorien et rue dite de St-Christol allant à la Banasterie ». — Id., fol. 258 : « Le dit sieur Decohorne tient le pouvoir d'avancer la muraille... rue de la Banasterie, où il y a une traverse en forme de cul de-sac, laquelle va aboutir tout contre la *muraille des fausses brayes du dit Palais* ».

2. Le plan cavalier de 1618 a été reproduit par le P Ehrle à la fin du premier volume de son grand ouvrage. Puisqu'il en est ici question, notons les constatations suivantes : 1° le balcon de la première antichambre se trouve représenté à la place et au niveau qui conviennent ; 2° le bâtiment de la Mirande est muni de deux étages de fenêtres ; 3° le mur *sud* de l'appartement noble est porté par les mâchicoulis.

3. Ms 2507, chapelle de la feste de St Pierre : « Du temps de Mgr Salviati, la cour passait par *la porte de fer* pour se rendre à St-Pierre, pour éviter la chaleur excessive qui règne quelquefois en ce temps-là » (29 juin).

Digitized by Google

Pascal Aquaviva monte en berline « à la porte de fer » le jour de l'exécution de Cadecombe. Il part à la campagne et se dérobe ainsi à l'obligation de surveiller l'œuvre du bourreau [1]. S'il utilise cette voie détournée, c'est dans l'espoir que son absence passera inaperçue et ne fera pas l'objet de commentaires désobligeants [2].

Je prévois une objection. Du temps des Papes, Isnard « Rapolle » est portier de la *porte ferrée* du grand Palais, en 1400, donc, plus de cent ans avant que fût construite la Mirande [3]. Qu'il s'agisse ici de la vraie *porte de fer,* celle qui porte ce nom à l'époque des Vice-Légats, nous nous refusons à l'admettre. La porte ferrée du XV[e] siècle n'est autre que la « fausse porte ferrée » dont parle la chronique qui relate les faits et gestes de Marie de Médicis, lors de son séjour en Avignon [4]. Nous connaissons cette issue comme étant la porte qui va au cloître de Notre-Dame [5]. On l'appelle plus fréquemment la porte « de la tour de Trouillas » [6] ou encore « la petite porte » [7].

1. Duhamel, *Les exécutions capitales*, p. 20. Extr. des Mémoires de l'auditeur Favier : « A dix heures du matin, le Vice-Légat est sorti par la porte de fer ; il est monté dans sa berline qui l'y attendait et est allé à Falet (maison de campagne située hors la ville, vers le Rhône) avec l'abbé Rostati ».

2. Le dernier des Morenas tourneurs (dont l'atelier, dans la rue Banasterie, se trouvait en face de la rue du Vice-Légat) racontait, à qui voulait l'entendre, qu'un de ses ascendants voyait souvent, à travers la vitrine, devant laquelle il travaillait, Son Excellence le Vice-Légat sortir du Palais par une porte dérobée. Je tiens ce renseignement de mon père. La porte que j'indique comme étant la « porte de fer » est visible de la boutique en question.

3. Ms 2096, fol. 2 : Vente par Marguerite Favier..., héritière de Colin Boucheron, dit « la Berbis», portier de la première porte du sacré Palais... à Jean « de Fulheto », chef portier du même Palais, et Isnard « Rapolle », portier de la *porte ferrée* du même, etc... »

4. Impr. 2842, *Le Labyrinthe royal, etc.*, p. 215 : « Sa Majesté (Marie de Médicis) entendit le *Te Deum laudamus* (à Notre-Dame). Après, elle se retira dans le grand Palais, par la *fausse porte ferrée*, sans sortir de l'église, le peuple demeurant frustré au dehors qui l'attendait avec grande dévotion ».

5. Ms 2863, fol. 58 : « 26 juillet 1692... Mgr est allé entendre la messe à Ste-Anne et passa par la porte du Palais qui va au cloître de Notre-Dame ».

6. Ms 2394, fol. 83 : « 18 sept. 1481 : Et ensuite il (le cardinal d'Armagnac) s'en alla (de Notre-Dame) au Palais, étant sorti par la porte du Chapelet, et y étant entré *par Trouillas*, il monta à la grande chapelle ». — Ms 2507, Procession de la Fête-Dieu, p. 103 : « Mgr... part du Palais avec les dits magistrats pêle-mêle, passe par la *porte de la tour de Trouillas* et va se rendre à N.-D. des Doms... » On dit indifféremment « porte de la Tour » et « porte de la Cour » de Trouillas. La porte en question est dans une petite cour à l'ouest de la tour de Trouillas. Ms 2507, p. 103 : « Mgr... passe par la porte de la *Cour* de Trouillas » et p. 106 : « ...passant de rechef par la Tour de Trouillas... »

7. Ms 2865, fol. 386 : « S. E... parte di Palazzo e passando per il quartiere delli Suizzeri, va à Notre-Dame per *la piccola porta*... E spogliandosi della cappa magna

Digitized by Google

Les ducs de Bourgogne et de Berry, en 1701, vont assister aux offices de Notre-Dame des Doms par la « porte secrète du Palais »[1]. C'est une entrée, percée dans la courtine, au nord du vieux Palais, qui n'a aucun rapport avec la porte grillée du sud-est, car il ne faut pas l'oublier, la vis qui aboutit à cette dernière fait partie du bâtiment de la Mirande, dont elle est une annexe : dans un dîner de gala, servi dans la salle de la Mirande, le Nonce est assis « au milieu de la table, tournant le dos aux degrés de la porte de fer »[2].

*
* *

Nous avons longtemps cherché *la galerie* qui de la salle de la Mirande ramène le visiteur à celle des Suisses. On se souvient que « la Roma » fut édifiée dans le jardin vieux du Palais par le pape Urbain V. Tout le monde est d'accord pour situer ce bâtiment entre l'aile des appartements privés et le rempart de Benoît XII. Le plan de Pampany nous le montre contigu d'une part à la « tour du jardin », et d'autre part à l'édifice que nous pensons être « la tour près de la Trésorerie »[3]. Il est très étroit pour sa longueur, ce qui est le propre d'une *galerie*. De la salle des Suisses à la salle de la Mirande c'est le chemin le plus direct. D'ailleurs, il ne saurait être question que du premier étage, galerie fermée.

Faut-il n'y voir qu'un *passage ?* A l'époque où furent faits les dessins de l'album de Laincel, de nombreuses fenêtres l'éclairaient, tant au nord qu'au midi. Nous pensons que le mot « galerie » doit être pris dans le sens usité sous Louis XIV et

alla *piccola porta* sene ritorno al Palazzo... ». La porte vieille de la salle des Suisses est parfois désignée sous le nom de *piccola porta*, elle aussi.

1. Ms 2439, fol. 587. Veridico ragguaglio dell' arrivo dei principi (an. 1701). Impr., p. 11 : « La stessa matina le Reale Altezze loro andorono alla cattedrale per la *porta segreta* del Palazzo ». Laurent Drapier lui donne un autre nom. Ms 2564, fol. 6 : — 23 janv. 1757 : Attendu le mauvais temps, Mgr le Vice-Légat (Passionei) se rendit à Notre-Dame de Dom par la *porte du côté des prisons* ». (Communiqué par J. Girard.)

2. Ms 2863, fol. 57. — Laurent Drapier relate le fait suivant, ms 2562, fol. 317, v° : « Mademoiselle de Palisse arriva dans Avignon. Elle fut loger dans la maison de la veuve de M. Floravant qui est tout auprès de la maison de la *porte de fer* du Palais. Il fut fait une porte de communication au bout des degrés du dit Palais qui allait dans la maison où logeait ladite demoiselle, nièce de M. le cardinal (d'Armagnac). » Il serait intéressant de savoir si la maison de la veuve Floravant n'était pas sur l'emplacement qu'occupe actuellement la maison Giéra, à l'angle de la rue du Vice-Légat et de la rue de la Banasterie.

3. V. notre travail : *Où situer la tour des Étuves?* in *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, 1914.

Digitized by Google

sous Louis XV. Rien n'empêche de croire que cette pièce longue ait été garnie de tableaux et de livres.

Parcourons — si l'on veut — la relation des fêtes données par Durini en 1775. Dans « l'appartement richement meublé, composé de neuf pièces en enfilade... l'on joue toutes sortes de jeux de commerce ». L'auteur ajoute : « Neuf ou dix tables dans chacune ne suffirent pas, et il fallut en placer (d'autres) dans ce salon chéri, le dépôt de tous les ouvrages que la république des lettres a produit, collection rare... Ces tables de jeu paraissaient contraster avec cinq ou six cents portraits de grands hommes que le monde a produits et qui couvraient les murailles de cet unique cabinet » [1]. J'avoue ne voir pas quelle autre place que le premier étage du bâtiment d'Urbain V l'on pourrait attribuer à cette galerie de tableaux et de livres, sûrement distincte de toutes les pièces de l'appartement, mais qui parait de plain-pied avec elles.

VII.

L'Appartement d'été (L, M, N.)

Nous nous garderons de mettre en parallèle l'importance de l'appartement d'hiver et celle de *l'appartement d'été*. Ce dernier, par le nombre et la disposition de ses parties, rappelle l'appartement noble dont il est comme la réplique. Lui aussi est destiné aux hôtes de distinction, mais lorsqu'ils logent au Palais dans la saison chaude « in tempo d'estate ». Ainsi que l'appartement noble, il comprend seulement trois pièces : l'antichambre, la salle du Dais, la chambre du Lit [2].

Son orientation constitue l'une de ses caractéristiques. Elle n'a pas été jusqu'ici déterminée d'une façon précise. Tel historien, qui place dans la tour de la Garde-Robe et les bâtisses voisines l'appartement d'été, ne s'aperçoit pas de la contradiction où il tombe, lorsqu'il signale que le dit appartement a vue sur la cour d'honneur.

1. Ms 2449, p. 387. Relation des fêtes pour l'exaltation de Pie VI, 1775. (Impr.) Marie-Ange Durini est un gouverneur fastueux. De la famille des comtes de Monza. archevêque d'Ancyre, il porte les titres de Président, Prolégat et Surintendant général des armes. On comprend que ses armoiries aient trouvé place dans la galerie des Légats. V. notre travail : *Les Armoiries peintes*, in *Annuaire de la Société des Amis du Palais*, 1914.

2. Ms 2863. *Rolle...*

Digitized by Google

On ne peut contester que les fenêtres de deux pièces au moins du logement d'été s'ouvrent à l'occident. Tolomas note qu'elles « regardent la basse-cour du Palais et son entrée » [1]. Les chambres, *sur la cour d'honneur,* qui regardent *l'entrée du Palais,* font nécessairement partie du bâtiment, aujourd'hui disparu, qui doublait au couchant l'aile des appartements privés autrement dit la « Salle des Suisses ».

Le dessin de Pampany donne de ce bâtiment l'étage qui nous occupe en ce moment, avec des détails nombreux et précis, illustrant merveilleusement la description des locaux fournie par les écrits contemporains [2].

* * *

L'antichambre de l'appartement d'été (L) est voûtée. Sur l'un des contreforts extérieurs de la tour des Anges nous remarquons des traces de cette voûte.

Il semblera curieux que les cérémoniaux ne mentionnent pas l'antichambre parmi les pièces qui regardent l'entrée du Palais. Ils ont pourtant raison : l'unique fenêtre qui l'éclaire prend jour dans la direction du « Pont d'Innocent VI [3] ».

Au début de ce travail, nous avons eu soin de faire observer que la salle des Cavaliers met en relation les deux appartements d'hiver et d'été. L'antichambre du quartier d'été s'appuie contre la face occidentale de la tour des Anges [4]; c'est dans la paroi occidentale de celle-ci que la communication fut établie : le passage existe encore [5].

1. Ms 1705. *Rôle...*

2. Cheminées, fenêtres, portes, alcôves, tout est à sa place. Pour la reconstitution des lieux, nous n'avons eu qu'à reproduire les indications du plan de l'an IX.

3. On pourra se rendre compte (sur notre plan) que son axe prolongé irait rencontrer la Grande Audience. Le pont d'Innocent VI est figuré par deux lignes parallèles en pointillé.

4. La proximité de la tour des Anges et d'une pièce au moins de l'appartement d'été ressort du fait suivant. Tandis que le festin — en l'honneur du prince de Danemarck — est servi dans la salle des Cavaliers, le commandeur Maldachini et M. Bonaventure dînent à l'appartement d'été. La salle est sans doute contiguë : il est dit que « les plats étaient pris à la grande table ». Ms 2863, fol. 55.

5. Il est marqué de la lettre (e) entre B et L. Ainsi que nous allons voir, ce passage n'est pas l'entrée primitive. Il est probable que des communications directes existaient entre la salle des Suisses et l'appartement d'été. Pampany nous montre, creusé dans l'un des contreforts qui fait saillie du côté de la pièce M, un couloir bifurqué que nous avons reproduit.

Digitized by Google

Le nom de Sanvitali, gravé au-dessus de l'encadrement de pierre, qui la borde du côté de la salle des Cavaliers, détermine à quelques années près la date de la *porte*. On eût pu croire que le *passage* était beaucoup plus ancien. J'ai aujourd'hui la preuve qu'il fut percé à la même époque, exactement en 1701, voici à quelle occasion. Deux petits-fils de Louis XIV avaient accepté de descendre au Palais. Le duc de Bourgogne devait loger au quartier de la Mirande ; l'on avait réservé au duc de Berry, son frère, le « quartier d'été qui vise sur la cour ». Pour faciliter le service et permettre aux princes de se visiter sans sortir des appartements, il fut décidé de creuser un couloir dans le mur de la tour des Anges. Cette opération exigea un mois de travail, le mur étant épais et la maçonnerie très compacte [1].

Nous n'avons que peu de renseignements sur la première pièce de l'appartement d'été. Sa forme irrégulière ne nous est connue que par les plans militaires. Le mobilier se réduit à deux tables et dix ou douze chaises. Les tentures sont de brocatelle [2].

* * *

La chambre (H) où Son Excellence donne parfois audience est l'analogue ou le « pendant » de la salle du Baldaquin que nous avons décrite en étudiant la composition de l'appartement d'hiver.

Y a-t-il un dais dans cette pièce ? « Cela est ad libitum [3] ». « Les uns en mettent, les autres non [4] ». Un grand tapis de huit mètres de long sur trois mètres de large ; une table grande et belle ; un grand miroir, seize chaises à bras : tels sont les objets qui garnissent cette salle et sont à fournir par le Vice-Légat, quand il entre en fonctions [5].

La forme de la salle, si nous en croyons les dimensions du tapis, est d'un rectangle. Paolo Dolci mentionne deux portes d'un mètre cinquante de large, sans doute celles qui s'ouvrent sur

1. Ms 2438, fol. 237. — Réception de Mgrs les ducs de Bourgogne et de Berry, an. 1701. Impr. p. 101 : « ...Parmi les réparations que Mgr le Vice-Légat (Sanvitali) vient d'y faire (au Palais), il y a eu de quoi occuper plusieurs ouvriers un mois entier à percer des murailles qu'il fallait ouvrir pour faire communiquer l'appartement de Mgr le duc de Bourgogne à celui de Mgr le duc de Berry ».

2. Ms 2863. *Rolle...* — Ms 1705. *Rôle des meubles.* Tolomas.

3. Ms 1705. *Rôle...*

4. Ms 2863. Nota delle giuste misure, fol. 167 : « Chi hà costumato mettersi un baldachino e chi nò ».

5. Ms 1705. *Role des meubles...* La tapisserie est de damas san or.

Digitized by Google

les deux autres pièces de l'appartement [1]. Il est question d'une alcôve (masquée par la tenture) où l'on fait coucher — à l'occasion — un valet de chambre [2]. En fait, si l'on se réfère au plan de l'an IX, la chambre est vaste, plus longue que large, à murs sensiblement parallèles, avec enfoncement susceptible de faire alcôve.

La première et la deuxième chambre de l'appartement d'été ne sont pas voûtées comme l'antichambre. Elles ne paraissent pas davantage plafonnées, mais sont couvertes d'un plancher : il est question d'une frise et non d'une corniche. La hauteur est très sensiblement supérieure à la moyenne. Les tentures mesurent verticalement 4^m 50 : il faudrait ajouter à ce chiffre la hauteur de la frise, laquelle n'est pas mentionnée.

Le « *Rolle* » nous apprend l'existence d'une cheminée entre les deux fenêtres qui regardent la cour. Le témoignage de Pampany concorde. On s'explique très bien la présence d'une cheminée dans cette pièce vaste, haute, non plafonnée, susceptible de recevoir des hôtes dans la saison rigoureuse, en cas de nécessité.

* * *

La seconde chambre d'été possède, comme la précédente, deux fenêtres donnant sur la basse-cour, entre lesquelles est une cheminée. Dernière pièce de l'appartement, elle n'a qu'une grande porte, du côté de la salle d'audience.

C'est ici une chambre à coucher, d'ailleurs luxueuse. A la fin du XVII[e] siècle, Mgr Cenci conçut l'idée de la faire tendre de taffetas d'Avignon. Le résultat fut jugé excellent. Sanvitali, de son temps, fit mettre un lit de damas vert avec de petites nattes d'or dans cette chambre « que l'on donnait ordinairement aux étrangers passants de distinction ». Une table « propre », un miroir, douze chaises complétaient l'ameublement [3].

Nous avons plaisir à retrouver sur le dessin de Pampany un réduit qui touche la chambre à coucher, ancienne alcôve que l'on a fermée et qui sert « de petite chambre, y ayant une fenêtre », laquelle incontestablement prend jour sur le grand escalier [4].

1. Ms 2865, p. 603.

2. Ms 1705 *Role*, Tolomas. — Ms 2863, *Rolle* .. — Les dimensions des tentures sont (circuit) : 1°, 7 cannes et demie (15ᵐ) ; 2°, 9 pans (2ᵐ 25) ; 3°, cheminée entre deux fenêtres que l'on tapisse, 10 pans (2ᵐ 50) ; 4°, 1 canne et 7 pans (3ᵐ 75).

3. Ms 1705, *Rôle*... Tolomas.

4. Même 1705. Les dimensions des tentures — ms 2863 — sont. 1°, 9 cannes (18ᵐ) 2°, 6 pans (1ᵐ 50) ; 3°, où se trouve la cheminée entre deux fenêtres, 12 pans (3ᵐ).

Digitized by Google

* * *

Le lecteur qui parcourt les chroniques du XVIII[e] siècle doit avoir présente à l'esprit l'orientation des quatre fenêtres principales du quartier d'été. Elles s'ouvrent sur la cour d'honneur. Cette raison explique que le Vice-Légat, ses invités, ses hôtes, puissent suivre d'un œil intéressé les cortèges qui se déroulent « dans la basse cour ».

En 1701, les Princes de France « virent passer dans la cour du Palais les six compagnies de pénitents qui allaient visiter les églises avec une modestie édifiante » ; c'est la coutume du jeudi saint. Les pénitents venaient-ils à la grande chapelle du Palais ? Je n'ai pu le savoir. Peut-être montaient-ils à Notre-Dame, et furent-ils sollicités de se détourner de leur route, pour permettre à leurs Altesses Royales de jouir du spectacle.

En 1753, Lercari s'est décidé à une innovation dangereuse. Il autorise la milice bourgeoise en armes à pénétrer dans le Palais et à « faire le tour de la cour ». Il a voulu sans doute admirer à loisir l'allure martiale des soldats, la souplesse de leurs évolutions, quand ils défilent, le major Folard à leur tête, en déchargeant leurs fusils « à mesure qu'ils passent sous les fenêtres de Son Excellence... ». « On n'avait jamais vu, remarque le chroniqueur, qu'aucun Vice-Légat eût permis à la soldatesque bourgeoise d'entrer les mains armées dans l'intérieur du Palais [1] ».

Nous empruntons à l'étude de M. Duhamel sur les exécutions capitales un fragment « du verbal de la délivrance de Catherine Joubert [2]. Les Pénitents de la Miséricorde jouissaient du privilège de libérer chaque année un condamné à mort : Catherine, qui a été l'objet de cette faveur, est promenée à travers la ville. Nous sommes en 1781.

La « procession superbe avait peine à passer par les rues ». Elle arrive progressivement « au Change, à la Grande Place, au Puits des Bœufs, dans la grande cour du Palais, où Mgr le Vice-Légat (Filomarino della Rocca) était à sa fenêtre avec des dames

1. Ms 2563. Laurent Drapier, fol. 241, v°.

2. L. Duhamel, *Les Exécutions capitales à Avignon au XVIII[e] siècle.* — Avignon, F. Seguin, 1910, p. 44 et suivantes.

Digitized by Google

et messieurs de distinction et les principaux officiers de la légation, qui jouirent du coup-d'œil de toute la procession et des divers chants et instruments, le tout réuni dans la dite cour; ce qui, joint aux tambours et aux fifres du dit Palais, qui jouaient à l'entrée, annonçait toute l'allégresse possible. M. de Broutet (recteur des Pénitents), en s'avançant de la fenêtre où était Mgr le Vice-Légat, lui présenta la délivrée qui se mit alors à genoux. Son Excellence lui fit signe de la faire relever et salua gracieusement... »

On se rend compte — les invités étant nombreux — que plusieurs fenêtres sont occupées, que d'ailleurs elles dominent la scène, sans en être trop éloignées.

Des souvenirs tragiques s'attachent à cette partie du Palais. Le quartier de la Reine — où avait logé Marie de Médicis — fut occupé, l'année qui suivit le départ du dernier vice-légat, par le fameux Jourdan dit Coupe-tête. L'un des témoins au procès de la Glacière, Pierre Sylvestre, raconte qu'ayant été mis en faction à la barrière *extérieure* du Palais (où il demeura de trois à cinq heures du matin) il vit — au moment du meurtre de Dumas — le général Jourdan à une fenêtre très éclairée donnant sur la cour[1]. Le dit Jourdan allait et venait d'une pièce à l'autre. Sa maîtresse était couchée dans une chambre voisine (sans doute la chambre du Lit).

C'est évidemment de l'appartement d'été qu'il s'agit. Si l'on se place à l'endroit où se dressait la grille *extérieure*, l'on n'aperçoit des bâtiments bordant la cour intérieure du Palais que les fenêtres du quartier d'été.

VIII

Conclusion

On ne peut qualifier autrement que d'hétéroclite la demeure que les Vice-Légats s'étaient constituée dans le Palais apostolique, utilisant des constructions anciennes, primitives, en élevant de nouvelles dans le cours des XVI[e] et XVII[e] siècles. Elle se pré-

1. Ms 3022. Information faite à la requête de l'accusateur public... Procédure sur les massacres de la Glacière. « 3[e] témoin, Pierre Sylvestre, de Saint-Omer. »

Digitized by Google

valait, à défaut d'une belle ordonnance, d'un certain confort. « Ex solâ commoditate decus », disait une inscription.

Si nous étudions cet ensemble, nous arrivons à démêler, dans un fouillis en apparence inextricable, deux lignes de bâtiments adossés, orientés du sud au nord. La première est formée des deux salles de gardes A, B; la seconde, des trois pièces L, M, N, de l'appartement d'été. Signalons aux extrémités de celui-ci, d'un côté, le grand escalier aa' qui est à l'entrée, et, de l'autre côté, des annexes dont la destination nous est inconnue.

A cette double série viennent s'ajouter les chambres du logement particulier C, D, E, au midi de l'habitation et une petite pièce K, au levant. qui sert de chapelle.

Telle est la partie essentielle du palais de Son Excellence. On voit qu'elle prend jour, au couchant, sur la cour d'honneur; au levant, sur deux autres cours innommées; au sud, sur une petite place extérieure. Ces pièces, au nombre de huit ou dix, sont situées au même étage, à peu près de plain-pied.

Un riche particulier n'eût pas demandé davantage. Mais les Vice-Légats se trouvaient dans l'obligation de pratiquer les lois de l'hospitalité vis-à-vis des grands qui traversaient notre ville fréquemment, avec une suite nombreuse qu'il fallait parfois aussi héberger.

On remarquera, à l'orient de la tour des Anges B, une cour irrégulière bordée de corps de logis. L'édifice marqué de la lettre J est celui connu, dès le moyen-âge, sous le nom de « Roma », qui est appelé dans les documents du XVIII[e] siècle: la *Galerie*. Il paraît posséder des fenêtres sur la vaste cour située au nord, et sur la cour plus petite située au sud de ce bâtiment. De l'autre côté de la petite cour est une série de trois pièces, F, G, H, qui forment l'appartement noble. Aucune des fenêtres de cette partie du quartier d'hiver ne regardent sur la cour; elles s'ouvrent toutes sur la rue, en face de l'église de St-Pierre, donc au midi.

Ces deux grands corps de bâtiment ne sont pas parallèles, mais convergent, en se dirigeant à l'orient. Ils arriveraient au contact, si entre eux ne s'interposait la vieille « tour du Jardin », bâtie par Urbain V, qui les met en relation et leur permet de communiquer l'un et l'autre avec une importante bâtisse : la Mirande.

La Mirande (I) s'avance comme un promontoire du côté de la Banasterie. Elle ne touche au reste du Palais que par l'un de ses petits côtés. Trois de ses fenêtres s'ouvrent sur les jardins, au nord. Trois autres, au sud, donnent sur la voie publique. Le

Digitized by Google

pignon, à l'orient, est occupé par une tourelle à pans coupés qui contient une vis menant à la porte de fer.

Ainsi qu'on le voit, cet ensemble se compose de quatre salles ou galeries et de neuf chambres ou pièces, sans compter les dépendances.

∴

Quelle fut la destinée des corps de bâtiment qui composaient au XVIII[e] siècle l'habitation du Vice-Légat ? Une portion du *logement particulier* est encore debout; on le retrouve parmi les bâtiments anciens, au-dessus de la porte de la Peyrolerie et dans la tour de la Garde-Robe. Les grandes salles d'entrée existent toujours, plus ou moins transformées et défigurées: la *salle des Cavaliers* dans la tour des Anges, la *salle des Suisses* dans l'aile antique des appartements privés.

Le plan de Pampany nous montre intact, en 1801, le bâtiment en saillie sur « la basse cour », qui, à partir du XVII[e] siècle, est désigné sous le nom de quartier de la Reine (*appartement d'été*).

On ne le retrouve plus sur le plan de Caristie. Beaucoup font grief de sa démolition au Génie militaire qui n'est en rien coupable de ce méfait. Le bâtiment s'est effondré de lui-même.

Nous avons eu entre les mains un devis qui est très démonstratif à ce sujet. Daté de 1811, il prévoit l'établissement d'une entrée provisoire pour les prisons du Palais, dont l'entrée s'ouvrait primitivement dans la cour des Suisses (ancien cloître). Le devis s'exprime en ces termes : « Après la chute du mur de façade du Palais, donnant sur la grande cour, les décombres fermèrent entièrement la porte par laquelle on communiquait de la grande cour aux dites prisons [et] qui se trouve aujourd'hui condamnée pour toujours [1]. »

De ce document il appert que, devant la porte, un bâtiment important a croulé. Les matériaux amoncelés forment une telle masse que l'architecte ne craint pas d'affirmer que la dite porte « est obstruée pour toujours ». La chute de l'édifice n'a pu se produire qu'entre l'année 1801 et l'année 1811 [2]. »

1. Arch. de Vaucluse. N. *Prisons d'Avignon*, 1807-1834, n° 308. Devis estimatif, 12 août 1811. Martin, architecte.

2. Fransoy, qui écrivait vers 1818, dit, parlant du Palais vieux : « Benoît XII... fit bâtir la partie septentrionale quarrée à quatre corps de logis qui forme actuellement

Digitized by Google

Parmi les parties « anciennes » aujourd'hui détruites, il faut encore compter le bâtiment d'Urbain V, qui fournit à l'habitation du Vice-Légat : *la Galerie*. Il fut jeté à bas en 1838; nous en avons ailleurs donné la preuve [1].

Quant aux bâtiments « nouveaux », il ne reste plus trace d'aucun. Ces constructions, en bordure sur la rue, comprenaient d'abord la *première antichambre*, ensuite l'*appartement noble* composé de trois pièces, enfin le bâtiment de *la Mirande*. En l'an III, l'ingénieur du département Boudon, ayant constaté que l'on s'introduisait nuitamment dans le Palais, s'avise de faire murer neuf fenêtres qui sont accessibles du dehors, à cause de leur peu d'élévation au-dessus de la rue et des maisons voisines.

Sept d'entre elles appartiennent à un « corps de bâtiment où était un appartement au-dessous de celui de la Mirande ». Est-ce le *bâtiment* ou le *quartier* de la Mirande ? Ce point est de peu d'importance. Nous retiendrons que la neuvième fenêtre, probablement à la suite, est située « dans la cage de l'escalier dit de la porte de fer [2] ». Ces renseignements confirment d'une façon indirecte les relations étroites qui existent entre la Mirande et la porte de fer, mais surtout fixent, sans contestation possible, la position en bordure *sur la rue* de tous les bâtiments du quartier de la Mirande, ainsi que de la porte de fer elle-même.

Le Génie militaire — nous l'avons vu — fait mention d'une rue qu'il appelle « de la Grille de fer ». Nous ne voudrions pas déclarer invraisemblable l'opinion qui distinguerait la *Grille* et la

les prisons. La porte d'entrée de ce Palais (qui est donc aussi la porte des prisons était cette porte à sarrazine que l'on a murée aujourd'hui [et] qui avoisine la [petite] porte de la salle des Suisses ». Notons que sur le plan de 1821 elle est mentionnée comme « passage masqué à rouvrir ». Il faudrait voir si ce fait n'a pas quelque relation avec l'obstruction, constatée en 1811, de la dite porte.

1. V. notre étude : *Histoire d'une caserne*, in *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1912 p. 175 et suiv.

2. Arch. de Vaucluse L, fonds 1, art. 220, an III, correspondance : « ...Il serait convenable, pour s'assurer de toutes les issues du fort, de murer celles des ouvertures extérieures dont leur peu d'élévation au-dessus des rues et des maisons voisines en faciliterait l'entrée nuitamment, et après l'examen que nous avons fait avons déterminé de faire fermer neuf des dites ouvertures, l'une desquelles se trouve donner sur un petit jardin au levant et au bout de la salle dite l'*Arsenal*, et les autres dans le corps de bâtiment où était un appartement au-dessous de celui de la Mirande et dans la cage de l'escalier dit de la porte de fer ». — « Devis des ouvrages nécessaires pour murer neuf fenêtres au fort de cette commune dont l'une... au-dessus d'une *grande porte de fer* donnant sur le petit jardin désigné ci-dessus, sept aux appartements qui se trouvaient au-dessous de la Mirande, et la neuvième au-dessus d'une fenêtre actuellement ferrée dans l'escalier dit de la *porte de fer*... (Signé :) Boudon ».

Digitized by Google

Porte de fer. Boudon, dans sa lettre, fait allusion à « une grande porte de fer donnant sur le jardin désigné ci dessus », c'est-à-dire « sur le petit jardin au levant », sans doute le jardinet qui se trouve devant la porte de la Peyrolerie. Il n'en reste pas moins certain que tant la rue de la Grille de fer que celle de la Porte de fer sont représentées par la *rue* actuelle *du Vice-Légat*.

Pour s'en convaincre, il faut relire attentivement le texte des Archives militaires [1]. Les pierres qui se détachent de la bâtisse en ruine menacent la vie des citoyens. La rue est donc passante. Parmi les voies qui longent le Palais, la « rue du Vice-Légat » est l'une des plus fréquentées... D'ailleurs, elle est la seule où, sur la hauteur d'un étage, des façades ainsi que les toitures attenantes aient été susceptibles d'être démolies.

Remarquons qu'il est question de trois façades qui donnent sur la dite rue. Qu'est-ce à dire? évidemment que les corps de bâtiment sont au nombre de trois. Le dessin de Laincel que nous publions nous permet de reconnaître trois alignements sur la *rue* que nous appelons *du Vice-Légat* : 1° la première antichambre, ou chambre du balcon, à l'aplomb du rempart ; 2° l'appartement noble, dont le mur repose sur les mâchicoulis, en saillie sur la façade précédente ; 3° la Mirande, établie sur le mur de Clément VI, sensiblement en retrait sur le mur de Benoît XII.

Nous croyons donc avoir le droit d'affirmer que le quartier d'hiver — ou du moins la partie construite aux XVI[e] et XVII[e] siècle — menaçait ruine peu d'années après l'annexion, et qu'il fut dérasé jusqu'à hauteur du rempart en 1802 ou 1803.

D[r] COLOMBE.

1. Arch. du Génie, art. 3, n° 27 : « ...Ouvrages projetés pour l'an X. Palais ou fort « Pour refaire à neuf ces toitures... et démolir environ un étage, avec toitures y attenant, de trois de ses façades menaçant ruine donnant sur la rue dite de la *Grille de fer*... 14,300 fr. » Note à la suite : « ...La démolition des façades et toitures proposées au même article est de toute urgence, une partie s'en étant déjà écroulée et l'existence des citoyens ayant été et pouvant être encore compromise »

Digitized by Google

Digitized by Google

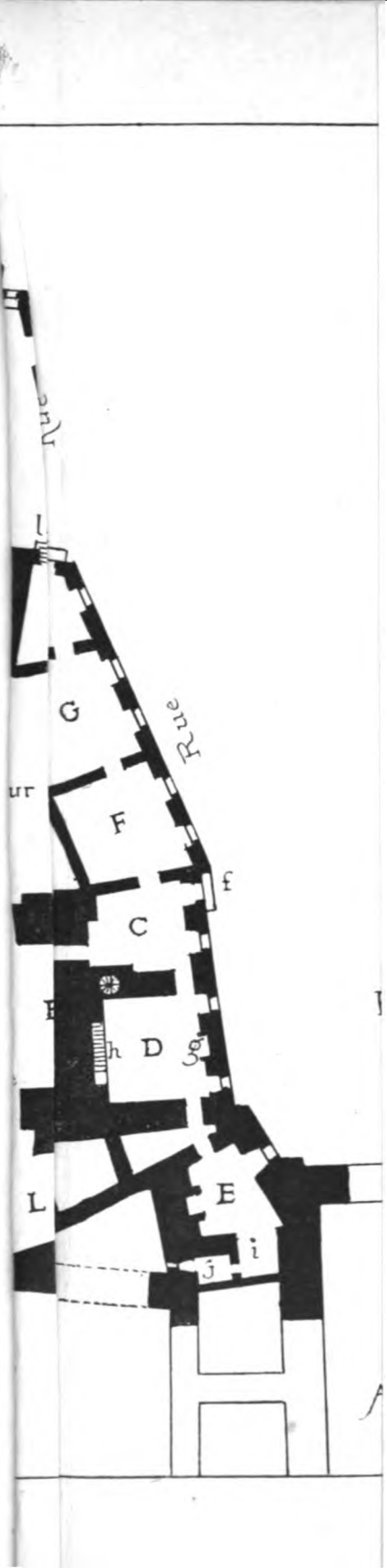

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Comtadines.

Blondes aux yeux d'azur, brunes au front vermeil,
Filles de notre ciel et de notre soleil,
Paysannes et citadines,
Vos charmes ne sont point par la mode trahis.
Comme on vous reconnaît ! Vous êtes du pays,
Même sans coiffes comtadines.

L'âme du Comté chante en vos propos joyeux ;
Jeanne, Laure, Zani rient encor dans vos yeux ;
Vous êtes la vivante flore
Qui réjouit la rue, embaume le foyer ;
Et que, pour nous séduire ou pour nous égayer,
L'amour chaque avril fait éclore.

Sur nos trottoirs souillés, sur nos pavés pointus,
Je tremble pour vos pas, comme pour vos vertus.
Votre essor ailé me console ;
Je me dis en voyant l'une de vous passer :
Ses pieds ne semblent pas sur le sol se poser,
Et, pour l'éviter, elle vole.

Votre charme retient le troubadour errant.
Vous êtes l'idéal dont Pétrarque s'éprend,
Et sur vous la gloire rayonne ;
Depuis, ce qui parfois, comme un souffle léger,
Murmure à votre oreille, en vous faisant songer,
C'est un sonnet qui papillonne.

Digitized by Google

Les vierges de Bernus, de leur socle divin,
Ont fui, lasses un jour d'être belles en vain,
Et se sont aux passants mêlées.
C'est elles que peut-être en vous nous admirons ;
Car on rêve, devant la candeur de vos fronts,
A de célestes exilées.

Que nous aimions vous voir, sous vos longs voiles blancs,
Escorter votre Dieu, dans l'extase, à pas lents,
Parmi les genêts et les menthes !
Mais quel que soit le dieu que vous ayez au cœur,
Sous la rose mystique ou le myrte vainqueur,
Vous êtes toujours des amantes.

Car vous avez gardé tous les dons maternels,
Et vos mères étaient — ces êtres irréels,
Ces indolentes dans leurs chaises,
Fortes devant la mort, faibles devant l'amour —
Par la ligne, le sang, la grâce, tour à tour
Gitanes, romaines, françaises.

L'orientale en vous frémit aux beaux écrins,
Et se réveille aux sons rauques des tambourins ;
Et si des filles de Florence
Vous avez la beauté sculpturale, cet air
De noblesse, à la fois tendre, moqueur et fier,
Vous le tenez de notre France.

La robe est pacifique, et ne se mêle plus,
Papiste ou patriote, aux drapeaux des talus ;
Mais vous tressaillez, lorsque passe
Un régiment altier sous nos mâchicoulis,
Et que notre étendard concrète dans ses plis
L'héroïsme épars en l'espace.

Il n'est plus de croisade, il n'est plus d'albigeois ;
Mais vous avez le culte ancestral de nos fois,
Et vous vibrez aux voix des cloches.
Nos aïeules chantaient les noëls familiers ;
Et quand vous répétez ces vieux airs oubliés,
Nous sentons leurs âmes plus proches.

Digitized by Google

Et s'il n'est plus de Cour d'amour, comme autrefois,
De salons fastueux, ni de galants tournois,
Où les plus belles étaient reines ;
Sous de nouveaux atours, dans un autre décor,
La beauté toujours règne : on la couronne encor ;
Et vous êtes nos souveraines.

Ils sont passés les temps du Rêve. Et, pour agir,
Vous vous courbez sur l'œuvre utile, sans rougir.
Si vous refermez votre livre,
Ce n'est pas pour poursuivre un songe décevant ;
Pour l'atelier fécond vous laissez le couvent ;
Et le labeur sain vous délivre.

Vous aimez le plaisir. Allez au bal, dansez ;
Et retenez nos bras aux vôtres enlacés.
De l'étrangère qui fascine
Sauvez-nous. Empêchez la race de déchoir ;
Et dans notre maison et dans notre terroir
Que votre amour nous enracine.

C'est toujours vous qu'on voit sur le Pont d'Avignon,
Quand le mistral taquin découvre un pied mignon.
Votre silhouette oriente
Mieux qu'un temple où le nom de nos dieux est écrit ;
Et par vous l'âme chante, et l'asphalte fleurit,
Et notre ville est souriante.

Paul MANIVET

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

Chapelle St-Nicolas-sous-le-Pont

Quatre des piles du vieux pont St-Bénézet tiennent encore debout, malgré les assauts du Rhône et les ravages du temps. Sur la deuxième à partir des murailles avignonaises, c'est-à-dire la première baignée par le fleuve, se dresse un modeste édifice religieux dont le clocheton ajouré vient rompre élégamment la monotonie de la ligne droite par laquelle l'ouvrage est profilé à l'horizon.

On dénomme cette chapelle tantôt St-Nicolas et tantôt St-Bénézet. M. L.-H. Labande, dans le *Guide du Congrès de la Société Française d'Archéologie à Avignon* (1909), en donne une description détaillée et lui attribue le premier de ces vocables. Mais, d'autre part, M. P. Achard [1] nous indique qu'au XVII[e] siècle, la chapelle du Pont prit le nom de St-Bénézet, et que celui de St-Nicolas, ainsi délaissé, servit à désigner une petite chapelle appuyée à la paroi amont de la culée qui s'insère dans les remparts d'Avignon.

Voilà donc le problème qui se pose : une chapelle a été dénommée, au cours des siècles, sous deux vocables différents, et deux chapelles ont porté le même nom. Pourquoi ce changement de désignation, et où se trouve la seconde chapelle ?

La mise à ma disposition, pendant quelques heures, de pièces d'archives communales, m'a permis d'étudier la question. Sans avoir la prétention de raconter l'histoire entière de ces deux petites chapelles, je viens apporter ma modeste contribution à un

1. P. Achard, *Les Ponts du département de Vaucluse*. (Annuaire départemental de 1870.)

Digitized by Google

menu point d'histoire locale, en exposant simplement le résultat de mon examen.

*
* *

On connaît la chapelle du pont ; on sait que la partie la plus ancienne est l'œuvre même de saint Bénézet ; que, vers 1234-1237, lorsque les Avignonais procédèrent à la reconstruction des arches de la rive droite détruites au moment où Louis VIII fit le siège de la ville, on sépara la nef en deux par un plancher horizontal, faisant ainsi une chapelle basse et une chapelle haute ; que la seconde abside a été ajoutée en 1513 ; et enfin que d'autres travaux, modification du pignon de la façade et élévation du campanile, furent effectués depuis.

On sait encore que cette chapelle, donnée au Pape par la concession de 1368 [1], dépendit de la collégiale de St Agricol. Quant à sa destination, on peut croire à un exercice permanent du culte public : l'existence de l'édifice ne s'expliquerait pas sans cela. Cependant, la chapelle dut être affectée, ou prêtée, au moins temporairement, à d'autres usages. C'est ainsi qu'Achard nous apprend que les officiers du Roi de France y publiaient les décrets de leur souverain, et que, même, on y consomma des exécutions capitales. Elle aurait, d'autre part, servi d'asile, durant la peste de 1578, à la cour de la sénéchaussée de Nîmes. Mais son titre le plus remarquable, c'est d'avoir abrité les restes de saint Bénézet depuis sa mort, le 14 avril 1184, jusqu'au 8 mars 1670. Aux environs de cette dernière date, une effroyable débâcle de glaces balaya l'ossature et les débris des arches de pierre ou travées de bois que cinq siècles de troubles, de guerres intestines et de désastres fluviaux avaient tour à tour détruites et relevées. La chapelle était en danger. Les saintes reliques, trop exposées aux fureurs du Rhône, furent transférées au Couvent des Célestins, puis, en définitive, à l'église paroissiale de St-Didier. Le tronçon de pont qui demeura, comme un moignon sans utilité, retenu au rempart, portait toujours la chapelle, mais celle-ci, désormais, était vide.

Or, c'est précisément au cours du XVII[e] siècle que, suivant Achard, la chapelle du pont perd le vocable de St-Nicolas et prend celui de St-Bénézet. Ce changement de désignation est de nature à intriguer. Une dénomination est une sorte d'éti-

1. P. Achard (*loc. cit.*).

Digitized by Google

quette au front d'un monument ; on ne la surcharge pas sans motif ni par voie d'ordonnances ou de décrets ; l'usage est ici le maître souverain et il plie la langue à ses nécessités. Mais n'est-ce pas curieux de constater que le vieux pont se couvre du nom de son fondateur juste au moment où les restes vénérés de ce saint personnage vont recevoir ailleurs un asile ? Aurait-on voulu par là rendre un suprême hommage au Saint, lui donner une sorte de dédommagement et perpétuer plus fidèlement sa mémoire ? C'est peu probable. La chapelle, privée de ses reliques, située au surplus sur une ruine d'ouvrage, déchut-elle dans l'esprit public au point de ne pouvoir garder de dénomination propre, et perdant en quelque sorte sa personnalité, d'être, dès ce moment, désignée modestement comme le pont lui-même ? Je ne le crois pas. En consacrant ce changement, l'usage a obéi à des nécessités plus impérieuses, plus immédiates. Et ce qui confirme cette manière de voir, c'est l'apparition concomitante d'une autre chapelle portant le titre délaissé, d'une *seconde chapelle St-Nicolas ;* d'où se dégage logiquement la conclusion que la première a été simplement privée de son titre au profit de la seconde.

Cette nouvelle chapelle — que l'on aurait bien dû appeler St-Nicolas-sous-le-pont, par opposition à l'autre — était, comme nous allons le voir, adossée à la culée même du pont.

Une indication précieuse nous est donnée par les registres des archives de l'hospice St-Bénézet [1]. On y trouve consigné un acte en date du 26 août 1693, par lequel les recteurs de l'hôpital St-Bénézet cèdent à la confrérie St-Nicolas des « *rebeyriers et bateliers* » de la ville, un petit emplacement « par dessous la montée du pont du Rhône » pour y bâtir une chapelle en l'honneur du dit saint Nicolas, leur patron.

Il est donc plausible que, le service religieux assuré par la confrérie St-Nicolas ne pouvant plus, depuis la grande menace de 1670, être exercé dans la chapelle-sur-le-pont avec la même sécurité qu'autrefois, en raison des dangers que pouvait faire naître l'état lamentable de l'ouvrage, les « rebeyriers et bateliers » du Rhône obtinrent que le siège des cérémonies fût transféré dans un édifice voisin, le plus voisin possible.

Mais, si l'hypothèse d'un déplacement, et d'un déplacement à très courte distance, explique tout naturellement le changement

1. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Adrien Marcel.

Digitized by Google

de vocable signalé, elle ne porte en soi aucune justification du choix de la position nouvelle. Au contraire, elle suscite immédiatement la pensée d'une nécessité impérieuse qui a, pour ainsi dire, rivé au pont l'exercice de certaines pratiques; car, après tout, s'il ne s'était agi strictement que du culte, la chapelle à l'usage des mariniers eût pu se trouver, sans aucune gêne pour eux, soit à l'aval, soit à l'amont du pont St-Bénézet. L'application que l'on met à adhérer malgré tout aux vieux restes qui forment barrage sur le fleuve est manifeste; elle est voulue; elle témoigne d'une préoccupation primordiale dont nous allons trouver plus loin l'explication.

A quelle époque précise la nouvelle chapelle fut-elle édifiée? Je l'ignore; mais, vraisemblablement, la construction fut entreprise sans tarder. L'œuvre au surplus ne dut pas être fort dispendieuse, ni de longue durée. Il ne faut pas se méprendre, en effet, sur l'importance de l'édifice; il était de proportions exiguës. Pourquoi, du reste, aurait-on amplifié les dimensions de la Chapelle-sur-le-pont si cette dernière suffisait à sa destination usuelle?

La Chapelle-sous-le-pont occupait exactement les emprises du bâtiment actuellement affecté à la conciergerie du pont St-Bénézet, dans l'angle nord que fait le pont avec la tour du Châtelet. Aucun vestige n'en subsiste. Elle mesurait $6^{m}80$ de façade; sur son flanc nord se trouvait la sacristie, large de $2^{m}40$ [1]. Tout cela est assez mesquin et semble témoigner d'un usage exceptionnellement limité.

Quel était cet usage? Quelle fraction de la population fréquentait cette chapelle? Qu'était la confrérie St-Nicolas qui la fit édifier? Y a-t-il une relation entre ce modeste asile religieux et le fleuve bruyant dont les ondes tapageuses venaient se briser avec colère contre les piles du pont? N'y a-t-il pas des points de rapprochement entre son usage et la navigation du Rhône, beaucoup plus active, incomparablement plus développée que de nos jours? Je ne sais que répondre; peut-être les lignes qui vont suivre permettront-elles de projeter un rayon de clarté sur cette ombre...

*
* *

1. Ces indications ont été prises sur les plans des remparts déposés aux archives communales.

Digitized by Google

Il faut croire que la Chapelle St-Nicolas-sous-le-pont conserva, jusqu'à la grande tourmente avignonaise de 1791, sa premiere destination [1].

Sans aucun doute, après la réunion du Comtat à la France, elle tomba des possessions de la Chambre apostolique au Domaine de l'État, qui dut veiller à son utilisation en tan qu'immeuble. Nous pouvons voir en effet qu'un décret du 21 septembre 1808 attribue l'usage de ce local à un service public : au bureau des employés des contributions indirectes chargés de percevoir l'octroi de navigation sur le Rhône.

Or, cette attribution va donner lieu, durant les vingt-cinq premières années du siècle, à une série de demandes en restitution ayant pour objet de rendre à la chapelle son *ancienne destination*.

Quelle était donc cette destination dont la privation met en émoi le peuple de portefaix et de marins qui habitaient alors les bords du Rhône ?

Les documents officiels nous éclairent. Nous y trouvons consignée à plusieurs reprises cette indication que la chapelle St-Nicolas-sous-le-pont a, de façon constante, *servi de Morgue*, et *qu'on y recueillait les noyés et les axphyxiés*.

Voilà donc l'usage primitif et permanent de cette chapelle, et l'on conçoit immédiatement quelle en était la grande utilité dans un temps où la batellerie, que ne concurrençaient pas encore les chemins de fer, régnait en maîtresse. Voilà comment s'explique la préoccupation de placer la chapelle aux abords du pont même, attendu que la repêche des noyés devait se faire généralement à ce point.

Cet usage remontait-il bien haut ? La chapelle sur le pont n'avait-elle pas eu, elle aussi, une pareille destination ? A quels soins, à quelle garde étaient confiés les trépassés qui trouvaient dans cet édifice religieux leur dernier asile ? Quelles coutumes, quelles traditions suivait-on alors ? Quels étaient les lugubres apprêts des cérémonies funèbres ? Ce sont de menus points d'interrogation qui pourraient tenter un folk-loriste.

1. J'ai le regret de n'en pas trouver trace dans les quelques pages consacrées par J.-F. André, aux « monuments qui existaient à Avignon avant la Révolution », dans son *Histoire de la Révolution Avignonaise* (Paris, 1844). Peut-être l'auteur, considérant cette chapelle comme partie intégrante du pont, n'a-t-il pas cru devoir en faire mention. Il a du reste si peu parlé du pont lui-même ! Mais puisqu'il a énuméré toutes les confréries de pénitents noirs, gris. blancs, bleus, rouges et violets, toutes les maisons d'orphelines, les congrégations de pauvres, de femmes, d'ouvriers taffetassiers ou autres, il aurait pu, il me semble, ne pas oublier la confrérie « des rebeyriers et bateliers » du Rhône, dite de St-Nicolas.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, en l'an 1819, les portefaix de la bonne ville d'Avignon adressèrent au gouvernement une pétition tendant à obtenir la restitution de la chapelle St-Nicolas (*sous-le-pont*) en vue de lui rendre son ancienne destination.

Le Préfet de Vaucluse, qui était alors M. de Cotton Thomas-Jacques, accueillit favorablement cette demande ; mais l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, gardienne vigilante des biens de l'État, opposa son veto. Le Conseil d'administration de la Direction générale estima que, « les corporations étant supprimées, l'abandon de la chapelle ne pouvait être consenti. »

Cependant l'administration indiquait elle-même le moyen de donner satisfaction aux portefaix sans autoriser la remise qui, suivant elle, ne pouvait pas leur être faite. Ce moyen consistait à faire demander par la ville l'échange de la chapelle St-Nicolas contre un autre local qu'elle offrirait pour loger le bureau des agents préposés à la perception des droits de navigation ; elle rendrait alors la chapelle, disait la dépêche [1] ; « à sa destination primitive et respectable, sans reconnaître les Portefaix propriétaires ». Le but poursuivi par les derniers serait atteint, mais la marche suivie « ne présenterait rien de contraire à la législation actuelle ».

Le Conseil municipal d'Avignon, saisi de l'affaire, refusa de délibérer, — 1er mars 1820, — prétendant que les personnes retirées de l'eau et les axphyxiés ne trouveraient pas dans ce local les secours nécessaires et qu'ainsi la ville n'avait aucun intérêt à sa restitution. On le conçoit sans peine. Il était évident qu'après une interruption de plusieurs lustres, et l'occupation, par surcroît, d'un service de l'État, le temps avait dû dissocier complètement l'organe de secours ayant pu exister autrefois tout au moins à l'état rudimentaire, et dont le souvenir même était sans doute complétement eflacé...

L'affaire était encore sans solution lorsque, en 1823, S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême vint à passer par la bonne ville d'Avignon. Les Marins du Rhône en profitèrent pour lui présenter une supplique renouvelant la demande formulée par les Portefaix en 1819.

La Duchesse retint cette pétition et s'y intéressa. Sous son impulsion, l'administration se mit en branle avec une activité

1. Dépêche du Directeur général de l'administration départementale et communale Guizot, en date du 7 février 1820. Copie, Archives communales.

Digitized by Google

telle... qu'il ne fallut que quatre ans pour résoudre la question.

Il y avait d'abord à faire promouvoir le Conseil municipal. Le Préfet, alors M. de Calvière Jules, qui avait laissé le mandat de député du Gard pour le reprendre quinze mois après, écrivit au Maire, le 3 juillet 1823, afin de lui faire connaître que les circonstances nouvelles ne permettaient pas un plus long ajournement de la question.

Le Maire répondit tout de suite, proposant de transférer le bureau de l'octroi de navigation dans un local appartenant aux hospices qui en tiraient un loyer annuel de 51 francs, et le Préfet transmit immédiatement la réponse à Paris. Malheureusement... la lettre se perdit en route et ne fut retrouvée que six mois après... Le zèle local avait été, comme souvent, peine perdue. Quel délai n'eût-il pas fallu si la princesse ne s'y était intéressée?

Mais voici que le ministre prend la parole. Dans une dépêche du 26 décembre 1823, il se pose trois questions. La première est la seule qui nous intéresse d'une certaine manière. Elle visait la recherche de la propriété et le Ministre se demandait si la chapelle St-Nicolas, qui paraissait provenir d'une ancienne confrérie, ne devait pas, en exécution des arrêtés-décret des 7 thermidor an II et 28 messidor an XIII, être réunie aux biens de la Fabrique de l'église dans l'arrondissement auquel elle se trouvait, car cette chapelle n'ayant point été aliénée, sa restitution pouvait être réclamée dans l'intérêt de la Fabrique. Celle-ci alors... « ne se refuserait pas sans doute à rendre cette chapelle, considérée comme établissement religieux, à sa destination primitive. »

Dans toute affaire administrative touchant l'agrandissement ou l'amoindrissement du domaine public, se mêle forcément une question d'argent. Aussi le Ministre se préoccupait-il de savoir par qui la dépense serait supportée. Il nous révèle ainsi que les locaux servant de Morgue avaient été jusque-là à la charge du département.

Le Conseil général, saisi de la demande, se déroba, en invoquant deux prétextes : la destination de Morgue ne pouvait être donnée effectivement à l'ancienne chapelle St-Nicolas, et les fonds départementaux n'offraient « aucune ressource pour pouvoir remplir le vœu de Son Altesse royale ».

Alors le Préfet, M. de Suleau Louis-Ange-Antoine-Elysée (le troisième depuis la pétition des Portefaix de 1819), se retourna vers le Conseil municipal, l'engageant, par une lettre du 20 août

Digitized by Google

1824, « à donner dans cette circonstance une nouvelle preuve de son amour pour nos princes ».

Il ne s'agissait que de voter les fonds nécessaires pour l'achat d'un bâtiment qui serait construit près de la porte de la Ligne pour servir de bureau aux agents des Contributions indirectes, et échangé ensuite contre la chapelle de St-Nicolas.

La dépense était évaluée à 2.264 fr. La Ville ne voulut pas consentir un tel sacrifice, et offrit la première des tours que l'on rencontre en allant de la porte de la Ligne à la porte St-Lazare ; elle vota en même temps une somme de 908 francs pour son appropriation.

C'est sur cette dernière base que l'accord se fit. Une loi du 27 avril 1826, insérée au 89e Bulletin, n° 2981, consacra l'échange ; elle portait ceci :

« L'État cède en toute propriété à la ville d'Avignon, la chapelle St-Nicolas située hors du mur d'enceinte, sur la rive gauche du Rhône et occupée aujourd'hui par le bureau de perception des droits de navigation, pour la rendre à son ancienne destination.

« La Ville abandonne en échange la propriété de l'une des tours des remparts, située entre les portes de la Ligne et St-Lazare, où elle fera transférer à ses frais le bureau d'octroi de navigation.

« La Ville sera tenue de verser en outre à la Caisse des Domaines la somme de neuf cent huit francs, montant des réparations qu'il est reconnu indispensable de faire à cette tour pour y établir le bureau de perception ».

La prise de possession par les Domaines se fit à la date du 12 août 1826. Il y eut bien encore quelques difficultés de détail, le Directeur des Contributions indirectes réclamant ceci et cela ; mais enfin, le 8 août 1827, c'est-à-dire huit ans après la demande des Portefaix, ce fonctionnaire, M. de Virgile, déclare avoir reçu des mains de M. Ponge, inspecteur des travaux publics de la bonne ville d'Avignon, la clef de la tour des remparts cédée à l'administration des Contributions indirectes en échange de l'ancienne chapelle St-Nicolas, remise elle-même à la Mairie d'Avignon. L'échange était consommé.

La tour des remparts ainsi cédée à l'État est la première à droite de la porte de la Ligne ; elle est en face l'extrémité de la rue St-Joseph. Suivant les indications d'un plan déposé aux archives communales et dressé le 1er février 1859 par Eugène

Digitized by Google

Pascal, architecte de la ville, elle a été rachetée par la Ville d'Avignon le 19 novembre 1851. Sa longueur y est indiquée comme étant de 10m75.

Quant à la chapelle St-Nicolas-sous-le-pont, j'ignore ce qu'elle devint ensuite, à quelle date et à la suite de quelles circonstances elle a été transformée en vulgaire conciergerie.

Joseph DIDIÉE.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN CHAPITRE INÉDIT

de la

Vie du Cardinal d'Astros

Son droit à porter le titre de

DERNIER ÉVÊQUE D'ORANGE

(8 Août 1817-4 Novembre 1819)

« Nous aurons toujours le précieux avantage de pouvoir vous placer à la suite des évêques d'Orange, puisque vous l'avez été réellement, aux yeux de l'Eglise, pendant plus de deux ans. »

(Lettre de M. l'abbé Millet à Mgr d'Astros 25 Novembre 1819.)

Orange, charmante petite ville du département de Vaucluse, est située sur la rive gauche du Rhône, à 30 kilomètres d'Avignon, au pied d'une colline de 109 mètres d'altitude. Avec ses ruines romaines encore debout et son église cathédrale sans évêque, elle ressemble à ces princesses déchues, qui font rêver de leur grandeur passée, en se parant des derniers restes de leurs charmes. Car cette cité a mérité d'avoir sa place marquée dans l'histoire. Sans vouloir insister sur ce qu'elle fut au temps des Romains, il suffit de rappeler qu'un jour les Nassau d'Allemagne sont devenus les *Princes d'Orange*, et qu'à partir de ce moment la France n'a pas vu s'élever contre elle de plus redoutables ennemis.

Digitized by Google

Au point de vue ecclésiastique, Orange a aussi sa vieille gloire. Ses premiers évêques datent du IV[e] siècle ; et, selon quelques historiens, ils remonteraient jusqu'au III[e] siècle. Leur liste renferme des noms glorieux et des noms de saints, comme S. Eutrope et S. Florent. Elle se poursuit jusqu'à la Révolution, où tant de ruines jonchèrent le sol français. Le Concordat de 1801 n'avait voulu reconnaitre que cinquante sièges épiscopaux dans une France que les armées de la République avaient cependant agrandie. Orange fut du nombre des sièges supprimés. Les quinze années qui suivirent, mêlées de beaucoup de gloire et d'agitation stérile, ne firent que prouver le nombre insuffisant des évêques. Ce fut une des premières préoccupations de Louis XVIII qui, par l'intermédiaire du duc de Blacas, négocia avec le pape Pie VII un nouveau Concordat. Celui-ci fut signé le 19 juillet 1817. Il était établi sur les bases du Concordat ancien passé entre Léon X et François I[er]. On y marqua l'abrogation des *Articles organiques,* et on y décida que, si on ne pouvait songer à rétablir tous les sièges épiscopaux supprimés par la Révolution, on se contenterait cependant d'en augmenter le nombre qui, de *cinquante*, fut porté à *quatre-vingt-douze*. C'était donc plus de quarante nouveaux évêques qu'il fallait nommer.

La petite ville d'Orange fut parmi les évêchés rétablis ; et M. l'abbé d'Astros, premier vicaire capitulaire de Paris, fut choisi pour en être le titulaire. Cette nomination, qui n'a jamais abouti, a suscité de la part des parties intéressées une correspondance suivie, que nous avons eu l'avantage de parcourir. Nous y avons trouvé un tel intérêt que nous voudrions en faire bénéficier ceux qui s'attachent à de semblables documents. Après tout, si l'histoire générale ne descend pas jusqu'à ces menus détails, il me semble que l'histoire locale n'a pas le droit de les dédaigner, parce qu'elle y trouve toujours quelque profit.

I

La nomination de M. l'abbé d'Astros au nouvel évêché d'Orange était un témoignage donné à sa valeur personnelle, et la récompense des nombreux services rendus à l'Eglise de France. Evêque, il en avait déjà rempli longtemps la charge comme vicaire capitulaire de Paris ; et il l'avait remplie même au péril de sa liberté et de sa vie. Louis XVIII devait bien un dédommage-

Digitized by Google

ment à celui que Napoléon Ier avait retenu prisonnier, pendant plus de deux ans, dans le donjon de Vincennes ; et ce fut par un acte de bienveillante attention que le Roi voulut choisir pour lui un évêché dans la terre de Provence, afin qu'il y retrouvât l'air de son pays natal, et qu'il pût ainsi refaire une santé qu'une longue captivité avait affaiblie.

Le saint abbé d'Astros fut le seul sans doute à trouver que cet honneur était trop au-dessus de son mérite. Déjà, quand il s'agissait de nommer des évêques, à la veille du Concordat de 1801, il avait écrit, dans un Mémoire adressé à son oncle Portalis, ces remarquables réflexions :

« L'évêque est un envoyé de Dieu pour enseigner les hommes. Il est placé à la tête des peuples pour rendre à Dieu, en leur nom, les hommages qui lui sont dus. Sa personne est sacrée, et la sainteté, qui doit reluire en lui de toute part, est une partie essentielle du culte.

« On peut juger de là avec quelle sagesse il faut procéder au choix d'un évêque...

« Nous avons besoin maintenant plus que jamais d'évêques désintéressés, d'évêques qui ne le soient pas pour leur propre bien, mais uniquement pour le bien de la religion et des peuples.

« Les revenus sont très modiques et les charges très fortes... Des séminaires à entretenir (ils sont indispensables), des vicaires généraux nécessaires pour l'administration, des prêtres infirmes et vieux qu'on ne peut abandonner, mille autres objets de charité et de dépenses...

« Un évêque désintéressé et charitable, avec la confiance des fidèles, qui l'aideront de tous leurs moyens et mettront en ses mains tout ce qu'il voudra consacrer en bonnes œuvres. »

Avoir demandé de telles qualités pour les autres, cela prouvait qu'il les possédait suffisamment lui-même ; mais la vertu cesse d'être la vertu, dès l'instant qu'elle court après les honneurs, sans attendre qu'ils viennent au-devant d'elle. Et voilà pourquoi l'abbé d'Astros, qui avait des raisons pour craindre les promotions futures, avait tout fait pour les tenir éloignées. Le malheur des temps l'avait mis en relations spirituelles avec la princesse Louise de Condé, devenue la Mère Marie-Joseph de la Miséricorde, supérieure des Bénédictines du Temple. Au début de leur rencontre, il lui demanda de ne jamais forcer pour lui la main de la divine Providence ; et il lui fit promettre qu'elle n'userai

Digitized by Google

point de son influence pour obtenir du Roi quelque dignité en sa faveur. Il est à croire que la princesse demeura fidèle à son engagement ; car, à l'abbé d'Astros pressenti et tout troublé, qui lui avait demandé son avis et parlé de le suivre *avec confiance*, elle avait répondu, le 25 juillet 1817, par ces étranges réflexions :

« Votre lettre a produit un singulier effet dans ce pauvre moi. Je l'ai lue et relue avec vénération, douleur et douceur. Vénération, il est impossible de dire pourquoi ; douleur, parce qu'elle me fait sentir l'étendue de ma perte ; douceur... mais c'est là ce qui est peu facile à expliquer.

« Il y a cependant, dans cette lettre, bien des choses que je ne comprends pas. Vous avez employé, par exemple, le mot de *confiance*. J'entendrais bien que vous eussiez celle de croire ce que je dis, parce qu'il est sûr que je suis réellement vraie ; j'entendrais que vous eussiez celle de me communiquer une chose secrète, parce que, d'après mon caractère, il est encore sûr que je ne le divulguerais pas. Mais il ne m'a pas semblé que le mot en question eût été employé dans ces deux sens... Et dans lequel donc peut-il l'être de *vous* à *moi* ? Voilà ce qui m'a interdite et m'interdit encore. Mes yeux se baissent naturellement, tout mon intérieur se tait ; je n'ose pour ainsi dire me demander à moi-même : qu'entends-tu ? que penses-tu qu'il ait voulu dire ? J'oserais encore bien moins répondre à vos questions. Voilà mon état : comprenez-le, si vous pouvez. Quant à ma peine de vous perdre, *tout autre que vous le comprendra.* »

Cependant la nouvelle de sa nomination à l'évêché d'Orange ne fut vraiment authentique pour M. l'abbé d'Astros que le jour où il en reçut l'annonce autorisée dans une lettre, venue du ministère des Affaires ecclésiastiques et signée par Mgr le cardinal de Périgord, grand aumônier du Roi, à la date du 8 août 1817. Elle était ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous informer *confidentiellement* que le Roi vous a destiné pour remplir le siège épiscopal d'Orange, et que Sa Sainteté en a déjà connaissance. Vous ne recevrez cependant la nouvelle officielle de votre nomination que lorsque la Bulle de la nouvelle circonscription des diocèses sera publiée. Cette lettre a pour but de vous engager à faire d'avance vos dispositions, et à préparer dans le silence tous les documents et pièces nécessaires à votre information, qui doit précéder l'obtention des Bulles, et dont le procès sera établi à Paris, d'après les instructions qui vous seront données. »

Digitized by Google

Trois jours après, le 11 août, la princesse de Condé, plus sûre que jamais de le perdre, ne put s'empêcher de lui exprimer de nouveau sa peine :

« Ah ! que je suis affligée, écrit-elle, de ce terrible éloignement où je vais être de vous, *Monseigneur* (car mon *Altesse*[1] n'a point oublié que vous lui avez mandé à Chelsea qu'il fallait appeler les gens par leur nom...) Je vous ai dit que j'écrirais au Grand Aumônier ; je ne l'ai pas fait, parce que je ne trouve rien à lui dire, si ce n'est que je *vous* regrette beaucoup, et beaucoup.

« Je finis pour que vous ne me grondiez pas, mais j'ai la mort dans l'âme. »

Cette lettre, qui réveillait entre eux une question d'étiquette, ne pouvait manquer de faire ressortir l'humilité de l'un et de l'autre. L'abbé d'Astros réclama aussitôt contre ce titre de *Monseigneur* mal appliqué ; et l'aimable princesse lui répondit victorieusement :

« Au risque de vous ennuyer de moi, M. (pour vous plaire, je laisserai aujourd'hui le nom en blanc), je veux cependant répondre à la plainte qui termine votre lettre d'aujourd'hui, et c'est sérieusement. Non, en France, les Princesses ne donnaient pas le titre en question à vos pareils ; mais, quand l'une d'elles a l'honneur de porter les livrées de Jésus-Christ ; quand, dans sa bonté, Dieu l'a retirée du fumier de la vaine gloire du monde pour en faire son épouse, que peut-elle refuser à ses ministres ?

« Aussi, depuis l'instant où je reçus la faveur inappréciable de porter le voile sacré, j'ai foulé aux pieds l'étiquette en question ; et soit en France, soit en pays étranger, j'ai appelé tous les évêques : *Monseigneur*. Il n'y a donc pas de raison pour qu'un seul soit excepté, d'autant qu'à la vérité ce n'est pas celui que je vénère le moins. »

Enfin, les préliminaires prescrits par la lettre confidentielle ayant abouti, on put procéder à la nomination gouvernementale des nouveaux évêques. Ce fut le 1er septembre 1817 que M. l'abbé *Paul-Thérèse-David d'Astros, vicaire général de Paris*, reçut, avec une lettre du cardinal de Périgord, l'ampliation du brevet royal qui le nommait à l'évêché d'Orange rétabli.

1. Voir dans la *Vie du Cardinal d'Astros par le P.* CAUSSETTE, p. 302, une lettre dans laquelle la princesse de Condé proteste contre le titre d'*Altesse* que l'abbé d'Astros lui avait donné.

Digitized by Google

En conséquence, de par le roi Louis XVIII, en attendant que le Pape y ajoutât le poids de son autorité, M. l'abbé d'Astros avait désormais le droit de porter le titre d'*évêque d'Orange*. Malheureusement, cette nomination ne devait jamais arriver à jouir de son plein effet. Et ce fut le résultat de cet esprit voltairien, qui avait engendré la grande Révolution et qui se survivait encore jusque dans le cœur de ceux qui en avaient été les premières victimes. Aujourd'hui, comme autrefois, disaient ces libéraux endurcis, il fallait avant tout mettre un frein aux envahissements sans cesse renaissants de l'Eglise catholique.

II

En apprenant que le Roi avait signé le rétablissement de l'évêché d'Orange, et qu'il avait désigné M. l'abbé d'Astros pour en être le titulaire, la joie fut grande parmi tous ceux qui avaient gémi de voir cet antique siège supprimé.

Depuis 1801, l'ancien évêché d'Orange avait été rattaché au grand diocèse d'Avignon. De tous les dignitaires de cette église, il ne restait à peu près personne. On sait que, pendant la période sanguinaire, le couperet révolutionnaire y avait fait plus qu'ailleurs de nombreuses victimes : dans l'espace d'un mois et demi, les commissaires du peuple avaient prononcé 324 condamnations à mort. A Avignon, se trouvait un des rares survivants de l'ancien évêché d'Orange, un vieillard et un saint, M. l'abbé de Poulle. Il fut le premier à écrire à M. l'abbé d'Astros cette lettre enthousiaste (elle est datée du 28 août 1817) :

« Je n'en puis plus douter : mes craintes fondées sont dissipées, mes faibles espérances sont réalisées. Le diocèse d'Orange rétabli ne me laisserait rien à désirer, si l'homme ne vivait toujours d'espérance. Il semble que la divine Providence devait une consolation à ce diocèse, qui a souffert si longtemps ; et nous pouvons dire à présent qu'elle a été bien généreuse dans ses dons. Prévôt, grand vicaire de cette église depuis 45 ans et ancien administrateur de ce diocèse, je suis le seul membre du Chapitre existant encore, et ne puis partager avec aucun de mes collègues la joie que j'éprouve en voyant ce siège rétabli et occupé par un prélat dont les vertus éprouvées et connues promettent tant de consolations aux fidèles. »

Digitized by Google

Mais, c'est dans la ville d'Orange surtout que cette nouvelle devait faire éclater une joie que l'incertitude avait contenue depuis trop longtemps. Aussitôt les autorités locales s'empressèrent d'envoyer à Mgr d'Astros, avec l'hommage de leur vénération, la certitude qu'ils avaient de voir enfin refleurir les gloires de leur antique cité.

Ce fut d'abord M. l'abbé Millet, curé-doyen de l'église cathédrale Notre-Dame, qui, le 30 août 1817, lui adressa la lettre suivante :

« La nouvelle inattendue du rétablissement de notre ancien évêché n'a pu que plonger les habitants de cette paroisse dans la joie la plus vive. Mais elle a été portée à son comble, lorsque nous avons appris que Sa Majesté, en vous nommant pour remplir ce siège, nous avait donné un pasteur si recommandable par ses lumières et par ses éminentes vertus. Alors, en nous félicitant mutuellement de ce double bonheur, nous nous sommes empressés de rendre grâces à l'Auteur de tout bien, pour tant de faveur signalées.

« Je viens aujourd'hui, Monseigneur, m'acquitter d'un devoir bien cher à mon cœur, en vous offrant mes sincères félicitations ainsi que celles de mes ouailles. Daignez les agréer favorablement, ainsi que celles de tout le clergé de cet arrondissement, que j'ai l'honneur de présider. Nous soupirons tous avec ardeur après l'heureux moment où nous aurons le bonheur de voir notre nouveau père au milieu de nous. Puisse-t-il arriver bientôt ! Tous nos vœux seront dès lors réalisés.

« En attendant, Monseigneur, si je puis vous être utile, je vous offre tout ce qui peut dépendre de moi. Rien ne me coûtera jamais pour entrer dans vos vues et exécuter les ordres qu'il vous plaira de me donner. »

Deux jours après, le 1er septembre, M. Daymard, maire d'Orange, écrivit cette lettre personnelle, où l'ampleur et la mysticité du style trahissent à la fois le provençal chauvin et le royaliste impénitent :

« Si jamais, dit-il, événement dut être pour les habitants de la ville d'Orange un sujet de satisfaction et d'allégresse, c'est celui sans doute qui, en ressuscitant le siège épiscopal qu'elle avait le bonheur de posséder depuis les temps apostoliques, lui donne en ce jour pour évêque l'un des plus glorieux et des plus courageux confesseurs de la foi dans ces derniers temps.

Digitized by Google

« Il est donc bien véritable que les jours de deuil et de larmes, de douleur et de mort, dont nous fûmes si longtemps environnés, vont être suivis des temps de rafraîchissement, de ces jours salutaires, où le Dieu d'Israël viendra consoler Sion, la dédommager de ses malheurs et relever ses ruines.

« C'est très certainement pour réaliser de si grands bienfaits que Dieu nous donne pour pontife un de ces hommes selon son cœur, que le feu des tribulations fait briller de tant de perfection et d'éclat. Ah ! ne cessons pas d'admirer cette inépuisable miséricorde, qui proportionne toujours l'efficacité des moyens à la grandeur des maux auxquels il faut remédier.

« Pénétré des sentiments de confiance et de joie, dont ces considérations remplissent le cœur du magistrat de votre ville épiscopale, daignez agréer, Monseigneur, le tribut de vénération qu'il a l'honneur de vous offrir personnellement, soit en cette qualité, soit comme chef des catholiques, fonctions qu'il a eu l'honneur de remplir, lorsque les persécutions rendaient nécessaire l'intervention des laïques pour entretenir les relations des fidèles avec leur pasteur, et celles des prêtres du diocèse avec celui qui en gérait les affaires.

« C'est sous ce double rapport que je rends au Dieu de toute bonté de vives actions de grâces de nous avoir donné dans votre personne un nouvel Aaron, destiné à faire descendre sur ce peuple et sur ses magistrats une rosée d'abondantes bénédictions. Elle sera pour nous, Monseigneur, une rosée de lumière et de fécondité, qui reportera les germes de vie jusque dans les membres qui sont encore frappés de léthargie. La plupart en gémissent au fond du cœur et désirent en sortir. C'est aussi la grâce insigne que ne peut manquer d'obtenir le troupeau, quand le pasteur lui sera réuni. »

Enfin, on jugea qu'un acte collectif, signé par les notables de la ville, aurait encore plus de poid auprès de l'évêque nommé, pour lui faire apprécier les sentiments de ses diocésains. L'assemblée se tint le 2 septembre 1817 : elle comprenait les principaux fonctionnaires, le député, le sous-préfet, le maire, le curé-doyen, le président du tribunal, le procureur du Roi, les conseillers municipaux, le commandant de la garde nationale, et quelques autres personnages importants. Tous ont apposé à la fin du manifeste leur signature, avec la mention de leur qualité. On y compte trente-cinq noms. Il est à remarquer que le texte en est ampoulé que dans la lettre que nous venons de lire. Serait-il vrai,

Digitized by Google

comme s'en vantera bientôt le chevalier Paillet, que les deux aient été composés et écrits par lui ? Admirez cette redondance :

« Louis dix-huit avait réconcilié la France avec l'Europe. Le Roi très chrétien devait la réconcilier avec Dieu, en raffermissant son Eglise. Ce grand œuvre vient de s'accomplir.

« L'Eglise gallicane va refleurir. Le rétablissement de la majeure partie des anciens sièges épiscopaux va contribuer à former cette milice sacrée, qui doit, par ses exemples et par l'enseignement de la véritable doctrine, assurer le bonheur des générations futures, en restaurant nos mœurs.

« Cet espoir si bien fondé, Monseigneur, est déjà en quelque sorte réalisé, si l'on considère les mérites éminents des prélats que la renommée proclame comme devant gouverner cette Eglise, dont ils ont porté si haut l'illustration.

« Une joie bien vive et généralement sentie a éclaté à Orange, lorsqu'on y a appris que le siège des Eutrope était relevé, que cette ville, dont le nom est devenu historique par des conciles et comme capitale d'un Etat souverain, allait reprendre quelque chose de son ancienne splendeur. Mais, à ce sentiment s'est mêlé celui d'une profonde reconnaissance pour le choix qu'a fait Sa Majesté de votre personne, Monseigneur, pour notre premier pasteur. Un mouvement spontané porte les magistrats, les notables habitants à vous en offrir l'expression.

« Nous sommes leurs organes, Monseigneur ; nous vous disons pour eux que nous concourrons tous au bien que vous êtes appelé à faire ; que notre respect, notre vénération, notre confiance vont au-devant de vous, parce que, confesseur de la foi dans cette moderne persécution, vous vous êtes montré digne des sublimes fonctions de l'épiscopat. Nous vous demandons, pour cette ville à laquelle vous appartenez désormais, les bénédictions du Ciel que vos vertus lui promettent, et pour ses intérêts temporels votre sollicitude et votre protection, qui sera aussi efficace que vos qualités sont grandes et votre dévouement remarquable.

« Il nous tardera, Monseigneur, de vous répéter de vive voix et de vous manifester personnellement par des œuvres combien est vrai l'hommage que nous vous présentons. »

Tout cela était peut-être un peu hâtif ; car, avant de voir l'évêque venir s'installer au milieu d'eux, il y avait bien des dispositions à prendre. C'était ce que pensait M. Dampmartin, le sous-préfet d'Orange, qui avait cependant signé la lettre des notables. Aussi, ce même jour, il écrivit au Préfet de Vaucluse, M. de Cotton, pour

Digitized by Google

excuser l'empressement de ses administrés, en lui disant « qu'il y a des cas où, lorsque le cœur parle avec force à la raison, il est permis de le laisser triompher. » En même temps, il demandait s'il n'avait pas reçu des instructions sur la manière dont il serait pourvu au logement du nouveau prélat. « J'ai déjà, disait-il, jeté les yeux sur une maison qui, moyennant quelques frais et pour un prix peu élevé, serait susceptible de devenir un palais épiscopal très décent. » Le Préfet répondit qu'il n'avait reçu aucune instruction, mais qu'il approuvait néanmoins ce qu'il avait fait par rapport au logement, « afin de n'être pas pris au dépourvu, au moment où M. l'Evêque arrivera. »

III

La joie des habitants d'Orange ne devait pas être de longue durée ; et déjà, ils purent s'apercevoir que, lorsqu'il s'agit d'évêché à établir, il est plus facile peut-être de bâtir à neuf que de chercher à relever des ruines. En tout cas, la question ici était bien complexe : le Pape et le Roi ne pouvaient tout faire ; il fallait l'acquiescement des Chambres françaises, qui y mettaient de la mauvaise volonté et refusaient les crédits nécessaires sous prétexte d'économie. Il fallait le concours des communes, qui voulaient bien accepter l'honneur, mais qui étaient embarassées pour subir la charge, parce que les immeubles ecclésiastiques étaient passés aux mains d'acquéreurs étrangers. La ville d'Orange eut en plus à se débattre contre les compétitions de la ville de Carpentras, qui se disait frustrée dans son droit, et qui mit tout en œuvre pour attirer le nouvel évêque dans ses murs. Les péripéties de cette lutte ne sont pas la partie la moins intéressante de cet épiscopat bien éphémère.

Carpentras, vieille cité, posée en amphithéâtre sur une colline qui domine la rivière de l'Auzon, à 22 kilomètres d'Orange, ayant une population un peu plus nombreuse que la sienne, pouvait bien se poser comme sa rivale. Elle aussi avait eu de grands évêques, comme S. Siffrein et le savant Sadolet, et elle pouvait en faire remonter la liste au III[e] siècle. Quand on parla de rétablir les anciens sièges épiscopaux en France, elle n'hésita pas à se croire comprise dans cet honneur. Aussi le désanchantement de tous ses habitants fut grand, quand tout à coup on apprit que la ville d'Orange lui avait été préférée

Digitized by Google

Immédiatement les autorités locales s'agitèrent. Malgré l'absence de M. le marquis des Isnards, maire et député, actuellement à Paris, le Conseil municipal se réunit et chercha à prendre les moyens pour parer à ce coup inattendu. Voici le procès-verbal de cette séance : il porte la date du 2 septembre 1817, la même que celle de la lettre des notables d'Orange à M. l'abbé d'Astros. On voit que dans ce pays, où les sentiments sont chauds comme le climat, on n'aime pas à attendre longtemps pour les exprimer :

« M. de Villario Quenin, premier adjoint, faisant les fonctions de maire en son absence, expose au Conseil qu'au moment où la ville de Carpentras, sur la foi de nouvelles qui lui paraissaient authentiques, se félicitait de voir rétablir son ancien siège épiscopal, elle apprend tout à coup que la ville d'Orange lui a été préférée ;

« Que cette décision a d'autant plus lieu de l'affliger et de la surprendre que sa position au centre du diocèse, sa population, la beauté de son ancienne cathédrale, les vastes édifices qu'elle possède, ses établissements religieux, sa bibliothèque, tout en un mot semblait lui assurer cette prérogative, et qu'elle ne devait point craindre la concurrence d'une ville qui, sous tous ces rapports, ne saurait la lui disputer ;

« Que, si le gouvernement était édifié sur la légitimité de tant de titres, il ne serait point impossible d'obtenir encore le siège épiscopat de Carpentras.

« En conséquence, il invite MM. les membres du Conseil à prendre, sur cet objet important, telle délibération qu'ils jugeront convenable.

« Le Conseil, approuvant unanimement les réflexions de M. le premier adjoint, a délibéré ce qui suit :

« *Article 1.* — Il sera rédigé un mémoire, dans lequel seront exposés les titres qui réclament l'établissement du siège épiscopal dans la ville de Carpentras.

« *Article 2.* — La présente délibération ainsi que ledit mémoire seront transmis à M. le marquis des Isnards, maire de cette ville, se trouvant actuellement à Paris, pour être présenté au gouvernement.

« *Article 3.* — Il sera écrit, au nom du Conseil, une lettre de félicitation à Mgr d'Astros sur son élévation à l'épiscopat ; à laquelle lettre sera jointe une copie des dits mémoire et délibération.

« Ainsi délibéré », etc.

Digitized by Google

Le mémoire fut composé avec beaucoup d'habileté ; et n'étaient ses insinuations contre la ville d'Orange, il était destiné, ce me semble, à faire impression sur les personnages auxquels il était destiné.

« Carpentras, disait-on, a une population de dix mille âmes ; il est entouré de gros bourgs et de petites villes qui, dans un rayon de trois lieues, s'élèvent à trente mille. Chaque semaine, on voit dans son sein un très beau marché, qui le met en relation d'intérêts et d'habitudes, non seulement avec tout le département, mais encore avec des départements circonvoisins.

« Il a de nombreux édifices, qui pourraient offrir un logement convenable à la dignité d'un prélat. Ses édifices publics et ses établissements religieux devraient seuls lui attirer la préférence.

« Un collège vaste avec une belle église, qui pourrait comme autrefois servir en même temps pour un séminaire ; une superbe bibliothèque, fondée par un de ses anciens évêques et richement pourvue d'ouvrages ecclésiastiques ; une maison de charité ; un magnifique hôpital ; un mont-de-piété ; quatre couvents de religieuses.

« Il existe encore, à une lieue de Carpentras, l'ancienne maison de Sainte-Garde des Champs, dépendante du séminaire de ce nom, possédée actuellement par une société de prêtres et d'autres personnes respectables. Cette maison, ayant un fonds de vingt mille francs, pourrait être rendue à sa première destination et devenir un petit séminaire.

« Le clergé de Carpentras, composé de vingt prêtres au moins, en compte sept revêtus autrefois de la dignité de chanoine.

« Orange, située à l'extrémité du diocèse, et séparée de sa partie la plus considérble et la plus populeuse par un torrent impraticable six mois de l'année, n'offre aucun de ces avantages. Il serait difficile d'y loger décemment un prélat et d'y établir un séminaire, faute d'édifices convenables. Son clergé n'est composé que de cinq prêtres. Sa population de moins de six mille âmes a un tiers de protestants [1].

« Tout semble donc concourir pour faire obtenir à Carpentras la faveur qu'elle sollicite. »

D'un autre côté, la lettre qui accompagnait le mémoire ne pouvait que convenir aux sentiments élevés de Mgr d'Astros ; car,

1 Exagération de l'esprit de parti ; Mgr d'Astros a rectifié en écrivant de sa main sur cette supplique : *la population d'Orange est de huit mille âmes environ.* — M. le sous-préfet d'Orange a écrit que *la ville d'Orange renfermait 500 à 400 protestants.*

Digitized by Google

après avoir exprimé les regrets et les motifs de l'intervention des habitants de Carpentras, elle terminait par ces trois lignes de soumission parfaites :

« Que si, contre notre attente, la décision qui nous afflige est irrévocable, les habitants de cette ville se féliciteront toujours d'être devenus les ouailles d'un pasteur respectable, qu'ils auraient désiré d'avoir sans cesse au milieu d'eux. »

Cependant, à cause des lenteurs que fatalement la poste d'alors mettait à faire distribuer dans Paris les lettres du midi de la France, Mgr d'Astros ignorait encore quel ferment de discorde sa nomination venait de faire lever parmi ses futurs diocésains. Le 11 septembre, il répondit aux habitants d'Orange, sans se douter de ce qui se passait, par une lettre que M. le sous-préfet Dampmartin qualifiait « pleine de bonté, d'éloquence et de sentiment chrétien. » Celui-ci, à son tour, lui écrivait le 16 septembre pour le remercier et surtout le prévenir contre les perfidies que les habitants de Carpentras pourraient avoir apportées contre eux.

« Comme il n'y a pas de plaisir pur en ce monde, lui disait-il, à la joie occasionnée par le rétablissement de l'évêché d'Orange a succédé le bruit sourd et funeste qu'une ville voisine de la nôtre employait mille moyens pour vous attirer dans ses murs, fondant ses espérances sur la possession d'un palais fastueux, sur quelques richesses de plus, sur quelques commodités de la vie dont elle se dit favorisée. Ce bruit a porté dans l'âme de mes administrés un trouble, une terreur dont, si vous en aviez été le témoin, votre cœur eût été pénétré d'attendrissement.

« Depuis cette époque on ne vit plus à Orange, et je ne puis rassurer ces braves gens : j'ai beau leur dire que leur crainte n'est pas fondée, qu'elle est même injuste à votre égard, que la renommée a mieux appris à vous connaître, et que, m'en reposant sur elle, je ne doutais pas qu'un confesseur, qu'un martyr comme vous de la foi ne préférât aux avantages temporels que la ville de Carpentras peut offrir, ceux que présente l'antiquité du siège de S. Eutrope, l'illustration qu'il a reçue par la tenue de deux conciles fameux dans les annales de l'Eglise.

« J'ai même affirmé, sans crainte d'être démenti, qu'une des raisons que l'on ose donner pour vous faire abandonner le siège d'Orange, parce qu'il s'y trouve trois ou quatre cents protestants, serait un motif puissant de vous y attirer, afin de tenter de les ramener dans le sein de notre sainte religion, tentatives qui ne

Digitized by Google

seront pas vaines, et que votre charité et le mérite éminent dont le ciel vous a doué feront réussir certainement.

« Je prends la liberté, Monseigneur, de vous faire part de ma correspondance avec M. le Préfet du département de Vaucluse : vous y verrez que nous ne manquerons pas de logement à vous offrir. Les informations ultérieures, que j'ai prises, me prouvent que MM. les chanoines trouveront aussi à se procurer, facilement et à bon marché, des maisons commodes et agréables. »

On voiit que, dans cette question du logement à fournir, Orange se sentait inférieure à Carpentras. Par conséquent, c'était le point sur lequel elle devait avant tout porter ses moyens de défense. Mgr d'Astros averti n'avait point caché qu'il en éprouvait déjà quelques préoccupations. M. le Maire d'Orange s'empressa de le rassurer, en lui écrivant le 27 septembre :

« Malgré les rapports exagérés faits à Votre Grandeur pour exciter dans votre esprit des préventions défavorables à la ville titulaire de votre évêché, croyez, Monseigneur, qu'elle renferme différentes maisons propres à fournir un palais convenable à votre dignité, et que les membres du Chapitre, que vous devez y réunir, y trouveront facilement le moyen de se loger. D'ailleurs, il n'est à cet égard aucun sacrifice que les habitants de cette ville ne soient disposés à consentir, pour répondre à la double et mémorable faveur que le concert de deux puissances vient de lui accorder. »

A cette promesse qui visait le côté matériel, M. le Maire ajoutait d'autres arguments de sentimentalité qu'il croyait devoir toucher l'âme naturellement droite et bonne de Mgr d'Astros ; mais, par la vigueur de l'expression, on peut juger du degré d'acuité auquel la lutte était déjà montée : « Vous trouverez, disait-il, dans l'universalité des citoyens dont la ville se compose, un esprit de modération dont les autres villes de France fournissent peu d'exemples.

« Oui, Monseigneur, la ville destinée à jouir du bonheur de votre présence n'a vu couler sur son sol d'autre sang que celui des victimes immolées sur l'échafaud que le gouvernement de 1794 y fit élever. Cet événement, absolument étranger à l'action des habitants de la ville d'Orange, fut ménagé sans doute par la divine Providence pour que la terre, arrosée et sanctifiée par le sang de tant de courageux martyrs, rendit ses habitants moins indignes de la faveur que Dieu leur préparait, et dont nous sommes à la veille de jouir. Mais, à cela près, il n'est aucun meurtre qu'on

Digitized by Google

puisse lui reprocher, et les mains de ses habitants ne se sont jamais souillées de ces affreux assassinats, dont les villes voisines ont été si souvent et si fortement entachées.

« Malgré toutes les secousses qui, depuis près de trente années, ont agité ces contrées en sens contradictoires, et parmi les convulsions que les premiers moteurs de désordre s'efforçaient d'y exciter d'une manière plus active, non seulement nous n'avons à rougir d'aucun assassinat, mais encore nous avons eu le bonheur et la gloire de fournir un asile, non moins paisible qu'inviolable, à tous ceux, sans distinction d'opinions, que la persécution ou la terreur forçaient d'abandonner leur domicile.

« Et cependant, la ville d'Orange a été jalousée, calomniée par ses voisins, par ceux même qui lui étaient redevables de leur tranquillité. Lorsqu'en 1814, le cardinal Brancadoro fut envoyé dans nos murs, où il fut accueilli avec tout l'interêt que pouvait exciter la persécution dont il était l'objet, les habitants de Carpentras voulurent aussi lui donner des préventions défavorables ; ils lui envoyèrent une députation pour l'engager à abandonner Orange et à se retirer dans leurs murs. Son Eminence rendit justice à nos sentiments et renvoya la députation comme elle était venue.

« Loin de suivre ce système jaloux et nuisible, il n'est aucun service que nous n'ayons rendu à nos voisins ; et si la ville d'Avignon a pu oublier que la garde nationale d'Orange arrêta les ruisseaux de sang dont elle commençait à être inondée, la ville d'Orange comptera toujours cette journée comme une des plus glorieuses pour elle, et ses enfants en perpétueront le souvenir.

« Voilà, Monseigneur, le caractère essentiel des habitants d'Orange ; voilà le genre d'esprit dont ils ont été perpétuellement animés. »

Tout cela avait le mérite de la sincérité, sans doute ; mais, pour réussir en pareille matière, les actes valent mieux que les paroles. M. l'abbé Millet, curé-doyen d'Orange, en était convaincu plus que tout autre. Et c'est pour cela que lui aussi, ce même jour, a écrit à son futur évêque une très longue lettre. Il lui fait part des craintes très fondées qui accablent la population tout entière et les prêtres en particulier. « Nous savons, lui dit-il, qu'une ville rivale de la nôtre s'agite dans tous les sens pour obtenir que le siège de votre évêché soit fixé dans son sein. Elle est même parvenue à mettre le premier magistrat du département dans ses intérêts. Toutes les intrigues, j'ose même dire toutes les calomnies des habitants de Carpentras pourraient nous alarmer, si nous ne

Digitized by Google

pouvions nous reposer avec confiance sur votre justice et sur l'attachement que vous éprouvez déjà pour une église qui va devenir votre épouse en Jésus-Christ. »

En même temps, il donnait le motif pour lequel la ville d'Orange, quoique pénétrée de la nécessité de lui offrir un palais convenable, n'avait pas encore agi. « L'ancien évêché, ajoutait-il, a été vendu et dénaturé en partie. Mais il est plusieurs maisons, dans la ville, qu'on offre, et qui pourront aisément être transformées en palais épiscopal ; et dans ce moment nous ne sommes incertains que sur le choix. L'attente où nous étions de recevoir des ordres du gouvernement pour cet objet a pu seule nous faire différer l'acquisition d'une maison. Mais si nous devons la faire sans sa participation, les fonds en seront faits dans 24 heures. Ainsi, vous pouvez être tranquille pour votre palais. Quant à votre Chapitre, vous trouverez aisément pour le loger dans une ville dont la population s'élève au-delà de huit mille âmes, et qui compte à peine dans son sein 350 protestants tout compris. »

D'ailleurs, ces protestants eux-mêmes ne demandaient pas mieux que de voir la ville d'Orange recouvrer quelque chose de son ancienne splendeur. Sans doute ils ne pouvaient pas s'appuyer sur les mêmes motifs que les catholiques. Mais toujours est-il qu'ils voulurent unir leurs instances aux instances de tous leurs concitoyens. Le Consistoire de l'Église Réformée d'Orange se réunit, le 29 septembre 1817, et décida d'envoyer collectivement une adresse à Mgr l'Evêque nommé par le Roi. Dans cette missive, signée par le pasteur Gaitte, trois anciens et deux diacres, on se félicitait de la décision prise « par l'auguste Monarque, qui avait toute leur confiance », et on se réjouissait du choix qu'il venait de faire. Puis on ajoutait : « Quoique d'une communion différente, nous osons espérer que l'union présidera parmi nous, et que nous travaillerons de concert à avancer le règne de Dieu et la connaissance de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Rien, de notre côté, ne nous sera pénible pour conserver parmi nous cet esprit de concorde et de charité qui n'a cessé de nous unir avec nos frères de la communion romaine ; et nous espérons, Monseigneur, que votre présence parmi nous servira à la consolider toujours davantage. »

Digitized by Google

IV

Le Roi avait *nommé* l'abbé d'Astros évêque d'Orange ; mais il n'était pas encore évêque *élu*, Il lui manquait l'investiture suprême que le Pape donne par la *préconisation*. Après cela, Rome expédiait les *Bulles* qui, d'après un droit établi en France, n'avaient de valeur que lorsque le Conseil d'Etat les avait examinées et dûment enregistrées. A partir de ce moment, l'évêque pouvait faire procéder à la cérémonie de son sacre et prendre définitivement possession de son siège.

Donc, Mgr d'Astros et la ville d'Orange étaient loin encore de pouvoir contracter, comme on le lui avait écrit [1], ce mystique mariage que confère l'épiscopat. Pendant les mois d'août et de septembre, la Cour Romaine fit procéder aux informations canoniques ; et, le 1er octobre 1817, le Pape put enfin exercer cette autorité qui seule a le droit de faire les évêques. M. l'abbé d'Astros fut au nombre des trente-un nouveaux évêques qui, ce jour-là, furent préconisés pour la France.

C'était en somme ce qui importait le plus aux habitants impatients et anxieux de la ville d'Orange. M. l'abbé Millet savait que cet acte pontifical ne tarderait pas à se produire, et dans sa lettre il avait formulé cette prière : « Il est encore une grâce bien précieuse pour nous, que je vous prie de m'accorder : c'est de vouloir bien, Monseigneur, me faire connaître, lorsque vous en serez instruit, le jour où vous devrez recevoir l'auguste sacrement de l'ordre épiscopal, afin que nous puissions tous réunir nos prières pour obtenir du Seigneur qu'il répande sur vous la plénitude de son Saint-Esprit. »

M. l'abbé d'Astros, qui n'avait pas de raisons pour douter de la marche régulière de cette affaire, lui répondit : « J'ai tout lieu de croire que mes bulles arriveront au plus tard au commencement d'octobre, et je partirai vers le lieu de ma mission dès les premiers jours de novembre, ou du moins le plus tôt possible. C'est mon intérêt de vous prévenir de l'époque de mon sacre, afin que l'on prie pour moi. »

Le moment était venu pour la ville d'Orange de mettre à exécution ses promesses. Il fallait se presser, d'autant plus que la ville de Carpentras continuait de multiplier ses intrigues. La lettre de Mgr d'Astros n'avait fait que raviver leurs espérances. M. l'abbé

1. Lettre de M. l'abbé Millet, 17 septembre 1817.

Digitized by Google

Millet lui écrivit, le 3 octobre, pour lui apprendre que les principaux habitants s'étaient réunis en assemblée spontanée et qu'ils avaient décidé : « 1° qu'il serait ouvert, séance tenante, une souscription pour acheter de suite une maison épiscopale ; 2° qu'on adresserait un mémoire à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur pour repousser les calomnies des habitants de Carpentras, et lui exposer les ressources que leur ville offrait pour loger son évêque et son chapitre ; et que ce mémoire lui serait présenté par une délégation.

« La souscription s'élève, en ce moment, à environ trente mille francs ; et on la portera sans peine à cinquante mille, s'il est nécessaire. On aurait désiré pouvoir racheter l'ancien évêché ; mais, comme il a été divisé entre plusieurs personnes, on a été forcé de renoncer à ce projet. De toutes les maisons qu'on avait en vue, on a cru que l'ancien *hôtel du baron de Saulnier* serait le plus convenable pour loger un évêque ; et la vente [1] s'en est effectuée, hier soir, en ma présence, entre le propriétaire et M. le Maire.

« Ainsi, Monseigneur, nous avons maintenant une maison assurée qui sera, avec quelques réparations, très convenable pour un évêque. Si elle n'était point prête pour vous recevoir à votre arrivée dans cette ville, vous pouvez être convaincu que nous pourrons vous offrir momentanément un logement convenable. Nous osons nous flatter que les mesures énergiques, que les babitants de cette ville viennent de prendre, dissiperont entièrement les craintes qu'on avait voulu faire naître sur la possibilité d'y procurer à un évêque un logement décent. »

Ce même jour, M. le Sous-Préfet voulut aussi lui annoncer cette bonne nouvelle ; mais, parce qu'il le voyait déjà en quelque sorte installé à Orange, il osa ajouter à sa lettre cette proposition étrange : « Permettez-moi, Monseigneur, de prendre la liberté de vous transmettre quelques renseignements sur le matériel de votre diocèse, sur tout ce qui a rapport à l'organisation de votre Chapitre. Je pourrai, si vous le jugez à propos, vous soumettre une liste de quinze prêtres, tous jouissant de l'estime publique et non attachés au service des paroisses, qui accepteront avec reconnaissance des places de chanoine ; je ne me hasarde à vous entretenir d'un objet aussi étranger à mes fonctions que pour détruire les craintes que l'on a pu vous inspirer sur les difficultés

1. Il faut croire qu'il s'agit seulement de propositions verbales ; car cette vente n'a pas tenu.

Digitized by Google

que vous pourriez éprouver à former votre Chapitre à Orange...

« La position de cette ville est pour le moins aussi centrale pour le chef-lieu de votre diocèse que celle de Carpentras. Elle a en outre sur cette dernière ville l'avantage inappréciable d'être traversée par la grande route de Paris à Marseille, ce qui en facilite l'accès en toute saison, avantage dont notre rivale est loin de jouir. »

La confiance de M. le Curé-Doyen n'était pas moins grande, et lui aussi avait ajouté dans sa lettre les renseignements que la crainte de ne pas avoir d'évêque l'avait empêché de lui donner jusqu'à présent. « Cette paroisse, disait-il, est dirigée par un curé et quatre vicaires. Leurs travaux ne sont pas infructueux. Les fidèles, dociles et affables par caractère, sont très assidus à l'office divin et très avides de la parole sainte. Les sacrements y sont très fréquentés ; et les dimanches ordinaires nous avons la consolation de voir toujours plus de cent communiants.

« Les dames les plus distinguées de la ville prêchent d'exemple. Elles se sont réunies pour former une œuvre de miséricorde destinée à visiter et procurer des secours à domicile aux pauvres malades : elle n'a d'autre ressource que les quêtes qu'elles font elles-mêmes ; et la Providence ne leur a jamais manqué. Les hommes, de leur côté, ont formé une association religieuse pour secourir les prisonniers. J'aurai l'honneur de vous soumettre le règlement que j'ai donné à ces deux associations.

« L'hospice des malades est desservi par six Sœurs de Saint-Vincent de Paul ; et les filles sont instruites par quatre religieuses des Dames de Saint-Maur. Ces deux communautés sont très édifiantes et très régulières. Nous avons encore un collège, dont les professeurs sont tous ecclésiastiques : il réunit une soixantaine d'élèves ; il nous sera facile de le transformer en petit séminaire. Vous pourriez même établir un grand séminaire dans l'ancien couvent des Capucins, avec quelques réparations. Cette maison est intacte et vide dans ce moment avec ses vastes enclos. Les hospices l'afferment à leur profit. C'est toujours un local prêt à recevoir un établissement religieux quelconque.

« Les protestants ici ont obtenu la faculté d'avoir un temple. Mais nous avons toujours pratiqué le culte extérieur. On n'a jamais eu dans cette ville cette ligne de démarcation entre eux et les catholiques, qui existe ailleurs : et, si ce n'était le préjugé de naissance, il en est peu qui ne fussent bientôt décidés à rentrer dans le sein de l'Eglise. Puisse votre arrivée, comme je l'espère avec

Digitized by Google

confiance, être l'heureuse époque du retour du plus grand nombre ! »

La délégation qui devait partir pour Paris ne fut pas choisie, paraît-il, sans un certain tirage, preuve que trop souvent autour des évêques nommés s'agite le flot des passions malsaines, surtout quand ils tardent tant soit peu à prendre le chemin de leur poste. C'est un certain M. Paillet, avoué à Orange, qui le dévoile dans une lettre adressée à Mgr d'Astros un peu plus tard, et qu'il écrivit poussé à bout par les multiples agissements dont il se disait victime. Sa lettre est datée du 29 décembre 1817. « Emigré, fils et frère d'émigré, disait-il, j'ai fait mes preuves politiquement » — ce qui lui avait valu sans doute le titre de chevalier de Saint-Louis dont il se signe. De plus, il se vantait d'avoir écrit la lettre des notables et le mémoire à lui adressé précédemment, et il ajoutait dans sa modestie : « C'est moi qui ai toujours tout fait ici, et je suis loin de m'en prévaloir. » Donc, c'est lui qui aurait dû être choisi dans cette circonstance solennelle : la ville entière l'avait déjà désigné. Mais non : par des sournoises intrigues et par la complicité d'un maire âgé et inconscient, c'est un intrigant qui a eu l'honneur d'être choisi, Dumas, commandant de la garde nationale, Dumas, ancien soldat de la Révolution dont les mains sont teintes du sang des victimes, Dumas qui, « dans le temps de la funeste commission d'Orange, écrivit pour dénoncer son propre frère et se plaindre que la guillotine n'était pas assez active », Dumas rallié à Bonaparte et aux Bourbons, Dumas qui « deviendrait musulman si les circonstances le demandaient », Dumas enfin « esprit léger, cœur mauvais, avide de dominer, jaloux à l'excès, concussionnaire odieux ». Et voilà bien de quel fiel sont faites parfois les animosités de ceux qui prétendent travailler pour le succès d'une même cause ! Il faut croire cependant que le chevalier Paillet, avant de clore sa lettre, eut le regret d'avoir dépassé la mesure, puisqu'il termine par ces paroles : « Ma démarche n'a pour objet qu'une légitime défense. Si je me suis trompé, si l'on n'a pas tenté de vous porter à nuire à des gens qui ne sont pas connus de vous, dans leur fortune et leur honneur, brûlez ma lettre, Monseigneur, n'en conservez aucun souvenir. Je ne veux nuire à personne, et je suis prêt à tout pardonner. »

Ainsi donc, ce fut Dumas qui partit pour aller plaider les intérêts de la ville d'Orange auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de Mgr l'Évêque nommé. Il était porteur d'un long mémoire

Digitized by Google

et d'une note justificative. Mgr d'Astros reçut MM. les députés d'Orange, le 23 octobre 1817. Le mémoire portait la signature de M. le maire Daymard et commençait en ces termes :

« Les magistrats et les habitants de la ville d'Orange ont trop à cœur la conservation de leur évêché et le séjour de leur évêque au milieu d'eux, pour négliger aucun des moyens qui peuvent leur assurer ces précieux bienfaits.

« L'âge et les infirmités ne me permettent pas de faire moi-même le voyage de Paris, pour plaider cette cause auprès de vous, Monseigneur, et auprès de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur ; j'ai, de concert avec les notables habitants du pays, chargé de cette mission M. Dumas, l'un d'entre nous, aux rapports duquel je vous prie d'ajouter confiance. »

Après cela, il essaie d'amoindrir l'opposition de la ville de Carpentras, en s'appuyant sur des renseignements reçus, et en disant que le fait de la translation du siège serait la préoccupation de quelques personnes influentes plutot que de la généralité des habitants, qui demeurent à peu près indifférents.

Et puis, jugeant que la question du logement restait le point principal du litige, il ajoutait pour se parer contre ses adversaires et lui prouver toute la bonne volonté de ses administrés :

« Sans m'arrêter à des récriminations, qui seraient très fondées, puisque l'ancien palais épiscopal de Carpentras n'est plus à la disposition de cette ville, attendu qu'il est occupé par le tribunal et la cour d'assises, qui ne veulent pas désemparer, j'aurai l'honneur de vous dire, Monseigneur, que la difficulté que l'on élève contre nous serait déjà aplanie, si ce n'était l'état d'incertitude où nous ont plongés jusqu'ici les démarches de nos adversaires, le silence de M. le Préfet et du Gouvernement, l'ignorance où nous sommes de savoir si ce sera le gouvernement et les communes du diocèse qui feront les frais d'établissement, et enfin le désir, parmi le choix que nous avons à faire, de préferer sur toute chose de faire ce qui vous serait le plus agréable. Et cependant, les notables de la ville ont mis provisoirement à ma disposition la somme nécessaire pour l'acquisition de l'hôtel qui vous plaira le plus dans cette ville, parmi ceux qui me sont offerts.

« Je fais venir un architecte d'Avignon pour être à même de répondre à M. le Préfet, et pour pouvoir lui envoyer un rapport circonstancié, selon ses désirs. Toutefois, je crois devoir vous faire passer en attendant l'exposé ci-joint. »

En effet, le mémoire était accompagné de l'énumération de

Digitized by Google

quatre immeubles importants de la ville d'Orange et de leur état descriptif. Il s'agissait : 1° de la maison de M. Volan cadet, appelée hôtel Dufrêne, située aux portes de la ville, et dont la façade de trente mètres donne sur la principale promenade ; — 2° de la maison du sieur Alançon, ancien receveur de l'arrondissement, située au centre de la ville, tout près de la cathédrale ; — 3° de la maison de M. Volan aîné, jadis l'hôtel du baron de Saulnier, éloignée de la paroisse d'environ 85 mètres ; — et 4° de la maison paternelle de M. de Chiéze, aujourd'hui nommé évêque de Montpellier, située à cent pas de la cathédrale.

V

Pendant ce temps, Carpentras gardait toujours ses secrètes espérances et continuait de pousser vers tous les aboutissants ses sourdes menées. Il va sans dire que, dés le début, le clergé avait fait cause commune avec les autorités administratives. Aussitôt l'acte de la préconisation connu, les prêtres voulurent produire sur l'esprit de Mgr d'Astros une impression favorable. Aux portes de la ville, il y avait cette maison de Sainte-Garde des Champs, rachetée par une société de prêtres et de laïques, qu'on lui avait présentée comme pouvant servir de séminaire. Les acquéreurs eurent bientôt fait de se réunir en assemblée générale, qui se tint le 22 octobre 1817. De là, il sortit une longue lettre, que l'on envoya à Mgr d'Astros, et qui était signée par les *Membres commissaires de la Société :* de Sibour fils ; Reboul, curé de Malaucène ; de Latour, curé de Monteux ; Moret, curé de Saint-Didier ; et Jouvent, ancien chanoine, vicaire de Carpentras.

Les signataires de cette lettre se félicitent de l'heureuse nouvelle qu'ils ont apprise ; et en même temps ils se flattent d'avoir bientôt la consolation de posséder leur évêque dans ce nouveau diocèse, « consolation, disent-ils, qui sera à son comble, si c'est dans notre ville que seront fixés votre siège et votre résidence ». C'est pour cela qu'ils viennent le mettre au courant de l'acquisition « de cette maison, ou mieux de ce sanctuaire », qui allait être démoli. Ils ont pour but : 1° d'en faire un asile pour les prêtres infirmes ; 2° un séminaire pour les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique ; et 3° une résidence pour de futurs missionnaires.

Dans les circonstances présentes, il faudrait à cette maison une

Digitized by Google

approbation gouvernementale, que Mgr d'Astros pourra facilement obtenir, puisque la loi autorise les évêques à avoir un grand et un petit séminaire. Pour cela, ils lui offrent déjà un supérieur dans la personne d'un jeune prêtre de 32 ans, venu de Lyon, jadis professeur et actuellement curé en Provence. Cette nomination pourrait se faire, comme ils disent, à l'aide « d'une petite contrebande » qui, d'après eux, se concilierait avec la légitimité de la mesure.

« Nous aurions attendu, ajoutent-ils, votre heureuse arrivée dans ce diocèse pour soumettre tout cela à votre décision. Mais, comme la Toussaint est l'époque de l'ouverture des séminaires et des collèges, il est à craindre qu'en différant à deux mois notre établissement, nous n'ayons point d'élèves, ce qui renverrait l'ouverture à un an d'ici ; et un an plus tôt ou plus tard n'est pas chose indifférente pour l'éducation chrétienne et ecclésiastique. »

Quant à la question financière, elle est prospère. Soixante parts de co-acquéreurs, à 400 fr. chacune, ont donné 24.000 fr. Plusieurs bienfaiteurs à 50 fr. et 25 fr. par an assurent 3.000 fr. de plus : ce qui met à leur disposition immédiate une somme de 27.000 fr. L'achat de la maison, de l'église et des dépendances a coûté 6.000 fr. Le vendeur a demandé 2.000 fr., payables en quatre ans, pour faire les réparations nécessaires à la maison. L'église ayant été changée en verrerie, il a fallu dépenser 4.000 fr. pour la remettre en son état primitif. Tout cela porte les dépenses à 12.000 fr. Il reste donc une somme de 15.000 fr. pour meubler l'établissement et faire une première mise de fonds.

La proposition était alléchante ; mais, en administrateur avisé, Mgr d'Astros avait répondu qu'il ne pouvait agir encore et qu'il s'en remettait d'avance à tout ce que leur sagesse déciderait.

Les dirigeants de Carpentras, se sentant peut-être un peu faibles du côté du gouvernement français, voulurent atteindre plus haut. Ils firent parvenir leurs réclamations respectueuses au Pape lui-même. Celui-ci, par une lettre du cardinal Gonsalvi, son secrétaire d'Etat, adressée à M. le Maire, marquis des Isnards, sous la date du 20 octobre 1817, lui fit répondre « qu'Il avait fait transmettre à l'ambassadeur de France le mémoire du Conseil municipal, signé par M. Devillario Quesnin ; qu'Il n'attendait plus que la réponse du gouvernement français, et qu'Il donnerait aussitôt de grand cœur satisfaction aux vœux de l'illustre ville de Carpentras ».

Digitized by Google

Une telle lettre ne pouvait que raviver des espérances qui commençaient à faiblir. M. le marquis de Thomas de La Valette, beau-père de M. des Isnards et membre actif de cette lutte, s'empressa de la communiquer à tous ceux qu'il croyait pouvoir faire pencher la balance de leur côté. Déjà, il était en rapport, pour cette grave affaire, avec Son Eminence le cardinal de Bausset. Dans un premier mémoire, écrit le 1er octobre, il lui avait rappelé tous les titres qui pouvaient légitimer leurs revendications ; mais cette fois il lui envoya la copie de la lettre flatteuse du Saint-Père, et la fit suivre d'une note qui complétait les renseignements donnés en faveur de l'église de Carpentras, et dont il avait puisé, disait-il, les détails intéressants dans le *Grand Dictionnaire des Gaules,* par l'abbé Expilly.

Il importait aussi et surtout que Mgr d'Astros connût la lettre du cardinal Gonsalvi. Espérant se donner un intermédiaire puissant, M. le marquis de La Valette avait prié M. l'abbé Séguier, chanoine chancelier du Chapitre royal de Saint-Denis, de communiquer à l'évêque élu la pièce pontificale, en l'appuyant de quelques lignes en leur faveur. Il est probable que les deux prêtres se connaissaient et s'estimaient depuis longtemps, puisque, sur la liste des évêques présentée en 1801 par M. l'abbé d'Astros à son oncle Portalis, on trouve M. l'abbé Séguier, chanoine d'Uzès, proposé pour l'évêché d'Angers, et recommandé par Sainte-Croix et l'évêque d'Alais. En tout cas, leur situation respective dans le diocèse de Paris les avait plus d'une fois mis en présence, et l'intervention de celui qui avait été jugé digne d'être évêque ne pouvait, dans le cas présent, qu'influencer favorablement celui qui venait d'être nommé évêque malgré lui. Il s'excuse d'abord d'être le porte-parole de son ami M. le marquis de Thomas La Valette ; mais aussitôt il plaide la cause de la ville de Carpentras, en disant que son opinion sur cette question est la même que celle du cardinal de Bausset.

« On n'avait pas connu la localité, lui écrivait-il, quand on avait fixé votre siège à Orange. On peut dire que c'est la dernière commune du diocèse. Elle touche presque au Rhône, tandis que Carpentras est la ville presque centrale. Elle est du moins le centre de toutes les affaires des paroisses dont votre diocèse se compose, indépendamment de toutes les considérations et les avantages dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir.

« Je désire pour vous, Monseigneur, que votre résidence soit

Digitized by Google

fixée à Carpentras, mais aussi dans la persuasion intime que c'est pour le grand bien de la religion. »

Il termine en le suppliant d'employer tout son crédit à réparer cette erreur de fait, et il ajoute, avant d'apposer sa signature, ces paroles mélancoliques : « Il est plus que probable que je ne retournerai jamais dans ce beau pays. A 71 ans, on ne fait pas de projets. Le voyage de l'éternité est le seul qui doit nous occuper. Avec le secours de vos prières, j'ose espérer qu'il sera heureux. »

Enfin, M. le Maire de Carpentras lui transmet officiellement la lettre du cardinal Gonsalvi. La joie de tous est délirante. Déjà ils voient leurs vœux exaucés ; et, pour être plus dignes de l'honneur qui va leur être fait, ils travaillent à améliorer leur situation ecclésiastique. Voici le détail qu'il donne des efforts accomplis jusqu'à la date du 29 novembre que porte sa lettre :

« M^me^ de La Fare, la respectable sœur de Mgr l'Archevêque de Sens, a établi un pensionnat de demoiselles dans l'ancien couvent des Capucins. La Confrérie des Pénitents Gris vient de faire l'acquisition de l'ancienne église des religieuses de Sainte-Marie ; cet édifice, un des plus beaux de la ville, sera totalement réparé à la Noël ; une somme de plus de 12.000 fr. a été, sur-le-champ, trouvée pour cet objet.

« La belle église des Jésuites sera incessamment rendue au culte ; elle est à la disposition de l'administration municipale. Dans le courant de l'année où nous allons entrer, onze églises ou chapelles seront desservies par d'anciens ecclésiastiques, qui ne peuvent pas se promettre de célébrer longtemps l'office divin à cause de leur grand âge.

« La résidence de l'évêque nous paraît nécessaire pour la conservation de nos églises. S'il en était autrement, cette ville, qui doit se flatter de briller d'un éclat nouveau par le bienfait du Concordat, perdrait l'avantage qu'elle avait non seulement sur les villes du département de Vaucluse, mais encore sur celles des départements environnants. Il existe peu de villes en France où les saints offices se célèbrent avec cette solennité digne du vrai Dieu, comme dans la ville de Carpentras.

« Forts de notre cause, nous osons donc nous flatter d'avoir la préférence sur la ville d'Orange ; et nous attendons avec confiance une décision favorable, que nous font présager les réponses que Son Eminence le Cardinal Ministre a daigné faire au clergé et à la municipalité de cette ville. »

Digitized by Google

Il faut croire que toute cette confiance était plus apparente que réelle, car M. le marquis de La Valette s'était déjà paré contre un échec complet. Il avait suggéré dans sa lettre à l'abbé Séguier un moyen bien simple, disait-il, de leur accorder un peu de cette justice « qu'ils réclamaient avec autant d'instance que de respect. Ne pourrait-on nous accorder cette faveur en réunissant au titre d'évêque d'Orange celui d'évêque de Carpentras ? Cette conciliation satisferait tous les intérêts, et serait d'autant plus naturelle qu'elle ne serait pas une innovation dans l'état de l'Église, ni même en France, puisque, par le Concordat, nous voyons le titre d'évêque d'Embrun réuni à l'archevêché d'Aix, et que l'Italie a depuis longtemps plusieurs sièges épiscopaux qui réunissent le titre d'autres sièges supprimés. »

Cette idée dut plaire à Mgr d'Astros. On était déjà au commencement du mois de décembre. Le mauvais vouloir des Chambres françaises était manifeste. Il prévoyait que, s'il proposait de remanier les dispositions prises par le nouveau Concordat, il ne ferait que multiplier les causes du retard. Il répondit donc à M. le Maire de Carpentras qu'il fallait abandonner l'idée de déposséder la ville d'Orange ; mais il lui promettait de s'employer de tous ses efforts à obtenir le privilège de porter le double titre d'évêque d'Orange et de Carpentras.

VI

Cependant, la difficulté pour Orange d'offrir un logement à son évêque semblait se compliquer toujours davantage. Ce n'était pas le nombre de maisons disponibles qui faisait défaut ; mais c'étaient les aménagements à faire et les conditions d'acquisition, qui reculaient de plus en plus la solution définitive. MM. les administrateurs de la ville avaient déjà signalé à Mgr d'Astros divers immeubles dont ils lui avaient soumis le plan descriptif, afin qu'il pût lui-même indiquer ses préférences. Le futur évêque, qui n'a jamais recherché le confortable pour le plaisir que l'on y trouve, avait répondu à M. le Curé-doyen qu'il accepterait une maison plutôt simple que luxueuse, avec jardin, pas trop loin de la cathédrale, où il pourrait facilement vaquer au double devoir de la prière et du travail.

M. le Sous-Préfet avait pris les devants en présentant à M. le Préfet de Vaucluse, comme maison à préférer aux autres, l'an-

Digitized by Google

cien hôtel Dufrêne, qui ne répondait pas à tous les *desiderata* de Mgr d'Astros. Aussi, le 20 octobre, il essaie de se reprendre, et il écrit à l'évêque nommé que, pour obéir aux instructions données à M. le Curé-Doyen, il s'est aussitôt mis à la recherche d'un logement qui pût lui être agréable. Puis il ajoute : On m'a offert, à cet effet, la maison d'Aizac. Vous en trouverez ci-joint la description ; elle est également privée d'un jardin, mais elle est tout à côté de votre cathédrale, et elle est exposée à un midi parfait, exposition très appréciée dans ce pays, et qui mérite vraiment de l'être, vu les bises épouvantables auxquelles nous sommes exposés et contre lesquelles vous serez à l'abri. »

Ce n'était pas encore la *parva domus* demandée par Mgr d'Astros. On continua de visiter des immeubles ; et enfin on crut avoir trouvé celui qui devait le satisfaire. Malheureusement, si la maison avait un jardin adjacent, elle n'était pas libre tout entière ; et il fallait consentir à l'occuper, du moins pendant quelque temps, avec d'autres locataires. L'évêque, apprenant que l'on était décidé à la mettre en loyer dans une maison déjà habitée, répondit, le 11 novembre, à M. le Curé-Doyen qu' « il préférait vivre, pendant trois ou six mois, dans un autre logement, qui n'aurait pas les mêmes commodités, — ce qui permettrait aux autorités de pouvoir aménager un palais définitif, et à lui-même de travailler plus à son aise à l'organisation de son diocèse. »

Le Sous-Préfet se voyait de plus en plus pris au dépourvu. Alors, il voulut tenter un dernier effort ; et, pour mieux obtenir de sa part un acquiescement qu'il donnerait sans regret, il lui exposa les motifs qui les avaient poussés à agir ainsi. Sa lettre est datée du 6 décembre 1817. « Notre empressement, lui disait-il, à nous conformer aux instructions que vous avez données à M. Millet, curé, nous a portés à vous loger dans la maison Saint-Privat qui, parmi celles qui ont été présentées pour cet objet, est la seule dans laquelle il se trouve d'autres habitants. Mais la partie qui vous était destinée est totalement distincte ; et il y aurait si peu de communication entre vos gens et ceux du propriétaire, que l'on pourrait parfaitement vous considérer comme dans une maison séparée. Elle renferme d'ailleurs à un si haut point toutes les commodités auxquelles vous paraissez attacher du prix, telles que jardin, exposition au midi, voisinage de la cathédrale, appartements spacieux pour l'été, resserrés et chauds pour l'hiver, que nous ne balançâmes pas à fixer nos

Digitized by Google

regards sur elle, bien convaincus que, lorsque vous la connaîtriez, vous partageriez notre manière de voir, et que vous l'apprécieriez selon ses mérites. Nous mîmes en ligne de compte l'avantage de traiter avec une famille des plus religieuses et des plus respectables de la cité, et qui aurait pour vous cette vénération et ce soin empressé de vous plaire, qui doit être dans le cœur de toutes les personnes bien pensantes. Si je ne craignais d'être indiscret et de surcharger la taxe de ma lettre, je joindrais à celle-ci une copie du plan descriptif, que j'ai envoyé à M. de Cotton, préfet de Vaucluse, de la maison Saint-Privat : il vous serait facile de le lui faire demander.

« M. l'abbé de Sauzin, homme du plus grand mérite et jouissant avec deux sœurs religieuses de 15.000 fr. de rente, nous a donné l'assurance qu'il léguait par testament à l'évêque d'Orange sa maison, pour être un palais épiscopal. Cette maison est vaste; elle renferme un beau jardin, des écuries, des remises, des cours et basses-cours. Sa distribution à la vérité aurait besoin d'être un peu modernisée, mais elle présente un beau canevas pour cela. Elle a encore l'avantage de n'être point éloignée de la cathédrale.

« Voilà, Monseigneur, les raisons qui nous ont guidés dans les déterminations que nous avons prises jusqu'à présent pour votre logement. Vous voyez qu'elles sont basées sur l'intérêt général de la ville d'Orange, et sur notre empressement à nous rendre à ce que nous pourrions supposer vous être agréable.

« S'il m'était permis d'émettre un avis dans la circonstance où nous nous trouvons, nous avons la vive intention de vous loger aussi décemment et aussi agréablement que possible ; vous avez le même désir, je vous engagerai à accepter provisoirement les appartements dont M. de Saint-Privat peut disposer et dans lesquels, s'ils ne vous conviennent pas, vous ne resterez que le temps nécessaire pour choisir et faire arranger la maison qui vous paraîtra la plus commode et la plus apte à sa destination. Je n'appuie sur cet avis qu'à cause de l'extrême difficulté que je prévois que nous éprouverions à vous procurer, pour quelques mois seulement, une maison entière.

Donc, la question du logement était réglée, au moins d'une manière provisoire. Et aussi, M. le Maire s'empressa d'écrire à Mgr d'Astros, pour lui transmettre la vive reconnaissance de ses concitoyens, et lui dire « combien ils avaient été sensibles au sacrifice qu'il avait voulu faire en leur faveur des avantages que

Digitized by Google

d'autres villes auraient pu lui offrir... Le bonheur de vous posséder, ajoutait-il, était pour nous d'un trop haut prix pour ne pas y mettre le plus grand empressement ; et ce que nous avons appris depuis de Votre Grandeur a été pour nous un motif de nous réjouir de plus en plus du peu que nous avons fait, et de l'heureuse issue qu'ont eue nos démarches ».

Hélas ! toutes ces démarches et toute cette confiance ne devaient aboutir qu'à une immense déception. Les habitants d'Orange allaient pouvoir continuer, quelque temps encore, de correspondre avec Mgr d'Astros comme avec leur futur évêque ; mais, pour des raisons qui étaient en dehors et au-dessus d'eux, ils ne devaient jamais le voir prendre possession du siège de St-Eutrope.

VII

L'année 1817 allait finir, et chacun attendait avec impatience 1818, parce qu'on était convaincu que cette année verrait le sacre de Mgr d'Astros et son entrée solennelle dans sa cathédrale. A cette occasion, les meilleurs de ses diocésains s'empressèrent de lui adresser leurs vœux de bonne année. La Supérieure des Dames de Saint-Maur, sœur Galtier Saint-Victor, lui écrivit cette lettre touchante :

« Flottant entre la joie, le désir et la crainte, je me serais crue téméraire, si j'avais osé vous faire part de la joie que nous avons toutes éprouvée, en apprenant votre nomination à l'évêché d'Orange ; mais l'époque de la nouvelle année m'enhardit à venir vous offrir les vœux les plus étendus et les plus sincères.

« Que l'année que nous commençons a pour nous de charmes, Monseigneur, puisqu'elle nous donne un nouveau François de Sales ! La renommée, qui ne se contente pas de faire l'éloge de vos vertus, nous a appris encore combien vous protégiez les communautés religieuses, et combien vous aimiez en elles la régularité.

« J'ose vous assurer, Monseigneur, que la nôtre mérite à cet égard votre considération ; et vous trouverez en elle des filles soumises, qui feront tout ce qui dépendra d'elles pour mériter votre bienveillance et votre protection. »

De son côté, M. le Maire, vieillard dont se plaignait M. Paillet

Digitized by Google

et qui avait la connaissance des Saintes-Ecritures, n'ose se plaindre du retard imposé par les circonstances, parce que, comme le Sage [1], il éprouve la vérité de cette parole : *Spes quæ differtur affligit animam ;* mais en même temps il se console, parce que le texte ajoute : *Lignum vitæ desiderium veniens.* « J'ai l'entière confiance, écrit-il, que l'année actuelle fera jouir la ville d'Orange de la présence et du séjour du digne Pontife que le Vicaire de Jésus-Christ lui destine... Puisse le Dieu du ciel répondre aux prières que nous lui adressons, et exaucer de même les vœux sincères et ardents que nous formons pour vous, Monseigneur. Je vous supplie d'en recevoir derechef l'hommage à l'occasion du renouvellement de l'année et de l'agréer tant en mon nom qu'en celui de l'universalité des citoyens que je représente en ma qualité de magistrat. »

Enfin, M. le Curé-Doyen, qui était qualifié plus que tout autre pour parler au nom de l'Eglise d'Orange, lui écrivit : « Vous offrir les vœux que je forme pour votre conservation et votre bonheur, à ce renouvellement d'année, est un devoir trop doux à remplir pour moi, pour que je ne m'empresse de m'en acquitter. Si le Seigneur daigne les exaucer, tous les vôtres seront remplis ; et nous aurons bientôt le bonheur de vous posséder au milieu de nous. Puisse cette nouvelle année être l'heureuse époque du rétablissement de notre illustre Eglise gallicane sur ses antiques fondements ! »

Cependant, la question de sentiment ne devait pas être la préoccupation principale pour un administrateur comme Mgr d'Astros. Une fois la solution du logement trouvée, il s'agissait pour lui de savoir sur quelles ruines il allait pouvoir réédifier son diocèse. En conséquence, il avait posé à M. l'abbé Millet une foule de questions ; et celui-ci lui avait répondu dans cette même lettre :

« Vous désirez savoir si notre sacristie est bien montée en ornements. L'ayant trouvée presque entièrement dépourvue, je suis parvenu, avec le secours de mes paroissiens, à la pourvoir du nécessaire ; mais nous n'avons rien de riche ni de brillant. Nous avons deux ornements complets, rouge et blanc, avec deux dalmatiques seulement ; et il nous en faudra quatre, quand vous officierez. La Providence y pourvoira.

1. « Toute espérance retardée est une blessure pour l'âme ; tout désir qui vient est un soutien pour la vie » *(Livre des Proverbes,* XIII, 12.)

Digitized by Google

« Le jour de solennité, nous avons quatre chapiers au chœur : ce sont des chantres gagistes. J'ai réuni une vingtaine de jeunes enfants qui portent la soutane et le rochet, et assistent à nos offices. J'espère que ce sera une pépinière de jeunes aspirants à l'état ecclésiastique. Le nombre des prêtres diminuant chaque jour, j'ai eté forcé de prendre les uns et les autres pour soutenir le chant du chœur et donner à nos cérémonies la pompe convenable. Je n'ai pu faire encore aucun ornement vert : nous y suppléons par le blanc le jour de la fête de S. Eutrope, patron de ce diocèse, et les autres fêtes où les rubriques le prescrivent.

« Nous suivons le rit parisien, comme l'avait établi Mgr du Tillet, c'est-à-dire au chœur, mais non pour l'administration des sacrements, où nous suivons le Rituel romain. Les livres de chœur du Chapitre ont échappé au naufrage de la Révolution ; mais nous manquons du psautier pour le lutrin. Ainsi, vous rendriez service à votre Chapitre, si vous pouviez lui en procurer un autre. Nous n'avons qu'un seul office propre, celui de la *Redintégrante*[1]. La messe de cette fête peut facilement s'ajouter à votre Missel, quoiqu'il soit relié. Les offices de S. Eutrope et de S. Florent, évêques d'Orange, sont tous deux pris du commun des Saints. Nous n'avons pas d'autres fêtes particulières ; et j'ignore quelles sont celles de Carpentras. Je m'en informerai, si vous le désirez. »

Après tout, le côté matériel n'était pas ce qui devait le plus inquiéter le saint évêque : il désirait surtout venir pour faire le plus grand bien aux âmes. M. le Curé continuait sa lettre en disant : « Vous désirez encore connaître quels sont les vices et les abus qui sont les plus communs dans cette ville. Hélas ! il y en a beaucoup trop : une corruption de mœurs portée à son comble, occasionnée en grande partie par les bals publics qu'on ne peut détruire, une négligence excessive des parents à élever chrétiennement leurs enfants, l'éloignement des hommes pour la fréquention des sacrements, même à Pâques. Tels sont les vices les plus communs qui règnent ici. »

Quant aux protestants disséminés en ville, M. le Curé les disait très bien disposés en faveur de Mgr d'Astros. Sa réponse au Consistoire leur avait fait la meilleure impression. « Les vieillards sont les seuls, ajoutait-il, qui paraissent attachés à leur secte ; et tout me porte à croire qu'après leur mort, le plus grand nombre

1. Fête qui se célèbre le 24 février, pour rappeler le retour de l'Evêque et du Chapitre, après un long exil suscité par la guerre contre les Protestants.

Digitized by Google

de leurs enfants rentreront dans le sein de l'Eglise presque d'eux-mêmes. »

Le clergé, de son côté, lui préparait les voies, en cherchant à rendre la population plus chrétienne. C'était l'époque où un entraînement général poussait les prêtres à tenter de régénérer leurs paroisses par le ministère extraordinaire des missions. Un certain P. Charles, de Marseille[1], venait de prêcher avec succès dans les villes de Nimes et d'Avignon M. l'abbé Millet aurait voulu obtenir pour ses paroissiens la même faveur. Après avoir pris l'avis de Mgr d'Astros, il reçut de lui la promesse qu'il arriverait à Orange le 3 janvier, pour y commencer le lendemain une grande retraite. « Six prêtres étrangers, écrivait M le Curé, viendront ici pour nous aider, Le secours de vos prières, Monseigneur, que vous nous promettez, en ranimant le zèle de ces hommes apostoliques, ne pourra que contribuer puissamment au succès de ces exercices religieux. »

Une indisposition malencontreuse obligea M. le Curé à renvoyer à plus tard l'exécution de ce projet. La grande mission d'Orange ne devait se donner qu'en novembre 1819, non par le P. Charles, mais par les missionnaires de M. l'abbé Rauzan, de Paris. Nous en trouverons le récit à la fin de ce travail.

VIII

L'année 1818 s'écoula tout entière sans apporter aucun changement à la situation de l'évêque élu d'Orange. Cela servit à lui donner des loisirs auxquels il n'était guère habitué. Il en profita pour faire un voyage en Provence et venir visiter sa famille à Tourves. La route de Paris à Marseille traverse la ville d'Orange. Donc, il est certain qu'il y passa tant à l'aller qu'au retour : mais il est probable qu'il ne s'y est pas arrêté, pour ne pas avoir l'air d'user d'un droit qu'il ne possédait pas encore. Car M. le Maire lui écrivit, le 25 juillet, en lui exprimant « ses regrets d'avoir été privé de l'insigne satisfaction d'offrir à Sa Grandeur ses respectueux hommages, lors de ces deux passages par cette ville.

« Votre prompt retour à Paris, ajoutait il, nous fait concevoir

1. Il y aurait lieu de se demander si ce P. Charles n'est pas le même que cet abbé Carle, de Marseille, dont parle le P. Caussette dans sa *Vie du Cardinal d'Astros* (p. 16), et qui, avec l'abbé Gauthier, fut son condisciple et son ami.

Digitized by Google

des espérances que nous désirons ardemment voir bientôt se réaliser. Cette ferme attente repose toujours dans mon cœur, et plus que jamais je me flatte que, d'une manière ou d'autre, les habitants de la ville d'Orange seront heureux un jour de vous avoir pour premier pasteur. »

Déjà donc on le voyait assis sur le siège de St-Eutrope. Il n'est pas étonnant que des personnages influents aient agi auprès de lui pour lui recommander des prêtres qui pourraient devenir le noyau de son Chapitre. C'est Son Éminence le cardinal Grand-Aumônier, qui lui transmet la demande d'un certain Gueymard, autrefois chanoine de Saint-Rémi et maintenant desservant de Saint-Julien de Peyrolas, dans l'arrondissement d'Uzès. Celui-ci se réclame de ses soixante-dix ans passés, de son dévouement aux Bourbons, de son frère assassiné par le fameux Jourdan *Coupe-Têtes* et de son titre de prisonnier de Robespierre, pour cette place « qui, en lui donnant une retraite honorable, lui assurerait le pain qu'il a perdu dans la Révolution ». D'autre part, M. le marquis de Caussans, député de Vaucluse, était venu voir Mgr d'Astros, et lui avait recommandé de vive voix un ancien prêtre, M. Raymond, natif de Mazan. Enfin, M. l'abbé Séguier lui avait écrit pour le même motif et avait essayé d'attirer son attention sur les mérites de MM. les curés de Pernes, de Mormoiron et d'un jeune vicaire de Carpentras, M. Poutingon, qui déjà se signalait dans son ministère par son zèle et son talent de parole.

Les écrivains eux-mêmes aspiraient à l'honneur de pouvoir mettre à la première page de leurs livres le nom de Mgr l'Evêque d'Orange. Un certain M. Chevalier, recteur de Cagnes, lui écrivit pour lui offrir la dédicace de ses ouvrages ; Mgr d'Astros lui répondit : « Je ne peux qu'être très sensible à la pensée que vous avez eue de me dédier vos ouvrages. Je n'accepterai point cependant l'honneur que vous voulez me faire. Ma nomination, qui seule pourrait m'autoriser à accepter une dédicace, est encore sans effet ; et j'aime à conserver le plus que je pourrai cette tranquille obscurité, où les circonstances me laissent. »

L'humilité de Mgr d'Astros pouvait s'accommoder de cette obscurité que lui faisait ce long retard. Cependant, quand il s'agissait du bien des âmes, il en sortait volontiers pour donner son avis, parce qu'alors il parlait, non comme évêque, mais comme simple directeur de conscience. M. Daymard, maire d'Orange, était un de ces magistrats fort rares, qui voient dans

Digitized by Google

leurs fonctions la responsabilité à encourir plutôt que les avantages personnels à percevoir. Ayant démissionné en 1790, il avait gémi de tous les excès commis par la Révolution. Maintenant, il n'avait consenti à revenir en place que dans l'espoir de faire servir son autorité au renouvellement des personnes et des choses que la Restauration devait produire. Cependant, il se demandait si, dans l'état où la société se trouvait, il n'y avait pas des cas où la conscience du magistrat ne pouvait tolérer ce que la loi permettait. Il écrivit donc à Mgr d'Astros, le 12 mars 1818, en lui disant qu'il avait exposé ses scrupules à des prêtres, qui prêchaient une mission dans le voisinage. Maintenant, il préférait s'adresser à un prêtre « qui, depuis des années, dirigeait avec succès un des plus beaux diocèses de la chrétienté, et parce qu'il savait ne pouvoir puiser à une source plus sûre, pour obtenir les décisions et les conseils dont il avait besoin. » Il s'agissait de savoir si un maire peut assister ou se faire remplacer (surtout quand un des adjoints est protestant, comme c'était son cas) à un mariage, qui se trouve entaché par des empêchements majeurs ou dirimants. Ou bien encore, dans le cas de certaines choses défendues par l'Église, comme les spectacles et les masques de carnaval, un maire engage-t-il sa conscience en donnant une permission expresse ou tacite ?

Mgr d'Astros répondit sagement : « Vous pouvez licitement, quand vos fonctions de maire l'exigent, recevoir l'engagement civil du mariage entre personnes liées par des empêchements dirimants, quoique vous soyiez certain que les parties ne pensent pas à se pourvoir des dispenses requises. Vous n'êtes pas obligé par votre place à vous enquérir de ce qu'elles font à cet égard. Sans doute, dans l'occasion, je ne dirais pas la même chose, s'il s'agissait de mariages contraires au droit naturel ou divin.

« Vous ne devez pas non plus vous faire une peine de permettre les spectacles et les masques de carnaval. Un magistrat n'est pas tenu en conscience de défendre tout ce qui se fait de mal. Il y est cependant obligé, quand les lois l'exigent ou lui en donnent le droit, et que cette défense n'a pas de trop graves inconvénients. Hors de là, la permission que vous donnez n'est qu'une déclaration de tolérance ; et il est bon qu'on ait besoin de cette déclaration, soit afin que vous puissiez user quelquefois du droit de défense, soit afin que vous puissiez réprimer les excès qui pourraient en résulter. »

Digitized by Google

Si l'évêque élu et non installé témoignait ainsi de l'intérêt à l'âme d'un seul, il est certain que le bien spirituel de tous ne devait pas moins le préoccuper. Et c'est pour cela que M. l'abbé Millet voulut le mettre au courant de tout ce qui s'était fait dans sa paroisse pendant le Carême de 1819 : « J'ai eu la consolation, écrivait-il quelques jours après, de voir environ les trois quarts de mes paroissiens faire leurs Pâques, dont plusieurs ne s'étaient pas approché des sacrements depuis plusieurs années. Nous avions pour la station un bon prédicateur, qui a été très suivi et fort goûté (vous le connaissez peut-être) ; c'est M. l'abbé Germanes, chanoine d'Aix, qui demeure chez Mme de Grammond, à Caderousse. Il prêchait le dimanche et le jeudi. Les autres jours, après la prière du soir, nous faisions une instruction d'une demi-heure. Tous les mardis, je disais une messe, à l'issue de laquelle je donnais la bénédiction du Très Saint-Sacrement, pour demander à Dieu la conversion des pécheurs ; et tous ces exercices ont été très suivis. Mais nos vœux n'ont pas été complètement exaucés, et beaucoup d'hommes croupissent encore dans leur endurcissement. Ils disent hautement qu'ils attendent une mission ; et je crois effectivement que, si nous avions le bonheur de l'avoir l'hiver prochain, il en est peu qui ne s'empressassent d'en profiter. »

Cette affaire de la mission demeurait donc une des grandes préoccupations de M. le Curé-Doyen d'Orange. Mais, parce qu'il savait que Mgr d'Astros y attachait autant de prix que lui-même, il lui demanda de vouloir bien l'appuyer auprès de M. de Rauzan, le grand initiateur de ces hommes apostoliques que l'on a appelés les *Missionnaires de France*. Quelques jours auparavant, il avait rencontré un de ses disciples, M. Guyon, qui venait de prêcher une mission à Avignon. Ils avaient causé ensemble du projet qu'il caressait depuis longtemps. A l'entrée de l'hiver prochain, les missionnaires devaient évangéliser les villes de Marseille et de Toulon. Avant de rentrer à Paris, ils pourraient apporter le bienfait de leur parole à Orange et à Carpentras, si surtout Mgr d'Astros voulait bien user de sa haute influence auprès de leur Supérieur. « Car, ajoutait-il, M. Guyon m'a dit que nous ne pourrions avoir de protecteur plus puissant auprès de M. de Rauzan. »

Mais, hélas ! qu'en sera-t-il de l'évêché d'Orange durant le mois de décembre prochain ? C'est une incertitude qui perce à la fin de la lettre de M. le Curé-Doyen ; et voici ce qu'il dit : « On m'avait écrit, il y a quelques jours, qu'on s'occupait à Paris de nos affaires, et qu'après plusieurs conférences de M. Decazes et

Digitized by Google

le cardinal de Périgord, un courrier était parti pour Rome, le 15 mars : j'ajoutai peu de foi à cette nouvelle. Mais aujourd'hui, le journal *Les Débats* annonce qu'une assemblée de plusieurs évêques devait avoir lieu relativement au même objet, ce qui prouverait qu'on pense enfin à faire sortir l'Eglise de France de cet état d'abandon dans lequel on la laisse depuis si longtemps, et doit ranimer nos espérances. Fasse le ciel qu'elles ne soient point encore déçues, et que nous ayons bientôt le bonheur de posséder le vénérable évêque que l'Eglise nous a donné depuis si longtemps. »

IX

La nouvelle publiée par le journal *Les Débats* était vraie. Le gouvernement français songeait enfin à sortir de l'impasse où l'avait conduit l'inexécution du Concordat de 1817. Les mêmes ministres, qui l'avaient signé, n'avaient pas su ou n'avaient pas osé le faire appliquer. A la vue de tant de Chapitres et d'Eglises nouvelles à relever, les vieux représentants des derniers régimes s'étaient effrayés ; et ceux-là qui puisaient à pleines mains dans les trésors publics pour multiplier les fonctionnaires civils, protestaient contre quelques évêques de plus sous prétexte d'économie. Les négociations entre le Pape et le Gouvernement français étaient engagées depuis plus de deux ans. L'Eglise de France, que l'on prétendait régénérer, s'affaiblissait de plus en plus, gisant dans l'incertitude et le marasme. La plupart des diocèses étaient sans evêque résidant ; et l'on se demandait avec anxiété si cet état déprimant allait se poursuivre pendant de longues années encore.

Alors, l'épiscopat français, dans la crainte de passer pour dupe ou pour complice, se leva tout entier, et voulut par une démarche collective essayer d'amener une solution. Les évêques donc se réunirent en assemblée générale, le 30 mai 1819, et signèrent une longue supplique au Pape Pie VII, dans laquelle ils se plaignaient qu'après avoir été consultés sur un projet de réduction des sièges épiscopaux, on leur a laissé ignorer les démarches faites auprès de Sa Sainteté et le Bref qu'Elle avait écrit à cette occasion. « Néanmoins, ajoutaient-ils, il ne dépend pas de nous seuls de sortir, avec l'honneur qui convient à des évêques, d'une position aussi critique et aussi embarrassante. Une ressource nous reste :

Digitized by Google

nous l'embrassons avec empressement : c'est, à l'exemple de nos prédécesseurs, de nous attacher avec plus de force, si c'est possible, à la Chaire Apostolique ; c'est de marcher constamment sous l'influence et la direction de notre chef ; c'est de demander avec confiance, de recevoir avec joie, d'exécuter avec unanimité ce que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le Prince des Evêques croira devoir décider dans l'intérêt de la Religion. »

Le Pape répondit par une *Lettre adressée aux Cardinaux, Archevêques et Evêques du Royaume de France,* et datée du 19 août 1819. Quatre jours après, il tenait un consistoire public, et faisait connaître au monde entier les dispositions transitoires que cette lettre contenait. Donc, il était constant que, vu l'état actuel de la France, le Concordat de 1817 demeurait inexécutable. Les ministres déclaraient qu'il présentait des *obstacles insurmontables*, et qu'il fallait *entamer de nouvelles négociations*. Mais, en attendant, le Pape décidait que provisoirement le nombre des diocèses demeurerait tel qu'il était avant le 16 juillet 1817 ; que les Archevêques et Evêques actuellement placés à la tête de ces diocèces continueraient d'y excercer leurs fonctions, sans qu'il soit apporté une nouvelle délimitation à cet exercice ; et que les nouveaux évêques promus aux évêchés érigés par les Lettres Apostoliques du 27 juillet 1817, devraient s'asbtenir d'user de l'institution canonique qui leur avait été conférée, jusqu'à ce que la réduction des sièges demandée par le gouvernement ait été définitivement réglée. Chacun des Evêques devait en être officiellement averti par un Bref à lui spécialement adressé. Mgr d'Astros reçut le sien le 21 septembre 1819. De plus, le Pape s'engageait à ne pas laisser sans titulaire les évêchés qui deviendraient vacants, pendant que l'on discuterait sur les conditions du nouvel accord ; et pour cela, il continuerait comme auparavant à donner l'institution canonique aux candidats que le Roi lui aurait proposés.

C'était un grand recul, qui venait d'être imposé à l'essor de l'Eglise de France, en même temps qu'une stupéfiante déception pour tous ceux qui avaient rêvé de voir briller de nouveau la gloire de nos vieux évêchés gallicans. Il y avait là de quoi développer des germes de schisme dans le cœur de certains catholiques intransigeants. Les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France voulurent y parer ; et, le 13 septembre, ils signèrent une déclaration officielle dans laquelle ils disaient : « Nous invitons, exhortons et conjurons, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Clergé et les Fidèles de France, de demeurer, à notre exemple, étroite-

Digitized by Google

ment unis sous cette règle provisoire de discipline, les avertissant qu'ils ne pourraient s'en écarter, pour quelque cause que ce soit, sans rompre les liens de l'unité et sans abandonner la voie du salut. »

Dans la ville d'Orange l'émotion fut grande, quand les premières nouvelles de Rome et de Paris furent connues. Néanmoins elle était tempérée par un dernier espoir que M. l'abbé Millet manifestait encore à Mgr d'Astros, dans une lettre écrite le 27 septembre : « Je vous remercie bien, lui disait-il, des nouvelles intéresssantes que vous avez bien voulu me donner sur la situation des affaires ecclésiastiques. Puissent vos espérances se réaliser bientôt pour l'intérêt de l'Eglise de France, et Dieu veuille que ses ennemis ne suscitent point encore des obstacles à l'exécution de cette triste mesure provisoire ! Je le désire, mais je vous avoue que j'ai bien de la peine à y croire. L'allocution du Saint-Père nous avait fait connaître le danger que nous courrions d'être privés du bonheur de vous posséder dans cette ville. Mais nous espérons toujours avec confiance que, si notre siège doit être du nombre de ceux qu'on se propose de supprimer, nous serons toujours vos diocésains, et que vous quitterez Orange pour être transféré à Avignon. C'est la grâce que nous demandons à Dieu : puisse-t-il nous l'accorder, pour nous consoler de la perte de notre évêché, si toutefois nous devons le perdre ! »

Il est certain que la position de M. l'abbé d'Astros, à la fois vicaire général de Paris et évêque élu d'Orange, ne pouvait se prolonger plus longtemps. Dans la pensée de tout le monde, il était un des premiers qui serait appelé à occuper un de ces sièges que la mort ou les circonstances avaient rendus vacants et auquel le Roi ne tarderait pas à pouvoir. Déjà, le cardinal de Périgord, nommé lui-même archevêque de Paris, le lui faisait entrevoir, le 15 octobre, dans une lettre qui est un des plus beaux éloges adressés à Mgr d'Astros par une bouche autorisée :

« Au moment, disait-il, où je vais prendre le gouvernement du diocèse de Paris, je sens le besoin de vous adresser mes sincères remerciments pour les soins avec lesquels vous avez soutenu le poids d'une longue et pénible administration. Si la difficulté des temps, mon âge avancé et mes forces épuisées ne me permettent pas d'espérer de pouvoir consolider le bien que vous avez fait, croyez que je jouirai du moins du fruit de vos travaux. Chacun des jours que daignera m'accorder la Providence, en venant me révéler quelques actes de votre prudence et de votre sagesse,

Digitized by Google

m'apportera aussi des consolations dont je saurai reconnaître tout le prix et que j'aimerai à vous devoir jusqu'à mon dernier soupir.

« Bientôt, je l'espère, vous serez appelé à faire le bonheur d'un diocèse. Daigne le Seigneur vous préparer la même satisfaction dont je vous suis redevable. Cependant, Monseigneur, en attendant ce moment, que je hâterai, je vous assure, de tous mes vœux, souffrez que je vous demande de ne pas me priver de votre présence dans le lieu de la prière, ni de vos conseils dans celui des affaires. Je vous prie de regarder mon Eglise comme la vôtre, et de permettre que vous soyez reçu avec l'honneur qui est dû à votre dignité et à votre personne, toutes les fois qu'il vous conviendra d'assister aux offices dans le chœur de la Métropole. Je ne doute pas que vos anciens confrères ne vous aperçoivent avec plaisir, et qu'ils ne se trouvent honorés du rang distingué qu'ils vous verront occuper au milieu d'eux.

« Pour moi, Monseigneur, je réclamerai aussi le secours de votre expérience, et je suis assuré qu'avec elle je ferai moins de fautes durant le cours de mon épiscopat. »

Quelques jours après, Mgr d'Astros, par une ordonnance royale du 4 novembre 1819, était nommé évêque de Saint-Flour[1], à la place de Mgr de Mailan, évêque élu, lui aussi, mais que la mort avait surpris avant d'aller rejoindre son poste.

C'était fini : les habitants de la ville d'Orange avaient perdu pour toujours l'espoir de devenir les diocésains effectifs de Mgr d'Astros. Quand, après une lettre du nouvel évêque de Saint-Flour, la nouvelle fut bien certaine et qu'il ne fut plus possible de s'illusionner, M. le Maire d'Orange et M. le Curé-Doyen, chacun de leur côté, lui écrivirent pour lui exprimer leur peine personnelle et celle de tous les habitants. On prêchait, en ce moment, la mission que devaient donner les missionnaires de M. de Rauzan. Leur succès était énorme et faisait prévoir un résultat final presque complet. Ce devait être le dernier bienfait spirituel obtenu par l'intervention du dernier évêque d'Orange. M. l'abbé Millet voulut le remercier, en lui racontant le bien qui s'était déjà accompli :

1. Saint-Flour, à cause de la rigueur de son climat, ne pouvait convenir à la santé fragile de Mgr d'Astros. Ses amis et en particulier le cardinal de Périgord obtinrent du Roi qu'il fût transféré de ce siège à celui de Bayonne, où, après sa préconisation et son sacre, il fit son entrée solennelle le 12 août 1820.

Digitized by Google

« L'empressement est si grand, lui disait-il, que les deux églises où l'on fait deux exercices par jour, et qui contiennent plus de six mille personnes, ne peuvent suffire. J'ai appelé six confesseurs étrangers, et quoique nous restions tous au confessionnal du matin au soir, à peine pouvons-nous recevoir tous ceux qui se présentent. Les hommes surtout, et je vous le dis avec la plus grande satisfaction, montrent le plus grand empressement ; et j'espère qu'après la missien on pourra compter aisément le nombre de ceux qui n'en ont point profité. Je ne vous dis rien sur le zèle et le talent des vertueux missionnaires que M. l'abbé de Rauzan a bien voulu nous envoyer : vous les connaissez mieux que moi encore. Le Seigneur bénira leurs travaux apostoliques. Veuillez bien toujours les aider du secours de vos prières, et ne pas oublier le pasteur et le troupeau. »

Mais, s'il y avait à Orange un peu de joie dans les âmes, il y avait aussi beaucoup de tristesse ; et c'est l'impression que M. le Curé Doyen voulut laisser à Mgr d'Astros dans cette dernière expansion de cœur qu'il lui faisait. « La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lui disait-il, est venu navrer nos âmes de la plus vive douleur. Tous ceux de mes paroissiens à qui je l'ai communiquée, sans en excepter nos frères séparés, ont partagé celle que j'ai éprouvée moi-même. L'espérance si douce pour moi, surtout depuis que j'avais eu le bonheur de faire votre connaissance, et par laquelle je m'étais toujours flatté de vous avoir pour premier pasteur dans cette ville, ou du moins à Avignon, ne peut s'évanouir sans déchirer mon cœur et le plonger dans les regrets les plus amers.

« Aussi, quoique accoutumé aux sacrifices depuis notre fatale Révolution, je vous prie de croire, Monseigneur, qu'il en est peu qui m'aient été pénible. Recevez-en l'assurance avec l'expression de mon regret. Heureux le pays fortuné qui aura le bonheur de vous posséder ! Pour nous, au milieu des peines que nous causera longtemps votre éloignement, il ne nous restera d'autre motif de consolation que de nous rappeler que votre premier troupeau vous sera toujours cher, et que l'affection paternelle, dont votre cœur était déjà rempli, vous portera à ne pas l'oublier devant le Seigneur. Puisse-t-il être aussi longtemps présent à votre souvenir que votre nom sera gravé dans nos cœurs ! Car vous avez été notre évêque ; et, si notre siège doit être supprimé, comme votre nomination à l'évêché de Saint-Flour peut nous le faire craindre, NOUS AURONS TOUJOURS LE PRECIEUX AVANTAGE DE

Digitized by Google

POUVOIR VOUS PLACER A LA SUITE DES ÉVÊQUES D'ORANGE, PUISQUE VOUS L'AVEZ ÉTÉ RÉELLEMENT AUX YEUX DE L'EGLISE, PENDANT PLUS DE DEUX ANS. »

***

Ainsi finit ce premier épisode de l'épiscopat de Mgr d'Astros, qui devait se poursuivre encore pendant de longues années. Victime de cet illustre fils de la Révolution, Napoléon I, il devait souffrir aussi de ces prétendus catholiques libéraux qui, dans la crainte d'augmenter l'influence de l'Eglise, ne craignirent pas d'amoindrir l'action réparatrice de la Restauration. Cette sorte de stage forcé ne pouvait que préparer l'ancien archidiacre de Paris à de plus hautes destinées. Dix ans évêque de Bayonne, et vingt-un ans archevêque de Toulouse, tel devait être le rôle que la Providence lui réservait dans l'Eglise de France. Son historien, le R. P. Caussette, a magnifiquement raconté la part prépondérante qu'il a prise dans tous les événements religieux de cette époque. Ce n'est pas une exagération de dire qu'il est une des plus pures gloires de l'Episcopat français au XIX[e] siècle. Et par là s'est réalisé ce souhait prophétique, que lui avait adressé M. l'abbé Millet : « *Heureux le pays qui aura le bonheur de vous posséder !* [1] »

HENRI TATOUAT,
Missionnaire Diocésain de Toulouse.

(*Communiqué obligeamment par Mgr Castellan, évêque de Digne, à M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ORFÈVRE CHASSENET

et le

« Fléau aquatique »

Il existait à Avignon, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, un honnête orfèvre qui, fatigué sans doute de l'obscurité dans laquelle il vivait, essaya d'en sortir par un coup d'éclat. Malheureusement pour lui, au lieu d'attirer l'attention publique par la production de quelque grande œuvre d'art touchant à sa profession, il imagina de prendre la plume et d'écrire un long poème, sans se douter un instant de sa parfaite incompétence littéraire et sans prévoir qu'il allait se couvrir de ridicule.

La ville d'Avignon venait d'être ravagée par l'une des plus terribles inondations qui l'aient jamais désolée, — celle de 1755. C'est le récit de cette catastrophe que notre artiste crut devoir mettre en vers, et il n'y a pas de doute que sa production lui aurait valu une bonne place dans la galerie des *Grotesques* si Théophile Gautier avait connu le *Fléau aquatique*. Il ne l'a point connu, et je me hâte de dire que cela n'est nullement surprenant, car il est peu d'œuvres qui soient tombées plus profondément dans l'oubli que celle-là.

Certes, cet oubli n'est ni injuste, ni démérité. Mais si l'on songe que l'orfèvre a voulu perpétuer le souvenir des Avignonnais qui se dévouèrent au salut de leurs concitoyens, on considérera d'abord, qu'il obéissait à un sentiment très louable et, en second lieu, que s'il a mal réussi dans son dessein, c'est beaucoup moins par le fait de sa volonté que par l'insuffisance de ses moyens. En se plaçant à ce double point de vue, ne semble-t-il pas qu'il y ait quelque intérêt à faire revivre, ne serait-ce qu'en une courte notice, ce personnage ignoré, un peu falot, qui traversa l'histoire

Digitized by Google

de la littérature locale sans y laisser plus de trace qu'un minuscule bolide traversant l'atmosphère? Et ne faut-il pas lui tenir compte aussi de ce que, pour solliciter la renommée, il a préféré échafauder un méchant poème que détruire une bibliothèque comme Omar, ou brûler un temple comme Erostrate ?

Parlons donc un peu de cet orfèvre-poète et tâchons de tirer de l'ombre sa silhouette effacée.

I

Son père Antoine Chassenet, ou Jassinet [1], né à Caderousse, diocèse d'Orange, et sa mère Marie Roqueirol, née à Avignon, se marièrent en la paroisse Saint-Agricol de cette dernière ville, le 9 mai 1706. L'abbé Laffanoux, alors curé de Saint-Agricol, ayant négligé de faire inscrire dans les registres de son église un assez grand nombre de naissances, de mariages et de décès, on dut procéder, en 1708, après sa mort, à une enquête qui fut ordonnée par l'archevêque et faite par le chanoine Louis Deléglise et le notaire Charles Rogier, dans le but de rechercher les actes d'état civil omis par le défunt et de procéder à leur inscription dans les susdits registres paroissiaux. Ces actes n'ont pu être intercalés à leurs places chronologiques, et il faut les aller chercher à la suite d'une table générale mortuaire dressée à la fin du XVIII[e] siècle. Le mariage d'Antoine Chassenet fait partie de cette série de pièces reconstituées [2].

Marie Roqueirol mit au monde, le 14 mars 1716, un fils « naturel et légitime » qui fut baptisé le lendemain en l'église Saint-Agricol et, tenu sur les fonts par François Ruland et Madeleine Aubert, reçut le prénom de François [3]. C'était le futur auteur du *Fléau aquatique*. — Entre la date de sa naissance et celle de son mariage, il y a une lacune dans sa biographie, et il ne m'a été possible de

1. Ce ne sont pas les seules formes que donnent les documents. Le baptistaire de l'orfèvre le nomme *Chassanet ;* sur les sept actes de naissance de ses enfants, cinq portent *Chassinet* et deux *Chassenet*, etc Ces variations orthographiques doivent être attribuées soit à l'ignorance des scribes, soit (plus probablement) aux différences de prononciation résultant de l'emploi simultané des langues française et provençale. Je m'en suis tenu à la forme *Chassenet* que je trouve, non seulement dans la signature de l'orfèvre, mais encore dans la *Correspondance des Franque* et dans différents titres et pièces du XVIII[e] siècle.

2. Arch. municip. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, Table des décès, *in fine*, p. 6 (pagination spéciale).

3. Arch. municip., GG. *Saint-Agricol*, Naissances 1697-1717, p. 450.

Digitized by Google

savoir ni dans l'atelier de quel orfèvre François fit son apprentissage, ni à quelle époque il fut admis à la maîtrise et ouvrit boutique, ni même dans quelle rue d'Avignon il appendit son enseigne.

Toutefois, il devait avoir quelque valeur artistique et possédei une certaine clientèle, puisque nous voyons le célèbre architecte Jean-Baptiste Franque lui accorder la main d'une des filles qu'il avait eues de sa femme Marguerite Valgalier, Marie. — Marie Franque était née le 1er novembre 1716 [1] et n'avait, par conséquent, que sept mois et demi de moins que François Chassenet. Ils furent mariés en l'église Saint-Didier d'Avignon le 3 mai 1742, ayant pour témoins Vincent Sarrazin et Michel Audibran [2].

Cette union fut féconde, et les premiers enfants qui en sortirent vinrent au jour à un an ou deux de distance : Antoine-Benézet en 1743, Marie-Catherine en 1744, Marc-Antoine en 1746, Joseph-Antoine-Mathieu en 1747, et Anne-Marie-Rose en 1749 [3]. Pour nourrir cette jeune et nombreuse famille, Chassenet trouva, comme adjuvant à son travail ordinaire, un moyen assez exploité à cette époque, la loterie. Son art ne lui offrant pas des ressources aussi abondantes que celles qui lui étaient ou lui paraissaient nécessaires, il eut l'idée, en effet, de loter les bijoux qu'il avait fabriqués et dont la vente ne se réalisait pas avec la rapidité qu'il désirait. Mais, au lieu de tirer sa loterie à Avignon, il résolut de l'aller tirer à Rome. J'ignore les raisons qui l'incitèrent à entreprendre un pareil voyage. Peut-être ne fut-il pas autorisé à faire sa petite spéculation dans le Comtat et pensa-t-il qu'elle lui serait permise en Italie ; peut-être compta-t-il écouler ses produits plus facilement à l'étranger, à cause de la renommée dont jouissait à cette époque l'orfèvrerie française...

Quoi qu'il en soit, le voyage fut décidé et notre homme le fit.

II

Avant de se mettre en route, Chassenet songea à assurer d'avance le succès de son entreprise en y intéressant quelques personnages de marque fixés dans la Ville Eternelle. Un frère de

1. Arch. municip., GG. *Saint-Didier*, Naissances 1696-1717, fol. 231. Elle eut pour parrain et marraine son oncle Jean Germain et sa tante Marie Valgalier.

2. Arch. municip., GG. *Saint-Didier*, Mariages 1735-1763, fol. 41 v°.

3. Voir la note complémentaire à la fin de cette étude.

Digitized by Google

sa femme, François Franque, alors architecte à Paris, avait fait ses études à l'Académie de France à Rome et avait probablement conservé des relations dans cette cité. Il s'adressa donc à lui, non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un autre de ses beaux-frères, l'abbé Marc-Antoine Franque, qui se trouvait aussi à Paris. Nous connaissons cette démarche par une lettre que l'abbé écrivit à son père Jean-Baptiste Franque le 13 décembre 1749, et dans laquelle il le chargeait de saluer de sa part Chassenet, au cas où celui-ci ne serait pas encore parti pour l'Italie. « J'ai reçu ces jours-cy une de ses lettres, ajoutait l'abbé ; j'ai fait tout ce que j'ai pu auprès de mon frère (François) pour l'engager à écrire à Rome, il m'a répondu qu'il ne connaissoit plus personne ; mais je lui ai dit : « Regardez que c'est un beau-frère qui demande cela en grâce ; écrivez à M. de Cabanes. » Il m'a dit : « Je ne le puis pas. » Je voudrois moi-même avoir quelque connoissance, je le ferois moi-même, une lettre ne coûte pas grand chose » [1].

L'abbé réussit, cependant, à vaincre le mauvais vouloir de son frère aîné, puisqu'à la date du 16 décembre, François Franque envoya à Chassenet une lettre à l'adresse de M. de Cabanes, chevalier de l'ordre de Malte ; il recommandait à celui-ci son beau-frère qui lui porterait la présente lettre, et il le priait de le protéger pour la réussite d'une loterie qu'il avait entrepris de faire tirer à Rome. « Il espère par ce moyen se défaire plus facilement de différents bijoux qu'il ne trouve pas à vendre à Avignon. » Le même jour, François écrivit à un de ses frères, Jean-Pierre, qui, parti pour l'île de Malte, venait d'y débarquer : « Vous feriez bien d'apprendre à M. le chevalier de Cabanes votre arrivée. Je viens de la lui apprendre et de lui recommander le beau-frère Chassenet pour lui procurer des connoissances pour la loterie qu'il veut tirer à Rome. » [2].

Muni de la lettre d'introduction de son beau-frère et probablement de quelques autres recommandations, Chassenet alla s'embarquer à Marseille pour l'Italie, dans le courant du mois de janvier 1750, selon toutes les apparences. Tout ce que nous savons de son voyage, c'est qu'il se trouvait encore à Rome quand eut lieu l'inondation du mois de novembre de la même année. Il y fut témoin d'un terrible événement : un homme ayant vu ses

1. *Correspondance des Franque* (Biblioth. d'Avignon, Ms 1296, p. 28-29)
2. *Correspondance des Franque* (Ms. 1296, p. 12 et 24).

Digitized by Google

enfants périr dans les eaux, se tua de désespoir et fut aussitôt imité par sa femme. « Toute cette histoire tragique arriva, rapporte Chassenet, presque sous les yeux de l'auteur, aux environs de Rome, lors du grand débordement du Tibre, en novembre 1750 » [1].

Chassenet parait avoir conservé de son voyage un excellent souvenir, et il n'a pas manqué les occasions qui s'offraient à lui de le faire savoir au public. Il parle quelque part des « camayeux que l'on voit à Rome dans le Vatican, au bas des inimitables ouvrages de Raphaël » ; il mentionne ailleurs les « cascades de Tivoli » ; etc. [2]

S'il garda ce bon souvenir, c'est évidemment que sa loterie avait réussi. Aussi, tenta-t-il de renouveler cette opération, trois ans après, dans sa ville natale. Il s'associa cette fois avec un confrère, Sauveur Clerc, et tous deux ayant obtenu une autorisation officielle [3] passèrent, le 23 juillet 1753, une convention privée avec l'imprimeur Jacques Garrigan. Par cette convention, Garrigan s'engagea à leur fournir « tous les imprimés, brochures et gravures nécessaires pour une loterie en argent que lesdits Clerc et Chassenet avoient la faculté de faire tirer en cet Etat » ; de leur côté, les deux orfèvres promirent de payer au sieur Garrigan, au mois de février de l'année suivante, la somme de 1100 livres, montant du coût de tous ces imprimés.

Chassenet et Clerc ne purent verser que 350 livres et, le 3 juillet 1754, ils nantirent leur créancier d'une déclaration par laquelle ils reconnaissaient avoir exactement reçu de lui les ouvrages qu'il s'était obligé de leur fournir, et s'engageaient à régler définitivement leur compte au mois de septembre suivant.

Ce délai étant expiré sans qu'ils se fussent acquittés, l'imprimeur, assisté de l'avocat Tempier, comparut le 23 novembre en la chambre de la résidence du Révérendissime Auditeur général

1. *Le Fléau aquatique*, p. 5, note. Un critique de Chassenet a fait cette remarque : « A quel propos cette histoire tragique arrivée à Rome, sans doute pour nous apprendre que vous avez été dans cette capitale du monde chrétien? » (*Avis charitables à l'auteur du Fléau aquatique*, p. 6).

2. *Le Fléau aquatique*, p. IV et 19.

3. C'est le viguier d'Avignon qui accordait les autorisations de loterie. Ainsi, en 1758, les bijoutiers suivants furent autorisés : Charles Bouttreau, de Bourg-Saint-Grassin en Normandie ; J.-B. Toutain, de Grenoble ; Joseph Fabre, de Marseille ; Antoine Grimaud, de Montpellier ; en 1760, Sébastien Lenormand, de Montpellier ; Etienne Masse, de Lyon ; etc. (Arch. départem. de Vaucluse, 2 B. 202, fol. 47 v°, 91, 103, 129, 291, 406 et 599). Le registre où se trouvait l'autorisation accordée à Chassenet et Clerc n'existe plus.

Digitized by Google

de la Légation d'Avignon, au Palais apostolique, et obtint de ce magistrat que ses deux débiteurs seraient ajournés pour se voir contraints au paiement de la somme qu'ils restaient lui devoir [1]. Les documents ne nous font pas connaître les suites qu'eut cette affaire; mais la cessation des poursuites indique, de toute évidence, que Chassenet et Clerc finirent par s'acquitter de la dette qu'ils avaient contractée envers Garrigan. Toutefois, ces difficultés nous donnent l'impression que la loterie d'Avignon n'avait pas eu le même succès que celle de Rome.

Entre temps, la femme de Chassenet lui avait donné deux autres enfants : François-Maurice-Antoine-Bénézet en 1752, et Jean-Joseph-Marie en 1755.

III

Ainsi qu'il a été dit au commencement de cette étude, l'année 1755 fut tristement célèbre dans les annales d'Avignon par l'effroyable inondation des mois de novembre et décembre. Ce spectacle de désolation et de terreur frappa tellement l'esprit de Chassenet, qu'il se détermina à en faire un récit détaillé ; mais il eut la malencontreuse pensée, se croyant l'âme d'un poète, de donner à ce récit la forme versifiée, au lieu de s'en tenir — ce qui eût été plus sage — à l'écrire en simple prose.

Si nous devons l'en croire, il ne mit que trente-six heures à établir le plan de son poème et à le mener à entière exécution. L'ouvrage terminé, il l'alla soumettre à la censure de l'inquisiteur d'Avignon, lequel était déjà ce R. P. Mabil que la Révolution devait trouver encore en charge en 1790. Le « palais du Saint-Office » s'élevait parmi les dépendances du couvent des Dominicains, sur la rue d'Annanelle, à peu près dans l'axe de la rue Saint-André, et on y accédait par un ponceau jeté sur le canal de la Sorgue [2].

Chassenet nous a conté cette visite. Les eaux, en se retirant, avaient laissé partout un épais limon et les chemins étaient tellement boueux et gâtés, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'orfèvre-auteur parvint à percer jusqu'au Saint-Office ; « mais, dit-il, de quoi n'est pas capable l'homme quand le zèle

1. Arch. départementales de Vaucluse, B. 877, fol. 967 v° a 969.
2. Bibliothèque d'Avignon, Ms 2830, fol. 94 : plan.

Digitized by Google

et l'amour de sa patrie l'emporte ?... » Le R. P. Mabil le reçut avec son habituelle affabilité et lui promit d'examiner le poème très attentivement. Le 8 décembre, Chassenet l'alla retirer des mains de l'inquisiteur, comptant le donner à l'impression dès le 10 ; mais les judicieuses observations du moine lui firent retarder l'exécution de son dessein. Quelques négligences lui furent signalées, et plus particulièrement « un endroit bon, à la vérité, mais un peu trop hardi », où le suicide n'était point désapprouvé en termes assez forts. « Monsieur, croyez-moi, dit le Père, remédiez à cet endroit qui vous feroit tort. Quand aux autres, je vous ai fait voir où vous vous êtes un peu négligé ; il ne vous sera pas difficile de les corriger : ce sont des bagatelles qui pourroient cependant vous décréditer parmi les hommes lettrés où vous vous êtes acquis une certaine réputation » [1].

L'auteur tint compte de ces remarques ; il remania son ouvrage et l'augmenta de tout un chant. Il le publia l'année suivante. « Des voyages, des maladies et l'indiscrétion de quelques personnes pour qui l'auteur a des égards, lui en firent retarder l'impression », dit-il, et il ajoute qu'il ne put surveiller cette impression comme il l'aurait voulu, « à cause de ses occupations journalières dans son art et de divers embarras qui lui sont survenus, particulièrement le *Dictionnaire hébraïque* que nous sommes après mettre sous presse » [2]. On voit par là que Chassenet était à la fois orfèvre, homme de lettres, lanceur de loteries et éditeur : c'étaient bien des spécialités pour un seul individu. Mais sans nous arrêter à ce détail, arrivons à son ouvrage. Cet écrit est précédé d'un faux titre et d'un titre.

Le faux titre, un peu long, porte : LE FLÉAU AQUATIQUE, *poëme, ou les Calamités publiques occasionnées dans Avignon par le grand débordement du Rhône, arrivé du 29 au 30 novembre jusques au 4 décembre 1755. Le prix est de 24 sols.*

Le titre, plus long encore, est ainsi libellé : LE FLÉAU AQUATIQUE, *poëme. Sous l'heureux pontificat du T. P. P. Benoît XIV et le gouvernement de l'excellentissime Paul, des comtes de Passionei, protonotaire apostolique, référendaire de l'une et l'autre signature de N. S. P. le Pape, vice-légat et gouverneur général en cette ville légation d'Avignon et de tout le Comtat Venaissin, et sur-intendant général des armes de Sa Sainteté en cet État. Étant viguier pour la*

1. *Le Fléau aquatique*, p. VI.
2. *Ibid.*, p. V et VII.

Digitized by Google

seconde fois haut et puissant seigneur Paul Hercule Catherine, marquis de Fortia d'Urban, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur en partie de Caderousse et autres lieux. Étant consuls illustres et magnifiques seigneurs messire Joseph François Xavier de Seitres de Perussis, chevalier, marquis de Caumont, seigneur de Verquières et autres endroits, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Pierre Dumenge et Esprit Simon Commin ; étant assesseur noble et illustre personne Paul Antoine Chaternet, docteur ès droits aggrégé. [Ici, les armoiries du Pape, du Vice-Légat, du Viguier et de la Ville]. *Hoc opus inornatum omnium quodam modo interesse debeat, amor tamen patriæ major erit invidiâ. A Avignon, chez François Guibert et Henri Joseph Jolt, imprimeurs-libraires, près le grand Palais. MDCCLVI. Avec approbation et permission des supérieurs* (In-8, VII-67 pages).

Les pages I à VII sont remplies par une *Epître dédicatoire aux bons citoyens de la ville d'Avignon,* signée: « François Chassenet », et par un *Avertissement ;* les pages 1 à 56 sont consacrées au poème et à quelques additions ; les pages 57 à 66 contiennent une *Lettre historique, critique et politique envoyée à Messieurs Guibert et Joly, imprimeurs-libraires d'Avignon,* non signée, et la page 67 et dernière est consacrée aux *Errata.*

IV

Analysons cette élucubration.

Dans l'*Epitre dédicatoire*, l'auteur se plaint d'ennemis cachés, « dont le nombre, dit-il, n'est pas petit dans cette ville », et il les traite d' « esprits de cabale », d' « envieux du mérite d'autrui », d' « illustres ignorants », etc., etc. Nous devons induire de cette déclaration un peu irritée que Chassenet avait dû répandre, avant la publication du *Fléau aquatique*, quelques productions littéraires n'ayant pas reçu de ses compatriotes l'accueil favorable qu'il attendait d'eux, et que peut-être le R. P. Mabil n'avait été qu'un spirituel ironiste en lui disant qu'il avait acquis, parmi les hommes lettrés, une certaine réputation.

Quoi qu'il en soit, l'auteur était résolu à ne pas se laisser intimider par les cris de la critique. « Semblable, déclare-t-il, au voyageur dont parle Bochalini, je ne dois pas m'arrêter au bruit des cigales, je risquerois de m'égarer de la route que je me suis prescrite si j'allois m'amuser à les dissiper ; laissons au tems et

Digitized by Google

au ciel le soin de nous venger de ces insectes odieux » [1]. — Traiter les cigales d'insectes odieux, c'était assurément pour un Provençal proférer un blasphème. Qui sait si ce blasphème n'a pas porté malheur à son ouvrage et s'il ne faut pas voir dans son insuccès une vengeance de l'hémiptère cher aux exquis poètes de l'*Anthologie grecque* ?

L'orfèvre n'a pris la plume que pour célébrer les actes de dévouement des Avignonnais. « Après m'être acquitté envers ma patrie du plus essentiel de mes devoirs, que je me trouverois heureux, mes chers concitoyens, si je pouvois me flatter que mon petit poëme va ressembler à cette fleur précoce qui prévient la saison : malgré la faiblesse de son odorat (sic), malgré son peu de vivacité, elle ne laisse pas que d'être recherchée. C'est la première qui paraît de son espèce, tout le monde l'admire, chacun désire de l'avoir, et nul ne fait attention que la beauté de cette fleur n'est point de durée. » [2]

En parlant d'une fleur qui est la première de son espèce, l'auteur a voulu dire évidemment que son poème était le premier qui eût été écrit sur les inondations d'Avignon. En cela il se trompait. Plus de quatre-vingts ans avant le *Fléau aquatique*, un autre écrivain local, Joseph Crozet-Buisson, avait décrit en vers latins le débordement du 15 novembre 1674, et il avait été donné de ce travail une traduction française. Ecoulez Crozet-Buisson parlant du Rhône :

Il appelle chez soi les flots d'une rivière
Voisine de son lit, laquelle obligeamment
Pour lui prêter secours se grossit en torrent
Quantité de ruisseaux, en braves volontaires
Donnent avec gaité leurs flots auxiliaires.
. . . . . Ce furieux ravage
Tout ce qui s'offre à lui dans le premier village,
Et, glorieux d'avoir apporté tant de maux,
Il s'attaque aux rochers et les brise en morceaux.
. . . . . .
Puis-je donc sans horreur raconter son ravage
Et le tort qu'il a fait, continuant sa rage,
Lorsqu'on voyoit venir ses gros flots triomphans,
Ebranler les maisons jusques aux fondemens ;
Lorsqu'il fesoit flotter les maisons, les peintures,
Les tables, les buffets, les coffres, les dorures,

1. *Le Fléau aquatique*, p. IV.
2. *Le Fléau aquatique*, p. V.

Digitized by Google

Et, chargé du butin d'Avignon tout flottant,
Il fesoit à nos yeux un triomphe insolent.
.....
Avignon, tout à lui, gémit et désespère
De recouvrer jamais sa liberté première.
Il se voit tout changé : ses rues en canaux
Ne souffrent plus de chars, on n'y va qu'en bateaux.
Les quais qui lui étoient des lieux de promenade
Sont maintenant des lieux où l'on vient à la rade :
Ils étoient tous couverts d'hommes dans les saisons,
On n'y voit à présent que bateaux, que poissons.
Ses bourgeois désolés se fondent tous en larmes,
Et pour les secourir sont de trop faibles armes ;
Leurs larmes et leurs cris, leurs soupirs, leurs sanglots
Se perdent dans ses sourds et inflexibles flots.
Plusieurs meurent de faim ; hélas ! le peut-on croire ?
Et au milieu des eaux ils n'ont pas de quoi boire.
.....
Sans se vouloir du mal en de certains cantons,
Les loups étoient mêlés avec chiens et moutons ;
Les lièvres et les cerfs, avecque leur vitesse,
Cèdent enfin au cours de l'onde qui les presse.
.....
L'un se voit à la nage au haut de sa maison.
Le triste laboureur, qui tombe en pâmoison,
Est contraint d'exercer un métier fort étrange,
D'entrer en un bateau, d'abandonner sa grange,
Au lieu de ses chevaux conduire un aviron
Dans un champ où du soc il traçoit le sillon.
On remarquoit plus loin sur cette onde maligne
L'oiseleur occupé à pêcher à la ligne
Dans des lieux où, dessous de petits arbrisseaux,
Par des appels menteurs il trompoit les oiseaux.
.... [1].

Chassenet ne semble pas avoir connu son précurseur. Du reste, il n'avait sur l'histoire de sa ville natale que des notions plutôt confuses [2]. Il se piquait surtout d'érudition littéraire. Il cite Homère, David, Xénophon, Cicéron, Virgile, Térence, Cornelius

1. *Mémoire publié par le Licée de Vaucluse et rédigé par ses commissaires sur les inondations de la ville d'Avignon, antérieures à celle de 1755* ; Avignon, Alphonse Bérenguier, imprimeur du Licée, an 10 [25 frimaire], in-12, p. 16 à 18.

2. En voici la preuve :

Non loin de ce palais est une roche antique,
L'effroi des Albigeois et du peuple Belgique ;
C'est de là que César, Camille et Marius
Sçurent donner des loix à mille rois vaincus
(*Le Fléau aquatique*, p. 18.

Digitized by Google

Nepos, le Tasse, Boccalini, le Camoëns, Corneille, Boileau, etc., et, étant allé en Italie, se souvient de Raphaël, de Titien, de Caravage. Il se compare même, sans fausse modestie, à ce dernier ; car, pas plus que lui, il n'a, dit-il, « le don de farder ses portraits. » [1].

Il les farde pourtant, il en exagère certains côtés ; il triche avec la vérité et, comme l'histoire ne lui paraît probablement pas assez intéressante, il arrange quelquefois les faits [2], en invente de toutes pièces [3] et se croit obligé de donner une place à la fiction [4] : au surplus, il en convient. Il est persuadé qu'en écrivant son poème, il a écrit une épopée, et l'on sait qu'une épopée ne saurait se passer de merveilleux. « Si l'on n'avoit eu égard, dit-il, qu'aux faits vrais, on auroit dégradé la majesté de l'épopée et ôté le peu de sel attique dont il (le *Fléau aquatique*) est parsemé. Les récits vrais, pour bien amenés qu'ils soient, refroidissent toujours l'action du poëme. « Et pour étayer fortement sa poétique, il invoque l'auteur de la *Jérusalem délivrée*, qui savait « combien la fiction étoit nécessaire dans un poëme épique [5] ; il aurait pu la fortifier aussi des préceptes de Boileau, mais le Tasse lui suffit.

V

Le premier chant du *Fléau aquatique*, qui en compte cinq, est absolument inutile. L'auteur y parle du chaos, de la création, des éléments et plus particulièrement de l'eau ; comme l'avocat des *Plaideurs*, il se résigne ensuite à passer au déluge ; puis il s'occupe de l'inondation du Rhône en 1433, du miracle des Pénitents gris, du débordement du Tibre en 1750, et trouve le moyen, parmi ce fatras indigeste, de tracer un portrait du pape Benoit XIV, alors régnant et qui dut être assez surpris de voir son image enchâssée dans un pareil cadre.

Avec le deuxième chant, Chassenet entre enfin dans son sujet. Il commence par décrire la « situation agréable » d'Avignon avant le sinistre du 29 novembre 1755, et en trace une esquisse qui ne manque point de saveur :

1. *Le Fléau aquatique*, p. IV.
2. *Ibid.*, p. 42, 51, 53.
3. *Ibid.*, p. 37.
4. *Ibid.*, p. 13-14.
5. *Ibid.*, p. 9.

Digitized by Google

Le Dieu de l'océan, du ciel et de la terre,
Ce maître des destins qui lance le tonnerre,
Sembloit favoriser et Pomone et Cérès,
Nos jardins, nos côteaux, nos plaines, nos guérets ;
Le fougueux Aquilon de la mer Boréale
Ne nous envoyoit plus ce que sa bouche exhale ;
Le chant de la fauvette et les jeux des lapins
Sembloient nous annoncer des jours purs et sereins.

Tout-à-coup, le Rhône — grossi par la fonte des neiges — déborda :

Mille ruisseaux voisins, et la Droume et l'Izère
De la ville inondée augmenta la misère ;
On n'apercevoit plus du terrestre élément
Que ce qu'en peut toiser un chapon en volant.

Le dévouement des magistrats fut à la hauteur des circonstances. Chassenet place en première ligne le vice-légat Passionei :

Aux uns il tend les bras, sur d'autres il soupire :
Là c'est un Borromée, ici Néhémias ;
Plus loin c'est un Philippe, et partout un Jonas.
Pour nous, la faim, la soif est ce qui l'embarrasse.
Il étend ses bienfaits jusqu'en la Barthelasse.

Si dans le premier chant l'auteur a célébré le pape et dans le second le vice-légat, il magnifie dans le troisième le viguier

D'Urban,
Plus utile au païs que dans Rome Séjan,

et les nobles de la ville :

Tel est l'infatigable et le juste Commin :
Il se porte partout d'une ardeur sans égale ;
C'est lui qui dirigea cette marche navale
Quand les braves Forbins, les Vercleaux, les Crochans
Allèrent sur les eaux porter les aliments ;
C'est lui qui donna l'ordre à tous les commissaires,
Qui mit à chaque four les hommes nécessaires,
Qui dressa, sous les yeux du vaillant de Scioveau,
Ce sage, ce prudent, cet utile bureau
Où, malgré la rumeur d'une affreuse indigence,
On sçut avec bon ordre amener l'abondance.

Le quatrième chant est consacré à l'éloge des bourgeois, et Chassenet ne s'y est point oublié. A l'aide d'un jeu de mots, il a même introduit son nom dans le discours qu'il fait tenir à la Mort :

Digitized by Google

Songez que tôt ou tard à la Mort on succombe ;
Que nul mortel ne peut résister à mon bras ;
Qu'on a beau me braver, briller, faire fracas,
Un instant vous détruit et vous met dans la tombe :
Le temps fuit, il revient, mais il vous *chasse net*.

On trouvera que je cite beaucoup ; mais en pareille matière, quel commentaire pourrait valoir une citation ? Les bourgeois apportent des vivres, les rassemblent, les distribuent ensuite aux malheureux. Soudain, au grand courroux de l'apothicaire Calvet, on apprend que les Juifs refusent de livrer leur farine :

Pendant que nous parlions, Calvet entre en furie,
Il venoit de sommer le riche Juifverie ;
Son discours véhément navre les magistrats.
« Qu'on me donne, dit-il, vingt ou trente soldats
Pour forcer tous ces Juifs à rendre leur farine.
Ils en ont cent vingt sacs, mais la race mutine
Sans ordre souverain ne la rendra jamais. »
Aussitôt il reçoit un ordre du Palais.
Il part, accompagné de tous ses satellites :
Il sembloit Vespasien suivi de ses velites
Quand il fut saccager les Juifs dans leur païs.
Il paroit, il descend, et chacun est soumis.
On leur donne les sacs sans crainte et sans rancune,
Et plus de mille vœux de toute la Commune [1].

Voici un autre échantillon de la prose rimée de Chassenet :

De quartier en quartier on passe à la Colombe ;
On arrive à l'instant qu'une des maisons tombe.
O merveille ! ô miracle ! en cet heureux moment,
On échappe et le père et la mère et l'enfant :
Ce fut par un effet de la miséricorde
Que chacun dut sa vie à l'aide d'une corde.

Le cinquième chant, après avoir fait mention du dévouement du clergé, décrit l'état d'Avignon au lendemain du jour où cessa le fléau :

A peine un vent du nord eut renvoyé les eaux
Qu'il nous fit ressentir mille chagrins nouveaux :
Les autels renversés, les tombes entr'ouvertes,
Tous nos puits corrompus, bien de tonneaux sans vin,
Peu d'huile, plus de fruits, plus de foin, plus de grain.
Quel spectacle touchant pour ma chère patrie !
Nos arbres sans soutien, tous nos bestiaux sans vie,
Tous nos meubles perdus, épars dans le limon.
Ah ! quel fléau, grand Dieu ! quelle inondation !

1. A cause des besoins de la rime, *commune* est ici pour *communauté*, la communauté des Juifs.

Digitized by Google

Il y eut environ cent maisons renversées et cinq mille toises de murailles abattues ; quantité d'immeubles durent être étayés, etc., etc. Après avoir donné ces détails, Chassenet, arrivant enfin au terme de son poème, le clôt par ce distique :

> Alors tout le Sénat, pour accompiir l'ouvrage,
> Fut à Saint-Agriol offrir un juste hommage.

Je ne parlerai pas de la *Lettre historique* qui ne s'occupe qu'incidemment de l'inondation et dont l'auteur se borne à donner ses idées sur l'embellissement et la régularisation de la ville d'Avignon. Elle renferme quelques renseignements pleins d'intérêt sur les architectes Jean-Baptiste et François Franque qui, comme je l'ai dit, étaient l'un le beau-père et l'autre le beau-frère de Chassenet.

VI

Il faut convenir que le *Fléau aquatique*, d'un style plat et incolore et d'une langue trop souvent incorrecte, n'est pas lisible et qu'il méritait de passer inaperçu. Mais l'auteur, dans son *Epître dédicatoire*, avait eu la maladresse de provoquer d'avance la critique par ses injurieuses violences, et la critique releva le défi.

Peu de temps après la publication du poème, il parut une brochure intitulée : *Avis charitables donnés à l'auteur du* FLÉAU AQUATIQUE *par un Ecolier de grammaire ; MDCCLVI, avec permission des supérieurs* (sans lieu ni nom d'éditeur ; in-8° de 21 pages). Cette brochure est anonyme — à moins que le monogramme DCL, qui se trouve entre le titre et la date, ne soit formé des initiales des nom et prénoms de l'auteur. Elle est d'un ton très acerbe et débute ainsi :

« Un auteur qui donne un ouvrage au public ne doit point trouver mauvais qu'on relève ses fautes, encore moins doit-il rejeter la correction qui lui est faite par un Ecolier, quand il a fait la sottise de respecter si peu le public que d'exposer à ses yeux un écrit plein d'inepties et de platitudes..... La lecture de votre ouvrage n'a produit que des sentiments d'indignation ou de pitié. On disoit que le défaut d'occupation dans votre orfèvrerie vous avoit fait produire un ouvrage de cette espèce. J'ai même ouï-dire que plus d'une âme charitable vouloit, pour vous donner de l'occupation et pour que vous ne rimassiez plus, faire

Digitized by Google

renouveler sa vaisselle..... On est surpris que vous joigniez tan d'arrogance avec tant d'incapacité. On recueille mille traits de votre Epître aux citoyens d'Avignon qui désignent, à ce qu'on dit, un parfait insolent. Ces termes de chagrins littéraires conviennent peu à un auteur de votre trempe, encore moins à un artiste qui quitte sa forge pour faire des vers..... Vous ne vous êtes point trop flatté en appelant votre ouvrage un enfant de votre loisir destiné à faire l'amusement de sa patrie. Je vous assure que partout où il a paru, il a été accueilli avec tous les éclats de rire qu'il méritoit. »

Suit une critique très serrée du poème. Le premier chant est un hors-d'œuvre plein de galimatias. « A quel propos dites-vous que l'eau fertilise la terre, engraisse le froment, entre dans tous nos mets, nous donne l'abondance, sépare les états, donne le salut aux chrétiens ; que fait là le baptême ? Puisque vous y étiez, que ne disiez-vous aussi que l'eau sert aux orfèvres pour tremper les pièces qu'ils retirent du feu, c'est une qualité qu'il ne falloit pas omettre. »

Dans le deuxième chant du *Fléau* se trouve rimée l'anecdote d'une femme qui, devenue subitement folle, avait jeté son enfant dans les flots :

> L'enfant n'en mourut point, et ce fut un miracle.
> Onze de ses mulets étouffés par les eaux,
> Vingt poules, quatre bœufs, cent moutons, trente veaux
> Avoient fait son malheur et causoient sa démence.

Le critique ne manque pas de ramasser le vers : « Vingt poules, quatre bœufs, cent moutons, trente veaux », et de l'accompagner du commentaire suivant : « On auroit voulu que vous eussiez été du nombre. »

Plus loin : « Vous craigniés d'avoir omis quelque bêtise dans votre poème, car votre soin a été de les y faire toutes figurer ; on étoit surpris de n'y point lire votre nom dans le nombre ; mais on a du plaisir de le lire dans ce vers :

> Le tems fuit, il revient, mais il vous *Chassenet*.

Il a fallu pour cela donner la torture au bon sens ; n'importe, on passe tout en faveur de l'image. » — Le vers :

> A des maux violents il faut de l'émétique

a été dérobé à Regnard. — Quintilius, dit encore le critique, faisait remettre à l'enclume les vers mal tournés. « Pour les vôtres,

Digitized by Google

sans doute, il auroit conseillé d'en allumer vos fourneaux et de vous remettre à votre forge, non pour y faire d'autres vers, mais pour y faire des fourchettes et des plats, et non des vers plats. » — Les *Avis charitables* se terminent par une pièce rimée, où il est dit :

Ce n'étoit pas assez qu'une inondation
Nous eût mis dans le trouble et dans l'affliction,
Il falloit par surcroît qu'un ignorant poëte
Employât son savoir pour nous rompre la tête.

Evidemment, on ne peut que souscrire à la plupart de ces critiques. Il n'est que trop certain qu'au point de vue poétique et grammatical, Chassenet n'est pas défendable. Mais peut-être aurait-on tort de ne voir dans le *Fléau aquatique* qu'un poème insipide et parfois burlesque. Il faut, à mon avis, l'examiner sous un autre aspect.

Nous avons sur l'inondation de 1755 une relation rédigée par François Morenas ; elle lui fut demandée par la ville d'Avignon, dont il était l'historiographe, et publiée par les soins et aux frais de la municipalité[1]. C'est donc un document officiel. Il semble qu'on y devrait trouver les renseignements les plus circonstanciés et les plus précis sur la catastrophe, une statistique exacte des pertes subies, la mention complète et minutieuse des mesures prises pour lutter contre le fléau et venir en aide aux sinistrés, la désignation des personnes qui se distinguèrent par leur dévouement ou leur charité, la nomenclature des rues et des quartiers les plus dévastés, la situation des maisons démolies, etc., etc. Mais ce sont là des détails qui ne parurent pas à Morenas compatibles avec la dignité de l'histoire. Il planait, il voyait les choses de haut et de loin, il dédaignait le terre à terre. Aussi écrivit-il une étude d'ensemble où il se montre préoccupé beaucoup moins de préciser des faits que d'arrondir des phrases. A part le vice-légat et quelques autres dignitaires, il ne daigna nommer personne, pas même les magistrats de la cité dont la conduite, pourtant, avait été au-dessus de tous les éloges.

Avec Chassenet, c'est bien différent. Soit dans ses vers, soit dans ses notes, il s'évertue à n'oublier personne ; il prend soin de donner les noms, de spécifier les événements, de recueillir les

1. *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Avignon lors de l'inondation survenue le 30 novembre 1755, par le Sr Morenas, historiographe de la Ville. A Avignon, chez Louis Chambeau, imprimeur-libraire, à la place Saint-Didier. Avec approbation et permission des supérieurs, 1756.* (In-4° de 28 pages).

Digitized by Google

anecdotes. S'il parle de la farine emmagasinée à la Juiverie, il ne manque pas d'en compter le nombre de sacs ; s'il parle de la folie d'une femme, il énumère les bestiaux dont la perte en fut la cause ; et ainsi de suite. On sent qu'il a la préoccupation de la précision, de l'exactitude. De sorte que, à tout bien considérer, on acquiert la certitude que Morenas a visé moins à écrire un document historique qu'un morceau littéraire, et que Chassenet, en croyant forger un poème, a rédigé une véritable page d'histoire.

Le *Fléau aquatique* n'est donc pas un travail que doivent négliger ceux qui s'intéressent aux annales de la ville d'Avignon. Barjavel dit qu'en l'écrivant Chassenet a fait du moins acte de bon citoyen [1]. N'est-ce pas quelque chose ?

VII

Après tout cet éclat, Chassenet retomba dans l'obscurité, et il m'a été extrêmement difficile de ramasser quelques menus faits se rattachant à sa biographie.

Il n'apparaît pas que ses ouvrages d'orfèvrerie, son poème, ses loteries et ses autres entreprises l'aient enrichi, puisque nous apprenons par un document que son beau-frère François Franque, architecte à Paris, s'était chargé de l'une de ses filles, la petite Anne-Marie-Rose. Jean-Baptiste Franque étant décédé le 23 mars 1758, François écrivit à sa mère, le 1er avril, une lettre de consolation dans laquelle, ayant occasion de rappeler ce qu'il avait fait pour ses frères et sœurs, il mentionne cette fille de Chassenet dont la pension et l'entretion étaient à sa charge [2]. L'autre fille de l'orfèvre-auteur, Marie-Catherine, était « pensionnaire à l'Hôtel-Dieu », d'où elle sortit le 20 juin de cette même année 1758 [3]. Quant à ses fils, Chassenet avait eu le malheur d'en perdre trois : Antoine-Bénézet en 1748, Joseph-Antoine-Mathieu en 1758, et François-Maurice-Antoine-Bénézet en 1756.

Ne réussissant point dans son pays, l'orfèvre voulut aller tenter la fortune à Paris, comme il était allé la tenter à Rome. Nous savons par un autre de ses beaux-frères, le chanoine Jean-François

1. *Dictionnaire biographique du département de Vaucluse*, 1844, t. I. p. 371.
2. *Correspondance des Franque* (Biblioth. d'Avignon, Ms 1296, fol. 12).
3. Chanoine Franque, *Journal* (Biblioth. d'Avignon, Ms 1515, fol. 8, et 1516, fol. 28 v°).

Digitized by Google

Franque, qu'il partit d'Avignon le dimanche 14 janvier 1759, au matin, avec « son enfant » [1]. Quel enfant ? L'un des fils de Chassenet fut orfèvre et habita la capitale, et ce fils ne peut-être que Marc-Antoine, né en 1746. C'est lui, selon toutes les apparences, que son père conduisit à Paris, où il dut faire son apprentissage, sans doute dans l'atelier du célèbre orfèvre Pierre Germain, cousin de François Franque.

Les dernières années de Chassenet me sont aussi ignorées que les premières. On doit supposer qu'il les passa à travailler dans les ateliers d'orfèvrerie de Paris et qu'il n'eut pas la possibilité de s'établir en boutique dans cette ville, vu les statuts de la corporation des orfèvres de la capitale. Il y mourut neuf ans après son arrivée.

Le 19 novembre 1768, comme le chanoine Franque allait dire sa messe à l'église Saint-Agricol, à 6 heures du matin, il trouva dans la sacristie l'abbé Boet, lequel lui donna la nouvelle « que le beau-frère Chassenet étoit mort à Paris ; apparemment, il doit y avoir sept à huit jours. » [2]. Si cette estimation est exacte, la date du décès de l'auteur du *Fléau aquatique* doit être fixée au 11 ou au 12 novembre 1768 ; il n'avait que cinquante-deux ans et huit mois.

Sa veuve, Marie Franque, lui survécut vingt-deux ans et mourut à Avignon, le 8 juillet 1790, dans la soixante-quatorzième année de son âge [3].

NOTE COMPLÉMENTAIRE

ENFANTS DE FRANÇOIS CHASSENET ET DE SA FEMME MARIE FRANQUE

1° *Antoine-Benézet* CHASSINET (*sic*). Né à Avignon le 19 avril 1743, baptisé à Notre-Dame la Principale le 20, tenu par Antoine Chassinet (*sic*) et Marguerite Valgallier (*sic*), épouse de [Jean-Baptiste] Franque, ses aïeul et aïeule. Décédé le 21 février 1748, âgé de cinq ans [4].

2° *Marie-Catherine* CHASSINET (*sic*). Née à Avignon et baptisée à N.-D. la Principale le 13 Juillet 1744, tenue par Jean-Baptiste

1. Chanoine Franque, *Journal* (Ms 1516, fol. 60 v°).
2. Chanoine Franque *Journal* (Ms 1517, fol. 198 v°).
3. Arch. municip. d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, Décès 1790, n° 76.
4. Arch. municip., GG. *N.-D. la Principale*, Naissances 1740-1779, fol. 53 ; Décès 1713-1779, p. 298.

Digitized by Google

Franque, son aïeul, et Catherine Lachaud, femme Martin [1]. Le 18 avril 1752, elle fut marraine de son frère Benézet. Pensionnaire au couvent de l'Hôtel-Dieu d'Avignon, elle en sortit le 20 juin 1758 pour y rentrer le 4 juillet de l'année suivante [2]. Ayant déclaré sa vocation religieuse, son contrat de vêture fut passé le 8 mars 1762, en l'étude du notaire Poncet (« il est marqué dans le contrat 2100 livres pour la dot »), et elle reçut le voile le 14, chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu [3]. Cette prise d'habit fut assez solennelle : un des deux abbés Franque prononça le sermon et plus de vingt jeunes filles assistèrent à la cérémonie ; « il y eut un dîner fort honnête que mon frère le cadet (Jean-Pierre Franque) avoit fait accommoder chez Allier [4] ; elles eurent une bonne soupe de riz, huit paires de macreuses en ragout, trois petits patés chacune, ensuite du nogat, des oranges ». Catherine fit profession le 15 mars 1763 et passa à l'hôpital de Beaucaire le 23 novembre de l'année suivante [5]. La Révolution la laïcisa. En l'an II, elle obtint de la municipalité d'Avignan, le 8 nivôse, un certificat de résidence, et le 21 ventôse, elle signa une procuration chez le notaire Auguste Cathelany, conjointement avec sa tante Cécile Franque et sa cousine Ursule Brun [6]. Nouveaux certificats de résidence les 14 nivôse et 14 floréal an V [7]. Elle mourut le 10 vendémaire an VI (1er octobre 1797), âgée de 52 ans, dans la maison d'Arlaud, ouvrier en soie, rue des Allemands (Hôpital), section de l'Egalité [8]. Elle eut pour héritiers son frère Jean-Joseph-Marie et sa sœur Marie-Anne-Rose [9].

3° *Marc-Antoine* CHASSENET. Né à Avignon le 10 février 1746, baptisé le lendemain à l'église Saint-Pierre et tenu par Marc-Antoine Franque, diacre, son oncle, et Thérèse Germain, épouse de Vincent Sarrasin [10]. Le 18 avril 1752, il fut parrain de son frère Benézet. En janvier 1758, son père l'emmena à Paris [11], où il paraît avoir fait son apprentissage d'orfèvre et où il travailla ensuite

1. Arch. municip., GG. *N.-D. la Principale*, Naissances 1740-1779. fol. 71.
2. Chanoine Franque, *Journal* (Ms. 1516, fol. 28 v° et 8. v°).
3. Chanoine Franque, *Journal* (Ms. 1516, fol. 199 v° et 251).
4. Hôte de l'auberge Saint-Omer, rue du Limas.
5. Chanoine Franque, *Journal* (Ms. 1516, fol 251, et 1517, fol. 63).
6. Arch. départ. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, reg. 1, fol. 89, et reg. 2, fol. 75.
7. Q. 24, *Enregist.* reg. 11, fol. 68 v°, et reg. 13, fol. 2.
8. Arch. municip. d'Avignon, E. 21, Décès 1797-1798, fol. 6 v°.
9. Arch. départ., Q. 24, *Enreg.*, reg 18, fol. 62 v°.
10. Arch. municip., GG. *Saint-Pierre*, Naissances 1724-1751, fol. 250 v°.
11. Chanoine Franque, *Journal* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1516. fol. 60 v°).

Digitized by Google

dans son art. En 1771, il quitta cette ville, passa par Lyon, séjourna à Avignon du 25 au 28 juin et partit ensuite pour Naples [1]. Le reste de son existence m'est inconnu. Dans un acte de notoriété passé chez Me Roberty et enregistré le 6 frimaire an VII, les citoyens Franc *(sic)*, Rastoul, Tassel et autres déclarèrent que Jean-Joseph-Marie et Marianne *(sic)*-Rose Chassenet étaient les seuls heritiers de leur sœur Marie-Catherine Chassenet [2]. Marc-Antoine était donc mort à cette époque.

4° *Joseph-Antoine-Mathieu* CHASSINET *(sic)*. Né à Avignon le 21 septembre 1747, baptisé le 22 à N.-D. la Principale et tenu sur les fonts par Antoine Clément et Marguerite Granier. Décédé le 4 août 1750, âgé de trois ans [3].

5° *Anne-Marie-Rose* CHASSINET *(sic)*. Née à Avignon le 19 mai 1749, baptisée le 20 à N.-D. la Principale et tenue par Mathieu Chabert et Marie-Anne Faucon [4]. Elle fut élevée aux frais de son oncle François Franque, architecte à Paris [5]. Le 9 pluviôse an II, la municipalité d'Avignon lui délivra un certificat de résidence [6]. Elle fut cohéritière, avec Jean-Joseph-Marie Chassenet, de leur sœur Marie-Catherine [7]. Elle mourut célibataire à Avignon, le 28 août 1819, âgée de soixante-dix ans [8].

6° *Benézet* CHASSINET *(sic)*. Né le 17 avril 1752 à Avignon et baptisé le jour suivant à N.-D. la Principale par son oncle l'abbé Jean-François Franque, l'auteur du *Journal manuscrit* ; il eut pour parrain son frère Marc-Antoine et sa sœur Catherine [9]. Il est à remarquer que, dans cet acte de naissance, le prénom *Benézet (Benedictus)* est suivi d'une demi-ligne en blanc : ce qui indique de toute évidence l'intention de faire suivre ce prénom d'un ou de plusieurs autres, conformément à l'habitude qu'avait François Chassenet de ne pas donner moins de deux prénoms à ses enfants. L'état-civil était tenu avec si peu de soin à cette époque dans les paroisses d'Avignon que le scribe a négligé de remplir après coup le vide ménagé pour compléter l'inscription. Aucun

1. Chan. Franque (Ms. 1517, fol. 276).
2. Arch. départ., Q. 24, *Enregistrement*, reg. 18, fol. 62 v°.
3. Arch. municip. GG. *N.-D. la Principale*, Naissances 1740-1779, fol. 117; Décès 1713-1779, fol. 322.
4. GG. *N. D. la Principale*, Naiss. 1740-1779, fol. 141.
5. *Correspondance des Franque* (Ms. 1296, fol. 12).
6. Arch. départ., Q. 24, *Enregist.* reg. 2, fol. 28 v°.
7. Q. 24, *Enreg.*, reg. 18, fol. 62 v°.
8. Arch. municip., E Décès 1819, n° 628.
9. A. municip., GG. *Notre-Dame la Principale*, Naissances 1740-1779, fol. 177

Digitized by Google

acte de décès au nom de *Benézet* CHASSENET n'a pu être relevé dans les registres paroissiaux ; en revanche, il en existe un aux nom et prénoms de CHASSENET *François-Maurice-Antoine-Benézet*, mort le 13 août 1756, à un âge qui n'est pas indiqué[1]. Comme on ne retrouve pas plus l'acte de naissance de ce dernier qu'on ne retrouve l'acte de décès du premier, je n'hésite pas à faire de ces deux enfants un seul individu, né en 1752 et mort en 1756.

7° *Jean-Joseph-Marie* CHASSENET. Né à Avignon le 12 mai 1755, baptisé le 13 à Saint-Pierre, et tenu par son oncle Jean-François Franque, chanoine de Saint-Agricol, et par sa cousine Marie-Ursule Brun[2]. Ledit chanoine prénomme son filleul *Jean-Joseph-Marie-Ange*[3]. Il vivait encore le 6 frimaire an VII, puisqu'à cette date il figure dans un acte comme cohéritier de sa sœur Marie-Catherine[4].

ADRIEN MARCEL.

1. A. municip., GG, *Saint-Agricol*, Décès 1752-1779, p. 61.
2. A. municip., GG *Saint-Pierre*, Naissances 1751-1771, fol 92 v°.
3. Chanoine Franque, *Journal* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1515, fol. 5).
4. A. départ. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, reg. 18, fol. 62 v°.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE FONDATION SCOLAIRE

du Pape Grégoire XI

A CARPENTRAS

De très nombreux documents ont été publiés sur l'Université d'Avignon, le *Studium generale*, créé par une bulle de Boniface VIII, en date du 1er juillet 1303. Par contre, il reste encore beaucoup à dire sur les écoles qui, dans la même ville et le comté Venaissin, ont existé au cours du XIIIe siècle. On sait peu de chose également sur l'organisation de l'enseignement préparatoire aux études de l'Université, qui fut donné pendant le séjour des Papes sur la rive gauche du Rhône. Pour le XIIIe siècle, on a signalé surtout les créations destinées aux étudiants pauvres : l'attribution de revenus faite par le cardinal de Saint-Ange, après le siège de 1226, pour l'entretien à Avignon d'un professeur et de douze étudiants en théologie[1] ; la fondation, par testament de l'évêque Zoen Tencarari, d'un collège à Bologne, où seraient entretenus huit pauvres élèves de la ville ou du diocèse d'Avignon, désireux d'apprendre le droit civil et le droit canon [2]. Mais on ne soupçonne pas encore quelle fut l'activité

1. Décision citée bien fréquemment par les auteurs avignonais ; voir un des plus récents, M. L. Duhamel, *De l'origine de l'Université d'Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1896, p. 6.

2. J'ai donné tous les détails de cette fondation dans mon ouvrage : *Avignon au XIIIe siècle*, auquel on m'excusera de renvoyer. Je dois ajouter à ce que j'ai dit, qu'un des premiers successeurs de Zoen Tencarari, Robert d'Uzès, avait commencé à employer pour les besoins de son évêché les revenus du collège avignonais de Bologne ; par un codicille en date du 25 septembre 1279, il prescrivit à ses exécuteurs testamentaires de restituer aux étudiants ce qu'il leur avait enlevé (Abbé F. de Laville, *Robert d'Uzès, évêque d'Avignon*, dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien, diocèse de Nimes*, t. II, 1881, p. 13 ; cf. encore dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1882, p. 324-338, l'article publié sur ce prélat).

Digitized by Google

des écoles de grammaire et autres, si fréquemment citées par les auteurs et dont l'établissement avait été reconnu libre par les statuts municipaux [1], ni ce que fut l'enseignement de la médecine, ni surtout quelle fut l'importance des écoles de droit, qui, avant 1303, comptaient à Avignon de si nombreux élèves [2].

Le *Studium generale* comprit, dès son origine, les Facultés de droit, de médecine et d'arts libéraux. Mais, tandis que la première se développait en un magnifique essor, produisait des jurisconsultes fort estimés et des légistes qui réclamèrent une place prépondérante dans le gouvernement de la ville, les deux autres paraissent avoir végété [3]. Peut-être même les cours en furent-ils suspendus d'assez bonne heure. Ils le furent certainement pendant la terrible peste de 1348 et pendant les années suivantes. Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, on songea à suppléer à leur disparition et même à réorganiser cet enseignement, tout au moins en ce qui concerne les arts libéraux [4]. L'initiative semble en avoir appartenu au pape Urbain V, à cet ancien professeur des Universités d'Avignon et de Montpellier. On connaît les privilèges dont il gratifia le *Studium* avignonais, ses magnifiques fondations à Montpellier et sa générosité envers les étudiants pauvres qu'il pensionnait, au dire d'un de ses biographes, au nombre de plus de mille. Il dut inciter son frère, Anglic Grimoard, évêque d'Avignon, à seconder ses vues : toujours est-il que, sur les revenus de l'évêché, des écoliers furent entretenus au monastère d'Espagne [5], puis à celui de Montfavet (1366-1367) [6].

Grégoire XI, successeur d'Urbain V, ne fut pas moins zélé

1. De Maulde, *Coutumes et règlements de la république d'Avignon au XIII[e] siècle*, p. 206. Son texte est assez fautif; il faut rétablir : « quod quilibet possit libere in hac civitate regere et tenere scolas artis gramatice *et alias* ».

2. Dans l'ouvrage que je prépare sur *Avignon au XIV[e] siècle*, j'espère pouvoir présenter toute une série de textes, qui permettront de reconnaître le caractère et l'importance de ces écoles.

3. Cf. D[r] Victorin Laval, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon*, t. I, p. 19 et 20; J. Marchand, *La Faculté des arts de l'Université d'Avignon*, p. 2 et 3.

4. Il ne faut pas oublier qu'à la fin du XIV[e] siècle, la Faculté des arts avait repris ses cours ; elle avait 127 élèves en octobre 1394 (J. Marchand, p. 3 et n. 1).

5. Arch. départ. de Vaucluse, G 9, fol. 117. — A remarquer que le monastère d'Espagne était un monastère de femmes.

6. Arch. départ. de Vaucluse, G 9, fol. 189. — M. l'abbé Gayet n'a pas eu connaissance de ces documents, lorsqu'il rédigea sa *Monographie de trois monastères fortifiés du XIV[e] siècle*, qu'il publia dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886, p. 1 à 92.

Digitized by Google

pour le développement d'études qu'il avait pratiquées lui-même très fortement. L'Université avignonaise obtint de nouvelles bulles de sa chancellerie [1]. Il fit plus : dans la cité qu'il habita pendant la plus grande partie de son pontificat, en même temps qu'il payait une pension à un philosophe grec [2], il subvenait aux besoins d'étudiants en droit ou d'élèves ès arts libéraux [3]. Rien n'autorise, d'ailleurs, à affirmer que ces derniers suivaient nécessairement les cours de l'Université : il existait en effet, à côté de maîtres [4] ou de maîtresses [5] laïques qui enseignaient aux enfants les premiers rudiments, de véritables professeurs, qui, à leurs risques et périls, avaient ouvert des écoles d'un niveau plus relevé [6].

Grégoire XI ne borna pas ses largesses à la ville d'Avignon. A Carpentras, capitale de son comté Venaissin, il fonda, dès les premières années de son pontificat, un véritable collège (au sens que ce mot présentait aux XIV[e] et XV[e] siècles), qui admit gratuitement un certain nombre d'étudiants. La première mention que j'en aie relevée dans les textes contemporains porte la date

1. D[r] Victorin Laval, *Cartulaire de l'Université d'Avignon*, 1[re] partie, p. 20 à 28.

2. 18 décembre 1376 : « ...Johanni Chiparissioti, philosopho greco, pro provisione sive elemosina sua concessa per dominum nostrum... VIII flor. camere XVI sol. » (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus* 345, fol. 78). Voir encore aux 2, 13 et 30 janvier, 2 mars, 4 mai 1377 (*ibidem*, fol. 86 v°, 91 v°, 95 v°, 106 v° et 135 v°).

3. 7 novembre 1377 : « Magistro Johanni de Bosco, magistro studentium liberalium artium, quos dominus noster papa tenet Avinione, in deductione provisionis sue pro dictis studentibus, certo modo sibi promisse. . c flor. de XXIII sol., valent LXXXII fl. camere IIII sol. » (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus* 348, fol. 148).

30 novembre 1377 : « Andree Ticii, pro VI peciis panni et VI lodicibus pro studentibus in artibus Avinione, expensis domini pape, CVII francos XXI sol., valent CXV flor. camere XXI sol. » (*Ibidem*, fol. 253).

13 février 1378 : « Magistro studentium in artibus, quos dominus papa tenet Avinione expensis suis... videlicet pro XXIIII studentibus, pro eorum raubis faciendis, XX flor. camere XVI sol. » (*Ibidem*, fol. 177).

4. Je pourrais citer ici beaucoup de noms ; je me contente de relever ceux de Jean Clocher, maître d'école, au 15 janvier 1361 (Arch. du Vatican, *Collectorie* 51, fol. 123 v°) ; de maître Guillaume du Bac, *de Bico*, « magister scolarum gramaticalium » ; de Ferrier et de *Gracialis* de Metz, « magistri scolarum » en 1389-1390 (*Idem*, *Collectorie* 42). En 1372, le fameux marchand Teisseire confiait au niçois Jean Aynès, établi à Avignon, son fils Martin, pour lui apprendre l'A B C et les sept psaumes (J. Girard, *Un marchand avignonais au XIV[e] siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 5 et n° 3).

5. Dans les actes de la cour temporelle d'Avignon on relève, en 1363, le nom d'Aybeline Vital, maîtresse d'école (Arch. du Vatican, *Collectorie* 51, fol. 168 v°, 172 v° et 174 v°).

6. Voir ci-devant note 4. M. le D[r] Pansier a publié dans les *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1914-1915 (*Annales avignonaises*, p. 25, 27 et n° 1, 29, 30, 32 et n° 1, 37, etc. ; *La livrée de Poitiers*, p. 240 et n[os] 2 et 3) un certain nombre de documents sur des locaux loués pour écoles et des professeurs subventionnés par la ville d'Avignon, en 1376 et années suivantes ; mais il ne s'agit là que de l'Université.

Digitized by Google

du 17 août 1373 : sur l'ordre du trésorier pontifical, Pierre Mazolan [1], trésorier particulier du Comtat, versa cent florins à Philippe Mercier, maître des écoles de Carpentras, pour achat d'aliments nécessaires aux jeunes gens que le Pape y envoyait instruire [2]. Toute une série de documents conservés aux Archives du Vatican [3] et aux Archives départementales de Vaucluse [4], permet d'essayer de reconnaître le caractère de cette fondation.

Elle fut établie [5] pour vingt-trois étudiants, placés sous la direction d'un maître ou d'un professeur unique. Une particularité frappe tout d'abord : ces écoliers paraissent être tous étrangers au pays, à la ville d'Avignon comme au comté Venaissin. Leurs noms ne sont pas tous connus ; mais parmi les quelques étudiants qui sont signalés par les lettres d'admission, deux sont dits originaires du diocèse de Limoges (Jean de Sérac et Élie de Maumont) [6] ; un troisième (Guillaume de Naproba, de Martel) est indiqué comme étant du diocèse de Cahors [7] ; un quatrième (Pierre de Garsac ou de Grassac) était le neveu du clavaire d'Avi-

1. Le nom qui lui est donné dans les textes est *Mansiaulanhi*, mais on sait qu'aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, tous les noms étaient latinisés ; il s'agit d'en retrouver la forme populaire, ce qui n'est pas toujours facile. Mazolan traduit exactement *Mansiaulanhi*. Un hameau de ce nom existe encore dans l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, comm. de Saint-Laurent-sous-Coiron.

2. « De mandato domini thesaurarii domini nostri pape, solvi magistro Philippo Mercerii, magistro scolarum Carpentoractis, pro emendis alimentis necessariis scolaribus quos dominus noster papa mandavit in Carpentoracte studere, c flor., qui valent cxx libr. » (Arch. du Vatican, *Collectorie* 264, fol. 119 v°). — Un autre paiement semblable eut lieu le 2 janvier 1374 (*Ibidem*, fol. 120).

3. Principalement dans les comptes de Pierre Mazolan, conservés dans le registre 264 des *Collectorie*. On n'a que ceux de la première, de la 2^e^, de la 4^e^ et de la 5^e^ année de sa gestion.

4. Dans le registre B 471.

5. Les renseignements qui suivent et pour lesquels ne sont pas donnés de références, sont extraits des comptes de Pierre Mazolan, publiés ci-après en pièces justificatives.

6. Arch. départ. de Vaucluse, B 471, fol. 104 et 103 v° ; Pièces justificatives, n° I. — Je n'ai pu découvrir de quel pays était ce Johannes de *Seyraco* ; car il faut bien remarquer que les noms que portent nos étudiants, sont des noms indicatifs d'origine. Jean de Sérac, dont la lettre d'admission est datée du 31 mars 1375, ne figure pas, au moins sous ce nom, dans le compte du 20 août 1375 : Pièces justificatives, n° II. Élie de Maumont (*de Malomonte*), que l'on rencontrera plus d'une fois dans nos documents, était du village même où étaient nés les papes Clément VI et Grégoire XI : Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac, comm. de Saint-Julien-Maumont.

7. Arch. départ. de Vaucluse, B 471, fol. 103. — Martel, ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon, dans le Lot. — Ce Guillaume de Naproba, dont la lettre d'admission est datée du 10 mars, est peut-être à identifier avec le Guillaume *de Napios*, marqué dans le compte du 20 août 1375 : Pièces justificatives, n° II.

Digitized by Google

gnon, presque nécessairement un étranger[1]; les deux derniers, Raimond et Pierre de Montagnac[2], portaient des noms beaucoup plus fréquents en Gascogne, Guyenne et haut Languedoc que dans le voisinage du Venaissin. Les comptes mentionnent, d'autre part, un Durand de Capdenac[3], qui semble bien avoir été originaire du diocèse de Cahors ; un Hugues de la Bachellerie[4], presque à coup sûr limousin ; un Jean de Saint-Hippolyte, qui, à la rigueur, aurait pu être venu des diocèses de Nimes ou d'Uzès[5], mais qui appartiendrait tout aussi bien à celui de Limoges[6]; un Aymeri de Saint-Gal, probablement de la Lozère ou du Cantal[7]; un Rigaud de Felgère, originaire sans doute de l'Ardèche ou du Gard[8] ; un Jean de Maraud, de la Corrèze[9]; un Guillaume de Saint-Amand, du Limousin ou du Languedoc[10]; un Raimond de la Porte, de l'Aveyron ou plutôt de la Corrèze[11]; un Jean de la Fage, des mêmes régions[12]. Ainsi donc, on ne ris-

1. Arch. départ. de Vaucluse, B 471, fol. 111 v°; lettre datée du 29 novembre 1376. L'étudiant en question était neveu du clavaire Géraud *de Garsaco*. Géraud est un nom auvergnat. Je n'ose proposer pour *Garsacum* l'identification avec Grassac, dans la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron.

2. Mêmes archives, B 471, fol. 107 et 107 v°; lettres datées du 12 avril et du 25 mai, sans millesime. — Il y a un Montagnac dans les Basses-Alpes, un dans l'Aveyron, deux dans le Cantal, un dans la Corrèze, trois dans la Dordogne, deux dans le Gard, un dans le Gers, un dans l'Hérault, sept dans la Haute-Loire, un dans le Lot, deux dans le Lot-et-Garonne et un dans la Lozère.

3. Pièces justificatives, n° II; c'est là que sont nommés tous les étudiants dont il va être question. — Capdenac, Lot, arr. et cant. de Figeac. Il y a une localité du même nom dans l'Aveyron.

4. Quatre hameaux de ce nom existent encore dans la Corrèze, sept dans la Haute-Vienne et un dans la Dordogne.

5. Saint-Hippolyte-de-Caton, Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézenobres; Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Gard, arr. et cant. d'Uzès; Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard, arr. du Vigan, ch.-l. de cant.

6. Saint-Hippolyte, Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Égletons.

7. Deux hameaux de Saint-Gal dans le Cantal; un village dans la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans; il y en a un autre dans le Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat.

8. Felgère, Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, comm. de Saint-Laurent-les-Bains, ou Gard, arr. d'Alais, cant. et comm. de Genolhac.

9. Maraud, Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu, comm. de la Chapelle-aux-Saints.

10. Il y a deux Saint-Amand dans la Creuse, deux dans la Haute-Vienne ; de plus il existe un Saint-Amans dans la Lozère, sept dans l'Aveyron, etc.

11. La Porte, Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Pont-de-Salars, comm. de Flavin; Corrèze, arr. de Tulle, cant. et comm. de Seilhac.

12. Il y a deux hameaux de la Fage en Aveyron, quatre dans le Cantal, trois dans la Corrèze, quatre dans le Lot, un village dans la Lozère, etc.

Digitized by Google

querait guère de se tromper en affirmant que la majorité des écoliers de Carpentras venait de ces pays où étaient nés Jean XXII, Innocent VI, Urbain V, mais surtout de la région d'où Clément VI et Grégoire XI étaient issus, des localités même où ils avaient conservé leurs relations de famille, de clientèle ou d'amitié. Sous le pontificat de ces deux derniers papes, les Limousins dominaient à la cour d'Avignon : c'est pour eux, en grande partie, que fut créé le collége de Carpentras.

Ils y étaient admis sur l'ordre verbal de Grégoire XI lui-même[1], transmis par lettre de son trésorier ou de son camérier. Le trésorier, c'était Pierre de Vernols[2], prélat originaire de ces régions d'Auvergne, voisines du diocèse de Limoges, que nous connaissons déjà pour être le pays de plusieurs étudiants ; abbé du monastère d'Aniane, il avait été placé sur le siège épiscopal de Maguelone, après la mort de Gaucelin de Deux, le 13 août 1373. Quant au camérier, c'était le limousin Pierre de Cros[3], d'abord benédictin à Saint-Martial de Limoges, puis abbé de Tournus, évêque de Saint-Papoul et archevêque de Bourges. Son compatriote Grégoire XI, lui ayant confié la haute fonction de camérier, lui avait donné presque simultanément l'administration du comté Venaissin et l'archevêché d'Arles (2 août 1374)[4]. Pierre de Cros, par ses dotations, devait, un peu plus tard, permettre la fondation, dans le récent monastère de Saint-Martial d'Avignon, d'un collège pour douze pauvres moines bénédictins, suivant à l'Université les cours de droit canon[5]. Par leur origine et par

1. Voir les lettres relatives à l'admission de Raimond et Pierre de Montagnac, plus explicites que les autres à ce sujet : « De mandato domini nostri pape vive vocis oraculo nobis facto... » ; aillleurs : « de mandato domini nostri pape nobis facto... »

2. Vernols, Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche. — Pierre de Vernols resta sur le siège de Maguelone, à la différence de la plupart des prélats ses compatriotes, qui s'élevaient constamment et parvenaient jusqu'au cardinalat. Il mourut, d'après Eubel, le 3 octobre 1389.

3. Il était originaire de Saint-Exupéry, Corrèze, arr. et cant. d'Ussel. Il indique lui-même dans son premier testament qu'il fut baptisé dans l'église de ce village (Albanès, *Gallia christiana novissima. Arles*, n° 1683).

4. Ch. Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du comté Venaissin*, p. 88 et suiv. ; Albanès, *Gallia christiana novissima. Arles*, n° 1648. Pierre de Cros reçut plus tard de Clément VII une bulle, du 24 janvier 1379, qui le transférait d'Arles à Toulouse ; mais elle ne fut pas mise à exécution. Par contre, il fut élevé au cardinalat le 23 décembre 1383. Il mourut à Avignon le 16 novembre 1388.

5. Son deuxième testament (15 novembre 1388) institua pour héritiers universels le monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon (fondation de chapelle, où deux moines du diocèse de Limoges prieront pour lui) et un hôpital à créer pour recevoir les pauvres du Limousin (Albanès, *op. cit*, n° 1685). J'ai déjà publié ailleurs

Digitized by Google

leurs goûts, le trésorier et le camérier de Grégoire XI ne pouvaient donc que très facilement entrer dans les vues du Pape, pour favoriser les études, en la ville de Carpentras, des Limousins et de leurs plus proches voisins.

L'un ou l'autre[1], après la désignation verbale du pape, écrivait au trésorier du Comtat, à qui incombait, comme il sera dit plus loin, de payer les frais du collège carpentrassien : c'était pour lui notifier la nomination de tel ou tel élève, le charger de son admission dans l'établissement et lui ordonner le paiement des frais. Plusieurs de ces lettres ont été conservées ; le texte en est relativement court et la rédaction à peu près uniforme. On en trouvera un spécimen aux Pièces justificatives[2].

Le premier maître chargé de la direction et de l'enseignement à l'école, semble avoir été le Philippe Mercier, nommé précédemment. Les grades universitaires qu'il possédait sont inconnus. Le texte de nos documents indique qu'il professait les sciences de la grammaire et de la logique[3] : c'était au moins le programme du *trivium*, grammaire, rhétorique et dialectique ; le *quadrivium*, ou deuxième série des arts libéraux, comprenant, ainsi qu'on le sait, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, était moins nécessaire aux futurs étudiants de droit, de théologie ou de médecine. Il faut, d'ailleurs, observer que ses élèves lui arrivaient déjà dégrossis, si l'on peut ainsi parler. Ce n'étaient plus des enfants ; pour quitter leur famille et venir loin de leur pays acquérir science et fortune, ils devaient avoir atteint un certain âge. Deux d'entre eux, Élie de Maumont et Jean de Sérac, étaient qualifiés de clercs lors de leur admission [4]. Si l'on remarque, d'autre part, que plusieurs écoliers ne tardèrent pas à quitter Carpentras pour suivre à Avignon les cours de droit professés en l'Université et rechercher ces diplômes qui permettaient l'accès à toutes les charges, à tous les honneurs, on devinera facilement quel était l'enseignement donné dans le

le prix-fait du clocher de Saint-Martial, qui fut édifié aux frais de sa succession (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon*, t. I, p. XLVII), et j'ai noté que des compartiments de voûte en l'église du même couvent présentent encore à leur clef les armoiries de Pierre de Cros (*Congrès archéologique de France. Avignon, 1909*, t. I, p. 36 et 37).

1. Sur six lettres qui nous sont parvenues, cinq furent signées par le trésorier pontifical, une par le camérier.

2. N° I.

3. Les lettres du trésorier et du camérier ne parlent que des études de grammaire, *in gramaticalibus* ; le compte de 1375, dit *in gramaticalibus et logicalibus*.

4. Pièces justificatives, n° I, et Arch. dép. de Vaucluse, B 471, fol. 104.

Digitized by Google

collège de Grégoire XI : il tendait à perfectionner une certaine catégorie de jeunes gens, arrivés du dehors, dans la science des arts libéraux, à les mettre en état d'aborder avec profit les études juridiques en l'Université d'Avignon.

Philippe Mercier ne demeura pas longtemps à la tête de l'école carpentrassienne; il était encore en exercice à la date du 20 août 1375 [1]. A partir du 8 septembre 1376, il avait pour successeur Pierre Massebœuf, chanoine de Cavaillon [2]. Ce nouveau maître ne resta que trente-quatre jours; le 18 octobre suivant, la direction passa à Jean de Besse [3], compatriote de plus d'un élève [4]; elle lui appartenait encore le 12 octobre 1377 [5].

On ignore dans quel local avait été établi ce petit collège et quel aménagement il avait reçu. Mais j'ai déjà dit que le trésorier particulier du comté Venaissin (c'était alors Pierre Mazolan) avait été chargé d'en acquitter sur ses recettes toutes les dépenses. Une lettre de l'évêque de Maguelonne, en date du 13 septembre [1375 ?], en lui rappelant l'obligation qui lui en avait été faite au nom du pape Grégoire XI, lui avait même signifié que lorsqu'un élève reviendrait de Carpentras à Avignon pour entreprendre des études plus fortes, cet étudiant aurait à recevoir directement de lui le montant de sa pension.

Le budget avait été établi dès l'origine d'une façon bien simple. Tout d'abord le maître et chacun des étudiants devaient être habillés aux frais du pape, tantôt sur les fonds du trésorier pontifical, tantôt sur ceux du comté Venaissin. Le drap était acheté à Avignon, où il s'en faisait un grand commerce; on le transportait à Carpentras, où l'on taillait les costumes; les garnitures étaient payées en surplus. C'est ainsi que les 10 février et 15 mai

1. Pièces justificatives, n° II.

2. Ce Pierre Massebœuf, *regens scholas*, est inscrit comme courtisan dans la liste dressée en 1378; il résidait alors en la paroisse Saint-Agricol d'Avignon (Arch. du Vatican, *Reg. Avin.* 204, fol. 486).

3. Pièces justificatives, n° IV.

4. Il était, en effet, originaire ou du Limousin ou de l'Auvergne ; il y a dans l'Aveyron un hameau qui porte le nom de Besse, sept dans le Cantal, un dans la Corrèze, quatre dans le Puy-de-Dôme et un dans la Haute-Vienne, sans compter le village de Besse-en-Chandesse, Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, ch.-l. de cant. D'autre part, il y a un hameau de la Besse dans l'Aveyron, six en Corrèze et deux en Haute-Vienne. Qu'on adopte donc la forme Besse ou la Besse, l'origine est la même. — Ajoutons que le copiste du compte trésoraire de l'évêque de Maguelone pour 1376-1377, a, par erreur, déformé le nom en *Bossa* (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus* 348, fol. 92).

5. Pièces justificatives, n° V.

Digitized by Google

1377, l'évêque de Maguelone inscrivit dans ses dépenses l'achat de six pièces de drap [1] ; la confection et la garniture des vêtements coûtèrent 30 livres au trésorier Pierre Mazolan [2]. D'autres fois, on en remettait le prix aux étudiants eux-mêmes [3], surtout à ceux qui avaient quitté Carpentras pour Avignon ; témoins Élie de Maumont et Guillaume de Saint-Amand [4], à qui, l'on fit don, le 16 février 1378, de 12 florins pour l'achat et la confection de leurs habits [5].

Pour la nourriture de chaque personne, un crédit uniforme avait été alloué une fois pour toutes : le trésorier du Comtat payait pour une année le prix de 30 émines de froment et de 4 saumées de vin ; il remettait en outre au maître 8 florins pour l'achat des autres aliments (*companagium*). A chaque règlement de compte (il avait lieu d'abord aux changements de direction, puis au moins une fois par an), on n'avait donc qu'à compter les jours de présence du maître et de chacun des élèves pour connaître la somme qui devait être inscrite aux dépenses. Au 26 août 1375, date à laquelle on arrêta les sommes qui seraient dues depuis le 8 septembre 1374 jusqu'à pareil jour de l'année suivante, il n'y avait, avec le professeur, que trois élèves qui pussent justifier d'une présence permanente ; un était là depuis dix mois et vingt-trois jours, deux depuis dix mois et quatre jours, Pierre Mossat depuis huit mois et dix jours ; sept autres n'avaient

1. 10 février 1377 : « Perrino Johannis, tonsori pannorum, pro VI peciis panni tondendis et dandis studentibus quos dominus noster papa tenet in Carpentoracte, dando pro qualibet pecia XII sodidos, ipso manualiter recipiente, III florenos communes.

« Item, magistro Johanni de Bossa (*sic*), magistro dictorum studentium, pro portu dictorum pannorum apud Carpentoracte, XII solidos... » (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus* 348, fol. 92).

15 mai 1377 : « Andree Ticii, quos de sua propria pecunia solverat... pro sex peciis panni pro studentibus Carpentoractis, quos tenet ibidem dominus noster papa... LXXVI fr. II sol., valent LXXXI fl. camere XIIII sol. » (*Ibidem*, fol. 113 v°).

2. Pièces justificatives, n° IV. Voir encore à la fin de la 2e pièce justificative.

3 Voir, dans la même pièce justificative, la somme remise à Hugues Morand, pour les habits de son fils. « quia non potuerat habere de raubis aliorum scolarium ».

4. Au 25 février 1377, on avait payé aussi à part le drap qui avait été remis à ce dernier étudiant pour ses habits : « Perrino Johannis, tonsori pannorum, pro tondendo quartam partem unius pecie panni de Bitterris emptam pro Guillelmo de Sancto Amano, studente Avinione expensis domini pape, III sol. VI den., et pro precio dicti panni V flor. communes... » (Arch. du Vatican, *Introitus et Exitus* 348, fol. 93).

5. « Helioto de Malomonte, pro se et Guillelmo de Sancto Amano, studentibus Avinione in jure civili, pro eorum vestibus et factura XII flor. communes bonos seu eorum valorem... fratre Petro de Sancto Amano, preceptore Alvernie, pro ipsis recipiente... X flor. camere VIII sol. » (*Ibidem*, fol. 177 v°).

Digitized by Google

de présence qu'un peu plus de huit mois, Guillaume Arnaud sept mois et vingt-trois jours, Élie de Maumont et Guillaume de *Napios,* cinq mois et quatorze jours, etc [1].

Naturellement le trésorier comtadin, Pierre Mazolan, devait faire les avances, acheter blé et vin, en faire livraison lorsque la nécessité s'en faisait sentir. Le cours de ses achats n'était par conséquent jamais identique, il suivait les variations du marché.

Aux étudiants partis pour Avignon, on remettait dans les mêmes proportions le blé et le vin, plus le *companagium.* Blé et vin étaient fournis en nature : le trésorier en notait les frais de port. Le calcul de ce qui était légitimement dû à ces écoliers hors collège était donc opéré aussi facilement que s'ils avaient continué leur résidence à Carpentras [2].

La dernière mention des paiements faits pour l'école et d'anciens écoliers de Carpentras est du 16 février 1378 [3]. A cette époque, Grégoire XI avait quitté Avignon depuis dix-sept mois [4]. Quelques semaines après, il décédait dans son palais du Vatican (27 mars 1378). Et désormais plus personne ne devait s'intéresser aux pauvres étudiants limousins, réunis à Carpentras ou pensionnés à Avignon. Le nouveau pape, Urbain VI, italien, était complètement indifférent à leur sort, et puis, il se trouva bientôt lui-même aux prises avec de telles difficultés, qu'il n'eut pas le loisir de songer à continuer les bienfaits de son prédécesseur. Le collège fut donc fermé. Du moins on n'en trouve plus désormais le moindre souvenir dans les comptes des trésoriers comtadins ou des trésoriers pontificaux résidant auprès d'Urbain VI ou de Clément VII. Son existence ne se prolongea donc pas plus de quatre années et demie environ. Elle était cependant utile à signaler, ne serait-ce que pour marquer l'attention apportée par Grégoire XI au développement des études littéraires et juridiques, et l'affection qu'il gardait, sur la chaire de saint Pierre, à ses compatriotes d'humble origine ou de mince fortune.

L.-H. LABANDE.

1. Pièces justificatives, n° II.
2. Pièces justificatives, n^os^ IV et V.
3. Voir ci-dessus, p. 225, note 5.
4. Il avait quitté Avignon le 13 septembre 1376 : Cf. Léon Mirot, *La Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376*, p. 102.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Lettre de l'évêque de Maguelone, trésorier du Pape, au trésorier du Venaissin, pour l'admission d'Élie de Maumont, clerc limousin, en l'école de Carpentras, fondée par Grégoire XI. — 1375, 21 mars.*

Copie du XIV^e^ siècle : Arch. départ. de Vaucluse, B 471, fol. 103 v°.

COPIA LITTERE DOMINI THESAURARII DOMINI NOSTRI PAPE, CONTINENTIS QUOD HELIOTUS DE MALOMONTE, CLERICUS LEMOVICENSIS DIOCESIS, RECIPIATUR IN NUMERO SCOLARIUM STUDENTIUM CARPENTORACTE.

Amice carissime. Volumus et vobis mandamus quatinus Heliam de Malomonte, clericum Lemovicensis diocesis, cum scolaribus quos dominus noster papa facit in Carpentoracte in gramaticalibus edoceri et instrui, prout alias eciam fuit receptus et vobis fuit scriptum, recipiatis et eciam admictatis, ac ipsum consortio dictorum scolarium ibidem studentium agregatis, sibique de necessariis, prout aliis est fieri consuetum, provideatis seu faciatis sufficienter provideri. Bene valete. Scriptum Avinione, die XXI martii anno LXXV.

Sequitur subscriptio : Venerabili viro domino P. Mansiaulanhi, thesaurario comitatus Venaissini pro domino nostro papa, amico nostro carissimo.

P. MAGALONENSIS,
Thesaurarius domini pape.

II. — *Dépenses faites par Pierre Mazolan, trésorier du Comtat, pour le maître des écoles et les écoliers de Carpentras, depuis le 8 septembre 1374. — 1375, 20 août.*

Original : Arch. du Vatican, *Collectorie* 264, 2^e^ partie, fol. 68 et 69.

Quia, juxta mandatum michi factum per litteras dominorum camerarii et thesaurarii domini nostri pape et de ipsius domini nostri pape expressa consciencia et mandato, infrascriptis scolaribus apud Carpentoracte per ipsum dominum nostrum papam missis, ibi erudiendis per magistrum Philippum Mercerii, ma-

Digitized by Google

gistrum scolarum, in gramaticalibus et logicalibus in Carpentoracte legentem, et per ipsum magistrum Philippum expensis domini nostri pape nutriendis, debebam eidem magistro pro victu dictorum scolarium videlicet. xx. eminas annone, .iiii. saumatatas vini et .viii, florenos pro quolibet eorum et annis singulis quibus in Carpentoracte studerent, et pro dictis alimentis multas huc usque idem magister bladi, vini et pecunie quantitates a me diversis vicibus habuisset : hinc est quod, hodie, que est dies .xx. mensis augusti anni Domini millesimi .III^c LXXV., computavi cum dicto magistro Philippo de numero dictorum scolarium et quanto tempore eorum quilibet stetit et quicquid ipse magister pro eis alendis, ab .viii. die mensis septembris proxime preterita usque ad unum annum completum, habuerat et habere debebat. Et inveni quod dictus magister Philippus, Durantus de Captanhaco, Guiotus Leonardi et Petrus Michaelis steterunt Carpentoracte per unum integrum annum, pro quolibet eorumdem ; et sic, inter omnes .iiii^or. faciunt .iiii^or. annatas. — Item, Guillelmus Placentus, Petrus Brive, Hugo de Bacallaria, Johannes de Sancto Ipolito, Aymericus de Sancto Gallo, Rigaldus de Felgeriis, .v. annis .xi. mensibus et .vi. diebus. — Item, Johannes de Maraudo, .x. mensibus et .xxiii. diebus. — Item, Guillelmus de Sancto Amano et Raymundus de Porta, inter ambos, .xx. mensibus et .viii. diebus. — Item, Petrus Mossat, .viii. mensibus et .x. diebus. — Item, Guillelmus Arnaudi, .vii. mensibus .xxiii. diebus. — Item, Heliotus de Malomonte et Guillelmus de Napios, inter ambos .x. mensibus .xxviii. diebus. — Item, Johannes de Fagia, .v. mensibus et .viii. diebus. — Item, Petrus Vassalli et Raymundus de Montanhac, inter ambos, .ix. mensibus et .xx. diebus.

Quorum omnium temporibus supradictis ad unam annorum summam reductis, est tempus omnium predictorum .xvi. annorum et .vi.dierum, quibus, juxta taxationem predictam, debebantur .xl. saumate annone, .lxiiii. saumate vini et .c.xxviii. floreni fortium ; quod per eos emi feci diversis, sicud indigebant, temporibus, videlicet .xvii. saumatas annone ad rationem .viii. libr. .viii. sol., et pro portu .iiii. sol. ; item, .xviii. saumatas annone, ad rationem .viii. libr. .xvi. sol. pro qualibet saumata ; item, duas saumatas, ad rationem .vi. libr. .xii. sol. pro qualibet saumata ; item, .iii. ad rationem .vi. libr. pro qualibet saumata. Quarum quidem .xl. saumatarum precium est in universo .iii^c.xxxii. libr. .xii. sol.

Digitized by Google

Item, debebantur eis, juxta taxationem predictam, .LXIIII. saumate vini, pro quibus diversis vicibus et diversis preciis solvi sibi .IIc.X. libr. .III. sol. .VII. den.; et pro companagio, ad rationem .VIII. flor. pro quolibet dictorum scolarium pro anno completo, .CLIIII. libr. .XII. sol.

Quibus omnibus dictis quantitatibus ad unam summam reductis, est summa omnium per eos infra dictum annum in blado, vino et companagio expensarum .VIc. LXXXVII. libr. .VII. sol. .VI. den.

Item, die predicta, solvi, de mandato dictorum dominorum, dicto magistro, pro vestibus dictorum scolarium faciendis, pro .XIIII. flor. auri, .XVI libr. .XVI. sol.

III. — *L'évêque de Maguelone, trésorier du pape Grégoire XI, signifie au trésorier du Comtat qu'il devra continuer à payer les frais des étudiants venant poursuivre leurs études à Avignon, comme s'ils continuaient leur résidence à l'école de Carpentras.* — [*1375* (?)], *13 septembre.*

Copie du XIVe siècle : Arch. départ. de Vaucluse, B 471, fol. 152 ve.

Amice carissime. Ordinavit et voluit dominus noster papa quod de proventibus et emolumentis comitatus Venaysini provideretur pauperibus studentibus, in vestra civitate Carpentoractensi de presenti commorantibus; et si pro majori utilitate studencium sit ordinatum quod veniant hic, tantum valet vobis quod detis eis hic illud quod ibi daretur; et ita volumus quod faciatis absque deffectu et ita bene sicut consuevistis; nec faciatis difficultatem eis providendi usque ad festum beati Luche, quia expense pro rata temporis admittentur. Bene et feliciter in Domino valete. Scriptum Avinione, die .XIII. mensis septembris.

Superscriptio erat talis : Venerabili viro domino P. Mansiaulanhi, thesaurario comitatus Venaysini.

Subscriptio dicte littere erat talis :

P , EPISCOPUS MAGALONENSIS,
Thesaurarius domini pape.

Digitized by Google

IV. — *Dépenses faites par Pierre Mazolan, trésorier du Comtat, pour les écoliers de Carpentras, depuis le 8 septembre 1376, pendant un an. — 1377, 3 novembre.*

Original : Arch. du Vatican, *Collectorie* 264, 3e partie, fol. 54 v° et 55.

EXPENSE FACTE PRO SCOLARIBUS ALENDIS IN CARPENTORACTE, MANDATO DOMINI NOSTRI PAPE.

Scolares.

Quia, sicut in computo anni tercii administrationis mee, per me camere apostolice reddito, continetur, computus cum magistro scolarium, quos dominus noster papa faciebat in civitate Carpentoractensi erudiri, de alimentis et expensis per dictos magistrum et scolares factis et per me solutis usque diem .VIII. mensis septembris anni Domini millesimi .CCC.LXXVI., postmodum, diversis temporibus, sicut iidem magistri (*sic*) et scolares indigebant et me requirebant, tradidi eis diversas pecuniarum quantitates pro emendis bladis, vinis, companagio et aliis eis necessariis a dicto die .VIII. septembris .MCCCLXXVI. usque diem .VIII. septembris anni Domini .MCCCLXXVII., de quibus omnibus feci computum et finalem rationem cum eis ; et inveni, die .III. novembris .MCCCLXXVII., [quo] feci cum infrascripto domino Petro finale computum, quod dominus Petrus Massabovis, canonicus Cavallicensis, dictorum scolarium depputatus magister, tenuerat .XXIIII. scolares, persona sua pro uno scolari computata .XXII. diebus ultimis mensis septembris et .XII. diebus primis mensis octobris anni Domini millesimi .CCCLXXVI. ; pro quorum alimentis debebantur sibi, ad rationem octo florenorum currentium pro companagio et .IIII. saumatarum vini et .XX. eminarum annone pro quolibet scolari in anno, videlicet pro companagio .XX. libre .XV. solidi .II. denarii ; item, .V. saumate .V. emine annone, .XIX. libre .IX. solidi ; item, pro .IX. saumatis .I. broquo vini, .XVIII. libre .X. solidi .VIII. denarii. Que omnia dicto domino Petro, pro companagio, blado et vino, pro dicto tempore debita, assendebant ad summam .LIX. libr. .XIII. sol. .X. den.

Item, computavi, die .III. novembris .MCCCLXXVII., cum magistro Johanne de Besso, magistro dictorum scolarium, successore dicti domini Petri Massabovis, de omnibus que sibi debebantur et que a me habuit pro alendis dictis scolaribus, pro .XVIII. diebus ultimis octobris anni Domini .MCCCLXXVI., necnon men-

Digitized by Google

sibus novembris, decembris, januarii, februarii, martii, aprilis, maii, junii, julii, augusti et .viii. diebus primis mensis septembris anni Domini .MCCCLXXVII., et inveni quod debebantur dicto magistro Johanni pro companagio, blado et vino sibi pro .xxiiii. scolaribus, persona magistri pro persona unius scolaris computata, ad rationem .viii. florenorum currentium pro companagio, .xx. eminarum annone et .iiii. saumatarum vini pro quolibet scolari in anno, pro dicto tempore debitis, .liiii. saumate .vi. emine .ii. partes unius emine annone, que costiterunt, diversis preciis et temporibus empte, .clxix. libr. .xvi. sol. .vi. den.

Item, debebantur eidem magistro Johanni pro tempore supradicto .lxxxvi. saumate .xxiii. broqueti vini, que costiterunt diversis preciis et temporibus empte, .clxxiiii. libr. xviii. den.

Item, debebantur eidem magistro pro companagio sibi pro dicto tempore debito .ii^c^viii. libr. .xii. sol. .x. den.

Item, habuerat a me dictus magister Johannes, pro garnimento vestium dictorum scolarium, .xxx. libr.

Que omnia per me pro blado, vino, companagio, guarnimento vestium, pro tempore supradicto, magistro Johanni soluta, ascendunt ad summam .v^c^lxxxii. libr. .x. sol. .x. den.

Item, preter predicta, solvi Hugoni Morandi, pro rauba filii sui, quia non potuerat habere de raubis aliorum scolarium, .vii. libr. .iiii. sol.

Item, preter predicta, solvi de mandato domini thesaurarii domini nostri pape, Guillelmo de Sancto Amanno, scolari deputato ad studendum Avinione ad audiendum jura, pro blado, vino et companatgio sibi pro dicto anno debitis, computatis blado et vino prout tunc valebant, .xxiiii. libr.

V. — *Paiements faits par Pierre Mazolan, trésorier du Comtat, pour les écoliers de Carpentras, depuis le 9 septembre 1377. — 1377, 9 et 18 septembre et 12 octobre.*

Original : Arch. du Vatican, *Collectorie* 264, 4^e^ partie, fol. 71 v^o^.

Expense pro scolaribus.

Anno Domini .MCCCLXXVII., die .ix. mensis septembris, de mandato et per litteras dicti domini thesaurarii domini nostri pape, solvi Helie de Malomonte et Guillelmo de Sancto Amano,

Digitized by Google

scolaribus, expensis domini nostri pape studentibus, pro ipsorum victu, videlicet pro .v. saumatis annone pro ambobus et pro .VIII. saumatis vini et octo florenis pro companagio, ad rationem .XLVIII. solidorum pro saumata annone et .XX. solidorum pro saumata vini et .IX. librarum pro companagio pro quolibet et pro uno anno venienti, .XXXIX. libr. .XII. sol., additis .VIII. solidis pro portu bladi et vini ad domum ipsorum.

Anno quo supra, die .XVIII. septembris, solvi magistro Johanni de Besso, magistro scolarium quos dominus noster papa faciebat suis expensis in Carpentoracte erudiri, videlicet pro .XXIIII^or^. scolaribus, persona dicti magistri pro uno scolari computata, pro uno mense et decem diebus inceptis die .IX. hujus mensis et finiendis die sancti Luche proxime venturo, pro precio .VI. saumatarum .V. eminarum et tertia parte unius emine annone, ad rationem .XLVI. solidorum pro saumata, .XV. libr. .VI. sol. .VIII. den.; et pro precio .X. saumatarum .XVI. broquetorum vini, ad rationem .XXXVII. solidorum pro saumata, .XIX. libr. .VI. sol.; et pro companagio, .XXV. libr. .XII. sol. Que omnia sunt in summa .LX. libr. .IIII. sol. .VIII. den.

Anno quo supra, die .XII. octobris, de mandato et per litteras dicti thesaurarii domini nostri pape, solvi dicto magistro Johanni, magistro dictorum scolarium, pro provisione bladi et vini pro ipsis scolaribus pro futuro tempore facienda in Avinione, .LXXXXII. libras.

Digitized by Google

Digitized by Google

scolaribus, expensis domini nostri pape studentibu
rum victu, videlicet pro .v. saumatis annone pro am
.VIII. saumatis vini et octo florenis pro companagio,
.XLVIII. solidorum pro saumata annone et .XX. s
saumata vini et .IX. librarum pro companagio pr
pro uno anno venienti, .XXXIX. libr. .XII. sol., additis
pro portu bladi et vini ad domum ipsorum.

Anno quo supra, die .XVIII. septembris, solvi mag
de Besso, magistro scolarium quos dominus noster
suis expensis in Carpentoracte erudiri, videlicet pro
laribus, persona dicti magistri pro uno scolari co
uno mense et decem diebus inceptis die .IX. huj
finiendis die sancti Luche proxime venturo, pro pr
matarum .V. eminarum et tertia parte unius emin
rationem .XLVI. solidorum pro saumata, .XV. li
.VIII. den.; et pro precio .X. saumatarum .XVI. broqu
ad rationem .XXXVII. solidorum pro saumata, .XIX. li
et pro companagio, .XXV. libr. .XII. sol. Que omnia su
.LX. libr. .IIII. sol. .VIII. den.

Anno quo supra, die .XII. octobris, de mandato
dicti thesaurarii domini nostri pape, solvi dicto magi
magistro dictorum scolarium, pro provisione bl
pro ipsis scolaribus pro futuro tempore facienda i
.LXXXXII. libras.

Digitized by Google

ande Cuisine

du Palais

Digitized by Google

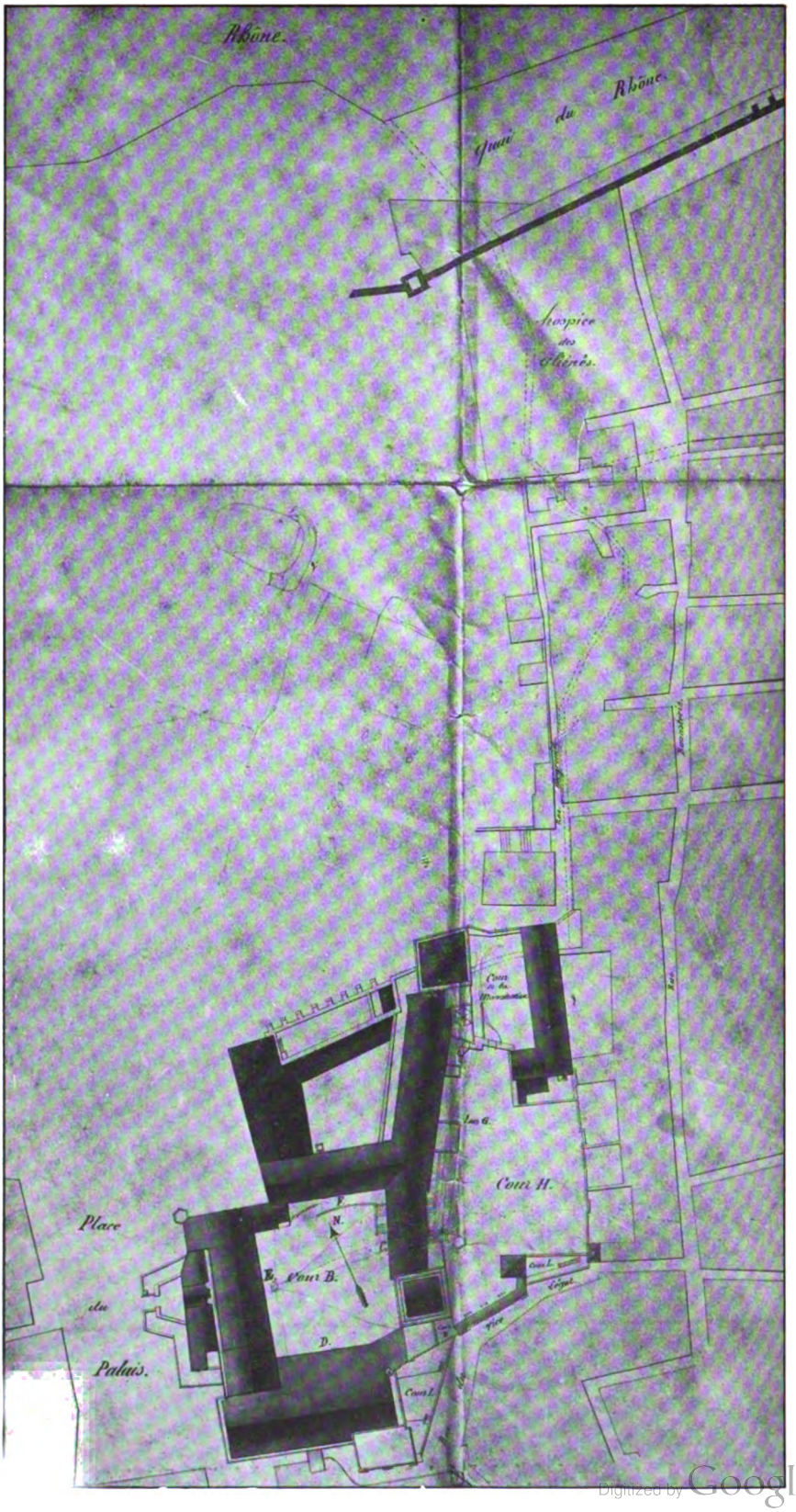

Digitized by Google

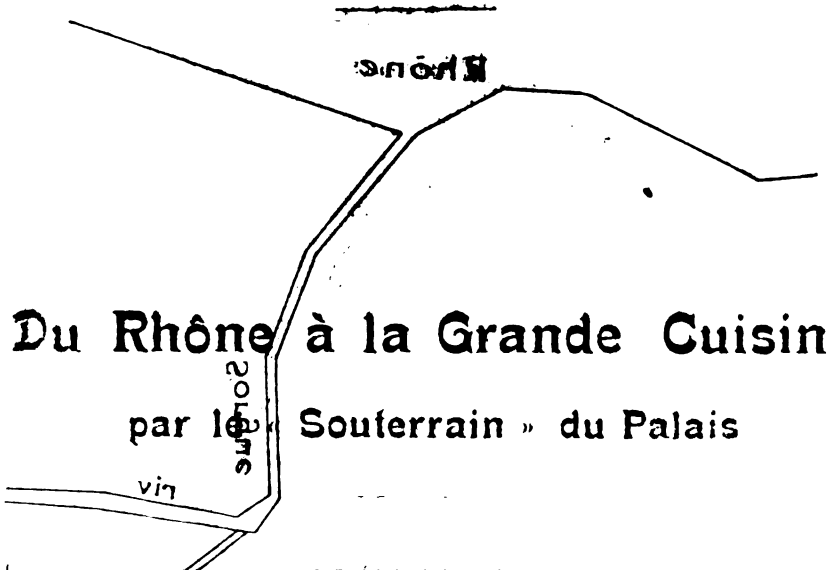

Du Rhône à la Grande Cuisine

par le « Souterrain » du Palais

PRÉLIMINAIRES

La préoccupation constante du seigneur au moyen âge, lorsqu'il se construit une demeure fortifiée, est d'assurer ses communications avec le dehors. Il compte, pour se défendre, sur les obstacles qu'il a multipliés sous les pas de l'ennemi. Non sans raison il se croit à l'abri d'une surprise tant que la place forte n'est enlevée de vive force. Mais il sait que la famine est un redoutable ennemi. Son château établi [illegible] constant, tôt ou tard — il peut l'espérer — des [illegible] ront en hommes et en vivres ; une [illegible] la nécessité le presse, il lui sera possible de [illegible] réunir ces avantages, il eût fallu que le Palais [illegible] fût sur la partie [illegible] Tour de Trouillas [illegible] Ces conditions défavorables [illegible] sur possession le massif [illegible] voyons-nous les Catalans, inst[illegible] achever de rendre [illegible] le sol[illegible] entre [illegible]

Nous — Ce plan d'ensemble indiqué est d'origine militaire. Nous le croyons du milieu du XIX^e^ siècle. Outre le Palais il comprend le quartier de la Banastérie. On peut y voir deux lignes parallèles, en pointillé, figurant le « souterrain » qui part de la Tour de Trouillas, débouche dans la Sorgue, et par l'intermédiaire de celle-ci aboutit au Rhône.

Digitized by Google

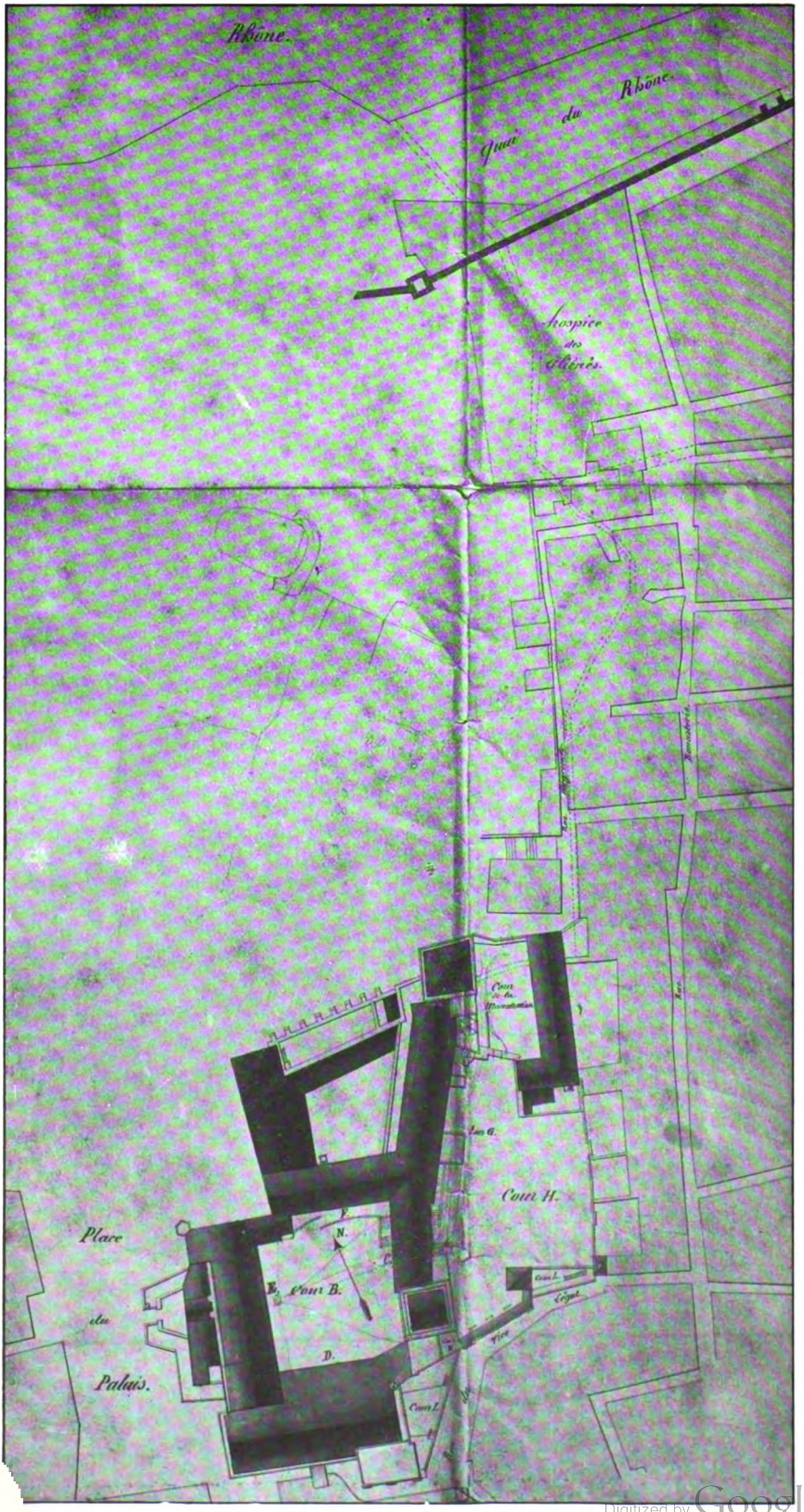

Digitized by Google

Grande Cuisine

Palais

Nota. — Ce plan d'ensemble inédit est d'origine militaire.
Nîmes, nous le croyons du milieu du XIXe siècle. Outre
le Palais il comprend le quartier de la Banasterie. On
peut y voir deux lignes parallèles, en pointille, figurant le
« souterrain » qui part de la Tour de Trouillas, débouche
dans la Sorgue, et par l'intermédiaire de celle-ci aboutit au
Rhône.

Digitized by Google

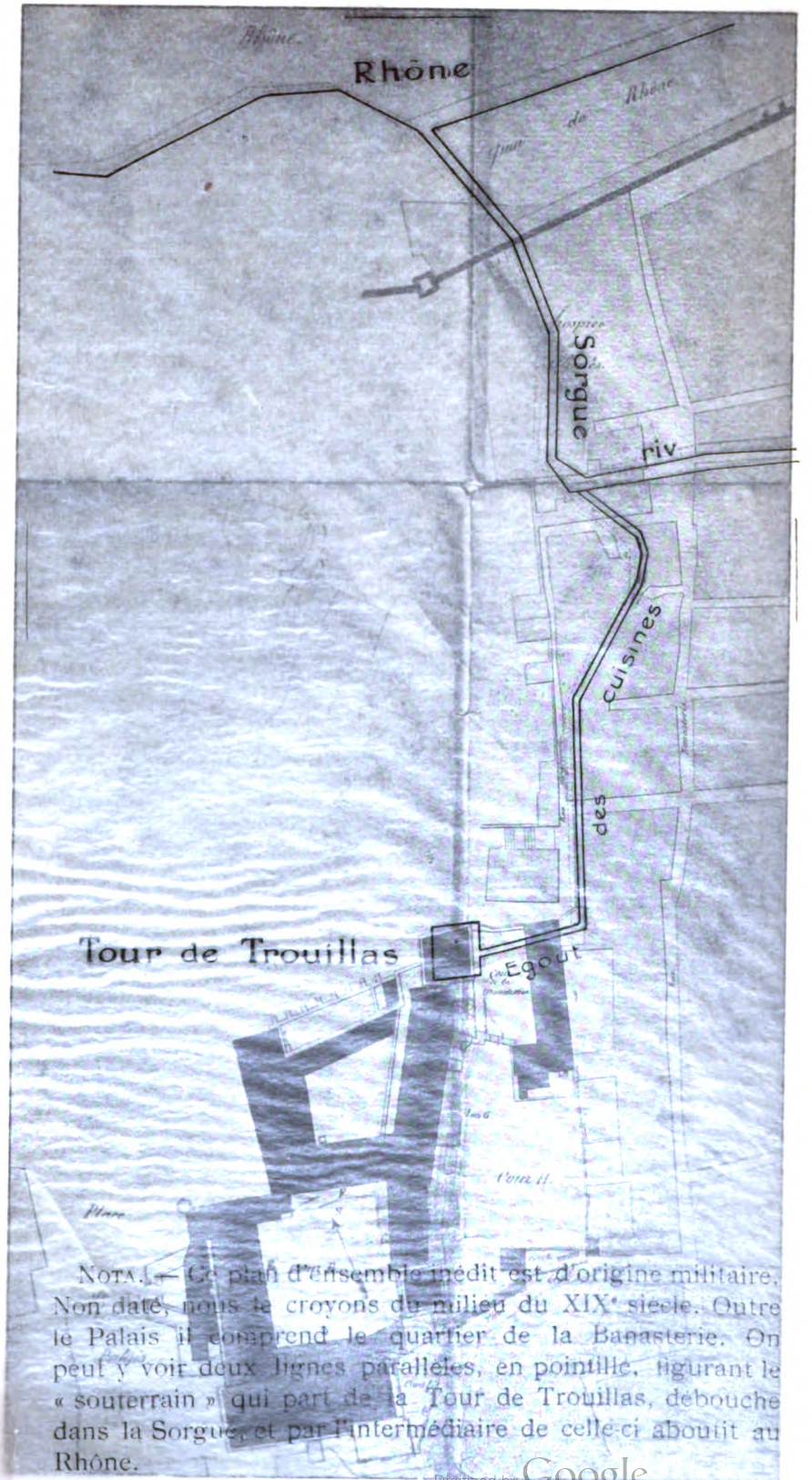

NOTA. — Ce plan d'ensemble inédit est d'origine militaire. Non daté, nous le croyons du milieu du XIX^e^ siècle. Outre le Palais il comprend le quartier de la Banasterie. On peut y voir deux lignes parallèles, en pointillé, figurant le « souterrain » qui part de la Tour de Trouillas, débouche dans la Sorgue, et par l'intermédiaire de celle-ci aboutit au Rhône.

Digitized by Google

Du Rhône à la Grande Cuisine

par le « Souterrain » du Palais

PRÉLIMINAIRES

La préoccupation constante du seigneur, au moyen âge, lorsqu'il se construit une demeure fortifiée, est d'assurer ses communications avec le dehors. Il compte, pour se défendre, sur les obstacles qu'il a multipliés sous les pas de l'assaillant. Non sans raison il se croit à l'abri d'une surprise : rarement une citadelle est enlevée de vive force. Mais il sait que la famine est son plus redoutable ennemi. Son château établi sur un cours d'eau important, tôt ou tard — il peut l'espérer — des secours lui arriveront en hommes et en vivres ; une porte lui est ouverte par où, si la nécessité le presse, il lui sera possible de s'évader.

Pour réunir ces avantages, il eût fallu que le Palais apostolique s'édifiât sur la partie du Rocher des Doms qui domine le cours du Rhône. En fait, l'énorme bâtisse se dresse à quelque distance en arrière. Ces conditions défavorables obligeaient les défenseurs à garder en leur possession le massif tout entier les séparant du fleuve. Aussi voyons-nous les Catalans, instruits par l'expérience du premier siège, achever de rendre le plateau inaccessible en élevant une muraille solide entre la Cathédrale et le Palais de l'évêque.

Le Rocher n'avait pas encore été taillé à pic du côté du nord[1]. Une « portella », mentionnée dans les documents du XV[e] siècle,

1. Pour la configuration du *Rocher des Doms*, V. Eug. Duprat, *Notes de topographie avignonaise*, in *Revue du Midi*, 1909, et aussi Adr. Marcel, in *Annuaire de la Société des Amis du Palais*, 1912. On trouvera des renseignements sur les travaux entrepris au *nord* du Rocher, successivement pendant les XVI[e], XVII[e], XVIII[e] siècles, dans Achard, (*Remparts d'Avignon* et Notes historiques manuscrites), dans Massilian (Notes manuscrites), dans J.-B. Soumille (Journal). A l'année 1753, ce dernier

Digitized by Google

se trouvait pratiquée dans le mur crénelé continuant sur ce point l'enceinte de la ville. On peut imaginer les facilités qu'elle donna à Roderic de Lune. Les chroniqueurs rapportent qu'il ne se fit pas faute de ravager les terres du royaume, de rançonner les bateaux marchands qui accostaient à Villeneuve, etc... Nous savons d'autre part que plusieurs, parmi les « palatins », cherchèrent la délivrance par cette issue, que par la même voie l'on tenta de communiquer avec la garnison et de lui faire parvenir les provisions dont elle avait le plus grand besoin[1].

Du Palais on arrivait à la *poterne* par une dépression de terrain, connue plus tard sous le nom de « Trou des Masques ». Elle permettait de descendre au Rhône en suivant la déclivité du rocher[2].

* * *

Bertrand Boisset, dans son journal manuscrit, explique que les nouvelles fortifications — élevées par le neveu de Benoit XIII — avaient pour but de permettre au pape Bénézet et à ceux qui viendraient après lui d'entrer et de sortir à leur gré[3]. Mais ce sont là mesures prises en vue d'un second siège. Le plan primitif du Palais ne comportait-il pas la construction d'une galerie souterraine ? Ce moyen de communication, s'il n'est pas indispensable, est toutefois très usité à l'époque. Nous aurions peine à admettre qu'il ait manqué dans l'un des meilleurs modèles de l'architecture militaire au XIV[e] siècle. Pour tout dire, nul dans

mentionne ce qui suit : « Les consuls ont commencé aujourd'hui 17 octobre... de couper *un avancement considérable* que le rocher fait vis-à-vis du bac-à-traille, pour faire que du pont on puisse voir la porte de la Ligne. Il y aura plus de *cent mille charretées* de pierre... Il y avait des murailles par dessus à l'imitation du reste des remparts de la ville ».

1. V. Noël Valois, *Le grand schisme*. tome IV, pour tout ce qui a trait aux deux sièges.

2. La chronique de Martin d'Alpartil (Archiv für litter., Denifle-Ehrle) mentionne, p. 574, la poterne en question. L'on trouvera dans Pansier (*Rues d'Avignon*, art. Pusterla ruppis), de nombreux textes concernant le même sujet, et entre autres celui-ci, qui ne laisse aucun doute sur la situation de la poterne « sur le Rocher » : — 1438, obtenir du légat « licentiam aperiendi posterlam muri *suprà rupem* que clave firmabatur ».

3. Archiv. für litter. Denifle-Ehrle, p. 369 : « Après acomenseront a bastir grans murs sur la roque de nostra dona de Doms, per loqual pusque anar del gran palais al petit palais et à la torre del pont per tal que papa Benezet o los autres après lui venant puisson intrar et sortir del palais à leur plaser, item la Roqua et la gleisa de nostra dona de Dons restara denfre. »

Digitized by Google

notre ville, il y a moins de cinquante ans, ne se serait permis de douter que le Pape, ou du moins quelque grand personnage, n'eût utilisé cette voie creusée sous le sol à son intention.

Quelques téméraires soutenaient même, sans prendre garde aux objections, que le souterrain aboutissait à l'autre rive du Rhône sous les deux branches duquel il passait. Cette opinion, quelque invraisemblable qu'elle paraisse, fut adoptée par Grosjean : « Près de la Tour de Trouillas, dit cet auteur, on remarque l'entrée du souterrain qui établissait des communications secrètes entre le Palais et le fort St-André... où les Papes entretenaient une forte garnison (!)... » Il ajoute même, en note : « C'est par ce souterrain que Pierre de Lude (?), légat du Pape, suivi de ses officiers, dut se sauver après l'explosion de la salle brûlée. »[1].

Prosper Mérimée, vers le même temps, exprimait sans doute le sentiment commun de nos érudits, quand il écrivait touchant le Palais des Papes : « On montre encore le souterrain encombré aujourd'hui et la poterne par où, dit-on, Benoit XIII parvint à s'échapper »[2].

Benoît XIII s'était enfui par une poterne mais qui communiquait avec la maison du doyen de Notre-Dame[3]. Elle ne s'ouvrait pas dans le souterrain. Faut-il conclure que le souterrain est un « mythe » ?

Dès 1841 le Génie militaire savait à quoi s'en tenir au sujet de son existence. Un sieur Clément, qui — croyons-nous — habitait le quartier de la Banasterie, avait sollicité du ministre de la guerre l'autorisation « d'établir une cave, au-dessous de sa maison, dans la galerie souterraine du Palais » et, en cas de refus, prétendait avoir droit à une indemnité. Cette demande fut rejetée en bloc, parce que la galerie en relation étroite avec le Palais était sans conteste « une dépendance du domaine militaire[4] ».

Le rapport circonstancié de la Chefferie d'Avignon confirme la présence sous les maisons avoisinantes d'une canalisation souter-

1. Grosjean, *Précis historique*, 1841.

2. P. Mérimée, *Notes de voyage dans le Midi de la France*, 1836, p. 144, en note.

3. Chr. de Martin d'Alpartil, p. 139: « ... prope domum decani Domine Nostre de Donis que erat contigua palacio apostolico ubi papa erat obsessus. Et janua dicte domus erat murata XX lapidibus sectis et quadratis, quibus subtilter avulsis, per dictam januam exivit papa in carreria,.. »

4. Arch. de la Chefferie d'Avignon, art. 3, n° 379. — 4 nov. 1841 : « Le président du conseil, duc de Dalmatie, au colonel,.. »

Digitized by Google

raine, en maçonnerie, et indique sa direction, son départ, son arrivée, etc. [1].

Du temps des papes, la canalisation dont il est ici question existait sûrement. Nous la trouvons mentionnée dans les comptes de la Chambre apostolique. On règle, le 13 janvier 1344, les « maitres peyriers » qui ont fait un conduit de pierre pour mener au Rhône les eaux de la cuisine [2]. Le conduit manifestement est souterrain ; il a même direction que celui du Génie. L'un et l'autre partent du bâtiment des cuisines — ou ce qui revient au même, de Trouillas — pour aboutir au Rhône.

Comme nous le verrons plus loin, le conduit « admet » un homme de moyenne taille. On en inférera que sa destination principale est celle que tout le monde a supposée. Nous avons lieu de croire qu'il ne servit à l'évasion de personne [3]. Par une véritable ironie du sort, il advint au contraire, un certain jour, qu'il mit en danger d'être pris les défenseurs de Benoît XIII et le pape lui-même. Les gens de Boucicaut, au nombre de près de soixante, s'y glissent furtivement et sous la conduite d'un officier du roi, *le maître des ports,* font soudain irruption dans les cuisines [4]. Il était de grand matin ; l'alarme fut chaude au Palais. Les ennemis cependant ne purent pénétrer plus avant. Assaillis de divers côtés, les uns tombèrent sur place morts ou grièvement blessés, d'autres se sauvèrent par où ils étaient venus, la plupart se rendirent.

Nous tenons ces détails d'un témoin oculaire. Avant d'énumérer les combattants qui, du côté du pape, prirent part à cette lutte mémorable, Martin d'Alpartil déclare vouloir citer leurs noms « afin que la postérité, considérant les exploits de ces braves, s'excite par leur exemple à la vertu et prenne le goût de la gloire. Il ne faut pas, conclut-il, que le souvenir d'une si belle victoire se perde dans la suite des temps » [5].

1 Arch. du Génie, art. 3, n° 373, 18 août 1841, de Rouvière : « Rapport sur la pétition du sieur Clément. »

2. Ehrle, *Hist. Bibl. Rom. Pontificum.* Roma, 1890 ; tom. I, p. 627. — 30 janv, 1344 : « facto computo cum Petro Proti, Andrea de Alesto, perreriis magistris qui fecerunt conductum lapideum pro aquis coquine derivandis ad Rodanum. »

3. V. plus loin, s'il ne convient pas de faire quelques réserves à ce sujet.

4. Le maître des ports est un officier du roi de France. La fonction existe encore au XVIII[e] siècle.

5. Chr. de Martin d'Alpartil, p. 58.

Digitized by Google

LE SOUTERRAIN DU PALAIS

« Il existe dans l'ancien Palais des Papes une galerie souterraine qui part du pied de la tour de Trouillas, dans la cour de la Manutention, et se dirige vers le Rhône en contournant à l'est la base du Rocher des Doms. » Ainsi s'exprime le capitaine de Rouvière, à la date du 20 janvier 1842 [1]. Le chef du Génie aurait dû ajouter que le souterrain aboutit au Rhône *par l'intermédiaire de la Sorgue,* le simple raisonnement démontrant cette nécessité.

La Sorgue ou Sorguette, ou mieux encore la *Durensole*, faisait une ceinture à peu près complète à la ville du XIII[e] siècle [2]. Au moment de la construction du conduit qui fait l'objet de cette étude, vers 1343, la Sorgue suit la ligne des vieux remparts. Nous connaissons de nombreux points de repère qui nous sont restés de cette enceinte. Bien que le souvenir de la *porte Aurose* se soit presque entièrement effacé de la mémoire de la population, on en retrouverait aisément la trace dans les auteurs du XVII[e], du XVIII[e] siècles. Cette porte était à cheval sur la rue de la Banasterie [3].

Achard dit expressément : « Des vestiges de l'ancienne porte Aurose se voient encore à l'entrée de la petite place des Pénitents noirs, à côté de l'égout. » Cet égout est sans doute la Sorguette, dont nous avons reconnu la présence dans la *rue de la Forêt,* et qui, après avoir traversé la rue de la Banasterie, pénètre sous les prisons départementales.

Arrivée là, le rocher l'ayant obligée à se détourner, elle remonte au nord, dépasse la nouvelle enceinte — celle du temps des papes — et finalement se jette dans le Rhône, un peu au-dessus du bac-à-traille. Ainsi le rempart ancien et la Sorgue tracent la limite qu'il n'est pas permis au souterrain de franchir.

Le Génie s'en doutait si peu, à l'époque où il s'occupait d'explorer la galerie souterraine, qu'il écrivait : « Cette galerie doit

1. Arch. du Génie, art. 3, n° 383. Apostilles relatives aux travaux... (de Rouvière.)

2. Biblioth. d'Avignon, ms. 2379, f° 179, v° (Massilian) : « Le 6 des ides de novembre de la même année 1229, les consuls déclarent que l'on a acheté le terrain pour le canal des eaux de la Durance tiré depuis le pont de Bonpas, *usque ad rocham porte Aurose.* »

3. La porte Aurose est figurée sur le plan cavalier de la ville qui porte les armes d'Alexandre VII (Chigi).

Digitized by Google

avoir environ 300 mètres de longueur, si elle suit jusqu'au Rhône sa direction présumée [1] ». On ne croyait guère l'avoir déblayée de plus de moitié, alors que sa terminaison se trouvait non loin de là, à 180 mètres environ de son point de départ, sous l'hospice des Insensés. Le plan emprunté aux Archives militaires, que nous publions, montre le conduit débouchant dans la Sorgue [2].

Voyons donc, en nous aidant du dessin du Génie, la configuration du grand égout du Palais. Trois portions sont à distinguer :

1° Du pied de la Tour de Trouillas, sa direction est sensiblement *ouest-est*. Il traverse la cour de la Manutention, passe sous le bâtiment moderne s'appuyant au vieux mur qui portait au XVII[e] siècle le nom de « fausses brayes ». Dès qu'il a franchi l'enceinte, le conduit fait un angle droit.

2° Sa direction est alors *sud-nord*. Cette seconde partie du trajet se fait en suivant l'axe de la rue Migrenier sous laquelle le souterrain chemine. Mais il croise bientôt « la rue des Escaliers Ste-Anne ». A partir de ce point, la rue Migrenier se réduit presque de moitié en largeur, si bien que le dit souterrain se trouve aussitôt recouvert par les maisons de droite. Il parvient ainsi sans dévier sous la place qui précède l'entrée des prisons.

3° En même temps que le souterrain pénètre sous les prisons, il *s'infléchit à l'est*. Le rocher lui faisant obstacle, il « en contourne la base » ; la concavité de la courbe regarde l'occident. Nous remarquons qu'à la fin de sa course, il tend à retrouver l'axe dont il avait dû momentanément s'écarter. Il l'atteint presque quand il rencontre la Sorgue.

Le premier tronçon nous paraît mesurer 30 mètres, le second 75 mètres, le troisième 80 mètres environ. La longueur totale du souterrain ne dépasse pas 200 mètres.

Le rapport de la Chefferie nous fournit en outre des précisions intéressantes : « La galerie est en pierres de taille et en bon état

1. Arch. du Génie, art. 3, n° 385. — 20 janvier 1842... (de Rouvière).

2. Ce plan ne porte point de date ; il est sûrement postérieur à 1842. Une *apostille* sur les projets du Génie pour 1843 dit : « Le dessin joint aux projets fait connaître la direction et les dimensions de la galerie déjà découverte, ainsi que la direction *présumée* de celle qu'*on propose de déblayer*. » Le dessin désigné n'est donc pas le nôtre.

Achard, en 1850, est en mesure d'affirmer que « la Durançole rencontre même sous l'hospice [des fous] un souterrain venant du Palais papal ». L'hospice des Insensés est figuré sur le plan du Génie que nous publions. Il occupait une partie de l'emplacement actuel des Prisons départementales,

Digitized by Google

de conservation dans toute la partie découverte. » Elle a 1m 60 de hauteur sous clef. et 0,80 cent. de largeur [1].

Nous avons eu entre les mains un autre plan militaire — celui-ci de 1857 — qui donne la section du canal. Le fond est plat, les parois verticales, la voûte très surbaissée. A son extrémité, vers la Sorgue, la couche de terrain qui le recouvre n'a pas moins de 3m 50 d'épaisseur. La pente du conduit, calculée sur la longueur totale, est de 0,06 cent. par mètre [2].

*
* *

Tel est l'aqueduc qui, notamment au début du XVe siècle, amène au Rhône les eaux ménagères et tel le conduit que les gens de Boucicaut ont conçu le projet de remonter et par lequel ils pensent arriver au cœur de la place.

A la sortie du souterrain, la Sorgue était sans doute à découvert, en ce temps-là. Aux alentours s'élevaient des maisons. Un écrit contemporain prétend qu'une grille protégeait l'ouverture ; que les assiégeants l'enlevaient adroitement la nuit ; qu'ils se donnaient la peine de la replacer aux premières lueurs de l'aurore pour ne point éveiller les soupçons [3].

Le maître des ports dirige les travaux préparatoires. Il fait procéder au curage de l'égout. La vase et des détritus de toute sorte l'encombraient, après 50 ans d'usage : « *qui meatus, cum nimis esset sordidus, ut predicitur, fuit purificatus* [4] ».

La perméabilité du souterrain rétablie, il devient possible à la troupe de s'y engager, à condition toutefois que les hommes marchent à la file. Si des obstacles s'étaient rencontrés, par exemple les claies de fer qu'on a coutume de placer de loin en

1. Arch. du Génie, art. 3, n° 373.

2. M. Salles, entrepreneur de maçonnerie, qui dans sa jeunesse, habitant le quartier, a eu l'occasion d'explorer la plus grande partie du souterrain, me communique ses souvenirs. Il croit pouvoir affirmer que la pente n'est pas régulière. La voûte n'est pas davantage une « *voûte rampante* » mais se compose d'une suite de berceaux horizontaux, à des niveaux différents, avec « décrochements ».

3. Buchon, Choix de chroniques. Paris, 1841, p. 404 : « Or advint que aucuns estant audit siège advisaient souvent manières de trouver moyens subtils d'entrer en la place du palais où estait Bénedict. Et advisèrent qu'il y avait un esvier ou conduit d'eaues de la cuisine dudit palais qui estait grand et large et que par iceluy, en ostant un treillis de fer qui y estait on pourrait très-aisément entrer. Et trouva-t'on moyen de oster ledit treillis de nuit si subtilement qu'on le remettait et ostait quand on voulait. »

4. Chronique de Martin d'Alpartil, p. 56.

Digitized by Google

loin dans les conduits de cette nature, j'estime qu'il a été loisible de les détruire à l'avance [1].

A quelque 150 mètres du point de départ, les assiégeants sont arrivés près de l'enceinte du « jardin nouveau ». En cet endroit la galerie — nous l'avons dit — fait un coude. Je me suis demandé si cet angle *droit* ne marque pas la naissance d'un embranchement. Le Génie, dans son rapport, n'y fait pas allusion ; et nous devons avouer qu'aucun texte des comptes du XIV[e] siècle ne paraît lui être actuellement applicable. Quelques raisons néanmoins nous font croire à une canalisation secondaire, dont nous soupçonnons seulement ceci : que sur une longueur indéterminée elle suivait la direction du rempart [2].

Revenons à l'artère principale. Nos hommes ont tourné à droite. L'enceinte est dépassée. Ils se trouvent *sous* le grand jardin, ou plutôt dans cette portion du grand jardin qui sert aujourd'hui de cour à la manutention militaire [3]. Bientôt ils abordent le pied de la Tour de Trouillas. Les archives militaires prétendent que ce point est l'origine de la galerie souterraine [4]. Nous affirmons que le départ de l'égout doit être reporté plus haut.

Si l'on examine le plan de 1857 (dont nous avons reproduit quelques traits essentiels), le canal remonte dans l'épaisseur de la maçonnerie et gagne par un trajet oblique l'angle *nord-est* de la Tour des Latrines [5]. Là se trouve un arc mentionné par nous dans une étude antérieure. A l'époque où nous reconnûmes l'existence de celui-ci, rien ne nous donnait à penser que nous étions à l'entrée du souterrain [6].

* * *

1. Rien ne permet d'affirmer absolument l'existence de ces grilles.

2. Ce brusque changement de direction ne s'explique guère autrement. D'ailleurs à notre connaissance, certaines maisons comprises entre le rempart et la rue Banasterie ne possèdent pas de fosse d'aisances, ou du moins la fosse n'a pas besoin d'être vidée : on la dit établie sur un conduit de pierre, lequel serait à quelques mètres de l'enceinte. Ma famille a habité l'une de ces maisons. J'ai tenu à fournir ce renseignement qui servira de jalon pour des recherches ultérieures.

3. Je rappelle que le grand jardin ou jardin neuf est extérieur par rapport à l'ancien verger de Benoît XII, et qu'il s'étend au nord jusqu'à la Tour de Trouillas.

4. Le capitaine de Rouvière s'exprime ainsi : « Elle part du pied de la Tour de Trouillas, dans la cour de la Manutention. »

5. Voir plan n° 1, a b.

6. V. *La Tour des Latrines*, in Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1911.

Digitized by Google

Le chroniqueur médiéval, dont nous mettons à profit l'intéressante relation, nous conte une curieuse histoire ; « Il arriva, nous dit-il, qu'un certain Robert Cordelier fut reçu chevalier, par ses compagnons d'armes, à l'entrée de la mine secrète ou plutôt du conduit qui aboutit aux cuisines [1]. » Or, ce Robert, qui fit partie de l'expédition, furieux sans doute qu'elle eût si piteusement échoué, cherchait à se venger de sa déconvenue sur les partisans du Pape. Au début du siège, il avait voulu empêcher d'entrer dans la ville, revêtu des insignes de sa dignité, le cardinal de St-Adrien, vénérable personnage que Martin d'Alpartil est bien près de considérer comme un martyr [2].

Plus tard le même cardinal avait obtenu du Pape, en raison de son état de santé, l'autorisation de quitter le Palais et s'efforçait de gagner incognito la Catalogne. Arrivé à Aigues-Mortes, il fut reconnu par Cordelier lequel n'hésita pas à porter sur ce prince de l'Église une main sacrilège, et sans égards pour un malade le fit enfermer dans un cachot où, privé d'air et de lumière, il ne tarda pas à succomber [3]. Le chanoine de Saragosse [4] ne sait comment exprimer son mépris pour une action si lâche. A défaut d'épithètes plus énergiques, il soufflette le misérable du titre de « chevalier des nécessités », *miles necessariorum* [5]. Cette qualification bizarre au premier abord s'explique, dès qu'il est certain que le conduit, à l'entrée duquel Robert Cordelier reçut l'accolade, mène dans la tour des Latrines.

Le souterrain ne s'arrête pas à cette fosse. En face du premier arc, il en existe un second, de même ouverture, sensiblement au même niveau, qui occupe le milieu de la paroi opposée. Sûrement, de la Tour de la Glacière on peut pénétrer sous le bâtiment des cuisines [6]. Il faut se rappeler que ce dernier fut édifié sous Clément VI [7] La pièce qui occupe le bas de la construction, au

1. Chr. de Martin d'Alpartil, p. 77 ; « Accidit quod quidam miles Robertus Quordelier nuncupatus, qui miliciam receperat in introitu mine secrete ad quoquinam... »

2. Chr. de Martin d'Alpartil, p. 77 : « Quidam miles Robertus... conabatur dictum dominum cardinalem molestare, ut cum capello cardinalatus non intraret. »

3. Martin d'Alpartil, p. 77 : « ...manus sacrilegas in eum injecit, predictum sanctum cardinalem in turri... que fortissima et male sana est... ipsum ponendo et detinendo,

4. Martin d'Alpartil.

5. Martin d'Alpartil, p. 17 : « Cardinalis tituli Sancti Adriani... in loco Aquarum Mortuarum fuit cognitus... precipue illo... celeratissimo viro Roberto Cordeleri *milite necessari*[*or*]*um* ibi tunc existente. »

6. V. plan n° 1, c d.

7. V. notre étude, *les grandes Cuisines*, in Congrès archéol. d'Avignon, 1909.

Digitized by Google

niveau du jardin, est voûtée en plein cintre. Elle a peu d'élévation. Primitivement une seule fenêtre l'éclairait, fenêtre « relevée » et d'ailleurs munie de forts barreaux de fer. Le sol constitué par le rocher était fortement incliné du *sud* au *nord* et par suite descendait naturellement vers la fosse aux latrines [1].

Dès le temps de Benoît XII, la majeure partie des eaux de pluie provenant du Palais aboutissait à cet endroit alors à découvert. Un texte de 1341 signale le canal qui de la cour du cloître se dirigeait vers la Tour des Latrines, au voisinage du rempart[2]. Il est à croire que, dans la pensée de l'architecte, les pluies d'orage devaient servir à entraîner les matières qui, sans cette aide, n'auraient pu que s'accumuler dans la fosse. Même sous Clément VI et ses successeurs, quand vraisemblablement les canalisations furent l'objet d'un remaniement général, on n'eut garde de se priver entièrement de cet ingénieux système de « chasse ». Martin d'Alpartil spécifie que par le grand égout s'écoulaient à la fois les eaux *ménagères* et pluviales[3]. Elles tombaient d'abord dans la pièce basse du bâtiment de Clément VI.

Il est à peine besoin de faire remarquer que cette pièce voûtée formait « cul-de-sac ». De ses parois l'une est constituée par la Tour des Latrines, l'autre par le rocher, une troisième par le rempart. Quant au mur oriental, il ne possédait pas à l'origine la porte que nous y trouvons aujourd'hui. Comme on voit, il eût été impossible de sortir de cette impasse, sans se livrer à un travail long, fatigant, d'ailleurs susceptible d'attirer l'attention des gardes du Palais.

Martin d'Alpartil est très explicite. « Ayant parcouru, nous dit-il, le souterrain dans toute sa longueur, les assaillants font irruption dans les grandes cuisines[4]. » Or la cuisine commune occupe le dernier étage du bâtiment de Clément VI, à quelque 25 mètres au-dessus du sol. Il est vrai qu'une colonne de pierre ou pilier creux relie la cuisine proprement dite (le local où se préparent les aliments) avec la pièce basse où tombent les eaux

1. Ce détail nous est fourni par un dessin du Génie militaire.

2. Ehrle, Hist. bibl. R. P., p. 43 ; 6 janvier 1341. « Pro factura cujusdam gorge lapidee facte subtus terram tendente versus turrim latrinarum a platea claustri usque ad murum viridarii, per quam descendunt aque pluviales palatii apostolici. »

3. Chr. de Martin d'Alpartil, p. 56 : « ...aquarum que a coquina communi et boche et certa parte palacii defluunt.

4. Chron. p. 56 : « ...Cum certis gentibus armigeris munero quinquaginta tribus... quoquinam communem intrantes... »

Digitized by Google

d'évier[1]. Mais comment supposer que des gens d'armes, entièrement équipés et d'ailleurs chargés d'instruments de toutes sortes, aient pu exécuter cette ascension, rapidement, au nombre de plus de cinquante, sur un parcours pareil, à l'intérieur d'une sorte de *trémie*, sans doute très étroite et sûrement verticale !

LA VIS DU BATIMENT DE CLÉMENT VI

Un escalier en spirale monte aux grandes cuisines. Il est placé dans la première enceinte, en dedans du rempart de Benoît XII, et part de la « poterne du jardin ». Nous avons fait remarquer, dans une étude antérieure, que cette vis est contemporaine non du rempart mais du bâtiment de Clément VI[2].

Sa cage cylindrique mesure 2^{m} 70 dans œuvre ; extérieurement elle est à pans coupés. Un contrefort puissant la soutient du côté du midi. L'on a cru pouvoir affirmer que le toit de pierre qui la couvre datait de l'époque primitive. Il n'en est rien. Sur les dessins de l'*album de Laincel,* ainsi que dans les anciens plans des archives militaires, nous la voyons finir en terrasse. Il faut retenir que cette vis est à peu près exclusivement destinée au service de la cuisine.

Voici en quels termes la chronique du siège décrit les dernières scènes du drame qui se joue maintenant à l'intérieur du Palais. Tandis que les assaillants hâtent leur marche vers le but assigné, un maître-huissier les a *pressentis.* Il tend l'oreille et penché sur l'escalier des cuisines perçoit une rumeur confuse qui, montant du bas, lui révèle la présence des ennemis.

Mais bientôt il les a *aperçus.* Il pousse les hauts cris. Un trompette à cet appel s'empresse de donner l'alarme. La cloche du Palais sonne le tocsin. De toutes parts les défenseurs accourent : « *Per magistrum uscerium prius presensi et visi, ipso actendente per gradarium per quem conscenditur ad coquinam* »[3].

L'huissier est-il placé en haut ou seulement à mi-chemin de l'escalier ? Il n'importe. Le bruit s'entend *dans l'escalier.* C'est par l'escalier que les gens de Boucicaut vont déboucher dans la cuisine commune.

1. Ibid. « ...que per columpnam lapideam a predicta quoquina communi usque ad ortum descendit ».

2. V. *Les grandes cuisines.*

3. Chron. de Martin d'Alpartil, page 56.

Digitized by Google

∴

A vrai dire, je n'arrive pas à découvrir quelle autre voie ils auraient eue à leur disposition. Mais pour gagner le pied de la vis le plus difficile restait à faire : il fallait pénétrer dans la première enceinte. Le moyen qu'ils mirent en œuvre, je ne l'aurais certes jamais imaginé sans une circonstance fortuite qu'on me permettra de rapporter.

Appelé par la nature de mes études à séjourner de longues heures dans notre vieux monument, j'avais plusieurs fois constaté la présence, en vêtements de travail, des employés de la manutention militaire.

Je me posai ce problème à résoudre : le rempart dresse entre nous sa barrière infranchissable ; les portes qui nous séparent sont condamnées. Par quel chemin, ignoré de tous, nos voisins pénètrent-ils dans les jardins du Palais ?

Mes investigations se tournèrent du côté de l'escalier des cuisines. J'avisais un recoin peu fréquenté des touristes. L'endroit est figuré sur notre plan[1] : il a pour limites le rempart, la vis et le rocher. A cette place je remarquais, s'élevant sur la face méridionale du rempart, une gaîne en briques « de plat et plâtre », à moitié démolie. Le conduit noirci par la fumée venait d'un foyer situé sur l'autre face, *dans la pièce basse* du bâtiment de Clément VI[2]. Que l'épaisse muraille ait été ainsi percée de part en part pour donner passage à un tuyau de cheminée, je ne cessai de m'en étonner qu'après avoir reconnu qu'immédiatement au-dessous de la gaîne se montraient des vestiges d'une porte. Dissimulée derrière la vis des cuisines, à peine pouvait-on la soupçonner dans ce coin écarté, sous le rocher, où s'entassaient des dépôts de toutes sortes[3].

Cette porte, je la crois ancienne. Elle n'est sûrement pas du temps de Benoît XII. Sa date ne peut remonter au-delà de la construction de la cuisine Clémentine. Peut-être lui est-elle de

1. En (e), plan n° 1.

2. La pièce basse du bâtiment a longtemps servi, au XIX[e] siècle, de logement à un concierge. La cheminée en question doit dater de cette époque. — Arch. du Génie, art. 3, n° 193, — 28 nov. 1828. État général... faisant connaître l'état actuel des lieux et leur destination (d'Olivier).

3. La porte est murée, sauf dans le haut où passe le conduit de fumée, par lequel les employés de la Manutention s'introduisaient dans le jardin (ancienne cour du gymnase).

Digitized by Google

nombre d'années postérieure. Le plus probable, à mon avis, est qu'on l'ouvrit, à travers le rempart, durant la période pontificale. Elle permettait ainsi de visiter plus commodément la partie basse des tours avoisinantes (bâtiment de Clément VI, tour des Latrines) qui n'étaient pas directement accessibles.

Quoique la communication que je signale fut tenue secrète, le maître des ports avait pu en avoir connaissance par des transfuges. Il dut en constater lui-même l'existence au moment du curage de l'égout, dans les quelques jours qui précédèrent l'expédition.

Si l'on préfère admettre que la brèche fut pratiquée au dernier moment, je n'objecterai rien. La première hypothèse néanmoins me paraît la plus vraisemblable.

Arriva le moment critique où il fallut franchir la distance qui sépare de cette brèche le pied de la vis. Le chemin n'est pas long, mais le terrain est découvert. Placé sur la terrasse du premier — ou peut-être dans la galerie haute dont il sera bientôt question — l'huissier peut, en se penchant, apercevoir dans le jardin les soldats de Boucicaut qui se mettent en devoir de faire le tour du pied de l'escalier. Le bruit de leurs pas monte dans la vis dès que les premiers de la troupe s'engagent par la porte ouverte : on comprend que l'officier du Pape ait pu presque en même temps les voir et et les entendre. Ils passent, sans s'arrêter, devant un entresol qui n'a pas d'issue. Je ne sais s'ils sont tentés de pénétrer, à la hauteur du premier, dans la salle du Consistoire ou dans les pièces contigües ; mais on ne peut douter que leur but soit d'atteindre le dernier étage [1].

Il est à noter que l'escalier ne débouche pas directement dans la cuisine. Une sorte de passage ou galerie couverte, de quelques mètres seulement, va de l'escalier au grand tinel. Trois portes donnent sur cette galerie : la porte de la vis, la porte du grand tinel à l'autre bout, et sur la droite, la porte qui donne accès à la cuisine [2].

1. V. le profil, La lettre (i) marque la place de la porte sur la terrasse du premier.
2. V. le plan n° 2. Les trois portes de la galerie haute sont désignées par les lettres j, k, l.

Digitized by Google

LA CUISINE CLÉMENTINE

Nous appelons ainsi l'étage supérieur du bâtiment qu'édifia Clément VI « dans le but, nous dit-on, d'agrandir les cuisines de son prédécesseur. »

La coupe verticale que je mets sous les yeux du lecteur est empruntée aux Archives militaires. J'ai contrôlé autant qu'il est en mon pouvoir, son exactitude. Elle donne l'état des lieux avant les transformations de 1846 [1].

La salle est couverte d'un immense cône creux, que tout le monde connait. Il servait à évacuer au dehors la fumée et les vapeurs qui se dégageaient *du fourneau*. J'emploie à dessein le « singulier » : il n'est pas à croire que des foyers multiples aient été adossés aux parois. Un seul mur s'y prêtait, du côté de la Tour des Latrines, les trois autres étant percés de portes, fenêtres, etc... Fourneau *unique* dans l'axe de la cheminée, occupant le centre de la pièce, telle est la disposition la plus simple et la plus vraisemblable pour l'époque. Les gaînes différenciées que l'on voit, par exemple, dans la cuisine des ducs de Bourgogne, à Dijon, sont l'œuvre du siècle suivant. De ce progrès incontestable le XIV[e] siècle ne fournit pas d'exemple. Je répète que l'entonnoir de la « Tour des Cuisines » n'est pas un simple tuyau d'évent pour la buée et les odeurs, comme on pourrait croire, mais une véritable *cheminée :* ses parois sont encore maculées de suie.

Les assises dont elle est formée sont en tas de charge, c'est-à-dire horizontalement placées ; d'autre part, la direction des parois se rapproche le plus possible de la verticale.

La « coquina Clementina » est composée de deux parties très distinctes : l'une, de beaucoup la plus étendue, couverte par la gaîne en entonnoir, l'autre étroite, longue et irrégulière, voûtée en berceau. La présence de cette dernière ne s'explique pas aisément : certains en font le siège du foyer ; ils ignorent sans doute

1. Pour la pièce à décrire, les travaux du Génie ont consisté : 1° à remonter le niveau du sol ; 2° à transformer en fenêtre la porte d'entrée, après démolition de la partie supérieure de la vis. En outre, 3° deux des fenêtres primitives au levant ont été bouchées ; 4° une large baie, amortie en plein cintre, a remplacé au couchant une petite porte (ou très ancienne fenêtre) aveuglée à ce moment, que nous avons retrouvée sous le badigeon.

Digitized by Google

que dans cette sorte de couloir, juxtaposé à la cuisine proprement dite, s'ouvre la porte d'entrée principale [1].

Considérons les difficultés que présentait la construction de cette bâtisse. Nous avons vu que le maître de l'œuvre disposait d'un espace qui, à la base, a trois côtés fournis respectivement par le rocher, le rempart, la Tour des Latrines. L'alignement du quatrième côté est imposé par les façades orientales de la Tour de Trouillas et de la Tour des Latrines. Or l'espace ainsi limité affecte une forme à peu près rectangulaire [2].

Ayant à établir au dernier étage du nouveau bâtiment, sur quatre parois verticales, une pyramide creuse à huit côtés égaux, il prend le parti de poser aux angles des « trompes ». Mais, comme il est nécessaire de partir du *carré* pour aboutir à l'*octogone régulier*, et que la salle est rectangulaire, son premier soin est de retrancher l'excédent. Il y arrive en jetant, du levant au couchant, un arc qui supportera le quatrième côté. Cet arc constitue la séparation des deux parties de la cuisine Clémentine. Il est *brisé :* la forme est bien choisie, parce que très aigüe ; il fallait en effet songer à réduire, dans la mesure du possible, la poussée que le poids énorme, chargeant l'arc, ne manquerait pas d'exercer sur le mur oriental.

Pourquoi, par la suite, jugea-t-on nécessaire de descendre à cet aplomb la paroi de quelques mètres? Peut-être voulut-on essayer d'activer le tirage vraisemblablement défectueux. C'est alors que fut établi un « surbaissé » au-dessous du premier arc. Comme on avait à craindre cette nouvelle cause d'écartement, on se décida à chaîner les deux murs d'appui. Le double tirant de fer que l'on voit encore en place nous semble pouvoir être, sans témérité, attribué à la période pontificale.

* * *

Puisque nous avons cru devoir lier la description du souterrain à l'histoire du premier siège, voyons maintenant si la structure de la cuisine ne donnerait pas la raison de certaines circonstances du récit.

Les gens de Boucicaut sont arrivés jusqu'aux cuisines. Les

1. V. le profil et le plan n° 2. Les deux parties inégales de la cuisine sont désignées par I, I'.

2. V. le plan n° 1, en H.

Digitized by Google

« artilleurs » du Pape montés au faîte du bâtiment font pleuvoir sur eux une multitude de projectiles. Ce sont d'abord des pierres de taille. On raconte que les défenseurs démolissent à cet effet le sommet de la grande cheminée [1]. Mais on se rendra compte que les pierres ne pouvaient tomber qu'au milieu de la pièce. Le procédé était inefficace, ou tout au moins dut se montrer insuffisant.

Les assaillants se mettent à l'abri, dans une certaine mesure, en se retirant sous la voûte en berceau, du côté de la porte d'entrée. Leurs adversaires ont alors l'idée, pour rendre la position intenable, de jeter en abondance des fagots enflammés [2]. Bientôt ils font usage d'un moyen plus redoutable encore : le feu *alquitran* [3].

Pour en finir, les grands moyens sont mis en œuvre. Les partisans du pape, encouragés par l'intrépide pontife qui leur prophétise le succès, se décident à la contre-attaque [4]. Les plus hardis foncent délibérément sur l'ennemi qui hésite, recule et commence à se replier. Mais la plus grande partie de cette troupe se voit couper la retraite [5]. Si l'on examine nos plans avec attention, deux points étaient plus particulièrement favorables : la *tête* et le *pied* de l'escalier. Les « palatins » n'avaient qu'à déboucher du grand tinel, ou mieux encore, à se masser en nombre auprès de la poterne du jardin, et c'est sans doute ce qui fut fait [6].

CONCLUSION

Que fallait-il penser du conduit qui, suivant la tradition, faisait communiquer le Palais et le Rhône ? Question intéressante pour l'archéologue, passionnante pour tout bon avignonais, et

1. Chron. de Martin d'Alpartil, p. 57 : « ...Alii ibant ad quacumen quoquine ad jaciendos lapides infra coquinam, alii cum pictiis vel malleis et diversis instrumentis ad frangendam camineriam vel caminum in summitate coquine... »

2. Ibid. « .. Quidem vero ad ligna et ignem communem ministrandum.

3 Chron. p. 57 : « ... alii ad administrandum ignem de alquitran.

4. Chron. p 58 : « ... Dominus noster papa predictus, de victoria habenda ut pie creditur Spiritu Sancto cercioratus, respondit predicto nuntio : revertamini et pugnetis fortiter contra eos ; nam vestri sunt ».

5. Chron. p. 57 : « ...Armati prout potuerunt subito predictis viris sacrilegis obvius se opposuerunt : diligenter et ardenter in predictos irruerunt.

6. Ibid. « ...Quibusdam in fugam conversis, residui multi compulsi mercedi et gracie se habuerunt realiter tradere et submittere »

Digitized by Google

qui n'avait jamais été traitée à fond. Si les documents publiés par le P. Ehrle ne laissaient à l'érudit aucun doute sur l'existence de la galerie souterraine, le grand public ne cessait de réclamer qu'on l'éclairât sur sa destination véritable. Car il importait beaucoup moins à nos concitoyens qu'un grand égout, à la façon de la cloaque romaine, collectât les eaux du palais apostolique, que de savoir si cette galerie avait été construite spécialement dans le but de faciliter l'évasion de ses défenseurs en cas de siège. Publicistes et archéologues, civils et militaires, ne dédaignaient pas d'exercer leur sagacité sur ce difficile problème. Nous avons vu le Génie formuler son avis et conclure par l'affirmative [1].

Dans la présente étude, la question se trouve-t-elle enfin élucidée ? Tout bien considéré, étant donné surtout que le palais de Benoît XII est organisé pour la défense — qu'il est sans conteste, lui, une forteresse — et que néanmoins la construction du conduit est postérieure à celle du bâtiment de Clément VI, nous penchons à croire qu'il s'agit bien, comme l'indiquent les documents médiévaux, d'un *égout* des cuisines et non d'un *souterrain* au sens romantique du mot.

Sur un chapitre d'importance, les historiographes du monument ne seront plus réduits à des conjectures. Grâce aux Archives militaires, les idées se précisent. La direction de la galerie est soigneusement repérée, sa configuration décrite avec exactitude. S'il faut l'explorer, nous saurons où trouver son entrée, sa sortie.

Le sujet nous obligeait à des considérations historiques. Parlant du souterrain, nous ne pouvions passer sous silence la tentative de Boucicaut. Nous y trouvions d'ailleurs l'avantage d'éviter l'aridité et la monotonie d'un exposé purement technique. Nous avons résumé cet épisode dramatique du premier siège et insisté sur les circonstances du récit qui s'expliquaient par des particularités de structure.

1. Arch. du Génie, art. 3, n° 373. — 18 août 1841. Rapport sur la pétition... « Elle a été (la galerie) évidemment construite pour mettre l'intérieur du Palais en communication avec le Rhône... Par ce moyen, on pouvait faire arriver des secours dans le palais ou s'évader après la prise de la Tour de Trouillas qui est en quelque sorte le réduit du palais. »

Digitized by Google

Le souterrain du Palais, comme ses congénères, est une source de légendes. Sans hésiter nous rejetons la tradition suspecte qui veut que Benoît XIII se soit enfui par cette voie. Martin d'Alpartil, témoin oculaire, affirme que son maître est sorti par la poterne contigüe à la maison du prévôt de Notre-Dame. On n'est en droit de le contredire qu'en apportant la preuve décisive qu'il s'est trompé ou qu'il a voulu nous induire en erreur [1].

Dr COLOMBE.

1. A l'histoire du souterrain se rapporte un fait curieux. Il s'agit de l'enlèvement des prisonniers espagnols, enfermés au palais, qu'une bande armée, à la solde de Charles-Quint, trouva moyen de faire évader par un conduit qui les mena hors de la ville. Achard en parle dans ses notes historiques. Une délibération du conseil relate l'événement à la date du 15 novembre 1541. La voici : « Et premièrement fut proposé par monseigneur le premier consui, la grosse violansse qui a esté faicte ceste nuit passée par certayne bande de gens armés et embastonés, lesquels ont rompu tout plein de portes et sont allés trouver certains prisonniers espanholez que estoient détenus audit palays et les hont conduictz par le jardin de Monseigneur Agaffin par le conduict hors la ville, chose que jamais ne fut veue ou hoïe. Sur quoi ayant entendu l'opinion à ung chascun a esté conclus par toutes fèves noyres qu'ils fusse députés... — (noms des personnes désignées) — lesquels auront toute puissance tant d'en informer noste S. P. que le roy et faysse toutes choses présentes nécessayres à seule fin que la ville en soit déchargée. » Je dois cet extrait à l'obligeance du Dr Pansier.

Digitized by Google

PROFIL SUIVANT MN ET PQ

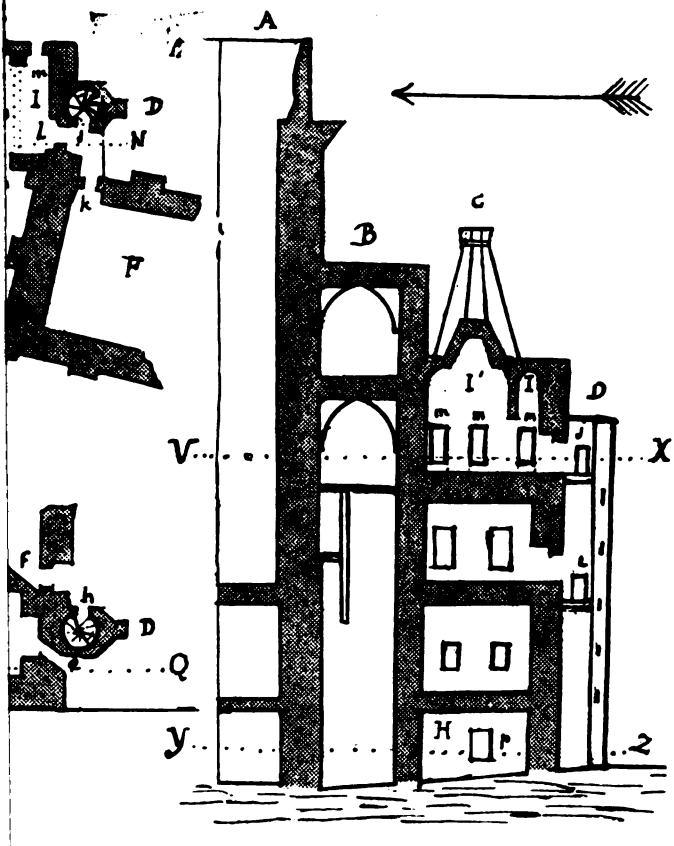

LÉGENDE

a, b, égout dans les fondations de Trouillas.
c, d, id. entre la fosse aux latrines et le bâtiment de Clément VI.
e, brèche dans le rempart.
f, poterne du jardin.
h, entrée de la vis des cuisines.
i, porte sur la terrasse du 1er étage.
j, arrivée de la vis sur la galerie haute.
k, porte du grand tinel.
l, entrée de la cuisine Clémentine.
m, m, m, fenêtres orientales.
n, porte à l'occident.
o, arc entre les deux parties de la cuisine.
p, fenêtre de la pièce basse du bâtiment de Clément VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Note sur la « Chambre du Vice-Légat »

Dans une récente étude sur *les appartements du Vice-Légat* au XVIII[e] siècle, j'avançais que les « plâtreries » de la chambre à coucher dataient du règne de Louis le Grand [1]. Les armoiries qui nous restent de cette décoration, aujourd'hui détruite, comportent une *montagne* surmontée d'une *étoile* que je croyais pouvoir attribuer à Flavius Chigi, légat d'Avignon de 1657 à 1664.

Les armes des Chigi sont écartelées et se blasonnent ainsi : « Porte, *au 1[er] et au 4[e], d'azur au chêne arraché d'or tigé de quatre branches passées en double sautoir ; au 2[e] et au 3[e], de gueules à une montagne de six coupeaux d'argent surmontée d'une étoile d'or.* » La présence du « chêne arraché » a ici pour cause une circonstance qui nous est révélée par Ciaconius. Le pape Jules II, ayant tenu sur les fonts baptismaux Jules Chigi, avait donné à la famille de son filleul le droit de faire figurer sur son blason le chêne des Rovère : « Chisiæ familiæ insignia propria quercu ditavit ». Les insignes propres des Chigi se trouvent être la *montagne* et l'*étoile*, qui constituent la partie essentielle de leurs armes.

Cependant ces deux attributs figurent aussi dans les armes de Jean-Baptiste *Cicci*, l'un de nos vice-légats. Mais Cicci est un intérimaire. Il remplit la fonction 21 jours au plus [2]. D'ailleurs, le jour du départ de Gualteri, il sait que Sanvitali est en route pour remplacer ce dernier ; il se considère si peu comme un gouverneur en titre, qu'il refuse tous les honneurs et même les présents de la ville et qu'il ne cesse d'occuper ses anciens appartements, car il est auditeur général.

Dans ces conditions, il nous paraissait difficile d'admettre qu'en si peu de temps Cicci ait mené à bien une réparation importante,

1. Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1915, p. 108, note 2.
2. Raynard-Lespinasse dit 14 jours.

Digitized by Google

dans une pièce qu'il avait la certitude de ne pouvoir occuper. Il faut néanmoins se rendre à l'évidence. Une étude attentive des cartouches contenant les armoiries en question nous a démontré qu'il s'agit bien de *Cicci* [1]. A travers la peinture qui les recouvre, l'on peut distinguer la montagne formée de *trois* coupeaux ; on ne peut douter de l'existence, *en cœur, du lambel à quatre pendants.*

Il faut donc conclure que le « plafond en forme de voûte » de la chambre du Vice-Légat date de l'année 1700.

1.

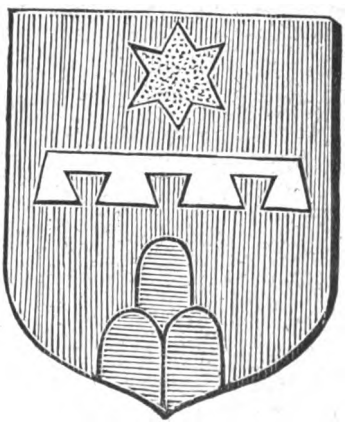

Porte : *De gueules chargé en chef d'une étoile d'or, en cœur d'un lambel de quatre pendants d'argent et en pointe d'un mont de trois coupeaux d'azur.*

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADEMIE

pendant l'année 1915.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, tome VI, 1re et 2e livraisons.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques: année 1914, 2e livraison.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales : 1e Année 1911. — 2e Congrès des Sociétés savantes de 1911, tenu à Caen.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique : 1913, nos 3 et 4; année 1914.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1914. Section des sciences.

Société nationale des Antiquaires de France; Bulletin, année 1914.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

I. FRANCE.

Alpes (Basses-). — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes 1914, nos 132 à 135.

Ardèche. — Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustrée, année 1914, nos 7, 8, 9, 10, 12.

Ariège. — Société ariégeoise des sciences, lettres et arts. 1915 : n° 4.

Bouches-du-Rhône. — Société archéologique de Provence ; Bulletin : 1914, nos 20 et 20 *bis*.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente ; Bulletins et Mémoires : année 1914. VIIIe série, t. V.

Charente-Inférieure. — Société des archives historiques, à Saintes; 1914, fasc. 4-6. — 1915, fasc. 1, 2, 4, 5.

Drôme. — Société archéologique et de statistique de la Drôme : Bulletin, 1914, n° 191 ; 1915, nos 192, 193, 194.

Gard. — Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, tome XXXV, année 1912.

— Société scientifique et littéraire d'Alais : Mémoires et comptes rendus. Années 1913-1914.

Garonne (Haute-). — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, XIe série, tome II.

Digitized by Google

Hérault. — Académie des sciences et lettres de Montpellier: Bulletin, 1914, n^os^ 8-12, 1915, n^os^ , 4-6.

— Revue des langues romanes : 6^e^ série, tome VII, fasc. V-VI, tome VIII, fasc. I-II.

— Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1914, 3^e^ et 4^e^ trim. ; 1915, 1^er^, 2^e^ et 3^e^ trim.

Loiret. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Mémoires, tome 34 Bulletin, n^os^ 206 et 207.

Puy-de-Dôme. — Société des Amis de l'Université de Clermont : Revue d'Auvergne, 1914, juillet à décembre ; 1915, janvier-mars.

Rhône. — Université de Lyon. — Annales.

I, fasc. 38. — Sur les matrices hypohermitiennes et sur les matrices unitaires, par L. Autonne.

II, fasc. 29, — Études sur le furtum dans le très ancien droit romain. I. Les sources, par P. Huvelin.

I, fasc. 39. — Abri-sous-roche préhistorique de la Colombière, par L. Mayet.

— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, année 1914.

Savoie. — Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome LV, 1914.

Savoie (Haute-). — Académie florimontane d'Annecy : Revue Savoisienne, 1914, 4^e^ trim. ; 1915, , 2^e^ et 3^e^ trim.

Somme. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, année, 1914, trim. 2, 3, 4 ; 1915, trim. 1, 2.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne : Bulletin archéologique, historique et artistique, tome XLI, année 1913, et tome XLIV, année 1914.

II. Étranger.

États-Unis d'Amérique, Cincinnati. — Lloyd library : Bibliographical contributions : 1914, vol. II, n^o^ 3 ; 1915, vol. II, n^os^ 4, 5, 6.

Italie. — Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana : 1914, vol. VII.

— Mélanges d'archéologie et d'histoire, 34^e^ année, 1914, fasc. III, IV, V. — 35^e^ année, 1915, fasc. I, II.

Suède. — Kongl. Vitterhets, historie och antikuitets academien, 1913, 1914.

— Antikvarisk tidskrift för Sverige, par Emil Ekhoff. fasc. 20 et 21.

Suisse. — Historiche und antiquarische Gesellschaft, XIII. band. 2 heft ; XIV. band, 1 heft.

— Société neuchateloise de géographie : Bulletin, tome XXIII, 1914.

Digitized by Google

Table du Tome XV

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1915.

	Pages.
Assemblée générale du 11 février 1915 : Discours de M. le Dr Colombe.....	1
Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie (en pagination séparée).....	81-96
COLOMBE (Dr). — Au Palais des Papes : Les Appartements du Vice-Légat au XVIIIe siècle.....	87
— Du Rhône à la Grande Cuisine par le « Souterrain » du Palais.....	233
— Note sur la « Chambre du Vice-Légat ».....	251
DIDIÉE (Joseph). — La Chapelle Saint-Nicolas-sous-le-Pont,.....	143
GAP (Lucien). — Un Atelier de fausse monnaie aux Baumettes-lez-Faucon (Vaucluse), en 1492.....	63
LABANDE (L.-H.). — Une fondation scolaire du Pape Grégoire XI à Carpentras.	217
LAVAL (Dr Victorin). — Velorgues au Comté Venaissin : étude historique et archéologique (*suite*).....	45
Le Président Reboulet.....	1
Liste des membres de l'Académie de Vaucluse	111
MANIVET (Paul). — Les Comtadines.....	139
MARCEL (Adrien). — La jeunesse de Joseph Vernet, peintre de Marines... . .	25
— L'orfèvre Chassenet et le « Fléau aquatique ».	195
TATOUAT (Henri). — Un chapitre inédit de la vie du cardinal d'Astros.....	153
VISSAC (Baron Marc de). — La Capitainerie de Sorgues.....	7
Volumes et fascicules reçus par l'Académie pendant l'année 1915.....	253

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1149

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1149

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1149

Digitized by Google

Digitized by Google